BnF Gallica

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

> Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1908-1909

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. Picard, rue Bonaparte, 82

1910

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1908-1909.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1908-1909

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 5302
IMPRIMÉS

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

1910

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

TENUE LE 16 DÉCEMBRE 1909, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. Louis DESCHAMPS, vice-président.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, le jeudi 16 décembre, à huit heures et demie du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général de division Graëff ; M. le commandant de Bussy, représentant M. le général Meunier ; M. l'abbé Mério, représentant Mgr Fuzet ; M. Houzard, doyen du Conseil municipal, représentant M. le Maire de Rouen ; M. le pasteur Quiévreux ; M. Pivain, président de la Société libre d'Emulation ; M. L. de Vesly, conservateur du Musée d'antiquités, et plusieurs représentants des diverses Administrations publiques avaient pris place sur l'estrade.

M. le Préfet, M. le Premier Président, M. le Procu-

reur général, M. le Général commandant la 9e brigade, MM. Ancel et Fortier, sénateurs, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Colonel du 39e régiment d'infanterie s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. Edouard Delabarre, pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire avait pris pour sujet : *Les origines septentrionales de notre art national.* Cette thèse, très personnelle et vraiment originale, fut soutenue en termes séduisants, empreints d'une conviction profonde.

En l'absence de M. le Dr Giraud, retenu par l'état de sa santé, M. Louis Deschamps répond à M. Delabarre et se joint au récipiendaire pour protester contre la méconnaissance des origines de notre race. M. le Président s'applique à démontrer que nous ne sommes pas des Latins, mais « tout au plus des latinisés par la conquête d'abord, puis par une singulière déviation de notre éducation publique ».

Le prix Bouctot (Beaux-Arts) est décerné à M. Henri Cauchois, pour son tableau : *La porte rose*, exposé cette année au Salon rouennais.

L'Académie décernait également une médaille d'or à M. Joseph Delattre, pour l'ensemble de ses travaux.

Le rapport traditionnel sur les résultats de ce concours a été présenté par M. Paulme en critique avisé et plein d'humour.

M. Robert Homais a donné lecture d'un touchant rapport sur les prix de vertu décernés par l'Académie, savoir :

1° Le prix Dumanoir à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Rouen, pour sa caisse de secours ;

2° Les prix O. Rouland à Mme veuve Chasserey, du Havre, et à Mlle Adèle Hennetier, de Malaunay.

La séance, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire, a été levée à onze heures.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. DELABARRE

MESSIEURS,

Depuis trois siècles une origine latine est donnée à la France.

Descendant des régions de rêve où l'avait placée l'âme mystique de nos pères, *notre art*, au XVII^e^ siècle, emporté par le tourbillon des idées nouvelles, poussa le mépris des traditions séculaires jusqu'à les oublier dans la contemplation exclusive des vieux temples romains.

Contradiction étrange ! alors que la raison, avide d'indépendance, après avoir brûlé les dernières croyances, semblait défier toutes les disciplines; le cœur, jusqu'alors réfractaire aux moindres servitudes, sacrifiait d'un seul coup, aux règles inflexibles des conventions antiques, la gloire et les triomphes de plusieurs siècles d'amour, d'extase et de liberté.

Manquant d'air, écrasé sous le poids des réalités qui limitaient ses enthousiasmes, le génie français désabusé devait pourtant bientôt secouer ses entraves.

Déjà le XVIII^e^ siècle enveloppait l'audace de ses fantaisies sous les dehors d'un classicisme moins sévère ;

déjà des œuvres remarquables préparaient un compromis entre la fougue du passé et le rigorisme des temps nouveaux, lorsqu'éclata la Révolution !

Des heures douloureuses, et surtout l'incertitude de la politique dans le cours du XIX^e^ siècle, laissèrent pendante une question dont la solution aujourd'hui plus que jamais s'impose.

Tandis que tout prospère, tandis que tout change, notre art immobilisé dans des méthodes surannées, non seulement discrédité chez nous, n'a plus cours à l'étranger ; notre architecture n'offre plus que les produits stériles, d'une imagination figée dans la pénurie de formules étroites et de gabaris déprimants.

Telle est, Messieurs, simplement racontée, l'histoire de notre art depuis le XVII^e^ siècle.

Cependant, quel que soit notre engouement pour les temps modernes, quelles que soient les idées imprécises, diminuées, faussées même que nous ayons du moyen âge, nous ne pouvons, dans le domaine artistique, refuser au passé une incontestable supériorité sur le présent.

Ne sommes-nous pas fondés dès lors à nous demander si vraiment l'on ne nous a pas trompés en nous faisant latins !

Je n'ai pas besoin d'insister, Messieurs, sur l'intérêt qu'il y a pour nous à définir exactement nos origines, et conséquemment les affinités de notre race, non seulement notre art, mais notre éducation, nos institutions, notre politique, voire même nos alliances en dépendent. Ce n'est pas une simple question de senti-

ment, mais une question de vie pour le pays qui par là même se pose.

A l'heure où dans un heurt formidable d'intérêts, de rivalités et d'idées les nationalités se précisent ; à l'heure où dans l'éternel débat sur la possession du monde, les races s'interrogent et se groupent, les forces grandissent et prennent leur équilibre, il nous est interdit de nous réfugier dans une indifférence coupable.

Entre deux opinions extrêmes, le pire est de n'en pas avoir.

Septentrionaux ou latins, notre fatum est là !

Messieurs, un tel problème, même ramené à une simple question d'art, nécessiterait sans doute de longs développements, et je pourrais, faute de temps, réduit à tirer presque mes conclusions de simples prémices, peut-être en l'abordant éprouver quelque crainte, si je ne me sentais par avance encouragé et soutenu par votre bienveillance.

Cette bienveillance, vous me l'avez clairement manifestée en m'accordant vos suffrages, en m'autorisant à partager désormais à vos côtés cette douceur et ce réconfort que donnent à l'âme des recherches communes auxquelles une sympathie réciproque, née naturellement des idées et des efforts partagés, donne tant de saveur et de charme.

Souffrez, Messieurs, tout d'abord, que je vous en remercie bien sincèrement et que je vous affirme simplement, sans fausse rhétorique, toute ma gratitude pour l'attention et l'intérêt que vous avez bien voulu porter ainsi à mes modestes travaux.

Considérée dans son ensemble, l'Europe, connue des anciens, peut être partagée en deux grandes agglomérations de peuples bien distinctes et nettement opposées.

L'une ayant pour centre la Baltique, s'étend des Pyrénées par les Alpes à travers l'Europe jusqu'aux confins de l'Oural.

Son instinct spécial s'affirme en architecture par un goût prononcé pour l'art de la charpenterie, c'est-à-dire par un système de construction limité à une armature simplement garnie de remplissages.

En décoration, la flore et la faune n'apparaissent jamais.

Les seules formes géométriques et linéaires y sont en faveur, mais leurs combinaisons délicates et compliquées parfois se ramènent toujours à un nombre limité de lignes élémentaires, droites, brisées ou courbes.

Si par hasard, à de très rares exceptions près, mais alors par suite d'une imitation par voie de contact toujours possible, une fleur ou un animal s'introduisent dans un décor septentrional, leur représentation s'altère, se déforme et se confond à ce point avec l'abstraction géométrique, qu'ils nous apparaissent incapables de vivre ou d'agir tant l'idéal chez ces peuples réfléchis, sévères et durs avec eux-mêmes, a tenu toujours à se dégager de la vie, de ses faiblesses pâles et sans lendemain et de ses raffinements.

En conséquence, il n'est pas permis de considérer les œuvres du Nord comme de simples manifestations dues à l'inexpérience et à la gaucherie d'un art naissant.

Si les formes délicates des produits de l'industrie septentrionale, déjà nous interdisent une telle supposition, il nous est non moins impossible de refuser à nos pères un sens artistique véritable ; le seul idéal dont ils étaient capables étant placé en dehors de tout ce qui se rattache à la vie qu'ils méprisaient profondément, celle-ci ne pouvant en aucun cas éveiller chez eux la moindre émotion ni entrer par conséquent dans le domaine de l'art.

Pourtant ils aimaient la nature, la belle et grande nature au milieu de laquelle ils vivaient, coulant leur existence au milieu de grandes forêts... et quelles forêts, dont les arbres gigantesques, tantôt droits, tantôt inclinés, confusément entremêlaient leurs branches recroisées en voûtes immenses de feuillage qu'émaillaient d'or les flammes du soleil.

Mais s'ils aimaient la nature, ils l'aimaient surtout dans son ensemble, dans son harmonie, dans le cours des astres, la régularité des saisons, la longue succession des jours et des nuits.

Les lois mathématiques qui fixent nos destinées présentaient à leurs yeux extasiés plus d'intérêt, elles leur offraient plus de délices et leur semblaient plus dignes d'admiration que tous les sentiments humains, généreux ou misérables dont ils limitaient l'intérêt à celui de simples accidents.

Et c'est ainsi que l'art du Nord, essentiellement mathématique, sembla peut-être encore dans une certaine mesure trop réaliste aux peuples vivant plus près du pôle, car ceux-ci, perdus dans les rêveries pleines

d'imprévu et de mystère qu'éveillent les longues nuits boréales, étendirent le champ de leurs émotions jusqu'à l'impossible, l'irréel de leur imagination féconde.

L'art chez les Wikings, tout en conservant les formes géométriques, se confondit avec ces représentations étranges qu'offrent des êtres monstrueux et fantastiques, dont les queues souvent enchevêtrées se développent dans des entrelacs compliqués et confus, liens indissolubles et nombreux comme les fils de l'infini et des temps.

Au contraire, sur les bords de la Méditerranée s'échelonnait une foule de peuples chez qui l'air enveloppant et amollissant d'un climat plus doux et toujours égal avait développé les voluptés dont l'accompagnement donne tant de charme à la vie.

Il faut avoir parcouru ces régions ensoleillées que noie l'azur perpétuellement, ces rivages verdoyants qu'enguirlandent les fleurs les plus variées dont les parfums vous jettent par bouffées leurs enivrances, ces contrées sur lesquelles la nature féconde a semé comme dans un rêve l'abondance des enchantements pour comprendre le prix que peut offrir l'existence en de tels milieux.

Aussi, *c'est la vie*, avec tous ses accompagnements, ses tristesses possibles et ses joies, qu'ont chantée dans leurs décors tous ces peuples heureux des bords de la Méditerranée.

Egyptiens, Assyriens et Perses, Phéniciens, Romains, Grecs et Byzantins l'ont exaltée dans ses diverses manifestations, dans les formes qu'elle anime, dans

celles qui l'encadrent ; et cet amour pour la beauté de la forme s'éleva si haut chez ces peuples que certains, les Grecs, s'enthousiasmèrent pour elle au point de la diviniser.

Mais ce n'est pas tout. Constructeurs éminents, les méditerranéens, à l'encontre des septentrionaux, ont de bonne heure rejeté le bois de leurs édifices, ou ne lui ont attribué en construction qu'un rôle tout à fait secondaire ou effacé.

Ils se sont révélés maçons dans toute l'acception du terme, et leurs édifices n'offrent que les combinaisons de matériaux terreux ou calcaires, agglutinés ensemble et formant des monolithes plus ou moins considérables, dans lesquels encore les lignes horizontales dominent toujours, tandis que les monuments du Nord, au contraire, recherchent plutôt la verticale.

Donc, entre ces deux courants d'art si différents, aucune confusion n'est possible.

L'art, émotion sincère toute spontanée et transmise, est la plus sûre manifestation du tempérament des peuples et se confond avec leurs sentiments les plus intimes.

Il est donc possible par lui de les reconnaître et de fixer dès lors leurs similitudes et leurs affinités.

L'architecture, expression monumentale de la vie, est incontestablement, de tous les arts, le plus propre à les définir.

Or, puisque la race française, par son idéal et par ses monuments, jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, accuse un caractère nettement septentrional, n'est-il pas surprenant qu'on la déclare aujourd'hui latine.

Si la propension que nous avons de mentir à nos origines peut s'étayer quelquefois sur une argumentation plus subtile cependant que judicieuse, il n'est pas admissible pourtant, contre l'évidence même, que notre esprit aveuglé étende systématiquement à la formation et à l'évolution de notre art son parti pris.

Non, vraiment, le génie artistique de la France n'a besoin d'aucune tutelle.

Considéré dans ses diverses manifestations, aux époques romane et gothique, à la première Renaissance, au XVIII^e^ siècle, notre art présente un ensemble de caractères spéciaux, particuliers, qui sous des formes différentes se dégagent et se retrouvent toujours.

Il a perdu ses principales qualités, au contraire, chaque fois qu'il a subi l'influence étrangère, sous Catherine de Médicis et Henri IV, sous Louis XIV et depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

Au premier chef, l'art français est *original*. Loin de se complaire dans l'imitation, et franchement détaché des principes en faveur ailleurs, il fait école et s'impose partout.

Sincère, il a toujours montré le plus profond mépris pour les artifices et les subterfuges si chers aux latins, dissimulant mal un manque de connaissances et l'insuffisance d'un art gêné dans son expression. Il rejette de parti pris les placages, les revêtements, les trompe-l'œil et les décors de carton en faveur au XVII^e^ siècle.

Toujours *évidente*, sa construction se dessine nettement, elle contribue par ses lignes à la décoration

ramenée à son véritable rôle d'accessoire et de complément.

Quoi de plus *abondant* encore et de plus *varié* que notre style, excluant la répétition des motifs tout en respectant l'unité de l'ensemble.

Et cette répulsion pour la monotonie, signe indiscutable d'une imagination et d'une fécondité remarquables dans la production, offre un contraste saisissant avec la stérilité de certaines écoles dans lesquelles les mêmes formes se répètent sans cesse, dénotant une insuffisance disposée plutôt à se laisser guider qu'à s'imposer par ailleurs.

Lorsque Rome, souveraine maîtresse du monde, put par la force imposer son autorité en Gaule, son art tout à coup rajeuni par l'infusion de notre vitalité féconde s'émancipa, et de monotone qu'il était jadis admit désormais l'abondance et la variété.

Et c'est ainsi que l'inspiration gauloise conduisit l'art romain à son apogée, alors seulement que nos vainqueurs firent appel à notre goût reconnu, à nos méthodes, à nos règles de composition.

Mais notre art excelle surtout dans une connaissance approfondie des lois de la *proportion* et de l'*opposition* ; et cette science instinctive, il la doit encore à son origine septentrionale imbue de réflexion, de logique et d'équilibre.

Si la multiplicité des détails et leur variété semblent à priori en contradiction avec la simplicité nécessaire à l'expression, on peut néanmoins affirmer que l'art

français a su réaliser ce tour de force admirable de rester *clair* dans la *complication*.

Peut-on, en effet, concevoir un édifice plus calme et plus imposant qu'une cathédrale gothique, dans laquelle toutes les lignes s'annoncent avec ordre, avec régularité, prédisposant à la méditation et à la prière, alors qu'autour de ce parti simple gravite et se développe une profusion d'ornements variés, de pinacles, de crochets, de statues, de balustrades, de gables, de fenestrages, admirables dentelles de pierre, dont les réseaux, courant dans la lumière, s'estompent et disparaissent dans la splendeur et l'éblouissement des vitraux !

Dans un ordre d'idées tout différent, où trouverait-on plus de science et d'habileté consommée que dans un boudoir du XVIII^e^ siècle.

Conçu pour servir de cadre à de subtils et légers entretiens, son décor, folâtre et capricieux, délicieusement compliqué comme les mystères du cœur, reste bien pourtant au second plan, comme il convient à un fond discret et délicat, incapable d'éveiller les moindres distractions et d'interrompre le cours des rêves éveillés.

Certes, il faut peu connaître l'histoire de l'occupation romaine en Gaule, et vouloir ne s'en rapporter qu'aux récits de quelques arrivistes du temps, dont les flatteries au joug étranger eurent d'ailleurs leur récompense, il faut de parti pris se refuser à des vérités que dénoncent plus exactement les faits et les gestes de l'administration romaine pour admettre des Gaulois une soumission complète à leurs vainqueurs.

Réduits par la force et le nombre peut-être, mais soumis, nos pères ne le furent jamais.

Spoliés sans cesse, accablés, obligés aux plus durs travaux, leur histoire, du Ier au IVe siècle, n'est remplie que de protestations vives contre un joug qui leur pesait, au point que, de l'aveu des Romains, aucun peuple, sinon le peuple juif, ne donna plus d'inquiétude à l'administration impériale.

L'histoire nous apprend d'ailleurs que Rome, pour conserver sa plus belle conquête, fut obligée à de perpétuelles concessions ; si bien que, de libertés en libertés, la Gaule non seulement put obtenir son autonomie, mais encore le droit de nommer elle-même ses empereurs !

Le transport du siège impérial en Gaule devait d'ailleurs préparer à la fois, et la chute de la capitale du monde, et l'affirmation définitive de la puissance d'une race, dont les différents tronçons réunis par Karl'man (un pur Septentrional, celui-là !) ont pu constituer un empire capable de rivaliser, en majesté et en grandeur, avec celui des basileis orientaux.

Il est facile de suivre et de comprendre la poussée septentrionale à travers l'épopée mérovingienne, durant laquelle, dernière expression des résistances latines, la lutte acharnée de deux femmes, Brunehaut et Fredegonde, assura au Nord une prépondérance absolue.

Comment nier en effet sous les Franks le retour de notre art à la forme septentrionale, et affirmer la survivance de l'idéal latin, alors qu'il faut en même temps avouer la renaissance du bois en construction, une dé-

coration uniquement et exclusivement géométriqne, et, de la part de la nouvelle civilisation, un mépris profond pour tout ce qui était latin et pouvait rappeler une occupation détestée.

L'art latin, du v^e^ au x^e^ siècle, tomba à ce point en discrédit qu'en Italie même l'exarchat de Venise et de Ravenne, obéissant à la domination orientale, adoptait l'art byzantin, tandis que dans le reste de la Péninsule, les Lombards, venus des bords de l'Oder, donnaient à l'architecture une forme nouvelle, en assemblant les seuls matériaux dont ils pouvaient disposer, la pierre et la brique, suivant les principes de construction propres à la charpente en faveur chez eux.

Essentiellement septentrional par son caractère et fécond en ressources, l'art lombard, importé en France par Karl'man, et plus tard, en Normandie, par Lanfranc, contribua à la formation, non seulement de l'art carolingien qui en découle immédiatement, mais de tout l'art roman et de l'art gothique.

Ne pas donner à ces deux derniers une origine septentrionale serait, après ce que nous avons dit, nier l'évidence même.

Sans l'esprit septentrional, comment expliquer leur logique, leurs recherches d'équilibre, les règles mathématiques qui président à leur construction, toute leur structure faite uniquement d'armatures et de remplissages, suivant les modes de construction en faveur dans le Nord ?

D'où sont venues les magnifiques roses de nos cathédrales, leurs fenestrages, leurs balustrades, dans les-

quelles la décoration emprunte ses ressources à la seule géométrie, sinon des survivances celtiques et mérovingiennes ?

D'où découle toute cette ornementation capricieuse, fantastique et imaginaire d'êtres étranges et anormaux que l'on rencontre sur chaque chapiteau, dans chaque angle, sur les corniches de nos édifices du moyen âge, sinon de l'idéal même de nos aïeux wikings, dont les embarcations ont remonté le cours de tous nos fleuves, y compris le Rhône ?

Et ces entrelacs de nos manuscrits, uniquement composés de bêtes monstrueuses dont les corps, démesurément allongés et étirés en rubans, se mêlent et s'entrecroisent confusément, ne rappellent-ils pas encore les runes à serpent de la Baltique ?

Est-il possible de rapprocher ces fantaisies des rinceaux réguliers de Byzance, conçus toujours suivant une formule bien spéciale, très nettement définie, différente en tout cas des compositions septentrionales ?

Mais n'est-ce pas encore dans ce goût prononcé pour l'allongement démesuré des corps qu'il convient de rechercher l'origine de ces statues étranges, si belles pourtant, dont l'aspect énigmatique et immatériel, comme une montée d'âmes, enveloppe nos pensées et les élève au seuil même des églises romanes !

Rome et Byzance n'ont jamais eu un tel concept de la sculpture, pas plus d'ailleurs que celui des plis des vêtements des statues, dont les spires nombreuses accusent les saillies, particulièrement celles des coudes et des genoux, tandis que les Wikings, au contraire, dans

leurs décors, n'ont jamais indiqué autrement les attaches des membres et des articulations.

Il serait facile de multiplier indéfiniment de tels exemples, tant la prédominance de l'idéal septentrional s'accuse chez nous en art jusqu'à la fin du XV^e^ siècle et même jusqu'à la fin de la première renaissance.

Renaissance ! comme ce mot sonne mal, quand on songe que le cours du XV^e^ siècle, avant nos contacts avec l'Italie par conséquent, est la plus belle et la plus brillante époque de l'histoire de France.

Qu'avions-nous besoin de renaître ? Mais non, le mot Renaissance s'accorde plutôt avec l'idée de retour aux modes latines, introduites à coups de force durant l'occupation romaine, aveu sincère et dénué d'artifice de la répugnance que l'on eut pour elles avant le XVI^e^ siècle.

Cependant cet attrait pour les choses d'Italie, que nous avons pu rapporter à la suite des expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I^er^, n'aurait duré que ce que durent les modes, fugitifs assauts de nos caprices et de nos fantaisies, si certains intérêts n'avaient intentionnellement entretenu chez nous depuis le sentiment latin, au point que notre esprit septentrional, finalement égaré, ne sut plus désormais retrouver le fil de ses traditions.

Le hasard des événements politiques, en effet, donna avec la régence le pouvoir durant de longues années, sous trois rois, à l'italienne Catherine de Médicis.

Vous savez quel rôle néfaste et triste joua cette femme dont la volonté, étouffée durant le court règne de Henri II, put après lui donner libre cours à ses ca-

prices et à ses combinaisons louches, tissues dans l'équivoque de misérables intrigues que nouaient habilement auprès des grands, suivant les besoins, des suivantes intéressées à sa politique et à sa fortune.

De pareilles mœurs introduites dans un Gouvernement conduisent fatalement un Etat à l'anarchie et à la ruine, et, faisant le jeu des plus astucieux, ouvre la porte aux audaces et aux surprises.

Cependant jusqu'alors la France avait pu résister aux turbulences méridionales... car le Midi déjà bougeait !

Malgré les entreprises hardies, les assauts répétés des peuples du Languedoc et des Pyrénées, le pouvoir royal, non sans peine, avait pu tenir éloignés du Gouvernement leurs représentants, dont il craignait à juste titre les prétentions et les théories.

Mais le Midi naturellement s'accommodait mal d'un joug qui lui pesait. Les circonstances et l'état de décomposition dans lequel était tombé le Nord préparèrent son affranchissement et avec lui la ruine de notre nationalité.

La réforme s'annonçait !

Résistant généralement aux idées nouvelles, le Nord, dans son ensemble, était resté foncièrement catholique et attaché à la Ligue.

Naturellement, le Midi se fit huguenot, et, masquant toute sa politique derrière des revendications religieuses, il put, à la suite d'un Henri IV, ouvrir enfin le cours à ses ambitions.

Il suffit, dans l'Edit de Nantes, de remplacer le mot huguenot par le mot méridional pour comprendre comment le Midi put d'un seul coup s'approprier la moitié des voix dans les Parlements, une foule d'avantages et de droits dont il ne jouissait pas préalablement, et, pour combler la mesure, un certain nombre de places fortes et de garnisons entretenues par le trésor public (alias le Nord, déjà pourvoyeur d'impôts !) pour défendre ses privilèges.

Je n'insisterai pas sur le profit qu'a su tirer depuis le Midi de cette pénétration habile dans les affaires des riches et fertiles régions du Nord.

On exalte Henri IV parce qu'il aurait établi l'unité et l'accord national, mais si ce grand acte s'accomplit au profit du Midi, le Nord en paya tous les frais, et il les paye encore !

Comme conséquence en art, ne soyez pas surpris de voir notre vieille architecture française définitivement condamnée et méconnue, et laisser la place à une architecture de briques et de pierres, en faveur à Toulouse au XVI^e^ siècle, avec Bachelier et son école.

La place Dauphine, Fontainebleau, la place Royale, la cour de marbre à Versailles, l'hôtel Mathan à Rouen, tout le XVII^e^ siècle témoigne de cette évolution de l'architecture.

Et comme la réduction complète d'un pays ne peut mieux être assurée que par une rupture complète avec ses traditions (malheur aux peuples oublieux de leurs origines et de leur histoire !) une forme latine fut imposée dès lors à la France. L'architecture de l'épouse

de Henri IV, Marie de Médicis (une autre italienne), et celle des Jésuites, inspirée par Palladio et Vignole, en fixait le cadre, tandis que l'enseignement exclusivement latin donné par le même ordre, et adopté plus tard par l'Université, en réglait la forme.

Hypnotisée par un préjugé qui lui aurait été fatal si la vitalité et l'énergie de sa race ne l'avait sauvée, la France traversa ainsi près de trois siècles sans voir le masque qu'on lui faisait à son insu porter. Nous avons vu que son instinct la guidant préparait déjà une renaissance septentrionale au XVIII^e^ siècle.

Le celticisme sous l'Empire et, plus tard, vers 1830, le romantisme, tentèrent successivement de nous débarrasser de nos entraves, et la lutte des deux écoles latine et septentrionale occupa tout le cours du XIX^e^ siècle.

Cependant une certaine effervescence dans les idées, depuis une quinzaine d'années, semble annoncer l'aurore de temps nouveaux.

Si certain modern' style naguère faillit, par ses exubérances, compromettre l'évolution naturelle qui se préparait, son court passage eut, du moins, l'avantage d'élargir le champ des concessions classiques.

Aujourd'hui, le spectre des vieux canons est renversé, un vent de liberté souffle joyeusement et, comme les brises printanières, vient dissiper les derniers frimas !

Déjà la France s'émancipe, son esprit logique a raison de ses erreurs passées ; l'avenir pour elle splendide lui prépare de brillantes destinées.

Les mathématiques et les sciences exactes sont son

domaine ; elle a su, par ses découvertes, se placer dans ces branches de l'esprit humain à la tête des nations.

Peut-on dire que la France soit restée en arrière en littérature ? Non certes.

En tous temps l'esprit des Celtes a su s'affirmer fécond, élégant, brillant et subtil, toujours à la hauteur de cette réputation que lui ont donnée les anciens et qu'il a su conserver à travers les siècles, en dépit des événements et de l'acharnement que l'on mit à l'étouffer.

Cependant notre art et principalement notre architecture languissent et s'étiolent sous les effets d'un mal pernicieux qui les consume.

L'art étant en effet le reflet des sentiments les plus intimes d'une race, il ne faut pas s'étonner d'une hésitation naturelle dans les manifestations d'un idéal mal défini et tellement en désaccord avec notre cœur.

L'art, comme nos sentiments, s'accommode difficilement de conventions et de règles qui étouffent les enthousiasmes.

Il est l'expression sincère, spontanée et libre de nos émotions.

Or, si depuis longtemps déjà l'art laisse indifférentes les masses, si l'idéal leur manque souvent, si l'art, de populaire qu'il était jadis, ne constitue plus guère que l'apanage de certains privilégiés parlant un jargon spécial, c'est que justement le peuple ne comprend plus le langage qu'on lui propose et qui n'est pas le sien, des émotions en formules qui lui échappent ; et pourtant, aujourd'hui, l'Etat, les départements et les villes

s'imposent des sacrifices considérables pour développer partout, jusqu'à l'école, le sentiment du beau.

Si les résultats sont à peu près négatifs, en dépit de la somme considérable d'efforts tentés, c'est que les leçons émanant de cœurs figés dans des manuels, que les principes qui en sont la base manquent de sincérité, c'est qu'on parle de l'art comme d'une chose extraordinaire, compliquée, quand il est si simple, si facile, si accessible à tous... comme l'amour infini qui, dans l'extase, fait grands les plus petits.

Parlons français et du même coup nous verrons, comme au moyen âge, les humbles aimer le beau, s'en ravir et s'élever jusqu'à lui, les artisans aimer leur œuvre, et l'aimant la parfaire ! Nous verrons l'art pénétrer le peuple, et celui-ci affirmer son goût, même dans les objets d'usage courant.

Il fut un temps peu éloigné où, dans les distributions de prix, le discours d'usage était prononcé en latin. Le public n'y comprenait rien, ce qui ne l'empêchait d'ailleurs pas de déborder d'enthousiasme lorsque de la tribune partait le signal des applaudissements..... Il y a peu d'années encore, il était de bon ton d'échanger dans la rue des politesses en italien.

Le temps des discours latins et des formules italiennes est heureusement passé, mais que de choses restent encore à faire avant que nous puissions complètement retrouver notre nationalité.

Travaillons donc à redevenir nous-mêmes, nobles descendants des Celtes, des Germains et des Wikings ;

fils des Barbares du Nord, nous n'avons pas à rougir d'un passé fait de gloire et de dignité.

Protestons contre l'origine latine que l'on nous donne.

Que toute la droiture de notre race se révolte même contre une telle allégation.

Alors notre pays, véritable terre des Franks, redeviendra la France, la bonne et belle France d'autrefois, la France directrice des idées et des arts; et son idéal, fait comme jadis d'amour et de vérité, rendra facile sa tâche et la conduira dans l'accomplissement de sa mission féconde, par des voies d'élégance, d'enthousiasme et de ravissement.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. DELABARRE

Par M. L. DESCHAMPS, Vice-Président.

MESSIEURS,

J'avais à répondre, ces jours derniers, à cette question plusieurs fois posée : Mais quel est donc ce nouveau membre de l'Académie que vous devez recevoir ? Et je me disais : A quoi sert-il donc d'avoir un beau talent; à quoi bon avoir répandu dans les cours publics et dans les conférences, dans les revues et dans les livres, une somme énorme de connaissances et de science, si l'on reste ainsi inconnu d'une partie de ses propres concitoyens ?

Puis, je me suis rassuré; j'ai pensé qu'il viendrait peut-être un jour où personne dans Rouen ne vous ignorerait plus, le jour ou se réaliserait, s'il se réalise comme j'en forme le vœu, le superbe poème, de pierre et de marbre, que vous avez composé en l'honneur de Jeanne d'Arc. Vous en avez offert, hier, le plan à l'Académie qui vous en remercie. Elle serait heureuse de l'offrir à son tour à la ville de Rouen et de lui offrir également son concours pour qu'enfin s'élève dans nos

murs le monument national si longtemps attendu, et cependant bien dû à l'héroïque fille du peuple qui, aux jours les plus sombres de son histoire, sauva la France. Je souhaite, Monsieur, que votre nom reste attaché à cette belle œuvre.

Dans l'étude si fouillée que vous venez de nous lire, vous avez cherché quelle force avait pu faire monter de terre la vie puissante de nos cathédrales, et sous les arceaux, dans l'ombre des voûtes, vous avez entendu se réveiller la voix d'ancêtres lointains qu'on avait cru morts à jamais ; dans le branchoiement des piliers de nos églises, vous avez reconnu les âmes des sylvains qui les construisirent. Il semblait que leur souvenir fût tombé avec les arbres des forêts dans lesquelles ils ont erré ; à peine sait-on qu'ils sont nos pères, et nul ne songe que quelque chose d'eux puisse vivre encore en nous.

Ils sont si bien oubliés que leurs descendants mêmes semblent les renier lorsqu'ils font de la France une nation latine. Vous protestez, Monsieur, contre cette étrange méconnaissance des origines de notre race, et je me fais un devoir de joindre ma protestation à la vôtre. Non, nous ne sommes point des Latins; nous sommes tout au plus des latinisés par la conquête d'abord, puis par une singulière déviation de notre éducation publique; nous sommes des conquis qui ne veulent pas reconnaître la conquête.

C'est qu'en effet, Messieurs, les races ne meurent point aussi facilement que nous serions portés à le

croire ; même lorsqu'elles ont disparu de la surface de la terre, elles survivent dans les couches profondes des générations qui leur succèdent. Que les invasions se multiplient, et s'entrecroisent comme on le vit du IVe au IXe siècle, que les conquérants subjuguent, expulsent, ou exterminent les anciens possesseurs du sol, peu importe : on dirait que de la terre dont ils viennent de s'emparer et de l'air qu'ils viennent respirer, une vertu se dégage qui transmet d'âge en âge, aux générations nouvelles, le génie des premiers aïeux. Un empereur qui se pique d'être un adepte de tous les arts et de toutes les sciences nous a montré, il y a quelques années, dans un dessin symbolique, le péril jaune, l'absorption de la vieille Europe par l'Extrême-Orient. Eh bien, alors même que, dans la suite des temps, les Asiates, barbares à demi-civilisés, viendraient des rivages des mers de Chine s'établir à notre place dans les près fleuris qu'arrose la Seine, leurs petits enfants pourraient tout ignorer de nous, même notre nom, ils n'en porteraient pas moins dans leurs corps parfois, et toujours dans leurs âmes, un ressouvenir des Celtes d'autrefois et des hommes du Nord qui sont nos ancêtres plus directs.

On peut dire des peuples, ce me semble, ce que disait naguère des individus l'un des plus subtils de nos philosophes, Bergson : « leur durée n'est pas un instant qui remplace un autre instant, elle est un progrès continu du passé qui se conserve de lui-même, et tout entier, sans doute, nous suit à tout instant (1). »

(1) *Evolution créatrice*, p. 4 et suiv.

Mais nous ne le savons pas à moins que d'aventure il ne nous soit donné d'entendre une voix chanter comme un souvenir, messagère de l'inconscient, qui vient nous rappeler que le passé se continue dans le présent et que si nous ne pensons pas avec lui, c'est avec lui pourtant, et j'oserais même dire c'est de lui que nous vivons.

Cette voix ne la faisons pas taire ; sachons, au contraire, l'écouter chaque fois que les grands intérêts de la race ou de la patrie sont en jeu. Un peuple qui méconnaît ses origines, qui renie ses traditions ressemble à l'homme qui mépriserait sa famille et voudrait ignorer ses aïeux. C'est une faute, malheureusement fréquente à notre époque. L'on rencontre trop de ces historiens et de ces maîtres qui, sous le prétexte de glorifier les conquêtes des temps modernes, entendent ignorer systématiquement ou dénigrer le passé ; ils donnent une preuve, comme ils le désirent, de leurs passions politiques, mais ils donnent aussi la preuve de leur ignorance des lois de la nature et d'une complète incapacité d'enseigner l'histoire.

J'ai parlé de l'histoire, interrogeons-la.

Des hommes, nous dit-elle, autrefois, s'assemblèrent, et ils devinrent un peuple. Ils venaient on ne sait d'où, ils prétendaient que leur premier chef avait eu pour nourrice une louve et qu'un Dieu, — quel Dieu ? nul ne pouvait le dire — habitait les sommets feuillus de leurs collines.

Ils disaient vrai, sans doute, car ils étaient bien les

fils de la louve, et leurs actes devaient révéler le nom du génie mystérieux qui reposait sur les sept collines et jetait tout autour d'eux l'épouvante ; c'était le génie de la domination, celui qui allait, dans la suite des âges, mener à bien leurs conquêtes et leur donner l'empire du monde.

> Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
> (Hæc tibi sunt artes), pacique imponere morem ;
> Parcere subjectis et debellare superbos.

Un jour vint où les légions romaines envahirent la Gaule. Les Gaulois et les Celtes, puis les Germains étaient de ces superbes qui ne voulaient point plier. César eut raison d'eux, et le nom même des Celtes disparut. Sans doute Rome expia, quelques siècles plus tard, ses violences et sa tyrannie ; après avoir râlé sous le talon d'empereurs ignobles, elle s'écroula sous les coups répétés des barbares ; l'édifice qu'avait bâti la force et que la crainte avait maintenu était à terre ; il n'en restait plus que des ruines, des écrits et un nom.

On le crut du moins, mais si la ville impériale était morte, l'hôte mystérieux des sept collines n'avait pas été détruit, parce que l'esprit ne meurt pas. Des pierres tombées et des parchemins jaunis continuaient de monter comme une vapeur l'âpre besoin de conquérir et l'impérieuse volonté de dominer. Les peuples avaient pu tressaillir et croire qu'ils étaient délivrés, ils se trompaient ; le joug n'était point tombé ; Messieurs, nous le portons encore, dans nos mœurs, dans nos institutions civiles et juridiques, dans notre éducation publique et

jusque dans notre conscience. Et, depuis des siècles, le duel se poursuit entre la loi romaine impérieuse, inflexible, et l'esprit celte toujours épris de rêves et de poésie, toujours amoureux d'indépendance et de liberté.

N'est-ce pas un curieux témoignage de la survivance de nos pères en nous ce spectacle que nous donnons ce soir de deux obscurs citoyens, vous et moi, Monsieur, qui se rencontrent pour protester contre l'éternelle emprise de l'esprit latin ?

L'empire romain venait donc de disparaître ; du génie latin, il semblait qu'aucune trace ne dût subsister ; qui donc aurait exercé la domination au milieu de ces peuples dispersés et de ces races emmêlées qu'aucun lien ne paraissait relier. Et cependant dans cet éparpillement de groupements si divers et de forces si inégales régnaient des sentiments communs, les uns dérivés de l'esprit chrétien qui donnait à la société naissante son unité morale et les autres dérivés de l'esprit barbare d'où elle tira ses libertés publiques.

Personne n'avait alors la conception de l'Etat tel qu'il s'impose à nous aujourd'hui et, l'on se défendait de lui, de ses empiétements possibles, par ces innombrables privilèges qui garantissaient et aux villes, et aux corporations, et aux individus l'exercice de leurs droits et de leur liberté. « En les défendant, c'est lui-même que l'individu défend, c'est dans l'unité large de la race, de la nation, la diversité souple des idées, de l'esprit, des caractères. C'est qu'en effet, dans ce temps-là, tout sujet du roi est Français, mais, sous ce titre, il est d'abord Normand,

Breton, Bourguignon, Provençal. Toutes ces petites nations entrant dans la grande ont gardé leur caractère et leurs mœurs, leur patois ou leur langue, leurs traditions et leurs costumes. Elles ont voulu s'unir, non se confondre ou se défigurer (1). »

Ainsi en était-il de l'Eglise, qui avait, elle aussi, comme son devoir l'y oblige plus strictement, le souci de l'unité. Elle savait qu'un corps ne peut vivre sans la tête, mais elle sentait également que si la tête absorbe pour elle seule toutes les forces de l'organisme, le corps dépérit. C'est pourquoi chaque « chrétienté », chaque église locale, croyait aider à la réalisation de la communion suprême en maintenant toujours en éveil son activité personnelle; l'on n'aurait jamais songé à imposer aux églises voisines l'uniformité sous le prétexte d'assurer l'unité. Chacune revendiquait le droit d'élire son évêque, d'administrer ses biens et de maintenir ses libertés. C'est qu'on se souvenait sans doute de la doctrine du pape Grégoire le Grand « tant que la foi demeure une, la sainte Eglise n'a point à craindre de la variété des coutumes ». En effet, l'unité n'est pas à chercher dans la contrainte d'une discipline extérieure, dans la sujétion à des directions variables, mais dans la communion intérieure par où se forme et se maintient le corps mystique du Christ.

Sans nous attarder à l'étude, qui aurait pourtant bien son charme, de la société féodale, voyons com-

(1) Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, Paris, 1905, t. I, p. 31 et 32.

ment peu à peu se sont développées parallèlement la monarchie française et la monarchie de la Rome nouvelle ; car ce sont les rois qui ont fait l'unité de la France, comme les Papes ont fait l'unité de l'Eglise, et l'on peut pousser la comparaison plus loin et dire que ce sont les abus de l'autorité des uns qui ont fait le succès de la Réforme, comme les abus de l'autorité des autres ont rendu inévitable la Révolution. Or, à quel moment s'est précisément le plus accusée dans les deux systèmes de gouvernement cette tendance à l'abus de l'autorité ? C'est à l'époque ou les légistes des rois et les théologiens des papes ont exhumé du vieux droit romain la notion païenne de souveraineté. Et je dis païenne, parce qu'elle ne s'applique plus à Dieu seul, mais à l'homme, et parce qu'en faveur de l'homme qui en jouit, elle se révèle sans limites, sans partage, sans contrôle, sans responsabilité. Alors, devant les deux chefs des peuples, le temporel et le spirituel, se dressa comme un mirage le spectre vêtu de pourpre du César romain, et tous deux se levèrent pour en revendiquer l'héritage.

Et la revendication tient toujours, car cette année même nous lisions dans le journal qui reflète le mieux la pensée de ses chefs cette affirmation osée : « Le Pontificat romain est l'héritier légitime, nécessaire et purifié de l'Impérialisme romain (1). »

Quel aveu ! et aussi quelle conception, bien latine celle-là, du Pontificat !

(1) *L'Osservatore Romano*, cité par *La Croix* du 15 juin 1909.

Légistes et théologiens sont, à la fin du moyen âge, d'accord pour défendre un idéal nouveau : l'autorité n'est plus une fonction dont on s'acquitte, c'est un droit qu'on fait valoir, et rien ne tient devant elle ; Pape ou Roi, celui qui est revêtu de l'*imperium* est un maître. Plus tard, Bossuet nous dira, dans sa *Politique tirée de l'Ecriture* : « Le prince est un personnage public ; tout l'Etat est en lui, la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Tout relève de lui et il ne relève que de Dieu. »

« Il n'y a constitution féodale, ni impériale, ni canonique, qui ait lieu contre le roi, » disent les légistes.

Il relève du pape, disent les théologiens, parce que c'est à Simon Pierre qu'ont été remis les deux glaives. Aussi le pape divin, *divus papa*, est-il « l'arbitre céleste des destinées de la terre » en qui « toute volonté tient lieu de savoir, de qui toute parole s'impose comme un oracle ». Car « cé monde lui a été ainsi donné qu'il lui est permis de juger de tout, de dispenser de tout, d'ordonner tout sans que nul puisse s'opposer à son vouloir et lui dire : Que fais-tu (1). » « Il est Vice-Dieu sur terre. »

Les faits étaient à l'unisson des doctrines. Le roi met la main sur les Etats provinciaux et les conseils de justice, sur les seigneuries et sur les villes, sur les corporations et sur l'Eglise elle-même. Il est le maître de l'impôt, le maître de la justice, le maître de l'armée, le maître des offices, le maître du clergé; et pour avoir

(1) Imbart de la Tour, *loc. cit.*, t. II, p. 58.

eu l'audace, en 1484, de réclamer une charte les Etats généraux ne sont plus convoqués.

De son côté, le pape organise sa cour sur le modèle de la cour impériale; il s'apprête à gouverner le monde. Alexandre VI partage les continents entre l'Espagne et le Portugal; Jules II met en interdit le royaume de France, prépare la déchéance de Louis XII et offre sa couronne à Henri VIII d'Angleterre; il n'est pas en Europe, depuis plusieurs siècles, un mouvement politique dans lequel la cour romaine ne se croie le droit et le devoir d'intervenir.

Telle est, Messieurs, la puissance du génie latin, qui vise à s'implanter partout, et, partout où il s'implante, fait régner le pouvoir absolu, l'œuvre de domination.

Il suffit d'étudier quelque peu l'histoire de France et de la comparer avec la situation actuelle pour comprendre l'état de malaise continu et de déséquilibre dans lequel le pays se débat. La France peut être divisée en deux grandes régions : le Nord et le Midi. Au Nord, les invasions germaniques et scandinaves, après avoir détruit la civilisation gallo-romaine, ont établi ces races septentrionales fortes mais douces, laborieuses mais dociles, dont nous sommes les descendants directs. Le Midi n'a eu à souffrir que de quelques incursions arabes; il est resté sous l'influence des mœurs et de la civilisation latines; il en a eu aussi le bénéfice. Les idées que vous avez émises sur les luttes entre le Nord et le Midi peuvent prêter à la controverse, mais j'en retiens ce fait que toujours le Midi a cherché à dominer le Nord, et il le domine actuellement. Ces

régions, relativement peu peuplées, nous fournissent proportionnellement le plus de législateurs, et les législateurs les plus entreprenants, pour ne pas dire davantage; et tout le monde sait que le Midi vote les impôts et ne les paie pas, tandis que le Nord qui ne les vote pas les paie.

Après avoir indiqué si sommairement ce que fût l'influence romaine sur nos institutions civiles pendant une longue période de notre histoire, il nous resterait à indiquer ce qu'elle est encore sur notre éducation publique, sur notre législation et sur nos mœurs. Je n'aurai pas la présomption de traiter un tel sujet, et je dois me borner à quelques réflexions.

L'œuvre du génie latin en France n'aurait pas été complète si celui-ci n'avait réussi à diriger l'éducation publique. Les circonstances lui en fournirent la facilité.

Le XIII^e^ siècle s'était donné aux grandes spéculations philosophiques ; il n'est peut-être pas dans l'histoire d'époque où l'intelligence humaine ait fait de plus nobles efforts pour fonder sur une base inébranlable l'édifice des connaissances. Le XIV^e^ siècle s'était occupé à discuter quels seraient les fondements de l'Etat, sur quelles bases s'appuieraient les libertés politiques. Puis, au XV^e^ siècle, comme s'il se sentait las d'avoir agité de tels problèmes et incapable de les résoudre, l'esprit humain était descendu des hauteurs et se laissait conduire par les humanistes.

En parlant tout à l'heure de la Renaissance et en

songeant aux magnifiques productions des siècles précédents, vous disiez, Monsieur : « Qu'avions-nous besoin de renaître? » Et vous avez raison. La Renaissance fut, à certains points de vue, une chute et non pas une résurrection.

Ce fut une chute, surtout par la façon dont fut compris et appliqué le retour à l'antiquité païenne. En Italie la chute fut plus sensible qu'ailleurs, parce que là, assez naturellement, je le reconnais, les humanistes voulurent voir dans la culture latine et dans le droit latin l'expression la plus parfaite de la vie intellectuelle et de la vie sociale. C'est donc aussi là que, à l'ombre même du Saint-Siège, la Renaissance se montra le plus cyniquement païenne.

Nous devons aux humanistes français et allemands de déclarer qu'ils eurent vite fait de dépasser la culture latine et qu'ils surent reconnaître la supériorité de l'hellénisme dans le domaine de la philosophie et de toutes les sciences, comme de tous les arts, constituant les humanités.

Dans ce réveil des études, les universités et les collèges de France avaient noblement rempli leur mission et, en maintes villes, s'étaient créés, en même temps que des imprimeries, des foyers de culture.

D'où vint, après un si bel essor, la décadence des humanités?

De ce que, à la suite de la Réforme, une orientation différente et une direction plus étroite furent données aux études. En effet, l'ennemi était là, le libre examen, l'indépendance de l'esprit, le germe même de la

révolte. Pour l'extirper de chaque âme l'on prit à tâche de former un milieu scolaire qui fût impitoyablement fermé aux préoccupations du siècle : et pour sauver la jeunesse des controverses religieuses et des passions qu'elles surexcitaient, on la fit vivre dans l'intimité continue et exclusive des œuvres païennes. On ne prit plus d'intérêt qu'aux lettres latines ; on entretint les esprits des élégances de Virgile et d'Horace, on les nourrit de la substance un peu creuse de Cicéron, on ordonna de parler latin et d'écrire en latin, sans doute pour éviter de penser en français. Les hommes de ma génération ont connu ce régime de huit et neuf années de latin, pendant lesquelles il n'y avait point de place, ou à peu près, pour la grammaire française ; parce que, nous disaient des maîtres, du reste excellents : c'est dans le latin que s'apprend le mieux le français, et, seul, le latin donne aux esprits cette haute culture, cette compréhension des idées générales, qui distingue l'élite du vulgaire.

Ils n'oubliaient qu'une chose, ces dévoués éducateurs, c'est que la haute culture dont ils parlaient, la formation affinée du sens critique et du sens esthétique, les Latins la demandaient aux Grecs. Pourquoi n'irions-nous pas puiser directement à la même source ? Car quels philosophes Rome peut-elle comparer à Platon et à Aristote, quel moraliste mettre en regard de Socrate, quels poètes opposer à Homère et Pindare, quels orateurs à Démosthène, quels satiriques à Aristophane, quels tragiques à Eschyle, à Euripide, à

Sophocle, quels historiens, sauf Tacite, à Thucydide, à Xénophon, à Plutarque ?

La prédominance du latin fut alors déterminée, et ce n'est que justice de le rappeler, par cette raison, capitale pour l'époque, que le latin est la langue de l'Eglise ; et par cette autre raison que les langues européennes n'étant pas encore formées, le latin était la seule langue que les savants pussent employer pour communiquer tant bien que mal entre eux. L'erreur de cette pédagogie fut de se maintenir telle au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles qu'au XVI^e^, et de n'avoir tenu compte ni du développement des langues nationales, ni des besoins nouveaux et des progrès de la science, en imposant le latin quand même comme seul instrument de la formation des esprits.

C'est l'expérience surtout qui en a montré l'insuffisance, et l'on peut dire maintenant que le défaut de ce genre d'éducation par le latin consiste dans le développement de la médiocrité littéraire et de la médiocrité morale.

En résumé, le latin, langue lourde, sans souplesse, pleine d'équivoques, pauvre en génies littéraires et en grands penseurs, était la dernière langue éducatrice à choisir pour un peuple ; mais il était la langue conquérante, et nous dûmes la subir.

Aujourd'hui nous commençons à nous dégager de cette étreinte ; nous commençons à nous demander si dans le respect de la tradition classique il n'entre pas beaucoup de routine, et si le classicisme d'ordre inférieur que nous procure la littérature latine correspond

à la mentalité moderne et aux besoins de la vie à notre époque ; il semble, au contraire, qu'il constitue un dressage artificiel de l'esprit, opposé au développement des qualités de précision et de méthode dans l'observation des faits, de sagacité et d'indépendance dans la critique, de spontanéité dans l'action, qualités nécessaires aujourd'hui à ceux, chaque jour plus nombreux, que domine l'âpre loi de la lutte pour la vie.

Non pas que je méconnaisse l'importance de l'idéalisme dans la formation intellectuelle et morale de la jeunesse contemporaine, mais cet idéalisme est-ce précisément aux Romains qu'il faut l'emprunter, et, encore une fois, ne serait-il pas plus conforme à la vérité historique, à la logique, et aussi aux affinités de notre race, de le demander aux Grecs?

Et si nous ne le demandons pas aux Grecs, comment oublierions-nous qu'après eux nous pouvons offrir à l'Humanité la plus belle littérature du monde, avec Montaigne, Descartes, Pascal, Corneille, Racine, Molière, Bossuet, La Bruyère, Voltaire, Montesquieu et tant d'autres plus modernes, que je ne puis citer tous, et que l'on peut classer parmi les maîtres de la pensée humaine? Nous sommes assez riches pour vivre de notre propre fonds ; pensons en français et parlons français.

Lorsqu'un peuple est conquis dans sa langue, il est aussi conquis dans ses mœurs et dans sa conscience ; je ne parlerai point de ce dernier sujet, qui touche à des questions très sagement interdites par nos règlements. Sur le prémier, il n'est personne d'entre vous

qui n'ait parfois été choqué du caractère inhumain, barbare même, de certaines lois, de certains usages qui répugnent de plus en plus à la conscience moderne. Ainsi en est-il de notre abominable législation matrimoniale, directement issue du droit romain, et à laquelle nos législateurs viennent de porter quelques coups timides ; ainsi en est-il des droits féroces des créanciers sur le débiteur. Le propriétaire qui récemment, dans une ville voisine, a chassé de sa maison une famille parce qu'elle venait d'avoir un cinquième enfant; le propriétaire qui, dans un département voisin, a enlevé les fenêtres d'une maison pour se faire payer d'une quinzaine de francs, et qui a ainsi causé la maladie d'un enfant, sont de véritables sauvages ; mais ils ont agi conformément au droit romain ; ils jouissent du *jus utendi et abutendi*, le droit d'user et d'abuser ; c'est la souveraineté du propriétaire, au sens païen du mot et de la chose ; que l'on veuille bien comparer cette notion avec la notion anglaise autrement modérée de « tenure ».

L'histoire montre que le christianisme a affranchi la femme ; mais je constate que tout homme peut séduire une jeune fille, la déshonorer, la charger du lourd fardeau d'un enfant illégitime, empoisonner le reste de son existence, puis se retrancher derrière le Code qui interdit la recherche de la paternité.

Je pourrais multiplier les exemples, mais à quoi bon ! Pour que nos mœurs tolèrent de pareils actes et qu'aucune répression n'y mette fin, ne faut-il pas que notre conscience subisse encore la contrainte du droit

romain, du joug latin, rétabli par les juristes du moyen âge, et confirmé de nos jours par un latin, le Corse Bonaparte.

Tout se paie en ce monde, tout se balance, tout se compense. Les abus appellent les révoltes, les excès amènent les réactions. C'est sans doute ce qu'a voulu exprimer le psalmiste en ces mots : « L'abîme appelle l'abîme; et c'est ta voix, Seigneur, que nous entendons dans les grands bouleversements » ; en d'autres termes, aucune infraction aux lois de l'harmonie entre les êtres, aux lois de la justice, ne reste impunie. La Réforme d'un côté, la Révolution de l'autre, furent la réponse des peuples à des excès de pouvoir et à des abus d'autorité. Les rois avaient oublié que le pouvoir ne leur avait point été confié pour la satisfaction de leur orgueil et de leurs passions, mais pour le bien des peuples ; ils avaient imposé la servitude là où ils ne devaient demander que la fidélité, le pouvoir leur fut ôté par ceux-là même qui en avaient été les victimes.

De même dans le règne des esprits, il vient un moment où le sens critique est trop développé pour que les hommes se laissent imposer des modes d'action qui ne correspondent pas à leurs convictions intimes. Comme le dit si bien le P. Laberthonnière dans ses *Essais de philosophie religieuse:* « Il n'y a pas de vérité pour l'homme qu'il ait à subir, parce que cette vérité serait alors pour lui une compression, au lieu d'être un épanouissement, l'esclavage au lieu de la liberté, la mort au lieu de la vie. »

En effet, la contrainte matérielle arrête l'esprit d'initiative, le progrès, le développement du bien-être privé et de la prospérité publique; la contrainte intellectuelle brise les activités personnelles, et ne laisse de place qu'aux vertus passives de docilité, de soumission, de résignation, ou bien elle dispose les esprits au doute, puis à la révolte. Alors s'éveillent les instincts anarchiques dont la société souffre aujourd'hui plus que jamais.

Je me hâte d'ajouter que l'abus d'autorité n'est pas le résultat nécessaire et exclusif des monarchies de droit divin, et qu'on le rencontre tout aussi bien dans les démocraties. Pas plus que la volonté royale, la volonté populaire ne peut créer le droit et la justice, et lorsqu'un régime, quel qu'il soit, viole ces principes qui sont la base de toute société humaine, il détruit sa propre raison d'être, et se suicide.

Je dois terminer ce trop long discours, et je le termine en formulant un vœu : que nous sachions nous aider du passé pour préparer l'avenir, que l'âme nationale sache se rappeler ses origines et y rester fidèle. Nos ancêtres aimaient la paix, non la paix de la servitude, mais celle de la liberté, de l'activité, celle du plein épanouissement de leur personnalité ; ils savaient résister à l'oppression d'où qu'elle vint, et protester contre toute contrainte illégitime. Ainsi devons-nous faire, et ce ne sont malheureusement pas les occasions qui nous manqueront de remplir ce devoir.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT (1910)

(BEAUX-ARTS : M. H. CAUCHOIS)

ET LA MÉDAILLE D'OR ATTRIBUÉE PAR L'ACADÉMIE

A LA

38e EXPOSITION MUNICIPALE : M. DELATTRE

Par M. HENRI PAULME.

Depuis l'année 1838, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, désireuse de justifier plus largement encore que par le passé la dernière de ses trois attributions, décernait annuellement des médailles aux artistes normands, lorsqu'en 1843 un de nos généreux concitoyens eut l'heureuse inspiration de léguer la somme de 10,000 francs à notre Compagnie, avec mission d'employer le revenu de ce capital à décerner en son nom, chaque année, un prix « qu'elle donnera à l'Œuvre que l'Académie aura provoquée, reçue et jugée digne de ce prix ».

Ce sont les propres termes du testament de l'honorable bienfaiteur qui distribuait au surplus, par le même acte, avec une libéralité digne de tous les respects, un capital de près de 500,000 francs en fondations de tous genres.

Par suite d'usufruits réservés, l'Académie n'entra en possession du capital à elle légué qu'au cours de l'année 1857.

Vous me permettrez de constater avec quels soins scrupuleux, quelle conscience attentive, nos devanciers s'appliquèrent à remplir, dans toute la possible mesure, les intentions du testateur. L'imprécision de la formule de donation que je viens de rappeler à votre mémoire — imprécision voulue sans aucun doute par M. Bouctot, — témoignait sa confiance absolue envers l'Académie sur l'emploi le plus judicieux du prix mis à la disposition de celle-ci, mais lui imposait le devoir d'étudier, avec réflexion et maturité, les meilleurs procédés d'exécution.

Notre Compagnie ne faillit pas à ce devoir. Après une consciencieuse étude préliminaire confiée à une Commission composée des hommes les plus compétents (1), la question, rapportée par M. Lévesque devant l'Académie, donna lieu à de vives discussions qui occupèrent les séances des 11 avril, 6, 13, 20, 27 juin, 4 et 11 juillet 1856, et auxquelles prirent part entre autres MM. Rondeaux, Jolibois et Chassan.

De ces échanges de vues approfondis sortit enfin la décision suivante, qui parut à nos prédécesseurs résumer, sous la forme la plus respectueuse des volontés

(1) MM. de Caze ; Lévesque, conseiller à la Cour de Rouen ; Lévy, professeur au Lycée Corneille ; A. Nion, avocat; G. Morin, directeur de l'Ecole de dessin et de peinture ; Barthélemy, architecte en chef de la Cathédrale ; André l'ottier, conservateur de la Bibliothèque, Girardin.

de M. Bouctot, les désirs manifestés par lui dans son legs :

« Un prix de 500 francs serait chaque année décerné en son nom, en l'attribuant alternativement à une œuvre littéraire, puis à une œuvre scientifique, enfin à une œuvre artistique ».

Et c'est ainsi, Messieurs, que depuis 1858 vous avez, dans chacune de vos séances publiques annuelles, solennellement attribué, par un roulement régulier, le prix Bouctot à des littérateurs, savants ou artistes.

Pour la première fois, en 1860, il y a cinquante ans — et ce cinquantenaire m'a paru pouvoir être une raison de tracer, en un résumé rapide, l'histoire académique de ce prix — il fut réservé à la section des Beaux-Arts, avec les conditions suivantes :

« L'Académie décernera le prix au meilleur tableau dont le sujet aura été pris dans l'*Histoire de Normandie* et qui aura été composé depuis la publication du programme, avec cette stipulation qu'une esquisse peinte du tableau couronné sera remise à l'Académie et demeurera sa propriété ».

En effet, dans la séance publique de 1860, sur le rapport de M. de Bigorie, l'heureux premier bénéficiaire de la libéralité Bouctot fut notre compatriote Frédéric Legrip (1), pour son tableau *le Supplice de Jeanne d'Arc*, dont l'esquisse orne, en conformité du règlement initial du concours, la salle de nos séances. L'Académie, frappée surtout « par la sublimité d'expression donnée par l'artiste à la figure de Jeanne »

(1) Né à Rouen en 1817, mort en 1871.

— ce sont les termes mêmes du rapporteur — exprimait dans sa séance du 20 novembre 1860, quelques semaines après l'attribution du prix Bouctot, le vœu que la belle toile de M. Legrip fût achetée par la Ville pour son Musée.

Ce vœu, que la Municipalité ne put exaucer d'après une lettre du Maire de Rouen (janvier 1861), ne tarda pas cependant à être réalisé, et grâce à d'efficaces interventions, *le Supplice de Jeanne d'Arc*, acquis par l'Etat, a pris place, en 1862, dans notre Musée, qui possède ainsi la première œuvre d'art à laquelle a été décerné le prix fondé par cet éminent bienfaiteur de la ville de Rouen que fut M. Bouctot.

Pendant les quinze années qui suivirent, l'attribution du prix Bouctot subit des fortunes diverses et, en présence des difficultés pratiques qu'elle rencontra, l'Académie se crut fondée à reviser les conditions primitives du règlement adopté dans sa séance du 11 juillet 1856.

Sur le rapport de notre regretté confrère Hédou, notre Compagnie, constatant qu'à de fréquentes récidives le nombre ou la qualité des œuvres soumises à son jugement avaient périclité, modifia le programme précédent ; elle a jugé alors assurer d'une façon plus sérieuse et continue l'exécution des volontés du légateur en adoptant cette nouvelle formule de concours : « L'Académie décernera le prix Bouctot tous les deux ans à une œuvre de peinture, sculpture ou gravure qui aura figuré à l'Exposition municipale de Rouen et dont l'auteur sera né ou domicilié dans la Seine-Inférieure ».

(Séance du 16 juillet 1875.)

Par des extensions libérales de cette mesure, il a été postérieurement décidé que *l'architecture* serait comprise parmi les arts concurrents et qu'on admettrait tous les artistes normands d'origine ou de résidence.

C'est sur ces bases nouvelles que, depuis 1875, le prix a été régulièrement attribué, et il est hors de doute que jamais l'Académie n'a été prise au dépourvu, avec cette interprétation plus large, mais toujours fidèle, certes, des intentions de M. Bouctot.

Peut-être cette obligation que s'est imposée notre Compagnie présente-t-elle l'inconvénient de lier trop étroitement à l'existence des Expositions municipales l'attribution d'une libéralité dont son auteur lui avait réservé la complète latitude.

Le prix Bouctot devient ainsi une simple fraction des nombreuses récompenses décernées aux seuls artistes qui prennent part à ces manifestations périodiques ; il perd ainsi quelque peu — me sera-t-il permis de le dire — du caractère rigoureusement académique que le donateur avait entendu lui donner. Puis au cas toujours possible où les Expositions municipales viendraient à être interrompues, voire même supprimées, l'Académie de Rouen se trouverait contrainte de commettre une infraction au règlement d'attribution du prix Bouctot, ou d'envisager une nouvelle modification de cette règle pour assurer l'exécution parfaite des clauses de ce legs.

Loin de votre rapporteur, Messieurs, la pensée de méconnaître les avantages du mode actuel d'attribution tel qu'il résulte du vote de 1875. Le talent des lauréats

proclamés depuis cette époque, la qualité des œuvres qui motivèrent leur succès auprès de vous, la réputation artistique que la plupart de ces artistes ont acquise ou consolidée sont, pour votre conscience, le meilleur témoignage d'avoir bien rempli la mission dont vous chargea la confiance de M. Bouctot.

J'imagine toutefois que des circonstances pourraient se présenter où l'Académie peut-être préfèrerait avoir conservé plus de liberté dans l'attribution de ce prix, n'être pas obligée, non seulement d'attendre une prochaine Exposition pour le décerner, mais encore de le réserver rigoureusement à une œuvre admise à cette Exposition. Ne se peut-il faire qu'un artiste normand, merveilleusement doué, de grand mérite ou de grand avenir, se refuse, dans une indépendance un peu sauvage, à prendre part à ces manifestations d'art toujours un peu « administrativées » ? Nous regretterions alors de nous être liés nous-même par une règle invariable, ne souffrant pas la plus justiciable des exceptions...

Vous excuserez, Messieurs, l'expression très libre de ces légers scrupules d'un confrère qui s'incline d'ailleurs respectueusement devant des décisions, déjà anciennes, consacrées par un usage plus que trentenaire et dont lui-même s'est chargé de vous traduire aujourd'hui l'application pour l'année en cours.

— Que dis-je ? « s'est chargé ? » La formule est inexacte ; car, faut-il vous le rappeler, ma situation est plutôt bizarre. Oyez et jugez :

Membre de la Commission chargée par l'Académie de désigner le lauréat du prix Bouctot de 1910, je ne

pus, par suite d'une absence imprévue et urgente, avoir l'honneur de me joindre à mes collègues le jour fixé pour leur réunion. Et cependant ceux-ci s'empressèrent, avec une malicieuse unanimité, paraît-il, de choisir comme rapporteur le confrère qui précisément n'assistait point à la séance. Apprenant cette désignation trop flatteuse d'ailleurs, celui-ci n'a pu, comme jadis Alceste, que s'écrier :

..... La surprise est fort grande pour moi,
Et je n'attendais pas l'honneur que je reçoi... !

Mais les excellents collègues qui lui jouèrent ce spirituel mauvais tour ne seront pas fondé à se plaindre de leur rapporteur s'il traduit infidèlement leur pensée et motive insuffisamment leur choix...

*
* *

Jadis, et depuis qu'en 1876 l'Académie décida de décerner le prix Bouctot à l'un des artistes ayant pris part aux Expositions municipales, elle en cherchait le bénéficiaire parmi tous ceux qui remplissaient la double condition d'être nés ou domiciliés en Normandie, c'est dire combien était considérable le nombre des concurrents, donc plus malaisée la sélection inévitable; et vous avez encore présents à la mémoire les exposés si intéressants que vous firent nos confrères Jules Adeline et Samuel Frère, leurs remarquables notices, vrais modèles de critiques d'art.

Si nous escomptons le plaisir d'apprécier longtemps encore les judicieuses et autorisées réflexions de celui-

ci, — de celui-là, nous n'entendions plus depuis bien des années la voix claire, les phrases alertes, les observations souvent narquoises, toujours marquées au coin de l'esprit le plus français qui put être. Hélas, voici qu'hier cette plume puissante s'est brisée, cette voix restée jeune s'est tue pour toujours. Qu'il me soit permis, au cours de ce rapport sur le prix Bouctot (Beaux-Arts), de saluer au passage la mémoire de celui qui en fut fréquemment chargé, s'en acquitta avec une constante humour, et a laissé dans la vie artistique rouennaise la trace brillante et durable : Jules Adeline, architecte et graveur plein d'originalité, écrivain charmant, dessinateur amoureux de la vieille cité.

Donc, dans ses rapports et dans ceux de M. Frère, la liste des concurrents au prix était longue. Elle s'est réduite d'elle-même par une modification toute naturelle et comme spontanée ; quelques artistes exposants ambitieux d'obtenir cette haute récompense ayant pris l'initiative de poser leur candidature devant l'Académie, votre Commission a, depuis quelques années, pu restreindre utilement ses examens.

A l'Exposition de 1909, elle avait à choisir — mission embarrassante s'il en fut jamais, obligation parfois douloureuse, — entre des œuvres dignes de tout intérêt, des talents déjà consacrés, des carrières les plus honorables.

Ne convenait-il vraiment pas d'attribuer le prix Bouctot à M. Charles Morel, menuisier d'art à Rouen, élève de Gustave Morin, notre ancien confrère, et qui continue dans notre ville la tradition de ces modestes

autant qu'originaux maîtres-huchiers, de qui nos vieux logis et nos monuments ont conservé tant d'œuvres précieuses.

Il n'est ni un Rouennais ni un touriste qui ne connaisse ce pittoresque logis de la Rougemare, dont un modèle réduit, merveille de précision et d'habileté professionnelle, figurait à l'Exposition ; M. Morel en a seul conçu et fait exécuter le plan ; de cette habitation, aux lignes élégantes et à pans de bois, la silhouette élancée, l'harmonie des proportions, les poutres sculptées, les ciselures des panneaux et des grilles « font l'admiration des profanes et des professionnels ». Nul de vous, Messieurs, n'a oublié les études fouillées qu'elle inspira à l'un des nôtres, M. Lucien Lefort, architecte des monuments historiques, et à notre érudit ami M. Georges Dubosc (1).

Et M. Morel est, depuis près de quarante ans qu'il a succédé à M. Lenoel, sculpteur sur bois, l'auteur de multiples travaux d'art, confessionnaux, bancs, stalles, lambris, autels, bahuts, d'un goût très sûr et d'une exécution irréprochable.

Son charmant logis, dont l'originale physionomie tranche si heureusement sur la banalité des plates et inesthétiques façades chères au XIX^e^ siècle, ne constitue-t-il pas un exemple trop rare et une excitation salutaire aux propriétaires modernes de « renouveler et retremper ce qu'on a appelé l'art public » ?

(1) *L'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, n° 1 de 1900. L. Lefort. — *Le Logis de la Rougemare*, *Journal de Rouen*, 12 juin 1898, Georges Dubosc.

Deux jeunes architectes, anciens élèves de notre Ecole des Beaux-Arts, sollicitaient, eux aussi, vos suffrages : l'un, M. Fernand Hamelet, aux mains duquel ont déjà afflué prix d'Ecole, récompenses de concours publics, mentions d'Exposition, composa pour les fêtes du 3e Centenaire ce char de *l'Apothéose de Corneille* dont vous vous rappelez le succès justifié; l'autre, M. Pierre Chirol, méritait toute notre attention pour avoir consacré son jeune savoir à un important relevé d'architecture rouennaise, *l'Hôtel du Premier Président du Parlement de Normandie*, aujourd'hui *Hôtel des Sociétés savantes*, où l'Académie tient depuis 1857 ses séances hebdomadaires. Cet édifice que sa beauté, son passé dans l'histoire eussent dû depuis longtemps mettre en valeur, n'avait jamais encore été, omission singulière, l'objet d'une étude précise et de relevés géométraux permettant une comparaison avec les plus célèbres hôtels parisiens du XVIIIe siècle. L'épreuve, grâce au travail consciencieux, détaillé de M. Pierre Chirol, a été tout à l'honneur du monument rouennais.

Est-il besoin de vous rappeler, Messieurs, les succès ininterrompus, et si légitimes, de M. Albert Guilloux? Vous avez tous présents à la mémoire ces œuvres exquises, d'un sentiment artistique intense qui lui valurent tant de lauriers ; notre Musée possède de l'habile statuaire ce groupe émouvant d'un large et puissant modelé, et dont le marbre doit aller incessamment — jamais honneur ne fut plus justifié — au Musée du Luxembourg : *Eve retrouvant le corps d'Abel*.

Albert Guilloux avait à notre Exposition municipale de 1909 une réduction de la *Nouvelle Muse*, l'œuvre d'un symbolisme très moderne qui lui valut à Paris une première médaille au Salon de 1906. L'Académie elle-même fut heureuse, en 1897, de lui décerner une médaille d'or, sur le rapport élogieux de M. Samuel Frère, pour cette *Eve*, « mère désolée, folle de douleur, abîmée devant le corps de son fils chéri ».

En désignant le jeune statuaire pour le prix Bouctot, comme déjà, en 1883, elle l'avait attribué à Alphonse Guilloux, son frère aîné, lui aussi sculpteur admirablement doué, l'Académie aurait consacré, pour ainsi dire, le talent de toute une lignée d'artistes normands fidèles à la petite patrie, dans celui du cadet actuel de cette famille qui compte encore, outre les deux Guilloux, leur beau-frère, le bon peintre Albert Lebourg, l'un des maîtres de la peinture moderne, membre de l'Académie de Rouen...

Mais, de même que notre Compagnie a dû s'imposer dans ses règlements de l'attribution du prix Bouctot un roulement biennal ou triennal entre les Lettres, les Sciences et les Arts, de même, pour ce qui concerne cette dernière section, elle a décidé, afin de satisfaire à de légitimes exigences, de décerner alternativement ce prix aux diverses formes de l'art : peinture, gravure, sculpture, architecture.

Et cette année, c'était parmi les peintres que la Commission devait chercher le lauréat. Subissant ainsi — quelque peu malgré elle — la tyrannie d'une réglementation quasi administrative dans une question toute

cependant d'ordre artistique, elle s'est vue dans la nécessité, *dura lex, sed lex !* d'écarter *à priori* les graveurs, les sculpteurs et les architectes.

Restaient donc les peintres, seuls appelés à bénéficier du prix de 1910 ; quatre d'entre eux étaient sur les rangs.

Enfant de Honfleur, fondateur de l'Ecole municipale de dessin de cette ville, de la Société normande d'ethnographie et d'art populaire *le Vieux Honfleur*, de la Revue illustrée d'art populaire *le Pays normand*, toutes fondations auxquelles ont étroitement participé le toujours regretté Albert Sorel et Georges Ruel, notre excellent confrère, — M. Léon Le Clerc, ancien élève de l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Rouen, est un peintre, un dessinateur, un pastelliste de talent ; plusieurs de ses œuvres ont pris place dans des Musées publics : Tulle, Armentières, Honfleur, Pont-Audemer. Homme de goût affiné, il s'est attaché à recueillir aux sources les paroles et les airs de chansons populaires du pays normand dont il a publié un recueil illustré des plus attrayants ; la collection des dessins originaux — et ce qualificatif doit être pris ici dans ses deux acceptions — dont M. Le Clerc est l'auteur, a été même acquise par la Bibliothèque de Rouen.

M. Alfred-Marie Le Petit, originaire de Fallencourt, porte un nom bien connu et auquel son père, décédé il y a seulement quelques semaines, a déjà conquis une notoriété de bon aloi. Tous les hommes de la génération de 1850 se rappellent les innombrables dessins et charges politiques que le crayon satirique et mordant

d'Alfred Le Petit a multipliés à la fin du second Empire et au cours de la troisième République dans les journaux illustrés. Son fils — notre candidat — est un peintre fécond, lui aussi, de vision très personnelle, ayant une conception et une facture absolument caractérisées, pas toujours accessibles à la compréhension moyenne du public, mais auxquelles on ne saurait contester une originalité habile, fort curieuse à étudier surtout chez un élève du classique Gérôme et du régulier Humbert. Ceux d'entre vous qui se rappellent les œuvres d'Alfred-Marie Le Petit à notre dernière Exposition : *le Livre d'images* et surtout *le Concours de pêche*, un dessin au crayon Wolf rehaussé d'aquarelles, ne refuseront à l'auteur ni la verve ni l'individualité.

La réputation de M. Charles Fréchon est depuis trop longtemps assise sur les bases les plus solides pour qu'il soit besoin de longuement développer les qualités de sa peinture et les mérites de son talent. Artiste d'une probité parfaite, d'une conscience rare, d'une indépendance absolue, M. Fréchon, que Rouen s'honore de posséder depuis trente années, a toujours suivi droit le chemin qu'il s'était tracé et dont nulle critique, si vive soit-elle, ne l'a fait s'écarter jamais. On a pu discuter sa technique, contester ses procédés, le peintre d'avant-garde qu'il était à ses débuts, leur est demeuré fidèle dans sa fière indépendance, et il a pu imposer définitivement sa personnalité très nette sans avoir rien sacrifié des principes de sa jeunesse et des convictions de son âge mûr. Paysagiste dans l'âme, naturiste épris des beautés simples de la terre, Charles Fréchon sait mieux

que personne traduire les profondes perspectives de nos vallons normands, leurs atmosphères déliées, leurs douces et ténues colorations, les rousseurs vibrantes de nos automnes. Tous, Messieurs, vous avez dans l'œil et la mémoire quelqu'une de ses toiles peintes à la gloire de nos campagnes ou de nos jardins.

Le quatrième de nos trois mousquetaires, comme disait le père Alexandre Dumas, s'appelle Henri Cauchois. Ce Rouennais, qui pour mieux justifier son nom s'est avisé de naître place Cauchoise il y a quelque cinquante ans, est l'auteur d'un grand tableau désigné au catalogue de la dernière Exposition municipale sous ce titre *la Porte-Rose*. Certes, jamais qualificatif ne fut mieux justifié, beaucoup mieux, en vérité, que le substantif, car, de porte, il n'en existe point en ce cadre attrayant, à l'intérieur duquel s'épanouissent tous les « roses » possibles : rose thé, rose rose, rose chair, capucines roses veloutées, roses trémières de jaunes variés, murs roses de maisons blanches. Ah ! ce jardin modeste de garde-barrière d'une ligne ferrée, dont la voie borde cet épanouissement de tous les roses connus, a été vu par les yeux d'un maître coloriste, habile aux mélanges propices sur sa palette expérimentée. M. Cauchois est par ailleurs depuis longtemps classé et coté aux Salons parmi les bons peintres de fleurs de l'époque. Mais il ne se borne pas, comme tant de ses confrères, même parmi les plus célèbres du genre, à présenter sur un fond neutre ou de verdure un pot, une gerbe, une botte de fleurs, plus ou moins en bouquet, en touffe ou étalées à convenance sur un

banc, une table ou une fenêtre ; M. Cauchois est plutôt un paysagiste, mais un peintre de paysage fleuri, où la fleur tient place prépondérante, occupe la scène et absorbe le spectateur. Habile metteur en page au surplus, voyez dans *la Porte-Rose* avec quelle dextérité il fait flotter, au-dessus de tous ces roses, de légers flocons blancs, traces bientôt effacées de la locomotive qui tout à l'heure vient de passer à grand fracas le long de ce jardin villageois ; voyez ce coin de ciel bleu turquoise, dans le haut du tableau, dont la tache chantante opposée aux verts adoucis des herbes du sol met en valeur les multiples roseurs des touffes fleuries, — tout cela bien « aéré », de libre allure, œuvre réfléchie, pondérée, attachante et gaie. Je n'ose dire — ce serait trop familier langage pour motiver une décision académique — que cette grande toile vibrante « a donné dans l'œil » de la Commission, mais il faut cependant déclarer que, tout en s'inclinant devant le mérite des autres concurrents auxquels je me suis efforcé de rendre un impartial hommage, celle-ci a désigné M. Henri Cauchois aux suffrages de l'Académie pour le prix Bouctot de 1910.

Certes — soyons véridique — ce ne sont sans doute pas les seules fleurs de son jardin tout

> Revêtu de la robe adorable et mouvante
> Des roses...
> ... dont les touffes indolemment remuées
> Répandent en l'air bleu leurs âmes parfumées (1)

qui ont emporté le vote en faveur de M. Cauchois. La

(1) *Le poème du désir et du regret*, Albert Thomas.

longue carrière de l'artiste, son œuvre déjà considérable et justement appréciée pesèrent d'un poids sérieux dans la balance.

Si Paris comme tant d'autres l'a attiré, pris et gardé, c'est bien de notre terroir rouennais (il y est né en février 1852) qu'Henri Cauchois est parti, après avoir, au Lycée Corneille, plutôt couvert de croquis, dans tous les sens, dans toutes les marges, des cahiers fort mal tenus. Entre sa sortie du Lycée et son départ pour la capitale, il suit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, sous la direction éclairée de Gustave Morin, prend des leçons particulières d'un maître modeste, M. Duboc, (dont il est resté de jolies vues de Rouen), entre chez M. Duchesne, conservateur du matériel théâtral, peintre de décors, pour le compte duquel il fit de nombreuses copies de tableaux au Musée de Rouen, procédé plutôt singulier pour apprendre l'art du décor. C'est de cette époque cependant que datent certains ornements exécutés, pour le compte de ce patron un peu fantaisiste, à la chapelle du Grand-Séminaire de Rouen, rue Poisson.

Enfin — et vous me permettrez, Messieurs, pour mieux fixer la physionomie de l'artiste, d'emprunter à lui-même quelques notes alertes, pleines de saveur, — enfin « l'envolée vers Paris! Ah! Paris; Ecole des Beaux-Arts, atelier Cabanel... belle flemme, balades... balades... trop souvent... l'Ecole est si éloignée aussi, pas brillant comme élève, trop d'absences, vivres coupés, dèche, grande dèche — quitté la grande route — chemins détournés — fait de la décoration,

plusieurs ateliers, « végétage », enfin un rayon de soleil dans le noir, — un marchand se montre — petite toile bien vendue... j'étais sauvé ! »

Gai compagnon, philosophe joyeux, boute-en-train, bon Normand à table ; avec cela — ô contrastes de l'humaine nature ! — flâneur quoique adorant son art, rêveur bien que pratique, ambitieux d'arriver, d'avoir un nom, mais aujourd'hui, tout comme Figaro, paresseux avec délices, puis demain travailleur acharné, H. Cauchois aime la nature un peu mélancolique, les petits coins, les paysages d'intimité, le petit ruisseau, la vieille barrière, le vieux puits, le pont champêtre, le mur moussu, le bon petit jardin : ce n'est en art ni un impressionniste, ni un classique ; comme celui-ci, il observe la précision du dessin, la sûreté des lignes ; comme celui-là, il admet « l'interprétation » du sujet.

Une de ses premières œuvres fut le tableau — si mal placé d'ailleurs — du Musée de Rouen, *les Pendules*, qui figura au Salon de Paris en 1876.

Dès lors, avec des succès divers, l'artiste ne cessa de prendre part aux Expositions qui suivirent ; enfin, en 1891, il enlevait une mention avec la toile, *Première gelée*, très honorablement pour lui acquise par le Musée de Rio-Janeiro. Deux ans après, une œuvre, tout à fait caractéristique de sa manière, *la Mare aux Iris*, fut acquise par le baron de Rothschild et donnée au Musée de Châtellerault.

En 1894, une commande importante — sa réputation commençait à s'affirmer — l'appelait à Agram, en Croatie, où il resta sept mois à exécuter des décorations au château du marquis de Piennes.

Désormais, le peintre était hors pair ; les récompenses se succédaient : 3e médaille au Salon de 1900, 3e médaille à l'Exposition universelle, achat d'œuvres par des particuliers, comme M. Gadala, agent de change, possesseur d'une fort belle collection de Vollon — par des Musées : Poitiers, Laval, encore Rio-de-Janeiro, Pau, Nantes, Bordeaux, Bruxelles, par la Société des Amis des Arts de Paris ; — 2e médaille, hors concours..., bref, la notoriété, l'aisance et la liberté... !

Aujourd'hui, l'artiste est à Alger, au pays du soleil, de la végétation ardente, des violentes tonalités, des luminosités intenses. Hier, il terminait aux écoles du huitième arrondissement de Paris, rue de Monceau, un ensemble décoratif qui marquera dans sa carrière et lui fait le plus grand honneur.

Peut-être — et ce m'est là un sentiment tout personnel — ces panneaux sont-ils bien plutôt des tableaux sans cadre peints à même la muraille, rattachés les uns aux autres par des motifs courant au haut du mur, que de véritables décors faisant corps avec la surface qu'ils ornent. Ils m'apparaissent comme un décor rajouté sur cette surface au lieu de s'incorporer à la muraille, à l'ensemble architectural de la salle qu'ils devraient compléter et unifier.

Cette réserve faite, on ne saurait qu'admirer dans ces très jolis motifs floraux, reliés entre eux par une frise de plantes grimpantes, la science de composition et celle des tonalités. D'un coloris fin et sûr, d'une harmonie très agréable, — des buissons de roses, des ge-

nêts, des pivoines, des liserons répandent une fraîcheur printanière. Capucines, glycines, dahlias, tout un jardin champêtre se détachant sur un horizon de meules de blé, fait songer aux heures chaudes de l'Eté. L'Automne apparaît dans toute la splendeur des tons dorés qui veloutent les grappes de raisin suspendues aux treilles ; de beaux chrysanthèmes échevelés annoncent les premiers froids, et l'Hiver, avec ses roses de Noël perçant sous la neige, avec ses sapins chargés de givre, semblerait encore aimable si, par un contraste touchant, des nids vides ne se profilaient aux branches dénudées des arbres.

Et c'est bien là, dans cette décoration d'une école de jeunes filles, une conception délicate d'avoir rappelé aux yeux des enfants les quatre saisons par ce qu'elles ont de plus gracieux et de plus frais, par des buissons de fleurs particulières à chacune d'elles. Là où de graves et profondes compositions symboliques — comme celles dont on abuse parfois dans la décoration de nos monuments — n'auraient certainement pas été comprises, les fleurs parlent une langue bien plus claire : elles ne sont pas un symbole de la nature... elles sont la Nature elle-même, et c'est ce que M. Cauchois fait si joliment entendre.

Souhaitons qu'un jour toutes les écoles de France puissent être ornées et égayées de compositions aussi charmantes, éveillant ainsi dans le cœur et dans l'esprit des enfants le sens intelligent de la beauté de l'œuvre divine.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour justifier la décision

que vous avez prise de décerner à M. Henri Cauchois le prix Bouctot.

*
* *

L'Académie, en attribuant ce prix, ne fait que remplir la mission à elle confiée par un homme de bien ; elle tient à honneur de contribuer par ses propres ressources, que les évènements et le temps ont, hélas ! singulièrement restreintes, à donner aux artistes un témoignage plus personnel de sa constante et affectueuse sollicitude.

Aussi, lors de chaque exposition, met-elle depuis bien des années déjà, à la disposition de la Municipalité, une médaille d'or.

Quels que furent les mérites indéniables des hommes auxquels elle a été décernée depuis trente ans, — j'ose l'affirmer — aucun destinataire n'en fut plus digne que celui auquel, à l'Exposition de 1909, on a décidé de la remettre.

Déjà il porte un nom cher à la Science comme à l'Académie : celle-ci s'honore en effet de compter comme sien le R. P. Delattre, le savant éminent, célèbre dans le monde entier par ses découvertes archéologiques sur le sol de la vieille Afrique du Nord, par la fondation du Musée de Carthage que ses recherches enrichissent tous les jours.

Notre Compagnie est donc doublement heureuse que la valeur artistique de M. Joseph Delattre ait déterminé ses suffrages et motivé son choix.

Qui de nous, Messieurs, ne connaît cette originale et

sympathique physionomie de peintre ; vous me pardonnerez d'employer une expression familière, et de dire de cet artiste bon enfant, simple, franc, loyal : Ah ! pour un indépendant, celui-là, oui, en est un indépendant !... Il le fut, l'est, le demeurera jusqu'à son dernier... pinceau, et je ne sais, en vérité, quel plus bel éloge faire d'un peintre qui, sans souci de plaire, de produire telles toiles et de telles façons que leur vente en soit assurée, poursuit invariablement — à travers les difficultés de la vie, et par des voies diverses, avec des tâtonnements successifs, avec sa vision toute personnelle — la traduction de sa pensée intime, son idéal d'art ! De combien de peintres beaucoup plus célèbres, ayant atteint la grande notoriété enviable, pourrait-on dire autant, eux qui sacrifient à la vente, à la clientèle — avouons-le — à la préoccupation purement commerciale, la jouissance infiniment plus précieuse pour l'artiste véritable que tous les louis d'or du monde, de peindre comme et ce qui lui plaît, à l'heure où son âme est caressée par ce souffle divin de l'inspiration, où son œil est saisi par les beautés de la nature, où sa main se sent capable de les fixer sur la toile, dans toute la liberté de son intelligence !

Le paysagiste Joseph Delattre est de ces privilégiés de l'art qui ne s'abaissent point à de bas soucis ; et si la notoriété lui est venue, si ses œuvres, après de longs efforts, sont recherchées par des amateurs plus, hélas ! que par les marchands — car ce sont les marchands qui font monter les prix ! — c'est à son libre talent, à sa fière indépendance, à son intransigeante probité d'artiste que Delattre le doit.

La finesse — vraiment aristocratique — de la vision chez ce fils du peuple est une des maîtresses qualités de sa peinture ; tous les critiques d'art qui, depuis près de trente ans, ont eu à apprécier l'œuvre de Delattre, le répètent à l'envi ; je cite au hasard : d'Henry Somm, « peinture délicate, toute de fine intimité et qui révèle un véritable paysagiste » ; — d'Alfred Darcel, « on sent dans cette petite toile une vision rapide et fine » ; — de Léon Plée, « paysagiste épris de notes fines » ; — de Gustave Babin, « les colorations ardentes me paraissent moins convenir à son talent fin et expert à saisir les nuances ».

La note est générale autant que juste ; mais cette prédominance de la finesse dans l'œuvre de Delattre n'exclut ni la vigueur, ni le tempérament. Je retrouve dans un article d'Eugène Brieux, article auquel la réputation actuelle de l'écrivain, jadis simple journaliste de province,, aujourd'hui auteur dramatique applaudi, membre de l'Académie Française, donne plus de faveur et d'autorité, cette appréciation. Brieux, après avoir qualifié de « vibristes » le quatuor Lemaître-Angrand-Fréchon-Delattre — ces jeunes mousquetaires de la jeune école de Rouen — disait du dernier : « Delattre peint avec une finesse poétique qui n'exclut pas la force, ce qui lui manque encore, c'est ce qui manque à bien peu d'artistes : la confiance en soi ! » Et dans le *Courrier français,* cette feuille illustrée qui mit en vedette tant d'artistes originaux et de talent aujourd'hui incontesté, tels Willette et Steinlein, pour ne citer que ceux-là, on signalait « le tempérament

fougueux et sensitif de ce pur artiste curieux et sincère ».

Finesse et vigueur, franchise et sensibilité, ce sont encore les qualités essentielles de cet ancien impressionniste, qui fut un moment, comme tant d'autres, un des tenants du tachisme, du pointillisme, mais abandonna bientôt ce procédé, à la fois compliqué et sommaire, de la décomposition des couleurs.

Son œuvre est considérable ; en reconstituer le nombre et la liste parait bien malaisé. Lui-même ne le saurait. A part quelques portraits, comme celui de son père, qui parut au Salon des Champs-Elysées en 1888 ou 89 sous le titre : *Type flamand*, figure d'un caractère simple, d'une grande vérité d'expression — il est encore pieusement à la place d'honneur dans la modeste habitation du peintre à Petit-Couronne, — Delattre a produit de multiples paysages. D'atelier, point. C'est la campagne, le jardin, les rives du vieux fleuve surtout qui sont l'atelier, toujours ouvert, toujours éclairé de cet amant passionné de la nature normande. Hôte, non de l'estuaire, mais de la Seine maritime et fluviale en amont comme en aval de Rouen, Delattre plante son chevalet devant les coteaux de Biessart et de Dieppedalle, dans les îles du Val-de-la-Haye, le long des péniches du Grand-Cours ou du Pré-aux-Loups, dans les prairies d'Oissel ou de Sotteville. C'est là son théâtre, théâtre en plein de vent « de lumières et de pénombres, tour à tour irisé d'aube incertaine, rayé de pluie, sali de brumes, ensoleillé d'éclaircies pâles que voilera une prochaine ondée ; c'est là que Delattre a coutume de

peindre, indifférent aux intempéries, botté comme pour la chasse, braconnier poursuivant le motif, sur les rives du fleuve, entre les bateaux amarrés, courant infatigable des arches tutélaires d'un pont aux pentes des collines brûlées par le soleil ou cinglées par la bise ».

Rien de plus fidèle que cette pimpante esquisse du peintre au travail, publiée, il y a quelques années, par un de mes distingués confrères du *Journal des Arts*, Pascal Forthuny.

Delattre, ai-je besoin de le dire, est la conscience même, et jamais ne terminera une toile de souvenir ou d'après des notes ; il attendra des jours, des semaines, des mois entiers pour retrouver, sous ce ciel normand, dont l'instabilité égale la beauté, l'effet, l'éclairage, la lumière qu'il a vue, qu'il a voulu fixer, mais qui s'est éclipsée avant que l'artiste ait pu la saisir toute.

Bien que sa « manière » soit assez personnelle pour qu'un œil quelque peu exercé puisse mettre le nom de l'auteur même sur un de ses tableaux non signés, il est facile de reconnaître que Delattre a profondément subi, à ses débuts, l'influence de Claude Monet, et son œuvre s'apparente à celles de Sisley et de Lebourg. Notre peintre, tout conscient qu'il soit de sa propre personnalité, n'est pas de ceux qui renient une si honorable famille. Et fièrement il a pu affronter, dans la capitale, l'épreuve d'expositions particulières de ses toiles, au foyer du Théâtre-Antoine, dans les galeries de Durand-Ruel, au Pavillon de la Ville de Paris ; elles eurent un succès véritable, et la critique parisienne rendit un hommage mérité à ce bon peintre de l'Ecole

de Rouen qui savait si joliment traduire les subtilités de la lumière.

Il y a quelques années, c'était au jugement de ses compatriotes qu'il soumettait à la galerie Legrip une série de ses œuvres, et je ne saurais mieux le résumer qu'en reproduisant l'appréciation autorisée de Georges Dubosc, dans son compte rendu de cette exposition ; « d'une tenue exquise et très variée, Delattre affirme son tempérament original et spontané, non seulement par le sentiment délicat de l'atmosphère, par l'harmonieuse finesse d'un coloris puissant et discret à la fois, par la justesse expressive de son dessin, mais aussi par le charme de poésie émue et tendre qui pénètre la moindre de ses esquisses. Dans ce groupe de paysagistes, de ceux qu'on a appelé l'*Ecole de Rouen*, Delattre se recommande avant tout par une sensibilité vibrante et profonde ».

La plupart des toiles de cette exposition rouennaise appartenaient à un amateur éclairé de notre ville, qui, à un moment critique de la carrière de Delattre, eut le joli geste de lui prendre pour lui-même et de lui faire prendre par des amis une quinzaine de ses toiles. Je cite le fait — également honorable pour tous deux — le collectionneur qui sut intervenir au moment opportun, le peintre qui a le cœur assez haut placé pour garder au premier une cordiale gratitude et pour le dire comme il le pense.

C'est l'histoire journalière de la Seine à Rouen et dans ses environs que Delattre a écrite dans ses innombrables toiles, avons-nous déjà constaté. Leurs titres en

font foi, citons-en quelques-uns au hasard : *le Tournant de la Seine à Croisset ; Bords de la Seine à Tournedos; l'Ile-Lacroix à Rouen; la Croisière vers Duclair; les Toueurs le matin; l'Embouchure de la rivière de Clères ; les Prés Saint-Gervais*, et ainsi de suite... ! La Seine, c'est le leit-motive de l'œuvre du peintre, leit-motive plein de poésie, car cet impressionniste d'origine, ce réaliste à l'œil fin voit la nature en poète, et à chacun de ses tableaux s'adaptent tout naturellement des vers chantants et descriptifs qui semblent avoir été faits pour eux.

Voyez parmi les œuvres de Delattre, glorieusement entrées il y a quelques jours au Musée de Rouen, avec la collection Depeaux, si généreusement offerte à la Ville par notre concitoyen.

Voici *Bords de Seine*, dont l'eau reflète dans les brumes matinales un ciel d'un blanc à peine bleuté, semé de lueurs roses, à l'heure du réveil de l'homme et de la nature.

L'air frémit de soupirs, de voix, de souffles d'ailes,
Une vaste rumeur roule au bas des coteaux...
Déjà l'eau du matin pèse à l'herbe qui luit,
Et modelant d'un doigt magique toutes choses,
L'aube à pleins tabliers sème les jeunes roses,
O la sainte rumeur de sève et de travail. (1)

Voici encore des *Péniches au Pré-aux-Loups*, par le ciel printanier d'un jour finissant où, dans la fluidité d'une pure atmosphère, s'érigent les douces ondulations des coteaux de Bonsecours.

(1) Ch. Guérin.

Premiers soirs de printemps : tendresses inavouées...
Aux tiédeurs de la brise, écharpe dénouée...
Caresse aérienne... encens mystérieux,
Urne qu'une main d'ange incline aux bords des cieux... (1).

Et les *Collines de Biessard*, sur lesquelles, par un jour bas d'hiver, la neige a jeté son manteau.

Tout est muet, l'oiseau ne jette plus ses cris,
La morne côte est blanche au loin sous le ciel gris,
Seuls les grands corbeaux noirs qui vont cherchant leurs proies
Fouillent du bec la neige et tachent sa paleur (2).

Quel harmonieux accord entre la vision rythmée des poètes et la vision picturale de l'artiste ! Mais bien des pages encore ne suffiraient pas pour commenter dignement l'œuvre de ce vaillant...

Notre Compagnie regrette de n'avoir qu'une médaille à offrir au bon peintre haut-normand, resté fidèle à la belle « rivière de Rouen ». Tout au moins, cette pièce d'or — si modeste soit-elle — lui rappellera en quelle haute estime l'Académie tient le talent délicat et le désintéressement rare de Joseph Delattre.

(1) Albert Samain.
(2) Guy de Maupassant.

LISTE DES LAURÉATS DU PRIX BOUCTOT ET DES TITULAIRES DE LA MÉDAILLE D'OR DE L'ACADÉMIE DEPUIS L'ORIGINE

Prix Bouctot.

1860. F. Legrip, peintre. (*Le Supplice de Jeanne d'Arc.*)
1869. G. Martin, peintre. (*Les Enervés de Jumièges.*)
1875. Dupuy-Delaroche, peintre. (*Le Couronnement de Henri II à Rouen. — Le Martyre de Saint-Clément.*)
1876. Brunet-Debaines, graveur.
1878. Leduc, statuaire.
1881. Ed. Lebel, peintre.
1883. Alph. Guilloux, statuaire.
1884. Ph. Zacharie, peintre.
1886. Chrétien, statuaire.
1888. Delaunay, graveur.
1891. A. Marais, peintre.
1893. Jondet, statuaire.
1897. Demarest, peintre.
1901. H. Manesse, graveur.
1903. Eug. Delabarre, peintre.
1907. Vincent, statuaire.
1910. Henri Cauchois, peintre.

Médailles d'or.

1876. Mme Salle-Wagner, peintre.
1878. Baudit, peintre.

1880. Doucet, peintre.
1883. Decorchemont, statuaire.
1884. Krug, peintre.
1886. Lizé, peintre.
1888. Alph. Guilloux, statuaire.
1891. Manesse, graveur.
1893. Manchon, graveur.
1895. Lafond, graveur.
1897. Albert Guilloux, statuaire.
1903. André Allard, peintre.
1907. Marcel Darel, statuaire.
1909. Joseph Delattre, peintre.

RAPPORT

SUR LES PRIX DUMANOIR ET ROULAND

Par M. Robert HOMAIS

Messieurs,

Chaque année, à l'issue de cette séance publique, comparaît devant nous la vertu. Un rapporteur prend la parole, un peu gêné de produire au grand jour cette invitée qui se déroberait volontiers, un peu confus de ne lui offrir que des éloges et un peu d'or, choses dont généralement la modestie et le désintéressement des lauréats se soucient assez peu. Pourtant, de généreux donateurs ont voulu qu'il en fût ainsi et ils eurent raison. Au fond, ils étaient bien convaincus qu'en attendant mieux, la vertu trouve ici-bas en elle-même sa meilleure récompense. Mais ils savaient aussi qu'elle se cache, qu'elle se laisse oublier, qu'on l'ignore. Ils ont voulu qu'en dépit, ou peut-être à cause même du scepticisme et de l'irrévérence des temps, sa présence persistante autour de nous, sa vitalité, fussent toujours constatées et que ses exemples — dussent-ils n'être suivis que de fort loin — ne fussent point perdus.

Telle est, je crois, la vraie raison pour laquelle nous avons été investis de la mission flatteuse que nous remplissons ce soir. Je ne puis me défendre de la préciser une fois de plus, car, à considérer les mérites éminents que je dois vous faire connaître, je reste plus que jamais convaincu que s'il est facile et doux d'honorer la vertu, la récompenser dignement n'est malheureusement pas en notre pouvoir.

PRIX DUMANOIR

Voilà plus de vingt ans déjà qu'interprétant dans leur sens le plus large et le plus libéral les intentions de M. Dumanoir, vous avez décerné pour la première fois le prix fondé par lui pour récompenser une belle action, non à un individu, mais à une collectivité.

Vous avez pensé alors qu'une Société qui avait fourni une longue carrière toute de dévouement et de bienfaisance méritait d'être comptée parmi les candidats les plus dignes d'obtenir ce prix. Aujourd'hui, pour la seconde fois, notre lauréat sera encore un groupe de nos concitoyens, groupe d'élite qui maintient sans défaillance parmi nous ses traditions maintenant plus que séculaires de courage intrépide et de généreuse abnégation : je veux parler de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Rouen.

On les compte à notre époque les Sociétés qui, se recrutant parmi des hommes que ne sollicite aucune vocation particulière, parmi ceux qui vivent au contraire dans le monde et de la vie de tout le monde, n'ont d'autre but que l'utilité et le bien de tous sans distinction.

Non pas que les Associations soient rares en ce temps-ci ; elles se multiplient au contraire avec une incroyable rapidité, mais le sentiment qui préside à leur formation, si respectable qu'il soit, n'est pas précisément l'oubli de soi-même. C'est parfois un intérêt moral, le plus souvent un avantage matériel qui est pour elles l'objectif à réaliser. Les Associations se dressent les unes contre les autres, un nouvel esprit de caste les anime, elles sont en passe de devenir les principaux instruments de la lutte sociale.

Les sapeurs-pompiers de Rouen, eux, ne se sont jamais ligués que pour le bien de leurs concitoyens. Leur concours est acquis à tous et sans réserve. Toutes les fois qu'a sonné l'alarme, ils ont été prêts, ils sont partis, courant au feu, s'y dévouant de tout cœur sans s'informer des opinions ni de la situation de ceux dont la demeure était menacée, sans distinguer entre une pauvre maison ou un riche hôtel, entre une humble échoppe ou une puissante usine.

Voilà plus de cent ans qu'ils donnent ce bel exemple.

Certes, ils eurent de lointains précurseurs, animés de bonne volonté et d'ardeur pour le bien. Mais il faut reconnaître que nos pompiers d'aujourd'hui ne les font pas regretter. Si, dès le 30 mai 1686, une ordonnance du Parlement enjoignait textuellement à MM. de la Ville « d'avoir à se munir de pompes, ustensiles et machines comme dans les villes de Hollande pour combattre les incendies », il semble bien que ce n'est qu'en 1719 qu'une pompe arriva enfin de Hollande. En 1721, un autre engin, dit « pompe des Echevins », était mis

en service. Peu de temps après, quatre pompes fonctionnaient sous la direction de quatre gardiens et de quatre sous-gardiens, avec le concours des Capucins dont la pompe « la Capucine » figure encore au Musée d'antiquités, où est vraiment sa place. La Cinquantaine et les Arquebusiers prêtaient également leur concours à l'extinction des incendies. La Révolution, en abolissant les ordres monastiques et les milices, amena la disparition de ces services primitifs. Il fallut les reconstituer et c'est alors que naquit la Compagnie actuelle, en 1790, à l'effectif de 24 hommes, porté, en 1810, à 48, en 1830, à 84.

Depuis 1883, époque où l'organisation des secours contre les incendies fut complètement remaniée, la Compagnie a toujours compté une centaine d'hommes. Elle comprend, à l'heure actuelle, 39 sapeurs-pompiers permanents et 62 sapeurs-pompiers volontaires, les premiers à la solde de la Municipalité, ayant pour mission de monter la garde dans les postes et de faire très vite la première attaque du feu ; les seconds, choisis parmi les ouvriers de métier, maçons, charpentiers, couvreurs, ne touchant qu'une légère indemnité annuelle de 50, 75 ou 100 francs, suivant la classe, et venant renforcer les pompiers permanents dès que l'incendie prend des proportions sérieuses. Pompiers permanents et pompiers volontaires ont droit, après trente ans de service, à une retraite de 400 francs.

J'ai tenu à faire connaître la constitution de la Compagnie et aussi les avantages matériels qui sont maintenant réservés à ses membres. Que sont ces avantages

auprès des dévouements sans prix qui se manifestent chaque jour ? Est-ce pour une solde modeste, pour une indemnité de déplacement plus légère encore, pour une petite retraite que leur témérité rend bien aléatoire, que ces hommes se dépensent et s'exposent? Il est clair qu'un sentiment plus noble les guide, qu'ils obéissent à une vocation plus haute, qu'ils prodiguent journellement ce qui ne s'achète pas.

Il faut, pour se rendre compte des services rendus et du courage déployé par eux, relire dans les chroniques locales le récit des principaux sinistres qui ont désolé notre ville. Toujours la Compagnie a fait bravement son devoir. Quelles difficultés ne rencontrait-elle pas dans le Rouen de jadis, dans ses rues étroites, dans l'enchevêtrement inextricable de ses vieilles maisons ; combien précieux était le concours des pompiers, gens de métier, charpentiers, couvreurs, connaissant seuls le secret de ces constructions. A vrai dire, le progrès n'a guère facilité les choses, car nombreuses sont les blessures reçues par suite d'explosion de gaz ou de décharges électriques dans le Rouen moderne. Rien n'a jamais arrêté ni découragé nos sapeurs-pompiers.

Tantôt on les voit ramper en tâtonnant dans des réduits envahis par la fumée, y recueillir et en rapporter sur leur dos des êtres privés de sentiment et à demi-asphyxiés ; tantôt ils montent jusqu'au faîte des maisons et en ramènent des malheureux bloqués par les flammes et dont l'affolement est un danger de plus pour leurs sauveteurs ; d'autres fois, ils descendent dans des fosses au secours de ceux qui allaient y succomber sous l'action des gaz délétères.

Et ce n'est pas seulement pour sauver des existences qu'ils risquent ainsi leur propre vie, c'est également le bien de leurs semblables qu'ils défendent avec une ardeur qu'on serait tenté parfois de trouver excessive.

Voici, par exemple, ce qui se passa il y a une douzaine d'années. Un feu violent s'était déclaré dans notre ville. Les habitants de la maison incendiée, affolés, avaient eu tout juste le temps de s'enfuir. Ils avaient la vie sauve, mais l'un d'eux se lamentait sur la perte de valeurs qu'il avait dû, pour s'échapper plus vite, abandonner dans sa chambre. Un sergent et un caporal de sapeurs-pompiers l'entendent, ils se font expliquer où se trouvent ces valeurs, ils rentrent dans la maison et ils se mettent à rechercher dans une pièce envahie par la fumée, où les meubles ne se distinguent plus qu'à peine, les précieux papiers ; ils les trouvent et les remettent à leur propriétaire ravi.

Mais voilà qu'un autre habitant de la maison implore à son tour ; lui aussi a dû renoncer à emporter son petit trésor, un millier de francs. Se compose-t-il d'or ou de billets ? Il ne sait même pas ; c'est sa femme qui aurait pu le dire et elle n'est pas là ; tout ce qu'il peut affirmer, c'est que l'argent est dans l'armoire, dans une boîte et la boîte dans un tiroir à secret. Cette fois, la recherche sur des données pareilles, alors surtout que l'incendie a gagné, semble impossible. Qu'importe ! les deux sapeurs la tentèrent. Les voilà rentrés dans la maison envahie par les flammes ; les voilà à la recherche de l'armoire, de la boîte et du tiroir à secret. Du dehors la foule les attend, anxieuse ; de temps en temps ils

apparaissent à la fenêtre ; on espère qu'ils ont enfin trouvé. Non, ils viennent seulement respirer, échapper un instant à l'atmosphère intolérable de la chambre. Les minutes semblent des heures. Enfin, les voilà ! Ils ont dû renverser l'amoire, ils l'ont explorée à tâtons, ils ont senti la boîte dans un tiroir, ils la rapportent. Hélas ! ce n'est point la vraie boîte, ce n'est pas celle qui contenait l'argent. Les deux sauveteurs, déconfits, voient le désespoir de leur homme qui se résigne, n'osant plus rien demander. Ils sentent tout ce qu'il en a coûté à ce malheureux pour économiser un millier de francs ; il n'est pas riche, c'est un homme du peuple comme eux. Ils se sont juré de lui rendre son argent ; ils le lui rendront. Rentrer une troisième fois dans la maison c'était fou. Eh bien ! ils l'ont fait ! Alors que tout brûlait autour d'eux, que le plafond menaçait de s'écrouler, dans la mare d'eau qui couvrait le sol, parmi les objets tombés pêle-mêle de l'armoire, ils traînent les mains sur le plancher, devinent enfin au toucher un petit tas de pièces d'or, ils en ramassent tout ce qu'ils peuvent, les bourrent dans leurs poches et les rapportent triomphants à leur capitaine.

Que ne peut-on attendre de pareils cœurs ?

Rien n'atteste d'ailleurs plus éloquemment leur dévouement que les nombreuses récompenses qui leur ont été décernées.

Tout d'abord, en tête des médaillés, saluons le drapeau. Le décret de 1903 prescrivant que, dans l'avenir, les honneurs militaires ne seraient plus rendus aux drapeaux des sapeurs-pompiers fut, pour les sapeurs-pompiers de Rouen, une pénible surprise.

Leur drapeau leur était particulièrement cher et précieux. Il avait son histoire que voici :

En mai 1871, de Paris, où flambaient alors les incendies allumés par la Commune, des secours furent demandés en province et notamment à Rouen. Nos pompiers accoururent et s'employèrent avec tant de dévouement et d'énergie à l'extinction du feu qui dévorait le Ministère des Finances, que la Ville de Paris, reconnaissante, leur offrit un drapeau. Le Ministre de l'Intérieur y attacha la médaille de sauvetage en argent. En même temps le Ministre des Finances décernait une autre médaille à la Compagnie pour s'être particulièrement distinguée en travaillant à arrêter le fléau qui faisait rage à deux pas des merveilles entassées dans le Louvre.

Les pompiers de Rouen devaient-ils exposer leur drapeau si honorablement acquis à ne plus recevoir dans les prises d'armes le salut respectueux qui, jusqu'alors, lui avait été adressé par tous ? Ils ne le pensèrent pas. Après lui avoir une dernière fois solennellement rendu les honneurs, ils le confièrent à la Municipalité et ils remirent leurs armes. Voilà pourquoi nos pompiers ne défilent plus qu'avec leur matériel à cette revue du 14 Juillet où, d'ailleurs, ils continuent à recueillir les mêmes applaudissements et l'expression des mêmes sympathies.

Quant aux membres de la Compagnie récompensés individuellement, sept ont une médaille, sept autres en ont deux, trois en ont trois, deux en ont quatre, un en a cinq. Je passe les mentions honorables et les lettres

de félicitations. Bref, à l'heure actuelle, trente-deux hommes sur cent un sont titulaires de récompenses ; certains en ont obtenu jusqu'à six et même sept.

C'est aujourd'hui la Compagnie tout entière qui est à l'honneur, et l'on comprendra que je ne veuille citer aucun nom ; je ne puis cependant ni oublier ni taire que vous avez attribué, il y a sept ans, le prix Dumanoir à un des plus intrépides sauveteurs parmi nos sapeurs-pompiers.

Ces récompenses furent pour la plupart chèrement achetées. Le livre d'or où je les ai relevées contient également l'indication des blessures reçues dans le service. Ai-je besoin de dire qu'elles sont fréquentes, douloureuses, souvent graves, et qu'il n'est guère de sinistre sérieux à la suite duquel l'Hôtel-Dieu ne doive recevoir quelques-uns de ceux qui ont été atteints par ces blessures.

Cependant, par un bonheur inouï, la mort, jusqu'à cette année, n'avait point frappé dans les rangs de la Compagnie.

Hélas ! quelle cruelle revanche ne vient-elle pas de prendre. Tous nous avons à jamais présent à la mémoire le bilan de la nuit fatale du 19 au 20 mai 1909 : quatre morts, dix blessés ! Ceux qui avaient été si souvent épargnés alors qu'ils bravaient la mort en face tombèrent cette fois, inopinément frappés par un de ces coups de la fatalité qu'aucune prudence humaine ne pouvait prévoir ni déjouer.

Ce fut une explosion de douleur et de sympathie. Jamais, dans notre ville, on ne vit deuil plus profond

ni plus sincère, car jamais nous n'avions eu l'occasion de mesurer ainsi, dans toute son étendue, la dette de notre reconnaissance. C'est là le sort des dévouements généreux et discrets : tous comptent dessus, en usent largement ; combien pensent à quel point ils sont méritoires ! Ainsi ces quatre hommes, deux pompiers permanents, deux simples volontaires, étaient tous mariés et pères de famille. Quand ils s'exposaient, eux et tant d'autres de leurs camarades, pour protéger nos personnes et nos biens, ils étaient prêts à sacrifier au devoir rigoureux que nul ne les contraignait pourtant d'accepter, plus encore que leur vie, le bonheur de leur foyer et l'avenir de leurs enfants.

L'élan de la Municipalité et de nos concitoyens fut aussi spontané que généreux ; mais il est des larmes que rien ne peut sécher, des vides qu'aucun secours ne peut combler.

La vie a repris son cours à la Compagnie : les blessés sont rentrés dans le rang, tous, aussi fermes, aussi dédaigneux du danger, sont déjà retournés au feu avec cette même ardeur que leurs dignes chefs ont souvent tant de peine à contenir. Rien n'est changé sauf un détail : si vous entrez dans le poste central où se tiennent les hommes de garde, vous verrez placés en évidence trois casques bossués et déformés par de terribles chocs ; ils ont appartenu à trois des hommes tombés le 19 mai. D'autres que nos sapeurs-pompiers eussent fait disparaître ces souvenirs lugubres, eux les conservent pieusement comme les reliques des camarades disparus, mais aussi comme les emblèmes du devoir tel

qu'ils le comprennent, poussé s'il le faut jusqu'aux sacrifices suprêmes.

L'Académie décerne le prix Dumanoir à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Rouen pour sa caisse de secours. Ce qu'elle entend honorer, c'est l'œuvre de cette Compagnie depuis qu'elle existe, c'est son ardeur au bien, c'est l'esprit de généreux sacrifice qui l'anime et qui ne s'est jamais démenti, c'est une carrière de plus d'un siècle d'abnégation et de dévouement de tous les instants.

Mais si le prix que nous décernons est autre chose que notre salut à ceux qui sont tombés victimes du devoir, il est permis de penser que, pour témoigner aux sapeurs-pompiers de Rouen notre sympathique admiration, nous ne pouvions choisir de moment meilleur que celui où ils reçoivent et où ils supportent avec tant de fermeté la consécration du malheur.

PRIX ROULAND

Si quelqu'un est surpris de se trouver ici ce soir en évidence et à l'honneur, c'est sûrement Mme Maria-Armande-Françoise Ropert, veuve Chasseray. Depuis qu'elle a quitté, voilà quarante ans, la Bretagne, son pays d'origine, pour venir s'établir au Havre, sa vie s'est écoulée très effacée et très humble. Ses horizons ne s'étendent guère au delà des toits de son quartier, toute sa science tient dans son paroissien, et si elle doit admettre en principe, car elle n'a pas l'esprit exclusif, l'existence des Académies en général et de notre Compagnie en particulier, il lui fut difficile de

comprendre comment elle était connue de nous, de nous qu'elle ignorait profondément. Aussi la lettre de notre Secrétaire l'avisant qu'elle bénéficiait d'un prix Rouland faillit, paraît-il, être prise par elle pour une mystification de mauvais goût. Elle la relut avec méfiance ; elle en vérifia attentivement la date pour s'assurer qu'elle n'avait point été écrite à l'aube du mois d'avril. C'est qu'elle ignorait, la modeste et digne femme, qu'une véritable conspiration s'était organisée parmi les personnes les plus respectables de son voisinage pour poser sa candidature au prix Rouland et nous signaler ses mérites. Jugez d'ailleurs, Messieurs, s'ils sont réels et si la lettre de notre Secrétaire se trompait d'adresse.

Les époux Chasseray, comme tant d'autres Bretons, avaient été attirés au Havre, vers 1870, par l'appât des beaux salaires qu'un ouvrier robuste et intelligent peut y gagner. Ils étaient venus du Morbihan dans l'espoir de travailler dur, puis de s'en retourner au pays quand ils auraient économisé de quoi acheter une maisonnette, une vache et un lopin de terre, toutes choses qui sont, aux alentours de Vannes, d'un prix encore abordable.

Le rêve fut vite brisé. Au bout de deux ans, M^me^ Chasseray restait veuve. Elle était âgée de vingt-neuf ans, elle n'avait point d'enfants ; sa profession de couturière lui assurait 30 sous par jour — six jours la semaine, car elle ne travailla jamais le dimanche. — Il lui parut que c'étaient là des ressources trop larges pour n'en point faire bénéficier les autres.

Dans le même temps où elle perdait son mari, deux jeunes enfants, ses neveux, Adrienne et Jean C..., orphelins de mère, étaient abandonnés par leur père. Mme Chasseray les recueillit et pendant plusieurs années les éleva comme s'ils eussent été ses propres enfants. Un jour, Jean ne rentra point. Mme Chasseray s'inquiéta, le rechercha, nul ne put lui dire ce qu'il était devenu. Elle attendit, espérant qu'il n'y avait là qu'une escapade de jeune homme, que les grands bateaux revenant des Amériques lui ramèneraient un jour l'enfant qu'elle avait fait sien, son Jean qu'elle avait tant choyé. Elle attend encore ; il n'est jamais revenu.

Quant à Adrienne, elle n'avait point le caractère aventureux de son frère, tant s'en faut ; c'était une nature contemplative et douce. Elle entendit un jour les appels mystérieux de la vocation religieuse, elle leur obéit, entra au couvent et la pauvre Mme Chasseray se retrouva seule.

Elle ne murmura pas. Elle avait fait le bien pour le bien, son ardeur à se dévouer n'était nullement refroidie et ne tarda pas à trouver un nouvel aliment.

Là-bas, en Bretagne, Mme Chasseray avait encore deux sœurs, l'une, Marie-Vincente, ouvrière typographe au salaire de 2 fr. 25 par jour ; l'autre, Marie, recueillie par la première. Marie est malade depuis l'âge de quatre ans ; à la suite d'une peur, elle est restée hébétée, inintelligente, couverte de plaies, incapable de rendre le moindre service ni de se suffire à elle-même. Elle est devenue, par surcroît, presque aveugle et son état nécessite des soins continuels et bien coûteux pour sa sœur.

Marie et Marie-Vincente n'auraient pu subsister sans l'aide de leur sœur, Mme Chasseray, qui, depuis trente ans environ, a payé régulièrement leur loyer. Elle trouve encore moyen, en s'imposant les plus dures privations, de leur envoyer des secours fréquents, d'autant plus utiles que, d'accord avec elle, Marie-Vincente a, ces années dernières, recueilli par surcroît une petite nièce orpheline, Louise L..., aujourd'hui âgée de douze ans.

Comment Mme Chasseray arrive-t-elle, en dépit de ces charges si lourdes, à venir aussi en aide aux personnes de son quartier qui la prennent pour confidente de leurs détresses ! Cela est un mystère et pourtant les témoins les plus sûrs attestent que c'est la vérité.

Je suis heureux de proclamer que l'Académie décerne à Mme Chasseray un prix Rouland. Elle en fera sûrement le plus noble usage. A ce point de vue, je n'ai aucun conseil à lui donner et pourtant, si je me permettais d'exprimer un vœu, ce serait celui qu'elle prélève sur le très modeste trésor dont elle va être mise en possession, la somme nécessaire pour aller revivre, ne serait-ce que quelques jours, dans cette Bretagne, son pays, que sa charité la condamnait à ne jamais revoir ; ce serait qu'elle aille embrasser ses protégées qu'elle reconnaîtrait à peine, la petite nièce qu'elle ne connaît même point. Mais quand on a de fidèles clientes depuis quarante ans, on n'aime point changer leurs habitudes, et puis, ce voyage, ce serait beaucoup d'argent pour se procurer un plaisir, ce serait évidemment de la prodigalité aux yeux de Mme Chasseray et nous savons qu'elle n'est prodigue que pour les autres.

Adèle Hennetier est la fille aînée d'un pauvre tisserand à la main qui, jadis, habitait Lindebeuf. Honnête et laborieux, Hennetier était un simple. Très ignorant des vicissitudes économiques et des conditions nouvelles du travail, il avait pourtant vu bien des maisons de tisserand se fermer autour de la sienne ; il avait assisté à l'exode vers la ville, vers le salaire plus élevé. Lui était resté quand même attaché à son calme village cauchois, à sa chaumière, à son clocher. Entouré de sa femme et de ses neuf enfants, il continuait le métier traditionnel et la vie patriarcale des ancêtres.

Certes, la tâche était rude. On y suffisait pourtant beaucoup grâce à la fille aînée, à Adèle, qu'un témoin bien informé nous représente dès cette époque comme « très courageuse, très sérieuse, faisant déjà plus que force pour aider sa mère à élever les plus petits de la maison », et cela en dépit de son infirmité, car elle est bossue.

Cependant, vers 1890, la famille était de plus en plus à l'étroit. Les enfants — il en restait huit — grandissaient, leur appétit croissait avec eux, tout renchérissait et, par contre, les salaires diminuaient toujours. Hennetier, si actif qu'il fût, ne gagnait plus, le croirait-on, que 12 francs par quinzaine ; les aînés des enfants fabriquaient des bobines et leur travail réuni produisait 13 sous par jour. Dix personnes vivaient sur des salaires d'environ 40 francs par mois.

Et voilà que, par surcroît, la maladie vint les visiter. Le père, la mère, les huit enfants, furent atteints en même temps de la fièvre typhoïde. C'est miracle

que tous aient été sauvés ; je puis bien dire, à la garantie des mieux informés, les Hennetier eux-mêmes, que ce prodige fut pour beaucoup l'œuvre du vénérable prêtre dont ils étaient les paroissiens et auquel chaque année, avec une fidélité touchante, ils envoient depuis une lettre de reconnaissance.

Petit à petit, les malades se rétablirent. Ils se remirent au travail ; mais comment payer l'arriéré chez les braves gens qui, pendant la maladie, avaient fait crédit ? Décidément il fallait gagner davantage. Hennetier se souvint alors des autres, de ceux qui avaient émigré, il prit son parti, il fit comme eux, lui aussi se déracina. Un jour, il chargea son mobilier sur une carriole, il referma la porte sur la maison vide où seul, dans un coin, resta le vieux métier, la pauvre mécanique surannée qui, après avoir si bien œuvré jadis, ne savait plus aujourd'hui nourrir son homme. Puis, Hennetier tourna le dos aux amis, à la douceur et à la paix du passé et, suivi des siens, il partit pour l'usine.

Il se fixa à Malaunay où il avait trouvé du travail. Courageusement il se mit à l'œuvre. Pendant quatre ans tout alla bien ou à peu près, les aînés travaillaient et on payait les dettes laissées à Lindebeuf.

Puis ce fut une nouvelle et terrible épreuve. La mère de famille, usée par la fatigue, déclinait peu à peu. En vain Adèle se multiplia, suppléa sa mère, dépensa à la soigner toutes ses forces et toute sa tendresse, rien n'y fit. La pauvre femme épuisée succomba. C'était grâce à elle que la famille, transplantée du fond de la campagne dans un pays d'usines, rempli de cabarets, avait sur-

vécu, avait gardé sa cohésion. Mais qui saurait maintenant tenir la maison, qui saurait surtout imposer doucement son autorité aux plus grands, dispenser la tendresse et les soins aux tout petits ?

Eh bien, depuis des années, quelqu'un a suffi à tout cela. C'est la pauvre bossue, c'est celle qui semblait appeler protection et pitié plutôt qu'être destinée à assumer la lourde tâche que, sans hésiter, elle osa entreprendre.

Lors de la mort de M^me^ Hennetier, l'aîné de ses fils était au régiment, deux travaillaient, mais quatre autres restaient, âgés de douze, de dix, de sept et de cinq ans.

Demeurée seule pendant que le père et les aînés étaient au travail, Adèle se livrait aux rudes travaux du ménage que sa petite taille et son peu de force rendaient plus durs encore pour elle. Il lui fallait tenir la maison nette, laver, préparer les repas, raccommoder les vêtements de ses frères, garder les tout petits, les soigner aussi, car elle connut bien souvent les fatigues et les veilles à leur chevet. Et ce ne furent pas ses seuls mérites. Elle eut surtout l'intelligence de sa mission, elle sut se faire éducatrice et guider son petit monde de telle sorte qu'au jour où, un à un, ils s'échappaient de ses mains pour entrer dans la vie, ses frères étaient tout préparés à devenir d'honnêtes gens.

Après quatorze ans de labeur incessant, voilà que la tâche d'Adèle Hennetier s'achève. Certes elle trouvera encore bien moyen de se dévouer, et elle n'y faillira pas, mais sur ses huit frères six sont maintenant mariés

et presque tous pères de famille, le septième est au régiment, le dernier, qui n'a que vingt ans, travaille et gagne bien sa vie. Tous sont restés de bons sujets ; ils habitent la même région, et, quand les jours de grande fête ils se réunissent dans la maison de leur père, Adèle Hennetier peut être fière de son œuvre. Grâce à elle le foyer patriarcal que les coups répétés du malheur, que les nécessités du travail à l'usine menaçaient de briser, a survécu. Au prix de quel labeur, on ne saurait y penser sans émotion !

Et celle qui a tant donné avait si peu reçu ! On lui pardonnerait si aisément d'être moins bonne ! Elle est débile, infirme, disgraciée. Enfant elle a subi les moqueries de l'âge sans pitié, adolescente elle a sûrement senti saigner son cœur aux jours où elle côtoyait dans la vie, l'amour, la vigueur et la beauté.

Elle ne s'est point aigrie à chercher en vain le mot de la douloureuse énigme, elle ne s'est point révoltée contre l'impénétrable arrêt qui semblait prononcer la déchéance de son droit au bonheur. Son cœur est resté doux, il s'est fait maternel. Elle a adopté ses frères pour ses enfants : elle qui ne devait point fonder de famille a su du moins en sauver une.

M^me^ Chasseray, Adèle Hennetier, l'Académie vous décerne les prix Rouland. Elle vous les offre en toute modestie, car ils sont peu de chose comparés à votre mérite. Ils sont peu de chose pour vous surtout qui n'avez point placé dans les contingences d'ici-bas le but de cette vie que vous traversez en peinant mais en souriant aussi dans la sécurité du lendemain.

En fin de compte, nous restons vos obligés pour la grande leçon que vous nous donnez.

Qu'elle serait donc profitable aux rêveurs passionnés et envieux qui, lumières éteintes, cherchent à tâtons de nouvelles bases à la société, d'autres fondements au bonheur.

Qu'elle serait donc profitable aussi à ceux qui se réclament des traditions sur lesquelles a vécu le vieux monde, sans voir que leur égoïsme les déforme et les rétrécit trop souvent.

Puisse n'être pas trop éloigné le temps où les uns et les autres, las des vaines aventures comme des indignations stériles, sauront se souvenir qu'il n'est point de société sans sacrifice, sauront découvrir humblement, à la suite de vos pareils, dans les voies fécondes de l'abnégation et de l'espérance, la science de la vie et l'art d'être heureux.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

ANNÉE 1908-1909

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

Il y a quatre ans, notre confrère, M. Canonville-Deslys, abandonnait les fonctions de secrétaire de la classe des sciences pour raison de santé. Nous espérions alors qu'un prompt rétablissement ne se ferait pas longtemps attendre; aujourd'hui que la maladie le retient loin de nous, je me fais un devoir, en commençant ce rapport, de lui exprimer toute la sympathie de ses collègues profondément attristés par des souffrances vaillamment supportées.

Comme les années précédentes, c'est surtout grâce au concours de MM. Lecaplain et Giraud que la classe des sciences a pu donner signe de vie.

Des travaux de la Société d'anthropologie, pendant le premier trimestre 1908, notre président analysa trois mémoires.

Dans le premier, intitulé : *Notes détachées sur le Japon*, le Dr H. Ten Kate signale le développement de

la prostitution chez les Japonais. On trouve la prostituée japonaise sur de nombreux points, en dehors de son pays : en Chine, en Sibérie, au Brésil, dans la République Argentine et même dans l'Ouganda. Il y a là un véritable commerce qui, au fond, n'est que de l'esclavage déguisé.

Les Japonais forment une race très métisée, dont les classes intellectuelles ont une tournure d'esprit voltairienne, tandis que la masse du peuple suit plus ou moins fidèlement les rites de son culte boudhique.

Les Japonais ne sont pas fanatiques, mais il y a chez eux, à un haut degré, le culte de la Patrie, de là un chauvinisme outré, un profond mépris de tout ce qui n'est pas japonais. Enfin, très courageux et fort polis, les Japonais ont une remarquable facilité d'assimilation.

Le second mémoire, dû à la plume du Dr Ridolfo, est intitulé : *L'esclavage au moyen âge et son influence sur les caractères anthropologiques des Italiens.*

Le commerce des esclaves à Venise, dont on trouve la première trace vers 750, s'est développé surtout depuis l'an 1300. En 1379, une taxe a été imposée sur les esclaves et de 1414 à 1423 cette taxe a fourni un revenu annuel de 50,000 ducats, représentant un chiffre de 10,000 esclaves exportés chaque année de Venise.

A Venise les esclaves étaient importés d'Orient; tandis qu'à Gènes il y avait prédominance d'esclaves d'origine occidentale et surtout d'origine espagnole; mais les esclaves venant d'Espagne étaient probable-

ment des Maures, des Berbères ou des Arabes revendus par les Espagnols.

Cette introduction d'esclaves en Italie, à l'époque du moyen âge, pourrait être, d'après le Dr Ridolfo, l'origine d'un type mongolique que l'on trouve dans les classes pauvres, surtout chez les femmes, et dans les villes où le commerce des esclaves était plus développé.

Le Dr Rivet a présenté un mémoire ayant pour titre : *La race de Lagoa-Santa chez les populations précolombiennes de l'Equateur.*

On a retrouvé des ossements de cette ancienne race américaine en des points très éloignés les uns des autres. Il semble qu'un refoulement excentrique ait rejeté dans les régions périphériques cette race primitive et les tribus séparées en tronçons ont dû s'adapter à des milieux nouveaux en même temps qu'elles subissaient des croisements divers.

En dehors de ces trois analyses, M. le Dr Giraud nous a communiqué une étude sur l'histoire de la simulation de la folie, d'après un ouvrage récent de M. le professeur Mairet, de Montpellier.

La simulation de la folie a existé de tout temps, David, Ulysse, Solon, Brutus auraient usé de ce moyen ; Shakespeare, dans le drame d'*Hamlet*, a présenté une forme très curieuse de simulation de la folie, dont le type clinique a été déterminé seulement dans les dernières années.

Si la simulation de la folie est ancienne, il faut arriver à Paul Zacchias, 1688, pour trouver un véritable traité de la simulation de la folie et des moyens de la

dépister. A l'examen du délire, qui, chez le simulateur, ne reproduit généralement pas un cas clinique connu, Zacchias ajoutait des moyens directs, tels que menaces ou bastonnades, ayant pour but d'obliger le simulateur à avouer sa feinte. Ces moyens étaient encore admis au commencement du XIX^e^ siècle ; inutile d'ajouter qu'ils ne le sont plus aujourd'hui.

Nous aurions sans doute d'autres études à vous résumer si la maladie n'avait retenu notre Président, loin de nos réunions, pendant de longs mois. Nous espérons le voir bientôt reprendre parmi nous la place qu'il occupait avec autant de zèle que de dévouement.

Résumant une conférence fort intéressante faite, le 6 décembre 1907, à la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon par M. Bureau, président du Conseil d'administration de la Société lyonnaise du froid industriel, M. Lecaplain nous a parlé des procédés de production du froid et de leurs applications à la conservation des denrées périssables.

Ce sujet d'actualité présente un grand intérêt pour le commerce des produits alimentaires.

L'abaissement de la température peut être obtenu par l'emploi de la glace ou par des procédés industriels.

La glace ne produit qu'un abaissement très limité de la température, elle sature d'humidité l'atmosphère et donne par fusion une eau souillée qui peut mouiller les produits et favoriser leur altération.

Les procédés industriels de production du froid permettent, au contraire, d'obtenir une atmosphère sèche

et pure à une température aussi basse que l'on désire, ils donnent en pratique d'excellents résultats, il ne faut donc pas confondre, comme on le fait souvent, les deux méthodes et attribuer à la conservation par le froid les inconvénients que présente la conservation par la glace.

Les appareils industriels dérivent plus ou moins directement de l'appareil Carré, dans lequel on utilise le refroidissement produit par la vaporisation de l'ammoniaque, préalablement liquéfiée grâce à l'élévation de sa pression. Cette élévation de la pression est obtenue, dans le système Carré, par le chauffage de la solution ammoniacale, tandis que, dans les appareils modernes, ce résultat est atteint à l'aide des compresseurs mécaniques.

On peut d'ailleurs remplacer l'ammoniaque par un autre gaz facilement liquéfiable, anhydrides sulfureux ou carbonique, chlorure de méthyle, mais c'est encore l'ammoniaque qui paraît le plus avantageux.

L'évaporation du liquide et la détente du gaz se produisent dans des tubes en fer dont la température s'abaisse considérablement.

La réfrigération des chambres se fait tantôt directement, les tubes circulant dans les salles; tantôt par l'intermédiaire de l'air, qui est refroidi sur des batteries de tubes avant de pénétrer dans la salle; d'autres fois, enfin, par l'intermédiaire d'une solution salée qui, partant d'un bac où elle se refroidit au contact des tubes, circule dans une tuyauterie spéciale distribuée dans les chambres. Le premier système est employé

surtout en Angleterre, le second en Allemagne, le troisième en Amérique.

Dans tous les cas, l'air en se refroidissant au contact des tubes y dépose, en couche de glace, la plus grande partie de son humidité et de ses impuretés. De temps en temps il faut donc *dégivrer* les tubes.

Les produits exposés dans les chambres froides se conservent un temps qui peut aller de un mois à plusieurs années, cela dépend de l'altérabilité des produits et de la température des chambres ; cette température varie généralement de + 3° à — 6°.

L'idée d'utiliser le froid industriel pour conserver les matières alimentaires a pris naissance en France il y a quelque trente ans avec le *Frigorifique* que la plupart d'entre vous ont visité dans le port de Rouen ; mais il en fut de cette idée comme de bien d'autres, elle n'eut pas de succès en France et les Français ne commencent à s'y intéresser que depuis peu d'années, alors que le principe développé à l'étranger y a reçu de nombreuses applications.

M. Lecaplain en rapporte quelques exemples :

Plus de deux cents bateaux, pourvus de cales frigorifiques, approvisionnent le marché britannique : en viandes congelées, provenant d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Amérique du Sud, des États-Unis et du Canada ; en beurre, venant des pays précédents et surtout du Danemark et de la Russie ; en œufs, venant du Maroc, d'Egypte, de Russie ; en volailles et gibiers, provenant du Canada, d'Australie et de Russie ; en fruits, venant des Etats-Unis, du Canada, d'Egypte,

du Cap, de la Jamaïque ; enfin, en lait congelé, dont il vient chaque jour 400,000 litres du Danemark, de la Hollande et de la Finlande.

Londres compte trente entrepôts frigorifiques pouvant recevoir trois millions de moutons. L'Angleterre possède trois cents entrepôts semblables.

En Allemagne, quinze cents dépôts frigorifiques sont installés près des halles et dans quatre cents abattoirs.

Le Ministre de la Guerre de Prusse avait à sa disposition, il y a déjà vingt-deux ans, quinze établissements frigorifiques destinés à l'approvisionnement des troupes. Aujourd'hui l'Allemagne possède, en entrepôts frigorifiques, une réserve de viandes capable d'alimenter toute son armée, sur pied de guerre, pendant deux cents jours (1).

En France le Ministre de la Guerre ne peut disposer que de deux installations frigorifiques (1). Espérons que le mouvement provoqué par le Congrès du froid, tenu à Paris l'an passé, obligera la France à faire de sérieux efforts pour rattraper les nations voisines, qui ont sur elle une avance de vingt-cinq ans.

Vous vous rappelez les trois conférences que M. Lecaplain nous fit, avec son talent d'exposition habituel, sur la constitution du soleil.

Cet astre, source de toutes les énergies qui se développent à la surface de la terre et des autres planètes, n'est cependant qu'une simple étoile de la nébuleuse dite *voie lactée*.

(1) *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie, de Lyon*, 1907, page, 375. — 1908.

La constitution du soleil a fait l'objet d'un grand nombre de travaux que M. Lecaplain résume très clairement. La description de la photosphère et des cyclones dont elle est le théâtre ne nous retiendront pas ici, vous lirez cette captivante étude dans le *Précis*.

La température du soleil de 7,000 degrés environ semble se maintenir. Comment cela se peut-il ? Plusieurs hypothèses essaient de l'expliquer, notre confrère nous les expose et il termine en étudiant l'influence du soleil sur le magnétisme terrestre, sur les cyclones et sur les tremblements qui affligent notre pauvre petite planète.

Du ciel et des hypothèses ingénieuses de l'astronomie physique, l'imprévu des séances nous ramène à une question bien terre à terre et pratique : celle du lait.

La lecture, dans un journal, du compte rendu d'un arrêt de la Cour de Rouen, condamnant un vendeur de lait pour avoir mis en vente des laits insuffisamment riches en matière grasse, a fourni à notre confrère, M. Le Verdier, l'occasion de communiquer à l'Académie quelques résultats tirés de ses observations personnelles. M. Le Verdier est, en effet, agriculteur et administrateur d'une laiterie coopérative installée à Crosville-sur-Scie depuis le mois de mai 1908.

Notre confrère cite de nombreux chiffres, parmi lesquels on trouve en juin la plus faible moyenne, 32 gr. 5 de beurre par kilogramme de lait, alors que les experts, dans leur rapport, ont fixé cette moyenne inférieure à 36 grammes par litre.

Plusieurs de nos confrères ont dû plaindre très sincèrement le malheureux secrétaire de la classe des sciences, l'un des experts, interpellé si soudainement.

Après avoir étudié les chiffres fournis par M. Le Verdier, M. Gascard a répondu à notre confrère :

1° Les chiffres fournis par M. Le Verdier sont rapportés au kilogramme de lait, ceux des experts au litre, le chiffre 32,5 devient, de ce fait, 33,5 ;

2° Les moyennes de M. Le Verdier ne sont pas scientifiquement exactes, elles ont été établies en divisant par 2 la somme maximum + minimum.

En effet, la vraie moyenne pour ce même mois de juin, fournie ultérieurement par le directeur de la laiterie de Crosville, est de 35,7 en poids, ce qui fait 36,8 pour 1 litre ;

3° Le chiffre minimum 36 donné par les experts, pour les laits de dépôts seulement, s'applique aux laits d'hiver et non à ceux de juin.

L'avocat et le chimiste n'étaient donc pas loin de s'entendre, il suffisait de connaître les termes du rapport des experts, au lieu du compte rendu du journal, et de faire une moyenne rigoureuse, au lieu de cette moyenne artificielle et inexacte, la moyenne *maximinime* que l'on emploie trop souvent.

M. Gascard a demandé à l'Académie de nommer une Commission pour étudier cette question et tirer tout le profit possible des documents que M. Le Verdier veut bien mettre à notre disposition.

A la suite de cette discussion, M. Louis Deschamps a offert spontanément à l'Académie une somme de

100 francs pour couvrir les frais que pourra entraîner le fonctionnement de la Commission.

Cette Commission, composée de MM. Deschamps, Giraud, Houzeau, Lecaplain, Le Verdier et Gascard, s'est rendue à Crosville-sur-Scie le 30 avril, elle a pris un vif intérêt à la visite de la laiterie, fort bien installée, tenue avec une rigoureuse propreté et dotée des derniers perfectionnements.

Votre secrétaire est resté en relation avec le très aimable directeur de la laiterie, M. Robert, et se propose de faire un rapport à l'Académie sur cette question. L'établissement n'avait qu'un an d'existence lors de notre visite, nous attendrons encore quelques mois pour récolter une plus ample moisson de documents.

Qu'il nous soit permis de remercier nos deux confrères, MM. Le Verdier et Louis Deschamps, qui contribuent à nous donner les moyens de faire un peu de clarté sur cette question difficile du lait.

Les experts, pour remplir consciencieusement leur devoir, n'ont qu'un désir : découvrir la vérité pour la faire connaître ; ils ne peuvent qu'exprimer leur gratitude à tous ceux qui les aident dans cette recherche délicate.

Notre confrère, M. Lechalas, a offert à l'Académie son livre, intitulé : *Etude sur l'espace et le temps*, et plusieurs extraits :

1° Des *Annales de philosophie chrétienne* :

Un travail sur *Ernest Naville*;

2° De la *Revue des questions scientifiques*, deux études :

Sur les *Ponts en maçonnerie, remarquables par leur décoration, antérieurs au XIX^e^ siècle*, par E. Dartein ;

Et sur le *Canal de Suez*, par Voisin-Bey.

Ajoutons, en terminant, qu'il n'y a aucun changement à signaler, pour 1909, dans la liste des membres de la classe des sciences.

CONFÉRENCES SUR LE SOLEIL

Par M. LECAPLAIN.

Dans l'immensité de l'univers le soleil n'est qu'une simple étoile de la nébuleuse désignée sous le nom de voie lactée, mais pour la terre et les planètes ses sœurs il est tout. N'est-il pas, en effet, la source de toutes les énergies qui se développent à la surface de ces astres ? Tout ce qui respire ici-bas est attaché à ses éblouissants rayons.

Aucune étude n'est plus intéressante, mais aucune aussi n'est plus difficile.

C'est grâce à l'invention des lunettes, et grâce aussi aux procédés photographiques, qu'on a pu déterminer son mouvement apparent et étudier sa structure.

Dans tous les pays du monde, depuis une vingtaine d'années surtout, les études solaires ont été poussées avec une incroyable activité, et d'immenses progrès ont été réalisés. Et cependant, combien de points obscurs restent encore à élucider !

Nous chercherons d'abord quel est son mouvement apparent, puis son mouvement propre. Nous étudierons ensuite les détails de sa structure.

Mouvement apparent du soleil. — Il faut chercher successivement :

1° Dans quel plan il semble se mouvoir ;

2° Quelle courbe il décrit dans ce plan ;

3° La nature de son mouvement sur sa trajectoire.

Traitons successivement ces trois points.

On sait que sur la terre la position d'un point est déterminée quand on connaît sa longitude et sa latitude ; de même, sur la sphère céleste, la position d'un astre est connue si l'on a déterminé avec soin son ascension droite et sa déclinaison, l'ascension droite étant le pendant de la longitude, et la déclinaison le pendant de la latitude.

Cela étant, mesurons tous les jours pendant un an l'ascension droite et la déclinaison du centre du soleil ; nous pourrons alors, sur un globe quelconque figurant la sphère céleste, marquer 365 points indiquant les positions du soleil pendant le cours de cette année. Réunissons enfin par un trait continu les 365 points obtenus, nous trouverons qu'ils sont tous dans un même plan coupant la sphère céleste suivant une circonférence. Ce plan a reçu le nom de plan de l'écliptique, parce que les éclipses ne sont possibles que lorsque la lune est voisine de ce plan. Il est incliné sur le plan de l'équateur d'un angle de 23° 27′ environ. Il coupe le plan de l'équateur suivant une droite appelée ligne des équinoxes. Les points qui ont la plus grande déclinaison s'appellent solstices (sol, stare). Aux solstices, en effet, le soleil paraît à peu près stationnaire, et pendant quelques jours la durée du jour varie peu.

Nature de la courbe décrite. — L'étude précédente nous apprend que le mouvement apparent du soleil s'effectue dans un plan.

Si maintenant nous voulons déterminer la nature de la courbe que le soleil semble décrire, il faut tenir compte de la distance variable qui sépare chaque jour le soleil de la terre. On démontre que les diamètres apparents, c'est-à-dire les angles sous lesquels de la terre on voit le soleil, varient en raison inverse des distances. Ce principe admis, mesurons pendant un an, tous les jours de l'année, les angles α, α', α'' sous lesquels nous voyons le soleil, et soient : d, d', d'' les distances correspondantes. Donnons-nous arbitrairement la distance qui correspond à l'angle α, le lendemain la distance est d'.

Nous aurons d' pour la relation $\frac{d'}{d} = \frac{\alpha}{\alpha'}$.

d'où : $d' = d \times \frac{\alpha}{\alpha'}$.

On détermine de même d'', d''', etc. On porte les distances d, d', d'', d''' sur les rayons visuels allant de la terre au soleil, ce qui donne une série de points que l'on relie par un trait continu. La courbe ainsi tracée est la courbe cherchée. Or, cette courbe est une ellipse dont la terre occupe un des foyers.

On sait qu'en réalité c'est la terre qui tourne d'un mouvement elliptique, le soleil occupant un des foyers de l'ellipse.

Les extrémités du grand axe de l'ellipse sont appelées périgée et apogée. Au périgée, le soleil est à sa plus petite distance de la terre ; à l'apogée, il est à sa distance maxima.

Nature du mouvement. — Reste à déterminer la nature du mouvement. Ce problème a été résolu par Képler. Il a tiré de l'observation les lois qui régissent le mouvement de la terre et des autres planètes qui gravitent autour du soleil. Ces lois sont les suivantes :

Première loi. — Les planètes décrivent des ellipses dont le soleil occupe un des foyers.

Deuxième loi, dite loi des aires. — Les aires décrites par le rayon vecteur allant du centre du soleil au centre de la planète sont proportionnelles aux temps.

Troisième loi. — Les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux cubes des grands axes

$$\frac{T^2}{T'^2} = \frac{a^3}{a'^3}$$

a et a' étant les demis grands axes.

Cette troisième loi permet de déterminer les rapports des distances au soleil des différentes planètes, mais non leurs distances absolues.

On a en effet

$$\frac{a^3}{a'^3} = \frac{T^2}{T'^2}$$

d'où l'on tire

$$\frac{a}{a'} = \sqrt[3]{\frac{T^2}{T^2}}$$

Si l'on veut déterminer les distances absolues, il suffira de mesurer le demi grand axe a' de l'une d'elles, par exemple de l'orbite terrestre, ce qui amène à mesurer la distance du soleil à la terre.

Ce n'est pas sans un dur labeur que l'illustre Képler arriva aux résultats qu'il poursuivait.

Il disposait des nombreuses observations de Tycho-Brahé et de celles qu'il fit lui-même.

Ce n'est qu'après vingt-six ans d'un travail acharné, et après avoir rempli 700 pages in-folio d'énormes calculs, qu'il put atteindre le but. Rien ne peut mieux peindre l'enthousiasme de Képler que ses propres paroles :

« Depuis huit mois j'ai vu le premier rayon de lumière, depuis trois mois j'ai vu le jour, enfin depuis peu de jours j'ai vu le soleil de la plus admirable contemplation. Je me livre à mon enthousiasme, je veux braver les mortels par l'aveu ingénu que j'ai dérobé les vases d'or des Egyptiens pour en former à mon Dieu un tabernacle loin des confins de l'Egypte. Si vous me pardonnez, je m'en réjouirai. Si vous m'en faites un reproche, je le supporterai. Le sort en est jeté. J'écris mon livre. Il sera lu dans l'âge présent ou par la postérité, peu m'importe. Il pourra attendre son lecteur. Dieu n'a-t-il pas attendu 6,000 ans un contemplateur de ses œuvres? »

La vie de Képler ne fut qu'un long martyre. Au service de princes qui lui donnaient des noms pompeux mais ne le payaient pas, chargé d'une nombreuse famille, il lutte péniblement contre la misère. Cette grande voix qui demandait aux hommes du pain en échange des grandes vérités qu'elle leur révélait, n'eut pas un seul écho. En 1630, à l'âge de cinquante-neuf ans, il meurt épuisé par la fatigue et les privations, laissant pour tout héritage vingt-deux écus, deux chemises et un habit.

On voit encore à Ratisbonne, dans l'église Saint-Pierre, le monument dans lequel il fut inhumé. Il avait lui-même composé l'épitaphe :

MENSUS ERAM CŒLOS, NUNC
TERRÆ METIOR UMBRAS.
MENS CŒLESTIS ERAT, CORPORIS
UMBRA JACET.

En vers français :

Moi qui mesurais les cieux,
Je mesure à présent les ombres de la terre.
Au ciel est retourné mon esprit radieux,
Ne cherche ici que ma poussière.

C'est en partant des lois de Képler que Newton trouva l'immortel principe de la gravitation universelle.

Distance du soleil à la terre. — Il peut sembler au premier abord que la détermination très rigoureuse de la distance du soleil à la terre n'offre pas un intérêt d'une extrême importance. Qu'importe que le soleil soit à 37 millions ou à 38 millions de lieues du globe que nous habitons. Raisonner ainsi serait une grave erreur.

C'est en partant de cette distance qu'on peut, en s'appuyant sur les lois de Képler, déterminer en valeurs absolues les distances de l'astre radieux aux différentes planètes. C'est pour le système solaire l'unité fondamentale.

Mais il y a plus encore. Le diamètre de l'orbite terrestre est la base dont on se sert pour évaluer les dis-

tances des étoiles. Toute erreur commise sur l'évaluation de la distance du soleil à la terre entachera toutes les autres mesures. Il est donc nécessaire de déterminer, avec toute la rigueur possible, la distance du soleil à la terre.

Et maintenant, quel procédé employer ?

Si l'on pouvait déterminer l'angle sous lequel du centre du soleil on voit le rayon de la terre (angle que l'on appelle la parallaxe), on aurait un triangle ayant pour base le rayon de la terre qui est connu et dont le sommet serait au centre du soleil. Ce triangle serait complètement déterminé, et par suite on pourrait calculer l'un des côtés du triangle, c'est-à-dire la distance cherchée du soleil à la terre.

Mais comment déterminer la parallaxe. Le problème ne paraît pas facile, car on ne peut évidemment se transporter au centre du soleil. Il faut tourner la difficulté, et on la tourne en observant le passage de Vénus sur le disque solaire, idée ingénieuse due à l'astronome Halley, né en 1656 et mort en 1742.

Ce phénomène est rare. Il ne s'est produit que quatre fois depuis l'invention de Halley :

En 1761 ;
En 1769 ;
En 1874,
Et enfin en 1882 (6 décembre).

Les intervalles entre ces événements astronomiques sont alternativement :

8 ans ;
127 — 5 ;
105 — 5 ;
8 —

et ainsi de suite. Le prochain passage n'aura lieu qu'en 2004. Pour observer ces passages, les Observatoires du monde entier envoient à grands frais des expéditions dans les régions les plus éloignées. On combine ensuite les différentes observations (1).

La différence entre les durées du passage observées aux stations extrêmes s'est élevée quelquefois à plus d'un quart d'heure. Cet intervalle de temps qui sert de base à tout le calcul peut se mesurer avec une erreur relative assez faible, de là la valeur de la méthode.

Cette méthode toutefois n'est pas sans présenter quelques difficultés.

Il est difficile, en effet, de déterminer rigoureusement l'instant du contact des deux astres. Dans les observations faites au XVIII^e^ siècle, en 1761 et 1769 les bords des deux astres semblaient reliés l'un à l'autre par un ligament noir empêchant de constater le moment précis où les deux cercles étaient vraiment tangents. Ce phénomène singulier est dû à l'imperfection des instruments d'optique. Janssen et André ont indiqué le moyen de l'éviter.

Une autre difficulté résulte de l'auréole qui entoure la planète. Cette auréole lumineuse est due sans doute à l'atmosphère de Vénus.

(1) Le conférencier expose, à l'aide d'une figure, le principe de la méthode.

Vénus n'est pas la seule planète qui puisse servir à la solution du problème. En 1898, M. Witt, de l'Observatoire Urania de Berlin, découvrait sur l'une de ses photographies stellaires une petite planète que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Eros. Eros se trouve situé, non entre Mars et Jupiter, mais en deçà de la planète Mars, du côté de la terre, de telle sorte qu'à certaines époques Eros est plus près de nous que les autres planètes. Elle se prête alors mieux que Vénus à la mesure de la parallaxe. Dès 1900 on se mit à l'œuvre dans 47 Observatoires. On dressa une liste de 700 étoiles devant servir de points de repères propres à déterminer la trajectoire d'Eros. On a réuni, à l'Observatoire de Paris, plus de 2,000 observations méridiennes des étoiles de repères, plus de 10,000 observations photographiques de la planète et des étoiles voisines, et enfin plus de 500 mesures directes. La parallaxe est de 8″ 80, d'où l'on déduit pour la distance du soleil à la terre

149,471,000 kilomètres,

avec une erreur possible de 90,000 kilomètres. Cette erreur de 90,000 kilomètres, par rapport à 149,471,000, c'est exactement la proportion de 1 à 1,660. Cela revient à mesurer une longueur de 1,660 mètres, à un mètre près.

On espère que les dernières observations faites et non encore discutées réduiront l'erreur, déjà très petite, de 90,000. C'est là un résultat digne des efforts inouïs qui ont été récemment tentés.

Pour parcourir cette énorme distance d'environ

500,000,000 kilomètres,

une locomotive marchant jour et nuit, à raison de 60 kilomètres à l'heure, mettrait

285 ans.

Le son, dont la vitesse est de 340 mètres à la seconde, mettrait 14 ans.

La lumière qui parcourt 300,000 kilomètres à la seconde, met 8 minutes 1/3.

De pareilles distances nous confondent déjà, et cependant que sont-elles auprès de celles qui nous séparent des étoiles ?

α du Centaure, la plus voisine de nous, met 3 ans 6 à nous envoyer sa lumière.

La 65^{e} du Cygne, 9 ans 4.

La polaire, 31 ans.

Si, par un cataclysme quelconque, cette dernière était tout à coup anéantie, nous la verrions encore briller au firmament pendant 31 ans.

Eh bien, ces distances fabuleuses ne sont rien encore à côté de celles des nébuleuses, car c'est alors par centaines d'années qu'il faut compter le temps que met la lumière à nous venir de ces astres lointains.

Dimensions du soleil. — Le rayon du soleil est près de 110 fois le rayon terrestre ; il vaut 1,394,000 kilomètres. Son volume égale :

1,300,000 fois

celui de la terre.

Sa densité est moins grande que celle de la terre, elle n'en est guère que le quart.

Son poids est égal au nombre 1,879 suivi de 24 zéros,

ou à peu près le nombre 2 suivi de 27 zéros (en kilogrammes).

Si on le plaçait dans le plateau d'une balance, il faudrait, pour lui faire équilibre, placer dans l'autre plateau 250,000 globes terrestres.

Que nous sommes loin des conceptions des anciens qui traînaient l'astre du jour dans un char conduit par quatre vigoureux coursiers !

Quel tollé quand Anaxagore osa prétendre que le soleil pouvait bien être aussi grand que le Péloponèse !

Rotation du soleil sur lui-même. — Le soleil montre le plus souvent à sa surface des taches plus ou moins nombreuses et de dimensions fort variables. Elles décrivent des parallèles, et le mouvement a lieu de l'est à l'ouest. Nous les étudierons bientôt.

Pour le moment, contentons-nous de montrer comment on a pu déduire de leur observation la durée de la rotation du soleil autour de son axe.

Considérons une tache A se projetant au centre S du soleil, la tache tourne, et au bout de 28 jours environ (27 jours 3) elle revient à sa position première en A. Il semble au premier abord qu'on peut conclure de cette observation que le soleil tourne sur lui-même en 27 jours 3.

Cela n'est pas tout à fait. En effet, la terre s'est déplacée et aussi de l'est à l'ouest. Quand la tache est revenue en A, la terre est venue en T′. Pour que nous voyons la tache se projeter de nouveau au centre S, il faut qu'après avoir fait un tour complet elle parcoure

encore un certain arc AA′ (1), que l'on peut calculer, puisque l'on connaît le mouvement de translation de la terre sur son orbite. On trouve alors que le soleil tourne sur lui-même en

25 jours 34.

Difficulté qui se présente. — La méthode que nous venons d'indiquer paraît fort simple ; elle présente une difficulté sérieuse. En effet, la durée de rotation d'une tache n'est pas la même pour toutes les taches. Elle augmente de l'équateur au pôle. Carrington a trouvé, pour la durée de rotation d'une tache, les nombres suivants :

A l'équateur.....	25	jours	187.
A la latitude 10°..	25	—	327.
— 20°..	25	—	739.
— 30°..	26	—	398.
— 40°..	27	—	252.
— 48°..	28	—	environ.

La durée varie donc

de 25 jours à 28 jours.

Ce fait est d'une extrême importance, car il montre que le soleil n'est pas un globe solide.

La surface du soleil semble se composer de plusieurs zones, dont les vitesses de rotation diminuent de l'équateur aux pôles. Il est supposable que le globe central tourne dans le même temps qu'une tache équatoriale, c'est-à-dire en un temps qui dépasse un peu 25 jours ;

(1) Le conférencier fait une figure au tableau.

en tout cas, entre 25 et 28 jours. Cette vitesse de rotation assez faible explique pourquoi le soleil n'est pas aplati aux pôles.

L'axe de rotation n'est pas perpendiculaire au plan de l'écliptique. Il fait avec une perpendiculaire à ce plan un angle de 7° 1/2.

Translation du soleil dans l'espace. — Le soleil n'est pas immobile. Comme toutes les étoiles, dont il n'est qu'un représentant, il est entraîné avec tout son cortège de planètes. Il suffit pour s'en convaincre d'observer qu'avec le progrès des siècles certaines constellations grandissent tandis que d'autres diminuent; grandissent celles dont nous nous rapprochons, diminuent celles dont nous nous éloignons. Il semble se diriger vers un point du ciel appelé Apex, dont la position est fort difficile à déterminer. D'après les travaux les plus récents qui ont nécessité l'étude préalable et le rapprochement de nombreux catalogues d'étoiles, l'apex se trouverait placé un peu au nord de l'étoile π de la constellation d'Hercule. Le soleil parcourrait 16 kilomètres 7 à la seconde, environ 240 millions de kilomètres par an. Autour de quel astre le soleil tourne-t-il? Et cet astre lui-même, autour de quel corps céleste peut-il bien graviter? Notre esprit borné reste ici absolument confondu. Par quel prodige de mécanique l'équilibre de tous ces mondes peut-il se maintenir?

DEUXIÈME PARTIE

DIFFÉRENTES COUCHES SOLAIRES

On distingue :

1° Le noyau relativement sombre ;

2° La photosphère très lumineuse.

Les autres couches constituent l'atmosphère proprement dite qui comprend :

1° La couche basse dont la partie inférieure constitue la couche renversante ;

2° La couche moyenne ou chromosphère de teinte rosée et ses protubérances ;

3° La couche haute ou couronne qui forme autour du soleil une immense auréole d'une incomparable beauté.

Etudions successivement la composition de ces différentes zones.

Noyau. — Le noyau semble formé par une masse gazeuse portée à une température très élevée. Ce noyau, qui constitue la plus grande partie de la masse solaire, paraît relativement sombre, parce que les gaz, même très chauds, n'émettent que peu de lumière.

Surface du soleil ou photosphère. — A l'œil nu, la surface du soleil paraît parfaitement lisse et uniforme ; mais si on projette son image sur un écran blanc, ou mieux encore, si on observe la surface solaire avec des instruments à fort grossissement, il n'en est plus de même. L'agitation de l'atmosphère rend les observations singulièrement difficiles ; un temps très calme est absolument nécessaire. Les procédés photographiques sont ici d'une puissante ressource. On peut citer les

très belles photographies obtenues par Janssen à l'Observatoire de Meudon, et celles non moins remarquables faites en 1906 par M. Nansky, de l'Observatoire de Poulkovo.

Dans ces conditions, la surface solaire apparaît comme formée d'une infinité de petits grains appelés par les uns grains de riz, par les autres feuilles de saule.

Leurs dimensions ne paraissent pas très différentes, mais leurs formes sont très diverses ; la forme ovale est toutefois la plus fréquente.

Cette granulation se modifie constamment, la forme des grains ne se conserve à peu près la même que pendant un intervalle de temps d'environ 25 secondes.

Les interstices qui séparent ces innombrables grains forment une sorte de réseau relativement sombre. On a pu déterminer approximativement les dimensions de ces granules.

On a trouvé pour les plus petits 670 kilomètres de diamètre, pour les plus gros 4,000 kilomètres ; en moyenne 1,400 kilomètres environ.

Disons enfin que tous ces grains de lumière éblouissante se meuvent avec des vitesses très différentes, 40 kilomètres par seconde au maximum.

Le pouvoir éclairant de ces grains est très variable, ce qui tient en partie, sans doute, à ce que ces grains proviennent de parties plus on moins profondes.

On distingue encore à la surface solaire des parties plus ou moins nombreuses, plus ou moins étendues, et plus brillantes encore que les grains, appelées facules.

Enfin des taches plus ou moins grandes se montrent à la surface, le plus souvent du moins. Nous y reviendrons dans un instant.

Nature de la photosphère. — Toutes les observations précédentes permettent de se faire une idée assez nette de la constitution de la photosphère.

Young, il y a déjà bien des années, disait : « Tout prouve que la photosphère n'est autre chose qu'une immense mer de nuages. » Ces nuages sont constitués non de gouttelettes d'eau plus ou moins fines, mais bien de gouttelettes métalliques de fer, de zinc, de cuivre, etc., provenant de la condensation des vapeurs de ces métaux. Ces vapeurs s'élèvent, se refroidissent par rayonnement et par suite se condensent. Ce sont ces nuages qui constituent les grains dont nous avons parlé. Les métaux fondus ayant d'ailleurs un pouvoir émissif lumineux considérable, on s'explique sans difficulté l'éclat incomparable de la photosphère.

Taches du soleil. — Les taches du soleil n'ont pas échappé tout à fait à l'observation des anciens.

Virgile, dans ses *Géorgiques,* s'exprime ainsi :

Ille, ubi nascentem maculis variaverit ortum.

Un ouvrage chinois très important de Ma-Twan-Lin contient un tableau de 45 observations faites de 301 à 1205 de notre ère, c'est-à-dire dans un intervalle de 904 ans. Elles n'ont été publiées que dans ces derniers temps.

On ignore d'ailleurs le mode d'observation de ces astronomes. Ils employèrent sans doute le procédé

simple du verre noirci qui permet de voir à l'œil nu les taches les plus considérables.

En 1611, le Hollandais Fabricius signalait les taches solaires :

« J'examinais un jour avec une lunette le disque du soleil, je vis avec surprise une tache noire d'assez grande dimension, et je la pris d'abord pour un nuage, mais un examen plus attentif me montra que je me trompais. L'astre s'élevant sur l'horizon devint tellement éblouissant que je fus obligé de remettre au lendemain matin l'étude de ce curieux phénomène. Mon père et moi nous passâmes le reste de la journée et la nuit avec une extrême impatience et en rêvant ce que pouvait être cette tache. Dès le lendemain je la revis avec un extrême plaisir, mais elle s'était un peu déplacée. L'idée me vint de faire passer les rayons du soleil par un petit trou et de recevoir l'image sur une feuille de papier blanc ; nous vîmes alors très nettement la tache sous forme de nuage allongé. Pendant les trois jours suivants le mauvais temps nous empêcha d'observer. Au bout de ce temps nous la revîmes ; elle s'était avancée vers l'occident, puis elle disparut. Je flottais entre l'espérance et la crainte de ne pas la revoir ; mais dix jours après elle reparut à l'orient ; alors je compris que le soleil tournait sur lui-même et entraînait la tache dans son mouvement. L'examen d'autres taches me confirma dans cette manière de voir. »

Galilée a également constaté l'existence des taches solaires ; il en donna même la véritable théorie.

A la même époque, Scheiner observait les taches à

Engolstadt, mais il les attribua à des planètes très voisines du soleil.

Ce n'est pas sans difficulté que l'on crut aux taches solaires. Le soleil était l'astre incorruptible par excellence, il ne pouvait avoir de taches. Le soleil est l'œil du monde, disait-on, et l'œil du monde ne peut avoir d'oplitalmie.

Cependant il fallut bien se rendre à l'évidence, l'astre incorruptible a lui-même des taches.

Région où se forment les taches. — Les taches ne se produisent pas sur toute la surface du disque solaire. La région où on les observe est comprise entre 10° et 35° de latitude. On en trouve que rarement au-dessus d'une latitude de 40°.

Trajectoires des taches. — Les taches décrivent des circonférences parallèles à l'équateur. Ces trajectoires toutefois ne présentent pas le même aspect aux différentes époques de l'année.

Vers le 1er décembre elles semblent décrire des droites parallèles à l'équateur solaire.

De décembre à juin les trajectoires paraissent elliptiques, et la convexité plus ou moins prononcée de ces ellipses est tournée vers le nord.

Vers le 1er juin les trajectoires sont rectilignes comme le 1er décembre, mais ces trajectoires rectilignes ont une inclinaison inverse de celle qu'elles présentaient au 1er décembre.

Enfin, de juin à décembre, les trajectoires sont elliptiques, mais leur concavité est tournée vers le nord.

Ces différents aspects ne sont que des effets de pers-

pective. En réalité ces trajectoires sont toujours des circonférences, mais l'œil projette ces circonférences sur un plan perpendiculaire au rayon allant de l'œil au centre du soleil. Or, la projection d'une circonférence sur un plan est une ellipse.

Si la terre est au-dessus ou au-dessous du plan de l'équateur solaire, nous voyons les circonférences décrites par les taches, tantôt par dessus, tantôt par dessous, et pour cette raison les ellipses présentent leur convexité ou vers le nord ou vers le sud.

Si la terre enfin est dans le plan même de l'équateur solaire (vers le 1er décembre et vers le 1er juin) les trajectoires paraîtront évidemment rectilignes.

Aspects divers que présente une tache du centre du soleil au bord oriental. — Prenons la tache au moment où elle se projette au centre même du soleil. On y distingue un noyau sombre et autour une pénombre enveloppant ce noyau; les parties gauche et droite de la pénombre sont symétriques par rapport au noyau, c'est-à-dire de même étendue.

La tache s'étant un peu avancée, la partie gauche de la pénombre est moins large et la partie droite plus étendue.

La tache ayant encore progressé, la partie gauche de la pénombre a disparu, la partie droite s'est étendue.

Un peu plus tard le noyau s'amincit; puis enfin le noyau disparaît, et on ne voit plus que la partie droite de la pénombre.

Ces différents aspects sont dus à des effets de perspective que nous expliquerons bientôt.

Comment se forme une tache. — Tantôt leur formation est lente, tantôt elle est rapide. Elles ne paraissent suivre aucune loi sous ce rapport.

L'apparition d'une tache s'annonce généralement quelques jours d'avance.

Voici ce qu'on observe à cet égard :

La photosphère est fortement agitée, bientôt apparaissent des parties très brillantes appelées facules ; en même temps que se produisent des pores qui paraissent noirs. Ces pores sont animés de mouvements rapides. A un moment donné l'un de ces pores s'agrandit et forme une large ouverture qui paraît noire. Cette ouverture s'entoure bientôt d'une pénombre ; la tache est alors formée.

Les taches ne se forment pas toujours aussi tranquillement.

La description que nous venons d'indiquer n'est tout à fait exacte que quand l'atmosphère solaire n'est pas trop tourmentée.

Etude d'une tache simple. — On distingue dans une tache simple une partie centrale qui paraît noire, mais elle ne parait noire que par effet de contraste. En réalité, la lumière qu'elle émet dépasse de beaucoup celle de la pleine lune. Cette partie centrale est entourée d'une pénombre. On distingue dans cette pénombre une multitude de filets lumineux convergents vers le centre de la tache. Ces filets sont ou droits ou tortueux. La partie intérieure de la pénombre est plus lumineuse que la partie extérieure. Ces filets de formes si variées ne sont autre chose que des ruisseaux de feu venant s'engouffrer dans l'immense cavité du noyau.

Dans le centre de la tache se montrent des traînées grises et roses. Ces traînées roses semblent analogues aux protubérances colorées de la chromosphère et renferment comme elles du gaz hydrogène.

Taches plus complexes. — A côté des taches simples que nous venons de décrire s'en trouvent de beaucoup plus complexes : taches avec ponts lumineux jetés sur l'immense gouffre, ponts simples, pont ramifiés. Citons les taches à mouvements tourbillonnaires dans lesquelles le mouvement giratoire acquiert une prodigieuse intensité; les taches à plusieurs noyaux obscurs. En réalité rien n'est plus variable que ce singulier phénomène.

Les projections que nous ferons bientôt vous feront mieux comprendre la constitution de ces taches qui éprouvent d'incessantes variations de formes.

Segmentation des taches. — Un fait important à signaler est la segmentation fréquente des taches. La tache donne naissance à une proéminence qui s'accentue de plus en plus; elle s'étrangle pour ainsi dire, puis elle se divise en deux, et on a alors deux taches distinctes indépendantes l'une de l'autre.

Durée des taches. — La durée des taches est fort variable, quelques jours, quelques semaines; le plus souvent de quelques jours à deux mois. Quelques taches cependant sont plus persistantes et demeurent pendant 3, 4 et 8 rotations du soleil.

Grandeur des taches. — Il est des taches de toutes dimensions. Certaines sont petites, ce sont les pores. D'autres sont énormes et deviennent visibles à l'œil

nu lorsque leur diamètre atteint environ trois fois le diamètre de la terre.

En 1858, une tache fut observée qui avait 18 fois le diamètre de la terre.

En 1905, on vit une tache plus grande encore.

En 1905 également, un groupe de taches, le plus important peut-être de tous ceux constatés jusqu'ici, offrait une surface tachée de 11 milliards de kilomètres carrés.

Les taches sont des cavités. — Une première démonstration de ce fait se tire des aspects signalés plus haut que présente successivement une tache parcourant le disque solaire. Prenons une feuille de papier, relevons ses deux bords de manière que les deux talus ainsi formés fassent avec le fond un angle obtus. Le fond de la feuille figure le noyau, les deux talus la pénombre. Promenons la feuille ainsi pliée sur la surface d'une sphère et nous nous rendrons facilement compte des aspects divers que présente une tache à mesure qu'elle progresse, entraînée par le mouvement de rotation de l'astre.

Pour bien montrer qu'une tache est bien une cavité à parois escarpées, Warren de la Rue prend deux photographies d'une tache à quelques jours d'intervalle et les regarde au stéréoscope ; on voit la tache parfaitement en creux.

Profondeur des taches. — De la mesure de la largeur de la pénombre, Ricco a pu calculer la profondeur de la cavité pour un certain nombre de taches. Il a trouvé en moyenne une profondeur de 1,037 kilomètres.

Périodicité des taches. — Schawbe de Dessau, simple apothicaire, ne disposant que de faibles moyens d'investigations, fit connaître une loi fort importante, après avoir observé, avec une patience inlassable, les taches du soleil, de 1826 à 1869.

Cette loi a été confirmée, d'ailleurs, par toutes les observations faites depuis l'époque où Schawbe la signalait. Voici cette loi :

Pendant trois ans le nombre des taches augmente ; il reste stationnaire pendant un an ou deux, puis il diminue pendant les six ou sept ans qui suivent. Cette période d'environ 11 ans 1/10 a reçu le nom de période undécennale. Il est bon de remarquer que le temps qui s'écoule entre un minimum et le maximum suivant est plus court que celui qui sépare le maximum du minimum suivant.

En 1880, Spörer fit voir que d'un minimum au suivant les taches se rapprochent progressivement de l'équateur. Deux ans avant le minimum, un deuxième groupe de taches apparaît aux latitudes voisines de 30° et le groupe précédent de l'équateur s'évanouit aussitôt que la marche ascendante commence. Enfin, en 1904, Wolfer a montré que les taches ont de la tendance à se concentrer sur certains méridiens, et quelquefois sur des méridiens opposés.

Autre période. — A la période undécennale il convient d'en joindre une autre de beaucoup plus longue durée.

Quelques mots d'explications sont ici nécessaires.

Chaque période undécennale présente, comme nous

l'avons dit, un maximum et un minimum ; mais ces maxima et ces minima ne sont pas égaux, et il y a lieu de distinguer le maximum maximorum et le minimum minimorum. La période qui sépare deux maxima maximorum constitue la grande période d'activité solaire. Le P. Secchi l'évaluait à 55 ans 1/2 ; Young à 60 ans. Les travaux les plus récents, dus à M. Hansky (1908), la fixent à 72 ans.

Facules. — Les facules sont des parties brillantes qui se détachent en clair sur le disque lumineux du soleil.

Les facules sont difficilement visibles au centre même du disque, mais au bord du soleil où la lumière décroît rapidement, elles se détachent nettement. On en observe sur toute la surface du soleil jusque dans les régions polaires, tandis que les taches se montrent, nous l'avons déjà dit, dans une zone restreinte entre 10° et 30° à 35° de latitude.

Quelques fois elles sont isolées et demeurent pendant quelques jours sans modifications appréciables.

Elles s'étalent alors sur une longueur variant de 8 à 20 kilomètres. Tel est le cas d'une très belle facule observée à Rome par le P. Secchi.

Toutefois ce cas est rare, et le plus souvent les facules accompagnent les taches et souvent les entourent. Dans une facule dessinée par Secchi, prise sur le bord du disque, on remarque une sorte d'anneau très brillant entourant complètement la tache. L'aspect était celui d'un cratère de volcan vomissant des torrents de laves dans toutes les directions.

Mais le plus souvent on les voit un peu en arrière des taches. Ce fait s'explique aisément, car ces matières embrasées, rejetées par le gouffre, proviennent de régions plus ou moins profondes, où la vitesse de rotation est plus petite que celle de la surface.

Quelquefois cependant elles se prolongent en avant des taches.

A l'inverse des taches qui sont des cavités, les facules sont des proéminences plus ou moins considérables de la photosphère.

Les facules précèdent les taches, les accompagnent et leur survivent. Elles caractérisent les maxima d'activité solaire. Elles sont liées comme les taches à la période undécennale, et leur étude, très activement poursuivie aujourd'hui, paraît offrir une importance plus grande que celle des taches.

Atmosphère proprement dite du soleil. — C'est surtout pendant les éclipses totales, où la lumière éblouissante du disque est complètement masquée, qu'on a pu étudier l'atmosphère proprement dite du soleil, c'est-à-dire les différentes couches qui s'étendent au delà de la photosphère.

Cette atmosphère comprend trois couches distinctes :

1° La couche basse ou couche renversante ;

2° La couche moyenne ou chromosphère avec ses protubérances ;

3° La couche haute ou couronne.

Couche basse ou couche renversante. — On lui donne le nom de couche renversante parce qu'elle absorbe les radiations émises par les vapeurs métalliques

de la photosphère et remplace dans le spectre les raies brillantes émises par ces vapeurs par des raies noires. Nous avons indiqué dans une autre conférence comment, de l'étude de ces raies noires, on avait pu conclure d'une manière certaine la nature des corps que renferme le soleil. Nous nous contenterons de rappeler que les éléments qu'on trouve dans l'astre radieux ne diffèrent pas de ceux que renferme le globe terrestre.

La couche renversante observée pour la première fois par Young pendant l'éclipse totale de 1871 est relativement très mince. Son épaisseur n'est à peu près que $\frac{1}{1000}$ du rayon solaire, c'est-à-dire à peu près de 1,400 kilomètres.

Dans cette couche basse on trouve naturellement les vapeurs qui se condensent le plus facilement.

Comme la surface, elle est un mélange de vapeurs et de particules, mais ces particules sont moins brillantes et plus espacées que dans la photosphère.

Couche moyenne ou chromosphère. — C'est pendant les éclipses totales que la couche moyenne a été d'abord observée. On voit alors tout autour du disque solaire une auréole présentant une magnifique teinte rose de laquelle jaillissent d'innombrables filaments de teinte rosée comme la couche qui leur donne naissance, et qui ont reçu le nom de protubérances.

Lockyer et Janssen ont trouvé le moyen d'observer en dehors des éclipses la chromosphère et ses protubérances, dont on a pu faire alors une étude complète.

La chromosphère proprement dite est de faible épaisseur, 12,000 kilomètres seulement. Elle est gazeuse et

renferme surtout de l'hydrogène. On y rencontre cependant aussi des particules dont la nature est encore mal déterminée.

Enfin, tout récemment, on a trouvé qu'elle était granulée comme la photosphère, en utilisant les procédés photographiques.

Les protubérances peuvent se diviser en deux groupes distincts : 1° les protubérances quiescentes; 2° les protubérances éruptives.

Les protubérances quiescentes sont comparables à des nuages et conservent souvent leurs formes pendant plusieurs jours, d'où leur nom de quiescentes. On y trouve les raies dites permanentes, raies de l'hydrogène, de l'holium, et en plus deux raies attribuées au calcium.

Les protubérances éruptives offrent un tout autre caractère. Les protubérances de cette nature sont dues à de formidables poussées qui les projettent au-dessus de la chromosphère. Rien n'est plus varié que leurs formes : flammèches formées de filaments isolés s'élevant dans une direction verticale ; gerbes analogues à celles d'un bouquet de feu d'artifice se recourbant pour retomber en pluie de feu ; colonnes droites ou tordues s'épanouissant à leurs parties supérieures, et mille autres formes encore dont les projections que nous allons faire dans un instant seront plus parlantes que toute description.

Elles peuvent atteindre des hauteurs de 300,000 kilomètres, c'est-à-dire la moitié du rayon solaire.

Elles varient constamment de formes, et on peut suivre leurs multiples changements.

La vitesse de ces jets enflammés est de 50, 100, 200 kilomètres à la seconde. Elle peut aller même jusqu'à 600 kilomètres, vitesse plus que suffisante pour leur permettre de quitter le soleil et de traverser les espaces planétaires.

Si on étudie le spectre des protubérances éruptives, on y trouve, outre les raies signalées dans les protubérances quiescentes, des raies indiquant la présence de vapeurs métalliques, sodium, magnésium, fer en particulier.

Les variations des protubérances paraissent présenter comme les taches des maxima et des minima, liés sans doute à la période undécennale.

Couche haute ou couronne. — Au delà de la chromosphère s'étend la couronne et ses aigrettes. On ne peut l'observer que pendant les éclipses totales ; aussi est-on moins renseigné sur sa constitution que sur celle de la chromosphère.

Son intensité lumineuse est à peu près celle de la pleine lune.

Sa hauteur est de 500,000 kilomètres.

Elle est formée d'une multitude de rayons lumineux, le plus ordinairement normaux, à la surface du soleil. Des aigrettes lumineuses de toute beauté sillonnent cette haute région de l'atmosphère solaire.

Les filaments coronaux atteignent souvent une hauteur considérable. En 1898, Maunder en a photographié dont la longueur était de 7 fois le diamètre solaire.

Newcomb, à l'œil nu, en a signalé de plus longs encore.

Ils semblent constitués presque exclusivement par des particules.

L'analyse spectrale y montre une raie verte spéciale sur la nature de laquelle on n'est pas bien fixé.

La lumière de la couronne est polarisée.

Les jets coronaux semblent suivre les taches et se rapprochent avec elles de l'équateur.

L'aspect est caractéristique aux années de maxima et de minima, mais différent. Dans une année de maximum, la raie verte est forte, haute et répartie également autour du bord solaire. Dans une année de minimum, elle est faible et limitée à l'équateur. On peut conclure de là que les variations de la surface solaire ont une répercussion dans les couches les plus éloignées.

Constitution physique du soleil. — L'ensemble de toutes les observations faites permet de se faire une idée assez nette de la constitution du soleil.

Voici la théorie que Faye a proposée :

Le noyau est constitué par une masse gazeuse portée à une température très élevée. S'il paraît relativement sombre, c'est que les gaz, même très chauds, n'ont qu'un faible pouvoir émissif lumineux. A cette haute température, toute affinité chimique disparaît, les corps simples ne peuvent dans ces conditions se combiner entre eux, tous ces corps simples qui ne sont autres que ceux qui entrent dans la constitution du globe terrestre sont à l'état de vapeurs.

Toutes ces vapeurs mélangées s'élèvent et arrivent à

la surface. En s'élevant elles se dilatent et par suite se refroidissent. Elles rayonnent vers les régions glacées des espaces célestes ; leur température diminue singulièrement, et il arrive un moment où les vapeurs se condensent en gouttelettes liquides et forment des nuages de sodium de fer, de cuivre, de zinc, etc., vivement incandescents. Ce sont ces nuages qui forment la photosphère.

Ces nuages n'ont pas tous les mêmes dimensions ; ils ne sont pas tous à la même hauteur, n'ont pas tous la même température ni le même éclat.

Ces nuages incandescents de vapeurs métalliques se refroidissent par rayonnement au bout d'un temps plus ou moins long ; dès lors, comme nos nuages terrestres, ils se résolvent en pluie. En pénétrant dans les couches profondes, les gouttes métalliques liquides se volatilisent de nouveau, et les vapeurs formées remontent pour parcourir indéfiniment le même cycle. En résumé il se produit constamment un double courant, un courant ascendant et un courant descendant. La masse solaire est ainsi constamment brassée par ces gigantesques courants, de telle sorte que cet échange continuel fait participer au refroidissement la masse solaire tout entière et empêche le refroidissement de la périphérie. De cette façon se trouvent expliqués :

1° La granulation de la surface, les grains n'étant autre chose que les nuages solaires ;

2° Les interstices sombres qui séparent les grains ;

3° Les facules qui sont les nuages les plus élevés et les plus brillants.

Hypothèses relatives aux taches. — Secchi admettait que les taches sont dues à des éruptions parties de la masse centrale, et déchirant les enveloppes solaires, le noyau plus sombre apparaît alors. Les facules qui entourent les taches seraient dues aux matières lumineuses rejetées par ces formidables éruptions.

Faye a donné des taches une théorie tout à fait différente, généralement admise aujourd'hui. La surface du soleil est parcourue par des courants d'inégale vitesse ; nous avons déjà signalé ce fait en parlant du mouvement des taches. Le frottement de ces couches d'inégale vitesse produit des tourbillons, des cyclones comme il s'en produit, et pour les mêmes raisons, dans l'atmosphère terrestre.

Ces tourbillons se développent de haut en bas, déprimant la photosphère, y font pénétrer l'hydrogène refroidi des régions supérieures. Ce gaz que sa basse température rend opaque détermine sur les parois de la dépression une obscurité relative qui produit la pénombre.

Le tourbillon se rétrécit en entonnoir, rejette de côté les vapeurs qui viennent, en se condensant, former les facules.

Les grands tourbillons forment les taches, les petits donnent naissance aux pores.

Les protubérances s'expliquent aussi. L'hydrogène très léger, entraîné dans la masse embrasée du soleil, en ressort incandescent, et, grâce à sa faible densité, jaillit avec impétuosité au-dessus de la chromosphère pour retomber en pluies de feu, en gerbes de toutes formes et de toutes dimensions.

La théorie de Faye trouve une importante confirmation dans les mouvements en tourbillons parfaitement visibles dans un grand nombre de taches.

Enfin la segmentation des taches signalée plus haut appuie également la théorie, car les cyclones terrestres se segmentent fort souvent.

Lumière zodiacale. — Il nous reste à dire quelques mots de la lumière zodiacale.

On donne le nom de lumière zodiacale à une lueur immense qui entoure le soleil.

Cette lueur n'est visible pour nous qu'à certaines époques de l'année : le soir, après le crépuscule, en mars et avril ; le matin, avant l'aube, en septembre.

Au Japon, le phénomène se montre dans toute sa splendeur, et Jones en a fait dans cette région une étude spéciale. Cette bande lumineuse s'étend le long de l'écliptique dans la zone du zodiaque. Elle fait le tour complet du ciel. Elle enveloppe la terre ainsi que les orbites de Mercure et de Vénus. Son épaisseur est d'environ 100 millions de lieues. Malgré son épaisseur, elle est assez transparente pour laisser voir de très petites taches.

Cette lumière est encore assez mystérieuse. Les travaux les plus récents nous montrent qu'elle est presque exclusivement composée de corpuscules.

TROISIÈME PARTIE

Rayonnement lumineux du soleil. — Ecrivons le nombre 1,575 et à la suite 23 zéros, nous aurons, en lampes Carcel, le rayonnement lumineux du soleil. C'est un nombre qui dépasse tout ce que nous pouvons imaginer. La lumière électrique projetée sur le disque solaire y produit, par effet de contraste, un trou noir.

Rayonnement calorifique. — La connaissance exacte de la grandeur et des variations possibles de la chaleur que nous recevons du soleil est pour l'humanité d'une importance capitale. L'agriculture et l'industrie y sont largement intéressées.

Cette évaluation est hérissée de difficultés. L'atmosphère solaire absorbe une fraction importante du rayonnement. Cette atmosphère éprouve de continuelles variations.

L'atmosphère terrestre à son tour absorbe également une portion très notable de la chaleur qu'elle reçoit, et cette portion varie aussi dans de larges proportions.

Un grand nombre de travaux ont été exécutés sur cette difficile question.

On appelle constante solaire la quantité de chaleur que reçoit une surface d'un centimètre carré placée à la limite supérieure de notre atmosphère, cette surface étant éclairée normalement et son pouvoir absorbant étant 1.

Les nombres trouvés par les différents physiciens diffèrent notablement.

Pouillet trouvait, par un procédé calorimétrique,

pour la chaleur reçue par centimètre carré en une minute à la surface du sol, 1 calorie 76.

Un travail très important est dû à M. Violle. Il a opéré à différentes altitudes, afin de se rendre compte de l'influence de l'atmosphère terrestre. A la cime du Mont-Blanc il trouve 2 calories 392, tandis qu'à Paris il notait seulement 1 calorie 745.

Crova, au Congrès international de physique de 1900, a donné un résumé complet de toutes les observations faites avant cette époque et aussi des siennes.

Langley, mort assez récemment, a consacré trente ans de sa vie à cette étude. A l'aide de procédés plus précis il semble avoir bien prouvé que les nombres trouvés jusqu'ici sont trop petits. Au nombre 1 calorie 76 il faut substituer 3 calories à 3 calories 5.

Des observations très récentes semblent bien indiquer que le rayonnement total est variable et change avec les périodes d'activité solaire. Ce n'est donc plus de la constante solaire qu'il faut parler, mais de l'inconstante solaire.

Quoi qu'il en soit, si l'on part des nombres trouvés par Pouillet, lesquels paraissent à peu près deux fois trop petits, on arrive au résultat suivant.

La chaleur que la terre reçoit du soleil en un an porterait de 0° à 100° un océan recouvrant le globe terrestre sous une épaisseur de 100 kilomètres.

Cette quantité de chaleur qui nous paraît déjà si prodigieuse n'est qu'une bien faible portion de la chaleur que répand le soleil dans l'univers entier. La chaleur déversée dans toutes les directions de l'espace vaut en-

viron 2 milliards 138 millions celle que reçoit la terre.

La chaleur émise dans l'univers entier pendant chaque seconde est celle que produiraient onze quatrillons six cent mille milliards de tonnes de charbon brûlant ensemble. Elle ferait bouillir par heure deux millions neuf cents milliards de kilomètres cubes d'eau prise à 0°.

Température du soleil. — Est-il possible de déterminer la température même du soleil? La solution de cette question présente encore plus de difficultés que la détermination du rayonnement total dont nous venons de dire quelques mots.

La température de cette masse de feu n'est pas la même dans toutes les régions. Ainsi, d'après Secchi, les régions équatoriales sont plus chaudes que les régions polaires ; dans le voisinage des taches, la température paraît plus faible. Elle ne semble pas plus élevée sur les facules.

Pouillet estimait cette température à 1,700°, Waterston de 9 à 10 millions, Secchi à 12 millions, Vicaire à 1,398°.

Les différences énormes des résultats trouvés s'expliquent : 1° par les hypothèses faites sur le pouvoir émissif du soleil ; 2° et surtout par le mode de calcul employé pour passer des effets de la radiation à la température du corps rayonnant, les uns partant de la loi de Newton, les autres de la loi de Dulong et Petit. C'est de cette dernière loi qu'est parti M. Violle, et il a trouvé 1,500° pour la température de la surface solaire. C'est la température que devrait avoir un disque de

même diamètre apparent que le soleil et ayant un pouvoir émissif égal à 1, pour produire le même effet calorifique que le soleil.

En 1906, la question a été reprise par Millochau et Féry. Ils firent usage d'un couple thermoélectrique (fer et constantan) qui recevait la radiation solaire. De nombreuses observations furent faites à l'Observatoire de Meudon, à Chamonix et aux Grands-Mulets. Ils ont trouvé, pour le centre du disque, 5,063°, en considérant le soleil comme un corps noir idéal, ou, d'après l'expression de M. Guillaume, comme un radiateur intégral.

En tenant compte de l'absorption par notre atmosphère, ils ont obtenu, pour la température effective de l'intérieur du soleil, 6,130°.

Dans un travail très récent, M. Lechatelier a trouvé, pour la température du noyau, 8,000°.

Il règne encore, comme on le voit, une certaine incertitude sur les résultats ; remarquons toutefois qu'il faut renoncer aux millions de degrés indiqués par quelques-uns. Néanmoins, une température de 6,000° est encore fort supérieure à la température de l'arc électrique qui est de 3,600° environ.

Entretien de la chaleur solaire. — Il faut nécessairement admettre que la nébuleuse primitive qui, en se condensant, devait donner naissance au soleil et aux planètes, devait être portée à une température prodigieusement élevée ; mais quelle cause entretient maintenant la gigantesque fournaise? Bien des hypothèses ont été faites à cet égard.

1° Le soleil ne peut être regardé comme un globe en combustion. Si, en effet, il était constitué par une masse de charbon en ignition, il s'éteindrait en 8,000 ans. Or, depuis les temps historiques, le rayonnement calorifique n'a pas diminué d'une manière appréciable ;

2° Serait-ce un frottement exercé par l'éther qui remplit les espaces célestes ? Le calcul démontre que si toute la force vive de l'astre radieux était convertie en chaleur, cette chaleur n'entretiendrait le rayonnement que pendant environ 116 ans ; il faut donc renoncer à cette manière de voir ;

3° En 1848, Mayer admettait que le soleil recevait constamment une pluie d'aérolithes. Ces aérolithes, subitement arrêtés dans leurs mouvements, l'énergie qu'ils renferment se convertirait en chaleur. C'est d'ailleurs, d'après Thomson, la lumière zodiacale qui fournirait ces innombrables projectiles. Plusieurs objections sont possibles.

a) La terre devrait aussi, comme le soleil, être bombardée par ces aérolithes, ce qui n'est pas.

b) La masse du soleil s'accroîtrait et, par suite, la durée de sa rotation serait altérée. La durée de la révolution de la terre serait modifiée. Or, aucun de ces deux phénomènes n'a été observé jusqu'ici.

c) Leverrier, enfin, a remarqué que la masse de la lumière zodiacale est excessivement petite, ce qui rend peu probable l'explication de Mayer.

4° Helmholtz a émis une hypothèse plus probable. L'entretien de la chaleur solaire serait due tout simplement à la contraction constante de la masse solaire.

Toute contraction développe de la chaleur. Or, une diminution de 0″,003, insensible à nos appareils de mesure les plus précis, suffirait pour entretenir la chaleur du soleil pendant 2,000 ans ;

5° Une hypothèse plus récente encore est née de ce fait, découvert depuis peu, que l'atome d'un corps quelconque est formé en réalité par l'agrégation de particules très petites. Pour constituer un atome, c'est-à-dire pour réunir les particules dont il est composé, il a fallu dépenser une quantité d'énergie énorme.

Si l'atome se désagrège, il restitue intégralement toute l'énergie dépensée pour le former. Or, si l'on admet dans le soleil une désagrégation des atomes des différents corps qu'il renferme, cette désagrégation atomique serait suffisante pour entretenir la chaleur qu'il déverse dans l'univers entier.

Le soleil s'éteindra un jour. — Quelle que soit l'hypothèse admise, on arrive forcément à cette conclusion qu'un jour ou l'autre le soleil s'éteindra. Peut-être faudra-t-il des millions d'années avant que ce phénomène se produise, mais il se produira fatalement. Le monde solaire aura vécu, l'homme aura accompli sa carrière, et rien ne restera de ses œuvres.

En attendant l'heure fatale marquée par la Providence, le soleil prodigue sa lumière et sa chaleur aux planètes qui gravitent autour de lui. Il est le centre de toutes les énergies qui se développent sur le globe terrestre. Prouvons-le.

Quelle est la cause qui enfle les voiles de nos navires? C'est le vent, mais le vent est dû à l'échauffement iné-

gal des différentes régions; c'est donc bien le soleil qui propulse les navires à voiles.

Quelle est la cause qui fait marcher nos fleuves? C'est le soleil. Le soleil, en effet, évapore les eaux de l'Océan et en forme les nuages. Ces nuages se résolvent en pluies qui alimentent nos fleuves, nos rivières, nos chutes. La circulation de l'eau à la surface du globe est donc uniquement déterminée par l'action du soleil.

Que ce soit le vent ou l'eau qui fasse tourner nos moulins, c'est en réalité le soleil qui les fait tourner.

Quelle est la cause qui détermine le mouvement de nos machines à vapeur? C'est le soleil. Cela peut paraître singulier; rien n'est plus vrai cependant. Reportons-nous à l'époque du terrain carbonifère. Les végétaux qui pullulaient à cette époque décomposaient comme aujourd'hui le gaz carbonique de l'atmosphère et fixaient le carbone dans leurs tissus. Or, pour décomposer le gaz carbonique, il fallait dépenser une certaine quantité de chaleur. Qui fournissait cette énergie calorifique? C'est le soleil. Quand aujourd'hui nous brûlons du charbon, la chaleur produite n'est autre que celle qui avait été absorbée à ces époques lointaines.

Stéphenson ne se trompait pas le jour où, voyant passer devant lui une locomotive, il disait : « C'est le soleil qui la fait marcher. »

Quelle est enfin la cause qui produit nos propres mouvements? C'est encore le soleil. En effet, nos aliments digérés pénètrent dans le sang; l'oxygène transporté par les globules les brûle; la chaleur ainsi pro-

duite est transformée en partie en travail mécanique qui produit nos mouvements. Nos aliments sont ou des animaux ou des végétaux, mais les animaux qui entrent dans notre nourriture ont emprunté leurs aliments aux végétaux. Or, les végétaux se sont accrus aux dépens de l'énergie solaire ; il est donc exact de dire que la cause qui produit nos mouvements est due à l'action du soleil.

L'énergie développée par le soleil à la surface du globe équivaut, tout calcul fait, à 543 milliards de machines à vapeur marchant sans relâche le jour et la nuit, chacune de ces machines ayant une force de 400 chevaux.

Relation entre l'activité solaire et les phénomènes magnétiques. — La déclinaison magnétique, c'est-à-dire l'angle que fait l'aiguille aimantée horizontale avec la méridienne, éprouve des variations diurnes et séculaires. A Paris, l'amplitude de l'oscillation diurne est de 9 minutes. Chose remarquable, le maximum des oscillations correspond au maximum des taches, le minimum des oscillations au minimum des taches. Il suffit de tracer deux courbes, l'une représentant la grandeur de la surface tachée, l'autre les variations en minutes de la déclinaison pour être frappé de la similitude d'allure de ces deux courbes.

Les variations du magnétisme sont liées très intimement aux variations de l'activité solaire.

Outre les oscillations régulières dont nous venons de dire quelques mots, on voit, à certaines époques, se produire des variations tout à fait anormales et souvent

très fortes de la déclinaison ; c'est ce qu'on appelle un orage magnétique. Les aurores boréales produisent des variations brusques de même genre. La courbe des aurores boréales ne laisse aucun doute à cet égard.

On possède déjà beaucoup d'observations mettant en évidence la relation qui existe entre l'activité solaire et les orages magnétiques.

Citons en particulier deux exemples tout à fait caractéristiques :

Le 1er septembre 1859, Carrington dessinait une tache solaire : tout à coup un éclair éblouissant jaillit au milieu du noyau. Or, à ce moment précis, une perturbation magnétique des plus intenses affectait le globe terrestre tout entier. A Washington et à Philadelphie les dépêches furent arrêtées ; les employés du télégraphe reçurent des chocs plus ou moins violents ; des appareils prirent feu ; des aurores australes furent observées dans l'Amérique du Sud.

A une autre époque, on observe à Rome de nombreuses taches et dans la chromosphère de gigantesques protubérances ; en même temps se produisaient des perturbations s'opposant aux transmissions télégraphiques. Le phénomène s'étendit encore au globe entier. L'ancien et le nouveau continent furent également affectés. D'une manière générale, l'apparition des taches solaires importantes est accompagnée le plus souvent de perturbations magnétiques, d'aurores boréales ou australes et de courants telluriques.

Il faut ajouter cependant que des perturbations magnétiques peuvent se produire alors qu'on ne voit ni

taches ni facules. Sont-elles dues, dans ce cas, aux protubérances? La chose est possible. Il semble bien que toute perturbation affectant la photosphère, les taches, les facules, les protubérances, produit à la surface de notre globe des perturbations magnétiques plus ou moins considérables.

Peut-on expliquer cette influence? — 1° Quelques physiciens ont admis que le soleil lançait dans toutes les directions de l'espace des particules très petites négatives. Leur vitesse énorme de projection leur permettrait de vaincre l'attraction solaire et de se répandre dans l'espace, de même qu'un projectile lancé avec une vitesse d'au moins 12 kilomètres à la seconde quitterait la surface de la terre. Cette hypothèse, *à priori*, ne présente rien d'impossible, puisque des jets de gaz embrasés atteignent des vitesses de 300 kilomètres, et même, d'après Respighi, de 800 kilomètres à la seconde. Cependant, une objection sérieuse peut être faite à cette hypothèse.

En effet, il n'apparaît jamais d'électricité négative sans une production égale d'électricité positive ; si donc le soleil envoyait dans les espaces, d'une manière continue, des ions négatifs, il devrait prendre lui-même une charge indéfiniment croissante d'électricité positive, ce qui est peu probable.

D'autres savants ont émis l'idée qu'il ne serait pas impossible qu'il y ait alternativement émission d'ions négatifs et d'ions positifs.

M. Albert Nodon a prouvé par des expériences nombreuses faites de 1885 à 1889 que les radiations solaires

chargent positivement un conducteur isolé. Un électroscope sensible accusait cette charge. La grandeur de la charge croît avec l'intensité des radiations et décroît avec l'état hygrométrique de l'air. Le passage des nuages devant le soleil fait cesser l'action. M. Nodon a complété tout dernièrement ses premières observations par de nouvelles expériences faites à Bordeaux, Bagnères-de-Bigorre et au Pic-du-Midi.

M. Baldit et M. Brunhes ont confirmé l'exactitude des faits avancés par ce physicien.

M. Nodon pense que l'action solaire est due à une influence électrostatique.

Champs magnétiques dans les taches à mouvements tourbillonnaires. — Dans les taches à mouvements tourbillonnaires, l'analyse spectrale montre que beaucoup de raies sont non seulement élargies mais largement dédoublées. Or, Zeeman a démontré qu'un champ magnétique intense, produit par exemple par un électro-aimant agissant sur une vapeur métallique incandescente, produit le dédoublement des raies brillantes données par cette vapeur. De plus, les bords d'une raie élargie sont polarisés circulairement. Il existe donc, dans l'intérieur de ces taches, un champ magnétique. L'intensité de ce champ peut être 15,000 fois plus grande que le champ magnétique terrestre horizontal qui dirige nos boussoles et nos compas de marine.

Indépendamment des champs magnétiques qui se produisent dans les taches à mouvements tourbillonnaires, il doit se produire un champ magnétique déterminé par la rotation du soleil, si on admet, ce qui est

fort probable, que l'atmosphère solaire est électrisée.

Il n'est pas déraisonnable d'admettre que ce champ produit par la rotation du soleil en 25 jours détermine la partie permanente du champ terrestre.

En résumé, l'action du soleil sur le magnétisme terrestre est certaine, mais les causes de cette action ne sont pas encore complètement connues.

Relation entre les taches et les cyclones. — Secchi, dans le Bulletin météorologique de l'Observatoire du Collège romain, indiquait, en s'appuyant sur de nombreuses observations, qu'il semble y avoir une certaine relation entre les taches et les cyclones qui, sur certaines régions, sévissent avec une redoutable intensité.

D'autres observateurs ont fait de nombreuses remarques analogues.

M. Meldrun, entre autres, directeur de l'Observatoire de l'île Maurice, a appelé l'attention sur le rapport qui paraît exister entre la périodicité des taches solaires et les cyclones. Il a dressé la liste des cyclones qui ont sévi à l'île Maurice de 1867 à 1873, et des ouragans anciens ayant causé des désastres. Sur 24 de ces ouragans, de 1751 à 1850, 17 tombent aux périodes de maxima des taches, 7 seulement aux périodes de minima.

M. A. Foëy remarque, de son côté, que les années de grandes taches sont fécondes en tempêtes.

Enfin, un géologue américain, Dawson, ayant relevé les variations annuelles du niveau du lac Erié, a trouvé une correspondance remarquable entre la cause de ces variations et celle des taches solaires.

Il resterait, pour terminer cette étude, à voir si les séismes ont une relation quelconque avec les maxima d'activité solaire.

Citons les observations les plus récentes. En tenant compte de l'effet combiné des fortes attractions lunaires solaires et des passages d'activité solaire, M. Marchand a pu prévoir quelques périodes d'agitations sismiques telles que celles qui se sont produites dans le massif des Pyrénées en 1904, à la fin de juin et de juillet.

L'intervention des phénomènes électriques est manifeste dans les périodes de violents troubles sismiques qui ont désolé à une époque récente le Chili, l'Amérique du Nord, le Mexique et la région du Vésuve. Or, les grandes manifestations électriques et magnétiques sont dues au soleil. L'abbé Moreux a cherché à expliquer par l'action solaire le tremblement de terre qui vient d'ébranler la Sicile et la Calabre. D'après cet astronome distingué, les tremblements de terre se produisent aux moments où l'activité solaire varie, soit qu'elle augmente, soit qu'elle diminue.

Le soubresaut le plus accentué se produit en général 3 ans après le maximum. Il estime, d'après cela, que les secousses sismiques ne diminueront qu'à la fin de 1909. On retombera alors dans la phase minima des crises solaires ; mais alors les éruptions volcaniques reprendront, d'après cette loi générale qui est restée sans exception, que les éruptions ont lieu avec plus de fréquence aux époques où l'activité solaire est le plus faible.

Quoi qu'il en soit, de nouvelles observations sont né-

cessaires, et, dans l'état actuel de la science, on ne peut rien affirmer.

La cause principale des séismes paraît encore, à l'heure actuelle, résider dans le refroidissement du globe qui provoque des contractions d'où résultent des ruptures, des éboulements de masses plus ou moins considérables. Il se peut toutefois que l'action du soleil intervienne comme cause seconde.

L'avenir se prononcera plus tard sur cette importante question.

En résumé, de grands progrès ont été réalisés relativement à la constitution physique et chimique du soleil et à son influence sur tous les phénomènes qui se produisent à la surface de la terre.

Bien des questions sont encore à résoudre, mais de tous côtés on cherche à remplir le programme dressé par les Congrès internationaux tenus depuis quelques années.

En Angleterre, en Californie, où l'installation est grandiose, grâce aux libéralités de Carnegie, des Observatoires s'installent spécialement pour l'étude du soleil.

En France les progrès, quoique plus lents, se dessinent cependant. L'Observatoire de Meudon a complété son outillage, grâce à une assez large subvention du Gouvernement. M. Cochery disait, dans son rapport sur le budget : « Nous ferons quelque chose pour le soleil qui est notre maître à tous. » Cela vaudra mieux, assurément, que d'éteindre les lumières du ciel.

Je termine, Messieurs, mes trop longues causeries. Je serais heureux de ne pas avoir été trop obscur dans l'exposition d'un sujet aussi brillant.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES

ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1908-1909

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

La tradition exige que votre Secrétaire résume chaque année vos travaux, sans rien omettre de ce qui intéresse la vie de notre Compagnie.

Ce compte rendu ne saurait avoir la prétention de suppléer à la lecture de mémoires fort intéressants ; son but unique est de vous permettre de juger, d'un coup d'œil rapide, les résultats de l'année académique. Aussi vous rappellerai-je, aussi brièvement que possible, les études qui firent l'attrait de nos réunions et que vous retrouverez presque toutes dans notre *Précis*.

Si les communications et lectures furent un peu moins nombreuses, l'année qui s'achève fut cependant une année de labeur. Elle fut également heureuse puisque aucun deuil n'est venu l'assombrir et que la liste de vos membres résidants s'est encore augmentée : avec satisfaction vous y avez inscrit les noms de MM. Robert Homais, Gaston Bordeaux et Edouard Delabarre.

M. Robert Homais, que de précieux souvenirs unissaient à l'Académie, a pris rang parmi vous après avoir consacré son discours « au caractère, au rôle et à l'évolution de l'estampe française au XIX^e^ siècle ».

Collectionneur avisé, au goût très sûr, notre nouveau confrère a constaté en termes excellents les tendances artistiques de l'heure présente, l'absence de style et d'école, l'indépendance et la variété des personnalités. Nous ne pouvons que nous associer aux souhaits qu'il formait alors de voir la gravure reprendre la place de premier plan qu'elle occupait jadis. Dans son ensemble ne constitue-t-elle pas, en effet, l'une des plus belles manifestations du génie français ?

Dans sa réponse à M. Homais, M. le Président Giraud a tracé d'intéressantes notices sur quatre membres de notre Compagnie qui, au XIX^e^ siècle, se sont fait remarquer comme graveurs : Le Carpentier, qui contribua à l'introduction de la lithographie à Rouen ; Hyacinthe Langlois, avec ces planches si nombreuses qui nous rappellent son goût pour nos vieux logis, pour les mille détails de leur décoration, pour les monuments du moyen âge alors bien délaissés ; Brevière, qui fut un maître de la gravure sur bois ; enfin Gustave Morin, qui signa nombre de lithographies.

Dans son discours, M. Gaston Bordeaux, observateur aussi fin que réservé, a crayonné en traits délicats la silhouette bien vivante des préfets dont il fut le précieux auxiliaire : MM. Lizot, Limbourg, Renaud et Hendlé.

Après ce souvenir donné à sa carrière administra-

tive, notre nouveau confrère a tracé la biographie de la famille Blanche qui donna trois de ses membres à notre Compagnie.

Nous aurions aimé alors entendre notre dévoué Président répondre au récipiendaire. S'intéressant plus que jamais à nos travaux, mais retenu loin de nous par l'état de sa santé, M. le Dr Giraud voudra bien agréer ici même l'expression des vœux que forment ses confrères pour son prompt et complet rétablissement.

Ce fut votre Vice-Président qui répondit à M. Bordeaux. Après avoir salué le philanthrope éclairé, consacrant les loisirs de sa retraite aux œuvres de bienfaisance et de solidarité, M. Louis Deschamps nous fit visiter le Rouen social. Les nombreuses associations qu'à chaque pas de la vie nous avons rencontrées témoignent éloquemment des sentiments d'union et de dévouement à la chose publique dont nos concitoyens sont pénétrés.

N'est-il pas superflu de rappeler le discours de réception de M. Edouard Delabarre? Tous nous avons encore présente à l'esprit la thèse très personnelle qu'en séance publique notre nouveau confrère a consacrée aux origines septentrionales de notre art national et qu'il a soutenue avec toute l'ardeur d'une conviction profonde.

Dans sa réponse, M. Deschamps s'est uni au récipiendaire pour protester contre la méconnaissance des origines de notre race. En un discours largement traité, M. le Vice-Président s'est appliqué à démontrer

que nous n'étions pas des Latins, mais « tout au plus des latinisés par la conquête d'abord, puis par une singulière déviation de notre éducation publique ».

A côté de ces discours, insérés dans le *Précis*, vous pourrez relire les travaux originaux de plusieurs de nos confrères.

Avec tout son cœur de prêtre et d'artiste, Mgr Loth nous a raconté l'histoire de l'aître Saint-Maclou, d'après les documents conservés autrefois dans la fabrique de la paroisse. Après avoir montré les développements successifs que prit ce cimetière, ouvert lors de la terrible peste de 1348-1349, après avoir relevé le nom des artistes qui décorèrent ces galeries, notre confrère nous a dépeint l'aspect désolé de l'aître, aujourd'hui sous séquestre, alors qu'autrefois il respirait la vie avec les 600 enfants qui y fréquentaient les écoles. Devant ces bâtiments menaçant ruine faute d'entretien, nous nous sommes associés au vœu formulé par l'auteur « que les pouvoirs publics n'abandonnent pas ce monument unique en notre France et qu'ils le conservent à l'art et à la cité comme un témoignage précieux du passé ».

En cette année 1909, qui vit tant de manifestations pour honorer Jeanne d'Arc, il était juste que nos procès-verbaux pussent mentionner des travaux consacrés au souvenir de l'héroïque Pucelle.

Je dois citer tout d'abord l'étude si complète consacrée par M. Sarrazin au bourreau de Jeanne d'Arc, Geoffroy Therage. L'auteur, dans son mémoire, groupe tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur The-

rage, rappelle les phases émouvantes du supplice de 1431 et dégage aussi complètement que possible, d'après les textes et les derniers éclaircissements, le rôle du bourreau et le désespoir qu'il éprouva d'avoir brûlé une sainte.

A M. le Dr Boucher nous devons une communication sur un anneau du XVe siècle, trouvé, en 1875, en Ecosse, et que la légende a voulu rattacher à Jeanne d'Arc. En dehors de l'intérêt archéologique de ce bijou, il est juste de rappeler qu'il a inspiré à M. Lang, littérateur anglais, un de ses plus jolis romans.

Dans deux autres communications, M. le Dr Boucher nous a donné la primeur de plusieurs chapitres de sa traduction de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Lang.

Dans un premier chapitre, l'auteur donne des détails sur l'équipement et l'armement des troupes qui devaient prendre part au siège d'Orléans. Une nouvelle lecture nous a fourni d'intéressants renseignements sur le siège de la Charité et sur frère Richard, auquel on a voulu faire jouer un rôle capital dans l'épopée de Jeanne d'Arc. Dans l'ensemble, il était curieux de voir M. Lang s'appliquant à réfuter la thèse de M. Anatole France.

Dans le même ordre d'idées, je ne saurais omettre de mentionner une démarche très flatteuse pour notre Compagnie. Après les fêtes consacrées à glorifier la Bienheureuse Jeanne d'Arc dans la Cathédrale de Rouen, Mgr l'Archevêque voulut bien demander à l'Académie de rédiger un mémorial pour perpétuer le

nom de Jean de Saint-Avit. Cette inscription, destinée à rappeler la courageuse indépendance de l'évêque d'Avranches, doit être placée dans l'église Saint-Ouen, où fut inhumé le prélat demeuré fidèle à la France.

M. Chanoine-Davranches est l'heureux possesseur d'un manuscrit intitulé : *Etat et Menu général de la maison du Roi*, état dressé, en 1744, conformément aux ordres du grand maître, le duc Charles de Bourbon. Notre confrère en a fait l'objet d'une étude très complète et très piquante sur la composition des menus, sur la réception des fournitures, l'apport et l'essai des mets, l'ordre et la succession des repas. Après le service de la bouche, viennent les chapitres consacrés à la fourrière, à la paneterie, à l'échansonnerie, à la fruiterie, à l'éclairage. De l'ensemble se dégage ce que pouvait être ce budget, sans cesse croissant, qui constituait, sous Louis XV, la dépense de la maison du Roi.

En dehors des travaux historiques, je dois encore rappeler les mémoires spécialement composés pour notre Compagnie par M. de la Bunodière et par M. Louis Deschamps.

Dans un travail consacré à l'évolution des idées et des mœurs sociales, notre vice-président s'est particulièrement attaché à l'examen des idées émises dans les trois principaux congrès sociaux qui se sont tenus en 1908 : la Semaine sociale de France et le Congrès confédéral, à Marseille ; le Congrès des socialistes unifiés, à Toulouse. Laissant de côté les questions de politique

pure, préoccupé par l'observation des faits, l'auteur, pour poursuivre cette délicate étude de sociologie, s'est uniquement attaché à l'examen des théories soutenues et des réformes proposées.

De son côté, M. de la Bunodière nous a entretenus d'une visite qu'il avait faite récemment au Mont-Cassin. Souvenirs monastiques, beautés architecturales, richesses artistiques, ouvrages et manuscrits rarissimes nous furent tour à tour signalés ou rappelés en termes captivants.

Avec M. Layer, nous avons fait plusieurs excursions archéologiques qui nous ont permis de reconstituer la cité romaine telle qu'elle était sur la côte d'Afrique. Dans une première causerie, illustrée de clichés habilement pris, notre confrère nous a conduits tout d'abord à Lambèse. Nous y avons rencontré le *Prétorium*, quartier général de la III^e^ légion Auguste, et au milieu des ruines nous sont apparus les différents services de la légion, ainsi que les associations existant entre légionnaires. De Lambèse, nous avons gagné Timgad. Après avoir parcouru le *decumanus maximus*, nous avons visité le forum où nous avons retrouvé l'emplacement de la salle des décurions et la tribune aux harangues, puis nous avons admiré le capitole avec ses propylées, des temples, une basilique chrétienne, les ruines d'un théâtre, un grand nombre de thermes, un très beau marché, enfin le musée où statues, colonnes et sarcophages ont été réunis en grand nombre.

Une vue d'ensemble nous a permis de comprendre

l'impression produite sur le visiteur, quand, le soir venu, les dernières lueurs du jour mettent en relief les lignes des hautes colonnes et semblent entourer d'un nimbe l'arc de triomphe qui, dans le lointain, domine encore la ville disparue.

Dans une seconde séance, M. Layer a proposé à notre attention toute une série de monuments rencontrés soit en Tunisie, soit aux confins de l'Algérie. Ces édifices, ruinés par le temps ou bouleversés par la main des hommes, nous les avons visités à Guelma, à Tébessa, à Dougga. Entre Sousse et Sfax, le voyageur rencontre à Edjem un amphithéâtre dont les proportions rappellent celles du Colisée romain ; un dernier cliché nous montra des catacombes chrétiennes découvertes à Sousse. Ces précieux vestiges évoquèrent pour nous, comme pour notre confrère, tout un passé. D'un côté, l'amphithéâtre donne l'irrécusable témoignage de la grandeur antique, déshonorée par les combats de gladiateurs ; les catacombes, au contraire, où reposent sans nul doute des martyrs africains, affirment ce qui doit subsister à travers les âges, l'indépendance de la conscience conservée au prix du sacrifice le plus sublime.

Eloignés de notre chère Normandie, nous pouvions gagner sans effort les pays les plus lointains. M. l'abbé Lebon, missionnaire de la Congrégation des Marianistes, nous transportera au Japon. Vous vous souvenez de cette conférence pleine de vie et d'espérance qui nous fut donnée par l'ancien aumônier du Collège Stanislas. Présenté à l'Académie par Mgr Loth, M. l'abbé Lebon vint traiter de l'*Apostolat par l'éducation au Japon.*

Après nous avoir fait un tableau de cette France de l'Extrême-Orient, inconnue de nos compatriotes il y a cinquante ans, puis atteignant tout à coup l'apogée militaire, le conférencier rappela les premières missions de saint François-Xavier et la terrible persécution qui suivit et fit plus de 100,000 martyrs. Lorsque, vers 1630, le silence se fit sur le Japon, tous les prêtres indigènes avaient été exécutés, tous les missionnaires étrangers massacrés ou expulsés. Plus tard, ce sera l'anéantissement de la mission espagnole, enfin apparaîtront les Américains, suivis bientôt des Français.

Lorsque les Marianistes arrivèrent au Japon en 1888, ils fondèrent à Tokyo l'école de l'*Etoile du matin*. Aujourd'hui, ce collège compte 800 élèves dont les fils de quatre ou cinq ministres païens, sans parler des élèves de l'école de l'*Etoile de la mer*, à Nagasaki, et du collège de l'*Etoile brillante*, à Osaka. Au reste, le Japon n'est-il pas le pays du monde entier où la fréquentation scolaire est la plus intense ? Quant aux religieux, ils jouissent de l'universelle considération, et le prestige qu'inspire leur qualité de Français est incontesté.

Vous avez témoigné à ce vaillant missionnaire votre gratitude en lui souhaitant tout le succès que mérite une œuvre de science, de dévouement et de patriotisme.

Nous ne saurions oublier la communication due à M. Lorenzo Billia, de Turin. De façon humoristique, notre savant correspondant expliquait : *Pourquoi le libre-échange n'est pas populaire.*

Enfin, plusieurs de vos séances ont été occupées par

la lecture de rapports. MM. Paulme, Sarrazin et Ruel vous ont fait connaître tour à tour l'œuvre de M. Eugène Benet, statuaire, les écrits de M. le capitaine Engelhard, les travaux de M. Edouard Delabarre. Après avoir écouté avec un vif intérêt ces comptes rendus, vous avez admis M. Delabarre au nombre de vos membres résidants et vous avez ouvert vos rangs à MM. Benet et Engelhard à titre de membres correspondants.

Après les remarquables rapports de MM. Paulme et Homais, vous avez, en séance publique, décerné le prix Bouctot (Beaux-Arts) à M. Cauchois, la médaille d'or à M. Delattre; les prix Rouland à M^me^ veuve Chasseray, du Havre, et à M^lle^ Adèle Hennetier, de Malaunay; le prix Dumanoir à la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Rouen. Enfin, après avoir entendu le rapport de M. Haelling, vous avez adopté les conclusions de votre Commission et vous avez décidé que le prix Gossier ne serait pas décerné en 1909.

Vous me reprocheriez de ne pas rappeler que Mgr Loth, célébra, en l'église Cathédrale, le service religieux prévu par nos statuts.

En dehors des travaux qui occupent nos réunions, l'Académie ne reste étrangère ni aux succès ni aux généreuses initiatives de ses membres. En ce siècle de progrès incessants, nous enregistrerons avec plaisir le succès remporté par M. Gérald Belleville avec son canot automobile *Voltigeur* et qui lui valut le prix du Président de la République (1).

(1) *Journal de Rouen*, n° du 30 juillet 1909. — Navigation automobile.

Nous rappellerons tout particulièrement l'excellente impression que produisit dans le monde artistique de notre ville l'exposition de M. Philippe Zacharie (1). Depuis longtemps, les amateurs appréciaient, comme il convient, les notes claires et chatoyantes de ses tableaux, ses délicieux dessins à la sanguine, ses croquis légers. L'Académie connaissait toutes les ressources du crayon lithographique de cet artiste consciencieux, mais on ignorait qu'il eût abordé la pointe sèche. Les jolies planches dues à son savoir et qui représentent l'aître Saint-Maclou, avec les détails d'une colonne et d'un cartouche, vous les retrouverez dans le *Précis*, grâce à l'amabilité de Mgr Loth, notre excellent doyen.

Nous ne saurions davantage passer sous silence cette intéressante reconstitution du Puy des Palinods, due à M. Edward Montier. Dans cette petite famille des Philippins qu'il conduit dans la vie avec tant de dévouement, ce fut assurément une soirée bien pittoresque que celle du 7 décembre dernier. Sous les *poutrelles* ou dans la *chapelle dorée*, la fête se poursuivit telle qu'un poète la pouvait seul rêver.

Après avoir rempli, pendant six ans, les fonctions dont votre confiance m'avait imprudemment honoré, pour la dernière fois je puis rendre compte à l'Académie des travaux de la Classe des lettres. Appelé par vos suffrages à l'honneur immérité de présider vos travaux, je dois vous exprimer ma gratitude pour la bienveillance que jusqu'ici vous m'avez témoignée et que maintenant plus que jamais je viens solliciter.

(1) *Journal de Rouen*, nº du 9 novembre 1909. — Exposition Philippe Zacharie, salle Legrip.

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

PAR M. HAELLING

MESSIEURS,

La Commission nommée par M. le Président s'est réunie deux fois afin d'examiner les travaux adressés à l'Académie pour l'obtention du prix Gossier.

Trois mémoires étaient soumis à son jugement.

Un ensemble de dix chansons et romances, composant le premier envoi, n'a pas retenu l'attention de la Commission.

Le deuxième, qui a pour devise : « Persévérance et Confiance », comprend une élégie pour violoncelle et piano ; œuvre bien écrite, concertante, d'une facture très serrée, d'une inspiration élevée, mais malheureusement œuvre d'un développement insuffisant pour mériter un prix. Votre Commission a pensé qu'une élégie pour violoncelle et piano, même bien écrite, comme c'est le cas, ne méritait pas un prix de l'importance du prix Gossier.

Enfin, une messe à trois voix, soprano, ténor et basse, avec cette devise : « *Laudate eum in chordis et organo* », fait l'objet du troisième envoi. Cette messe a

été conçue, dit l'auteur, dans les idées du « *Motu proprio* » de Pie X, c'est-à-dire : les intonations du *Gloria* et du *Credo* sont laissées au célébrant et les répétitions de mots évitées.

Cette œuvre est développée ; elle est correcte, mais dénuée d'originalité et de souffle ; elle n'a pas d'inspiration, et l'auteur a eu le tort d'y adjoindre, en plus de l'accompagnement d'orgue, un quintette d'instruments à cordes insuffisant comme écriture orchestrale. Il y a lieu cependant de noter quelques passages qui témoignent une certaine habileté dans les enchaînements harmoniques.

En résumé, votre Commission a jugé :

La première œuvre trop faible ;

La deuxième, bien que non dépourvue de valeur, trop peu développée ;

La troisième ne présentant pas les caractères d'une œuvre musicale de réelle valeur.

Dans ces conditions, elle n'a pas cru pouvoir vous proposer l'attribution du prix Gossier à l'un de ces envois.

L'ÉVOLUTION DE L'ESTAMPE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. ROBERT HOMAIS.

MESSIEURS,

Lorsque de trop bienveillants amis m'engagèrent à poser ma candidature à l'Académie de Rouen, mon premier et très sincère mouvement fut, pardonnez-moi de l'avouer, de me soustraire à leurs flatteuses ouvertures.

Je savais en effet que l'honneur de compter parmi les membres de votre Compagnie n'était échu jusqu'à ce jour qu'aux hommes qui, dans le triple domaine des sciences, des lettres et des arts, avaient, en des œuvres durables, affirmé leur maîtrise. Je pensais qu'il en devait toujours être ainsi.

Or, l'expérience me démontrait trop clairement et à mes dépens, que l'avocat, dans les incessantes luttes de la vie professionnelle ou, si peu qu'il y soit mêlé, de la vie sociale, est condamné à toujours disperser son effort. Comment donc celui dont les travaux ne consistaient à

peu près uniquement qu'en de hâtifs et fragiles discours vite préparés, vite prononcés, vite oubliés, aurait-il pu se prévaloir devant vous du titre de savant ou de littérateur?

Celui d'artiste ne lui convenait guère mieux. L'art est un maître absolu : c'est trop peu le servir que se complaire uniquement aux dilettantismes stériles, ce fut presque le trahir que d'avoir, jadis, aux heures décisives de la vie, porté ailleurs des présents qu'il semblait réclamer.

Mais les scrupules, si justifiés qu'ils soient, ne résistent guère quand il est si doux de se laisser convaincre. L'événement l'a bien montré.

C'est ainsi que par une faveur dont vous me voyez aussi reconnaissant que charmé, cette maison m'est ouverte où le savoir, le talent et l'élégance d'esprit se donnent rendez-vous, où se perpétuent les traditions de plus en plus précieuses de tolérance et d'urbanité, où se conserve si pieusement le culte du souvenir.

Ce culte que vous gardez au souvenir, n'est-ce point lui, Messieurs, qui explique vraiment ma présence ce soir, à cette place? N'est-ce pas lui qui vous fit vis à vis de moi pousser la bienveillance jusqu'à la partialité?

N'ai-je point, cette fois encore, aisément moissonné tant de sympathies qu'un autre sema pour moi?

N'est-il pas vrai, et ma gratitude n'en sera d'ailleurs que plus vive, que vous avez voulu honorer une mémoire qui vous était justement chère en portant sur mon nom vos suffrages indulgents?

Il n'est point d'initiation sans épreuve; aussi vos

règlements imposent-ils au récipiendaire celle du discours de réception ?

Puissiez-vous, Messieurs, n'être point les premières victimes de cette prescription sévère ! C'est bien sincèrement, mais sans grand espoir, que je formule ce souhait. Je crains fort, en effet, qu'aujourd'hui l'épreuve ne soit surtout pour vous et que les menus propos de collectionneur que je m'apprête à tenir ne soient une bien insuffisante contribution à vos travaux.

Un peu perplexe où trouver mes inspirations, c'est tout près de moi qu'en définitive je les ai cherchées. J'ai simplement ouvert le meuble où depuis des années j'ai amassé, au hasard de la rencontre, les estampes qui me parurent dignes d'être recueillies.

Comme je classais mes cartons, les complétant par la pensée de tant de pièces qui y font défaut, il m'apparut que regarder des images n'était pas une simple distraction d'enfant. Je songeai à ce que serait une réunion d'estampes comprenant les pièces principales et les plus typiques parues en France au XIX^e^ siècle. Et j'en vins à me rendre compte qu'une semblable collection serait comme un album grand ouvert, racontant très complètement et très clairement toute cette époque. Album bien séduisant, dû à la collaboration de tous les talents et que par une faveur insigne aucun texte n'alourdirait. En un style toujours divers, empruntant tous les procédés, aussi bien l'improvisation libre et fougueuse de l'eau-forte, que les précises et quelque peu solennelles traductions du burin, il illustrerait le mouvement du siècle dans l'éternelle évolution des choses.

Il dirait les rêves des poètes, les aspirations et les luttes des peuples, l'émotion religieuse de l'artiste en communion intime avec la nature. Il trahirait et dévoilerait tout de ce siècle intensément vivant et si fécond, sa pensée, sa sensibilité, son art, ses mœurs, ses passions, sa vie en un mot.

Les collectionneurs sont gens à illusions et vous penserez sans doute que cela fait beaucoup de choses dans un mince recueil d'images. J'avoue que je ne saurais vous en montrer autant en une fois. Tout au moins tenterai-je d'esquisser simplement et à grands traits devant vous, le caractère, le rôle et l'évolution de l'estampe française au XIX[e] siècle (1).

L'ESTAMPE FRANÇAISE AU DÉBUT DU XIX[e] SIÈCLE

L'estampe, au début du XIX[e] siècle, se borne à peu près exclusivement à se faire interprète. Rigide et froide, elle est le fidèle reflet de la peinture et participe avec elle au mouvement de réaction sévère qui se manifeste alors contre l'art du siècle précédent.

En peu d'années, la transformation est complète.

C'en est fait des petits maîtres, des notes alertes, justes, suprêmement distinguées, si vraiment françaises qu'ils donnaient sur la vie élégante de leur époque. Leur art avait d'ailleurs fait son temps. Il avait été

(1) Je me fais un devoir de remercier M. Loys Delteil, expert à Paris, de l'obligeant concours qu'il m'a prêté pour la mise au point de cette étude. Il me plaît de reconnaître ici à quelle large contribution j'ai mis le goût de l'artiste, la science de l'expert et les trésors du collectionneur. R. H.

exquis à l'origine. A force de légèreté de touche et d'esprit, le peintre et le graveur pouvaient tout dire. Ils se faisaient pardonner, quand il le fallait, les témérités où ils se laissaient fatalement et d'ailleurs volontiers entraîner, dans la représentation des mœurs d'une société où la galanterie était la grande affaire.

Mais la pente était dangereuse. Après les maîtres, étaient venus, comme toujours, les imitateurs maladroits et balourds. Chez eux, rien ne rachetait plus le sans-gêne de ces scènes de boudoir, de cabinet de toilette et d'alcôve où ils se complaisaient. Les légendes équivoques qui soulignaient ces motifs en aggravaient encore la crudité.

Aussi, et depuis longtemps, des aspirations vers un art plus austère et plus sain s'étaient fait jour. L'influence de Rousseau transparaît dans nombre d'œuvres gravées à profusion, notamment d'après Greuze. Tantôt, sur un mode d'une sensibilité un peu pleurarde sont célébrés les charmes de la famille. D'autres fois, l'artiste s'abandonne à des attendrissements, de pure confiance, croyez-le bien, sur les douceurs de la vie rustique. Parfois encore le graveur s'inspire, en choisissant le thème de ses travaux, de ce « grand goût sévère et antique » que Diderot, toujours tonnant contre Boucher et ses élèves, prônait déjà dans ses « Salons ».

L'art antique avait, d'ailleurs, de longue date, commencé à attirer la curiosité et à séduire les artistes. Les travaux de déblaiement d'Herculanum et de Pompéï avaient été une révélation. Dès 1764, la traduction en notre langue de l'*Histoire de l'Art chez les anciens,*

de Winckelmann, avait obtenu un grand succès et, en 1784, l'exposition du serment des Horaces était devenue pour David l'occasion d'un véritable triomphe.

On sait que pendant la Révolution, le goût de l'antique s'affirma plus nettement encore. Quand vint l'Empire il se développa dans le terrain le plus favorable qu'il ait jamais rencontré.

Napoléon et David, maîtres absolus chacun dans son domaine, étaient faits pour se comprendre et marqués par le destin pour collaborer.

Non pas que les goûts artistiques de l'Empereur lui aient jamais inspiré des préférences bien marquées. Mais il souffrait du regard ironique que, de loin, l'émigration posait sur l'entourage souvent improvisé de son trône. Il voulut au moins s'imposer par la grandeur. Il rêva de ressusciter le faste de l'empire romain. Dans sa pensée, la dignité du décor antique rehaussait à merveille la majesté nouvelle de César. Il ne déplaisait pas non plus au maître que les rigides chaises curules, dessinées par Percier et Fontaine, incitassent à plus de tenue une cour de noblesse et d'éducation parfois un peu récentes.

Tout fut mis à l'unisson, la gravure comme le reste, et les procédés même des graveurs du XVIII^e^ siècle furent condamnés. Ces graveurs avaient su rivaliser avec les dessinateurs et les peintres dans la recherche du galant et du joli. Leur burin s'était assoupli et les préparations à l'eau-forte de leurs planches avaient pris une importance toujours plus grande. Finalement la gravure s'était éparpillée en de multiples procédés

se complaisant au badinage de la couleur, au velouté de l'aquatinte, à l'afféterie du pointillé.

Sous l'Empire, un seul procédé est officiellement reconnu, enseigné et récompensé : le classique et sévère burin. L'estampe patiemment taillée dans le cuivre ne produit plus qu'une série d'œuvres, qui semblent des bas-reliefs d'airain destinés à illustrer les *Lettres à Emilie sur la Mythologie* ou le Théâtre de Voltaire. Wille, qui avait été au XVIII^e^ siècle le maître du burin absolu, métallique et desséché, triomphe par ses élèves Bervic, Boucher-Desnoyers et leur émule Pierre-Alexandre Tardieu. La belle taille profondément rentrée semble environner ses victimes d'un réseau de fils de fer cependant que la contre-taille, savamment conduite, les découpe en petits losanges au milieu desquels le graveur place un point, un trait ou même une petite croix. Cela fait penser, vu de près, à un plan d'ingénieur, à une toile d'araignée, à je ne sais quoi de géométrique et de patient d'où l'entrain, la grâce et l'émotion sont entièrement bannis. La sûreté de main, la régularité du travail ne suffisent pas pour donner à ces œuvres consciencieuses la souplesse et l'accent que les maîtres du XVI^e^ et XVII^e^ siècles savaient donner aux leurs.

L'estampe du Premier Empire est compromise par le pire des défauts, celui du moins qu'on ne pardonne pas : l'ennui. Les graveurs d'alors ont sacrifié à la mode, s'acharnant trop souvent sur les sujets les plus navrants. Quelle séduction pouvaient-ils prêter aux pâmoisons étudiées de ces reines de théâtre qui, le

diadème au front, tombent dans les bras de héros impassibles et haut casqués ? Comment se passionner pour le geste d'Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès ou pour celui de ces mères lacédémoniennes tendant à leurs fils de vastes boucliers et leur enjoignant de revenir dessus ou dessous ?

Et pourtant quelques pièces charmantes se cachent au milieu de ces burins d'aspect si froid qui s'obstinent à redire ce monde factice, cette mythologie surannée, ces grands hommes qui jouent une éternelle, déclamatoire et fausse tragédie.

L'antiquité que David et ses élèves disciplinés concevaient rigide et pompeuse, Prudhon la rêve moins hautaine, il la revêt du plus tendre et du plus humain des sourires. A Dieu ne plaise qu'il laisse dessécher sous le burin l'enveloppe de ses contours et la souplesse de son modelé ! Il choisit et il forme deux traducteurs attitrés : Barthélemy Roger et Copia dont le pointillé, habilement soutenu par un léger travail d'eau-forte, fait revivre à merveille l'éclat mystérieux des lueurs émergeant de l'ombre et la palpitation de l'air autour des formes.

C'est ainsi qu'en dépit de quelque complication dans leur sujet, les allégories de Prudhon, traitées par ce procédé, restent bien les plus aimables estampes du XIX^e^ siècle naissant.

Et je ne puis me défendre de saluer en passant la plus aimable de toutes, un pur chef-d'œuvre né de la collaboration de Prudhon avec le graveur Copia, la figure du *premier baiser de l'amour* dans l'illustration

de la *Nouvelle Héloise* pour l'édition publiée par Bossange en 1804.

L'artiste, comme l'avaient fait avant lui notamment Moreau le Jeune et Gravelot, a choisi la scène du rendez-vous dans le bosquet de Clarens. Julie a écrit à Saint-Preux : « C'est là que je veux faire sentir combien ce que le cœur donne vaut mieux que ce qu'arrache l'importunité ». Saint-Preux est venu. Les amants ont échangé leur premier baiser. Les yeux à demi-clos, le visage rayonnant d'une infinie tendresse, Julie, dans un mouvement exquis de langueur et d'abandon, défaille aux bras de la complaisante cousine Claire.

Cette délicieuse et toute petite gravure est comme un sourire au milieu de la tristesse des productions parmi lesquelles elle est éclose. Elle éclipse sans peine tant de Léonidas mourant aux Thermopyles, tant de Bélisaires mendiant au seuil des temples, tant de lions reconnaissants rampant aux pieds d'Androclès ébahis. Elle nous donne ce qui a manqué à ces œuvres revêches, ce à quoi inlassablement et d'instinct nous revenons toujours : l'émotion et le charme d'un sentiment sincère et vraiment humain.

LA LITHOGRAPHIE

Pendant près d'un quart de siècle, l'estampe se prête au perpétuel déguisement de toute chose à la prétendue mode grecque ou romaine. Elle se confine dans des traductions au burin, précises, sans élan, devenues la triste et ennuyeuse formule de sentiments d'emprunt. On a pourtant peine à s'imaginer que les artistes

témoins de la Révolution et de l'Empire aient pu rester muets ou indifférents. A la vérité, le burin ne convenait guère pour dire les passions et les gloires de ces temps héroïques et il semble que ce fut beaucoup faute de moyens d'expression que l'âme française ait alors dû se taire.

L'heure vient enfin où ce moyen d'expression lui est donné. A côté de la morne et grise estampe officielle naît tout à coup une estampe nouvelle par le procédé comme par l'inspiration. Colorée, ardente, sincère, la lithographie reflète la pensée et les passions de l'époque où elle apparaît. A son accent hardi et tout nouveau, on se rend compte que la Révolution a passé par là. Le sentiment populaire existe et compte désormais, c'est lui qui s'exprime traduit par le crayon d'un Vernet, d'un Charlet ou d'un Daumier.

Certes le XVIII^e^ siècle avait, lui aussi, raconté sa vie par l'estampe. Mais ce n'était au fond que la vie élégante de quelques-uns. L'estampe n'était alors guère faite pour le peuple. Il ne pouvait pas plus s'y reconnaître qu'y retrouver l'écho de ses aspirations. Des bois grossiers, images de sainteté, complaintes, légendes du Juif errant ou des quatre Fils Aymon, voilà tout ce qui alimentait la curiosité populaire sans compter quelques estampes satiriques assez répandues sous la Révolution et que l'Empire ne tolérait pas volontiers. De tout cela, d'ailleurs, l'art était à peu près absent.

Tout autre sera le caractère de l'image lithographique due au crayon de véritables maîtres, née de l'actualité et la reflétant sincèrement, joignant à l'avantage de la

rapidité d'exécution et de tirage celui du bas prix et de la diffusion facile.

La découverte de la lithographie a eu naturellement sa légende. Engelmann nous représente celui à qui cette découverte est due, l'allemand Aloys Senefelder, désespéré, trahi par la fortune qu'il a vainement cherchée comme auteur dramatique, acteur et graveur, portant ses pas aux bords de l'Isar « dans la nécessité fatale, dit textuellement l'historiographe, de débarrasser les siens d'une bouche inutile ». Encore un instant et il va disparaître dans les flots, quand il trébuche sur une pierre d'un grain admirable. Dans un éclair de génie, s'il en fut jamais, il voit sans doute comment cette pierre pourra fournir des épreuves imprimées une fois dégrossie, couverte de croquis exécutés avec un crayon composé de noir de fumée, de cire, de suif et de bleu d'indigo, lavée à l'eau acidulée, puis gommée, puis encrée au tampon, puis soumise à la presse. Une telle vision ne pouvait manqner de rattacher Senefelder à l'existence. Il ramassa la pierre miraculeuse, tourna le dos à l'Isar et s'en fut chez lui exploiter l'invention qu'il venait de faire de la lithographie (1).

(1) Le malheur veut que Senefelder ait laissé lui-même sur sa découverte un mémoire qui fait le plus grand tort aux imaginations d'Engelmann. La vérité est plus simple et plus vulgaire. Senefelder s'était livré à de nombreux essais pour reproduire par l'impression l'écriture tracée sur la pierre. Pressé un matin d'établir le compte de sa blanchisseuse et ne trouvant pas de papier sous sa main, il écrivit ce compte sur une de ses pierres avec une encre grasse. Avant de l'effacer, il eut l'idée de soumettre la pierre à l'eau-forte. Il constata que l'encre grasse mettait la pierre à l'abri de ce mordant dont l'action se faisait sentir partout ailleurs et que l'écriture était conservée avec un léger relief. C'est ainsi qu'il fut mis sur la trace de son invention.

En 1799 seulement, Senefelder demanda un privilège exclusif pour exploiter ses procédés dont l'intérêt industriel lui apparaissait au moins aussi nettement que l'intérêt artistique.

En 1800, il passa en Angleterre pour les faire connaître.

A cette époque vivaient à Twickenham, près de Hampton Court, les trois fils de Philippe-Egalité, duc d'Orléans. L'un d'eux, le duc de Montpensier, était un dessinateur de talent, aimant à s'entourer de la société des littérateurs et des artistes. Eut-il la visite de Senefelder et de son associé le français André ? La chose est des plus vraisemblables. Un fait, dans tous les cas, est certain, c'est qu'on ne trouve, dans la lithographie française, aucun incunable antérieur à un léger croquis signé A. P. D'O., daté de 1805, qui représente deux jeunes hommes de profil. L'un est Louis-Philippe d'Orléans, futur roi de France, l'autre est l'auteur même de cette petite planche, Antoine, Philippe d'Orléans, duc de Montpensier.

Le hasard a parfois d'étranges ironies. Le royal amateur qui, dans l'exil aimable de Twickenham, loin des tracas de la politique, dessinait sur la pierre par passe-temps et sans arrière-pensée les traits de son frère aîné, ne se doutait guère de la façon dont les siens seraient payés de retour par l'ingrate lithographie à l'essor de laquelle il contribuait et attachait son nom. Il mourut d'ailleurs dès 1807. Il lui fut donc épargné de voir la silhouette de ce frère reprise et cruellement déformée par la caricature des lithographes et la

monarchie de Juillet s'écrouler sous l'impopularité à laquelle avaient grandement contribué les satires impitoyables jaillies du terrible crayon de Daumier.

Un an après le duc de Montpensier, un soldat de la grande armée, le général Lejeune, aide de camp du maréchal Berthier, dessinait son premier croquis lithographique.

C'était en 1806, après Austerlitz, l'armée occupait la Bavière et le général Lejeune très épris de choses d'art visitait la Pinacothèque de Munich. Il nous raconte lui-même dans ses souvenirs ce qu'il en advint.

« A mon passage à Munich, dit-il, j'allai saluer Maximilien-Joseph, qui prit la peine de me montrer lui-même sa belle galerie de peinture. Me voyant enthousiaste de tous les chefs-d'œuvre qui la composent : « Je ne veux pas vous laisser partir, dit le « roi, sans vous faire admirer une invention vraiment « admirable pour les dessinateurs. » Et il chargea son aide-de-camp, M. de Poggi, de me conduire chez les frères Senefelder. Ceux-ci me montrèrent leurs ateliers et m'expliquèrent leurs procédés qui me parurent si extraordinaires que je ne pus me défendre de leur témoigner à cet égard une espèce d'incrédulité. Alors, apprenant par M. le comte de Poggi, que je savais dessiner, ils me prièrent instamment de prendre quelques crayons et une pierre lithographique, et de tracer sur cette pierre un croquis. Je me rendis très volontiers au vœu qu'ils exprimaient, et quoique tout près à partir pour Paris, je fis dételer les chevaux de ma voiture, je me mis à

dessiner et, au bout d'une demi-heure, j'envoyai mon « cosaque » aux frères Senefelder. Sur ces entrefaites, le maître d'hôtel chez qui j'étais descendu me servit à dîner. A peine avais-je fini de prendre mon repas, qu'un ouvrier vint en courant m'apporter cent épreuves de ma lithographie. Arrivé à Paris, je présentai mon cosaque à l'Empereur et je lui fis entrevoir une partie des avantages que pourrait amener avec elle l'introduction en France de l'art nouveau qui avait excité à un si haut degré ma surprise et mon admiration. »

En 1815, Ingres dessinait sur pierre, dans le goût de ses charmants petits crayons, les portraits de lord et lady Glenbervie, du comte de Guildford et de F. Sylvester Douglas. C'était pour un début, un coup de maître et ces quatre pièces rarissimes font époque dans l'histoire de la lithographie. Ce procédé devenait du coup autre chose qu'un passe-temps d'amateurs. Les artistes eurent vite fait d'apprécier sa richesse de ton se dégradant du noir le plus profond au gris nacré le plus fin. La possibilité de dessiner, de peindre pour mieux dire, directement sur la pierre constituait pour eux un énorme avantage puisqu'ils pouvaient, sans risquer les déformations de l'interprétation, obtenir et répandre leur œuvre à de nombreuses épreuves. Ils donnèrent à la lithographie les formes les plus diverses, mais les premiers qui la pratiquèrent semblent s'être mis avant tout au service du sentiment populaire en commençant à illustrer l'épopée impériale.

L'Empire une fois tombé, la sympathie de la bour-

geoisie et du peuple n'alla, en effet, point longtemps au gouvernement de la Restauration. Bien des yeux restaient tournés vers l'îlot où agonisait celui qui, pour le peuple, restait toujours « l'Empereur ». Dire qu'on causa de lui sous le chaume bien longtemps n'est pas une fiction poétique. On se répétait qu'avec lui le dernier mot n'était jamais dit, qu'une première fois il était revenu, savait-on ce que réservait demain? Et la légende napoléonienne grossissait en même temps que l'impopularité qui s'attacha si vite à la Restauration. L'estampe lithographique contribua pour sa large part à amener ce double résultat.

Dès 1816, sous le crayon correct, élégant et un peu froid d'Horace Vernet, commence à s'ébaucher l'Epopée.

Ce sont de simples croquis, légers et un peu pâles, représentant des soldats, des épisodes de bataille, des lanciers fringants, des grenadiers barbus luttant contre des cosaques. Il n'y avait guère là que des indications, mais c'était déjà la vieille armée, la Grande-Armée qui ressuscitait.

Géricault débute, lui aussi, par l'anecdote militaire. Il représente dès 1818 des canonniers de la Garde Impériale et une charge de hussards. Il ne sacrifie d'ailleurs pas longtemps à la mode des choses militaires. Ses lithographies ne sont bientôt plus que des suites d'études de chevaux où il fait éclater la vigueur de son dessin en même temps que toute la richesse d'un procédé qui, jusqu'à lui, n'avait encore été manié qu'avec une certaine timidité.

Charlet, fils d'un soldat de l'Empire, connaît et précise à merveille la physionomie du grognard. Dans ses dessins, la vie militaire se déroule en scènes naïves et gaies qu'accompagnent d'amusantes légendes. Il ne s'en tient pas là ; il crayonne les faits d'armes populaires, la défense du drapeau, le grenadier de Waterloo. Et les souvenirs vont se précisant toujours.

C'est l'heure où, dans la rue, les demi-solde entretiennent l'enthousiasme pour le dieu disparu, frondent la royauté et couvrent d'avanies les officiers de l'armée nouvelle. C'est l'heure où le peuple fredonne l'immortel « Parlez-nous de lui grand'mère », acclame les trois couleurs et fête Béranger condamné à neuf mois de prison pour avoir rimé la chanson du vieux drapeau. Dans le même temps, Charlet sort de l'indécision des allusions. Il campe nettement la silhouette restée classique et à jamais célèbre de l'Empereur. Tantôt, il le montre essayant de forcer la consigne d'un petit conscrit, tantôt il le représente prenant la gourde qu'un vieux grenadier lui tend en lui disant : « Après vous, Sire » (1). Le Napoléon de Charlet n'est pas le Napoléon du Sacre, le César au front ceint de laurier, drapé dans le manteau de pourpre semé d'abeilles d'or. A celui-là le peuple n'eût pas pris garde, tandis qu'il tressaillit en retrouvant l'image de son idole, de son « petit Caporal », qui tutoyait le simple soldat en lui pinçant l'oreille.

En même temps que Charlet, Marlet et Vigneron

(1) Ces deux compositions de Charlet furent lithographiées par Leclerc.

développent le même thème, puis Bellangé le répète à satiété.

Raffet, après les tâtonnements de ses pénibles débuts, est entraîné, lui aussi, dans le mouvement militaire. Il commence par imiter quelque peu son maître Charlet, mais, rapidement, sa personnalité se dégage. Précis et documenté autant qu'aucun de ses devanciers, il s'élève plus haut qu'eux par la liberté d'allures, les vues d'ensemble, le don d'évoquer le caractère et la vraie physionomie des scènes qu'il retrace. Les anecdotes de Charlet pâlissent un peu auprès de planches comme cette saisissante vision d'au-délà que Raffet a intitulée : *la Revue nocturne*. En d'infinis espaces éclairés seulement par les rayons nacrés et un peu voilés de la lune, défilent des escadrons sans nombre. Ils tournoient en un galop furieux, acclamant l'Empereur qu'on entrevoit au loin, immobile sur son cheval blanc, au centre de cette ruée immense. Un autre jour, le maître rentre dans le domaine du réel. Il intitule sa planche : *Ils grognaient et le suivaient toujours*. Cette fois-ci, c'est la marche en avant par une pluvieuse et froide matinée d'un régiment de la garde. En tête, songeur et grave, toujours sur son classique cheval blanc, l'Empereur suivi de deux généraux. Derrière eux la troupe compacte des vétérans pataugeant dans la boue, protégeant d'un pan de leur capote la batterie de leurs lourds fusils. Les hauts bonnets à poils se courbent sous l'ondée : les attitudes, les regards, tout exprime la fatigue et l'effort, tout, jusqu'au pauvre chien du régiment qui, la tête basse, l'œil fermé, la queue entre les

pattes, emboîte le pas à ses maîtres qui vont toujours et quand même, se raidissant contre la souffrance, emportés comme malgré eux, par un machinal et irrésistible réflexe, vers l'obscur destin.

Cette intensité d'expression et de sentiment on la retrouve dans la *Dernière charge des lanciers rouges*, dans la *Retraite du bataillon sacré*, dans tant de planches où passe le même souffle héroïque mêlé à un accent profond de vérité.

*
* *

En même temps qu'elle exalte les souvenirs du premier Empire, la lithographie prend un rôle politique et s'attaque à la monarchie de Juillet. Là encore ses productions ne seront souvent point de simples charges, amusantes par l'idée qu'elles évoquent, mais sans valeur d'art. On ne saurait en effet se désintéresser de ces estampes satiriques quand elles portent la signature de Charlet, de Decamps, de Grandville, d'Henri Monnier ou de Daumier. Tirailleurs impitoyables et audacieux, ces maîtres de la lithographie suivent et illustrent les événements au jour le jour. A presque tous, le journal *la Caricature* sert le plus souvent de tribune; ils y soulèvent quotidiennement la risée et l'indignation. Certaines de leurs planches se haussent jusqu'au chef-d'œuvre, par exemple celle que Daumier intitula : *Rue Transnonain, 15 avril* 1834.

A cette date, l'insurrection qui venait d'éclater était presque étouffée. Dans le faubourg Saint-Martin, les derniers coups de feu s'échangeaient entre l'armée et le

peuple. Un peloton de soldats emmenant un officier blessé passait rue Transnonain, quand, du n° 12 de cette rue, partit un coup de feu qui atteignit de nouveau le blessé. Ses hommes perdant la tête se ruèrent dans la maison. Tous les habitants, hommes, femmes et enfants furent massacrés.

Peu de temps après, aux yeux d'un public encore tout vibrant de l'émotion soulevée par la sanglante émeute, paraissait la lithographie restée fameuse de Daumier. Cette fois, le cadre du journal *la Caricature* avait paru trop étroit à l'artiste. Puissamment, sobrement, en une vaste planche, il avait illustré le tragique fait divers, ou plutôt son épilogue. Le carnage est accompli. Le lourd silence de la mort pèse sur la maison saccagée. Daumier nous fait pénétrer dans une chambre banale. Au centre, près d'un fauteuil renversé, le cadavre d'un homme en chemise, surpris dans son sommeil, la tête appuyée contre le lit violemment défait. Il écrase de tout son poids celui d'un petit enfant dont le front entr'ouvert laisse échapper un ruisseau de sang qui s'étale sur le parquet. A gauche, dans la pénombre, le cadavre d'une femme ; à droite, celui d'un vieillard dont apparaît seulement la tête ensanglantée. Pas une arme à la portée des victimes, rien qui puisse faire croire à la provocation ou à la résistance. Ç'a été l'égorgement de malheureux sans défense. Jamais le maître ne s'éleva plus haut par la vigueur du coloris, par la sûreté du dessin, par l'expression froidement tragique.

On souriait quand Daumier donnait l'étonnante vue

du Parlement qu'il intitula : *le Ventre législatif*, ou les portraits si comiquement accentués du roi et de ses ministres. Mais le coup le plus rude qu'il ait jamais porté à ses adversaires, il l'a sûrement donné avec cette lithographie de *la Rue Transnonain*, si navrante dans sa réalité. On s'imagine aisément la sensation profonde qu'elle produisit quand elle apparut à la devanture des marchands et combien vite le sentiment d'effroi qui s'en dégage se tourna en indignation.

Il ne m'appartient pas de développer ici les péripéties de cette lutte ardente de l'estampe contre le Pouvoir. Il est permis tout au moins de penser que la monarchie de Juillet, victime à ses débuts de l'abolition de toute censure, a peut-être porté la peine d'avoir trop complaisamment souri quand, au lendemain de son triomphe, Decamps, avec plus d'esprit que de courage, caricaturait Charles X et le régime déchu. Le temps vint bientôt où elle dut subir le traitement qu'elle avait vu sans déplaisir infliger aux autres et en ressentir à son tour les rudes effets.

*
* *

Le romantisme naissant devait trouver également dans la lithographie le moyen d'expression énergique et coloré qui lui convenait.

Dès 1820, Taylor publiait les « *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Les grandes figures in-folio de cet ouvrage, dessinées notamment par Fragonard fils, Picot, Athalin, feraient sans doute sourire les passionnés d'exactitude documentaire de

notre époque. Les églises, les cloîtres, les ruines sont parfois traités avec quelque fantaisie et souvent animés de scènes où des seigneurs en pourpoint à crevés, de belles ferronnières, des pages en toques à créneaux déploient des élégances pleines d'anachronisme et d'inattendu.

Plus scrupuleux, sachant mieux conserver leur caractère et leur aspect actuel aux monuments qu'il représente, Bonington collabore également à ce recueil. Il y fait paraître quelques-unes de ses œuvres les meilleures et les plus justement recherchées aujourd'hui, telles que *le Gros Horloge de Rouen* et *le Beffroi d'Evreux*.

Puis Eugène Isabey, dont on a dit qu'il serait le roi de la lithographie si Bonington n'avait pas existé, s'affirme à son tour, principalement dans ses séries de marines lithographiées, comme un grand coloriste. Lui aussi se rattache à la tradition romantique par ses vigoureuses antithèses de noir et de blanc comme par le pittoresque et l'arrangement un peu voulus, un peu cherchés de ses œuvres.

Mais c'est dans les illustrations exécutées par Delacroix pour le *Faust* de Gœthe, que la conception romantique du moyen-âge éclate le plus librement, avec ses naïves outrances. Ce ne sont que démons voltigeant par les airs, effets de lune derrière les poivrières, les créneaux et les tombes des cimetières, chevaux affolés dévorant l'espace, grands coups d'épée..... On ne s'explique guère ces déconcertantes images. A peine leur vigueur d'accent suffit-elle à relever leur

intérêt. Le maître qui, comme lithographe, reste au premier plan avec les plus puissantes études de lions et de tigres qui aient jamais été dessinées, n'a-t-il pas, dans son *Faust*, un peu sacrifié à la préoccupation alors régnante dans le camp romantique « d'étonner le bourgeois ». C'est assez vraisemblable. Les plus grands ont eu parfois de ces faiblesses sans songer que l'étonnement du bourgeois est toujours passager et que l'œuvre qui n'était bonne qu'à le provoquer, au bout de peu de temps n'étonne plus personne.

Et ce qu'on peut dire de Delacroix à ce point de vue se peut dire aussi bien de Louis Boulanger dont les fantômes et les fantaisies macabres, qui eurent peut-être leur heure de succès, laissent aujourd'hui bien froid quand ils ne font pas sourire.

*
* *

Il semble que ç'ait été un privilège réservé à la lithographie de se mêler intimement à la vie de son époque et de s'exprimer avec liberté sur toute chose.

Non seulement nous la voyons raconter l'épopée napoléonienne, traduire les aspirations populaires, fixer les rêveries des romantiques, mais elle se fait également psychologue. Curieusement, elle observe, dépeint, note minutieusement les mœurs, les coutumes, les travers, les modes.

Là encore Daumier va dépenser sa verve avec moins de succès à la vérité qu'au temps heureux, du moins pour lui, où, entre les prohibitions du règne de Charles X et les lois restrictives de 1835, il avait eu le

moyen, sinon le droit, de tout dire. Lutteur vigoureux, il sera moins à l'aise quand il devra se renfermer dans la peinture des ridicules de la bourgeoisie de son temps. Faute d'inspiration digne de lui, il forcera la note dans la laideur et dans la sottise. Il s'attardera dans des redites dont n'est même pas exempte la belle série des *Robert Macaire*.

Près de lui Grandville, Traviès, Pigal, font une chasse sans merci à la bêtise, à la méchanceté, à la platitude.

Mais celui qui plus que tous autres reste le peintre exact autant que spirituel de son époque, c'est Henri Monnier. L'écrivain qui écrira l'histoire de la bourgeoisie française au XIX^e^ siècle aura des documents bien suggestifs à feuilleter dans ces suites d'estampes alertement dessinées à la plume, rehaussées d'aquarelle dans l'atelier d'Halévy, qu'on appelle *les Grisettes*, *les Quartiers de Paris*, *la Galerie théâtrale*, *les Mœurs parisiennes*, pour n'en citer que quelques-unes.

Là se déroule l'éternelle comédie humaine, là aussi apparaissent certains types qui jusqu'alors avaient échappé ou à peu près au dangereux honneur de l'illustration. Monnier les a exactement et à tout jamais fixés : le bureaucrate, par exemple, depuis le surnuméraire obséquieux jusqu'au grand chef majestueux et gourmé, est peint si abondamment et de telle sorte qu'il n'est pas resté à son sujet grand chose à glaner pour ceux qui suivirent.

A. Devéria, romantique assez vite revenu de ses premiers enthousiasmes, se condamne à un surmenage

effrayant pour suffire aux charges de sa maison et pour payer les dettes de Motte qui était à la fois son imprimeur et son beau-père. Dans cette production intense et au milieu de tant de figures de fantaisie, d'œuvres superficielles et sans intérêt, surnagent d'exquises choses. *Le Goût nouveau*, *les Heures du jour* dépeignent les modes et les habitudes des contemporaines représentées souvent sous les traits de Laure Devéria, sœur de l'artiste ou de M^me^. Ménessier-Nodier. Ces suites peuvent être mises en parallèle pour l'exactitude documentaire comme pour la beauté du dessin et de la composition avec le monument du costume de Moreau le jeune.

Eugène Lami, talent toujours distingué et un peu musqué, se complait dans la représentation des toilettes, des livrées, des équipages, des distractions du monde sportif et élégant.

Enfin Gavarni, dès 1837, donne au *Charivari* la suite des *Fourberies des femmes en matière de sentiment*, qui restera peut-être son chef-d'œuvre. Combien d'autres suivirent, telles que *les Etudiants*, *les Lorettes*, *les Enfants terribles* auxquelles il imprima son cachet de grâce désabusée et un peu sceptique. En dépit du sourire qu'il provoque, le dessin de Gavarni et la légende qu'il y ajoute, toujours après coup, laissent transpercer les désillusions de l'artiste qui si souvent s'était heurté aux dures réalités de la vie. Mathématicien passionné et incompris, rêveur chimérique, il avait songé sans succès à transformer la lithographie en y apportant des modifications chimiques, il avait fondé

une gazette *le Journal des gens du monde*, où il avait englouti son temps, son argent et surtout celui des autres. Ses œuvres dernières *les Invalides du sentiment*, *les Lorettes vieillies* et surtout *les Propos de Thomas Vireloque* où il se plaît à faire décocher contre la société par une sorte de chiffonnier loqueteux des imprécations railleuses et anarchistes, reflètent bien l'amertume qui l'envahit à la fin de sa vie.

Son œuvre est immense : certaines années il donna jusqu'à un dessin par jour. Une partie de cet œuvre reste impénétrable, je veux parler des cahiers que Gavarni laissa remplis d'abstractions, de théorèmes, de formules et de chiffres. Nul n'a eu, que je sache, la curiosité de les examiner. Ils restent énigmatiques, sans qu'on puisse dire s'ils contiennent les découvertes d'un génie ou les divagations d'un fou.

Ce ne fut pas seulement l'image de leur époque au point de vue moral que dessinèrent les lithographes. On ne saurait non plus oublier les portraits si vivants et si sincères qu'ont produits Devéria et Jean Gigoux par exemple, ni ceux si distingués et bien séduisants, quoiqu'un peu mièvres et uniformes, où Grèvedon, beau-père de l'acteur Règnier, retraça les traits des plus jolies actrices de l'époque.

Cependant, dès le début du second Empire, la lithographie commence à décliner. Elle s'abaisse à d'assez pauvres besognes et s'y confine bientôt. En fait d'œuvres originales, Nanteuil, Mouilleron, Jules David ne donnent plus guère que des titres de romance. La puissance créatrice semble désormais usée et fait défaut chez eux.

La lithographie jette encore à cette époque un dernier éclat comme moyen de reproduction avec Mouilleron, Jules Laurens, Vernier et Sirouy, dont la maîtrise dans leur métier et la souplesse de main tiennent souvent du prodige.

Comme ces derniers, le paysagiste Français ne dédaigna point de se faire modestement l'interprète de ses rivaux. Corot et Théodore Rousseau ont rarement trouvé meilleur traducteur que lui.

Cette dernière ressource de la lithographie à son déclin, la reproduction, lui fit elle-même défaut quand vint à se répandre la photogravure. La lithographie en tant que procédé artistique fut alors totalement délaissée, jusqu'aux jours tout proches de nous où les Fantin-Latour, les Steinlen, les Willette, les Forain, les Carrière et les Léandre devaient la reprendre avec éclat.

L'EAU-FORTE

Le triomphe de la lithographie dans la première moitié du XIX^e^ siècle avait été assez absolu pour faire perdre de vue à presque tous les artistes un genre de gravure dont ils eussent pourtant tiré des merveilles : l'eau-forte.

Ingres avait, en 1816, exécuté son superbe portrait de Mgr de Pressigny qui devait rester son unique eau-forte; vers 1828, Paul Huet, Cabat et Célestin Nanteuil avaient fait mordre quelques planches mais ce n'étaient là que des essais et l'eau-forte ne fut reprise sérieusement que vers 1840 par les paysagistes d'alors.

A l'origine, elle ne fut encore pour beaucoup d'entre

eux qu'un simple passe-temps ; mais de quelle douce et exquise façon s'y traduit la vision de la nature nouvelle qu'ils venaient de découvrir. Cette vision s'affirme aussi nettement dans leurs eaux-fortes que dans leur peinture, et l'estampe prend très largement part à l'admirable mouvement de rénovation artistique qui se produit alors.

Nous sommes au temps où l'on croit encore au paysage dit historique. J.-V. Bertin l'enseigne d'après les recettes du peintre Valenciennes qui s'était chargé de transporter dans le paysage les réformes de David.

Ces recettes étaient quelque chose d'étonnant. Le peintre, tranquillement installé chez lui, à l'abri de toutes les intempéries, prenait un certain nombre d'objets dont le modèle lui avait été fourni dans l'atelier de son maître. Il installait une montagne, deux ou trois rochers, un portique de préférence en ruines. Il y joignait un bouquet d'arbres, une cascade, et alors il n'avait plus qu'à camper au milieu de ces accessoires un groupe de personnages antiques aux casques et aux cuirasses étincelants de neuf, aux attitudes sculpturales, proférant des paroles sans doute mémorables.

Mais la nature, qu'en faisait-on ?

L'excellent Valenciennes admettait tout de même la composition d'après nature, mais voici comment il la comprenait. Je cite textuellement son *Traité de perspective et de l'art du paysage*. « C'est par ce moyen — à savoir renouveler l'ordre des éléments — et les connaissances qu'on doit avoir de l'architecture et de la perspective, qu'une petite cabane située sur le sommet

d'une montagne peut, d'un seul coup de crayon, devenir un temple élégant, que des buissons deviennent des arbres vigoureux, qu'on fait d'une pierre un rocher et d'un rocher une montagne. »

Voici à quelle école fut formé Corot par Michallon puis par J.-V. Bertin, élève de Valenciennes. S'il eût été un bon élève, s'il n'eût entrevu d'autres horizons en parcourant l'Italie avec son ami Aligny, il eût sans doute conquis le Grand Prix de Rome pour le paysage historique, récompense suprême qui, jusqu'en 1863, fut décernée à ceux qui avaient triomphé dans ce genre d'exercice.

Mais il advint qu'un beau matin Corot s'en fut au coin d'un bois fumer sa pipe. Et là, il se montra grandement infidèle aux enseignements de Jean-Victor Bertin. Il peignit avec tranquillité ce qu'il vit; il ne transforma pas les cailloux en montagnes, ni les fleurettes en pins parasols. Il fixa tout bonnement sur sa toile la fraîcheur de l'aube embrumée, l'imperceptible vibration du feuillage dans l'air du matin, dans l'air pur qu'aucun bruit n'a fait résonner encore et, sur le tapis de gazon humide de rosée, dans un coin, il traça les formes indécises d'une danse de nymphes. Avait-il réellement vu les nymphes? Je ne sais; celui qui se lève avant les autres hommes surprend sans doute d'étranges secrets et a peut-être de ces exquises récompenses. Peut-être aussi Corot fut-il hanté à cet instant par le souvenir attendri qu'il garda toujours à ses vieux maîtres, et voulut-il, comme en leur demandant pardon, faire cette dernière et char-

mante concession au paysage historique qu'il venait de mettre à mal.

Sans prétention, presqu'en se jouant, Corot grava quelques eaux-fortes. On en connaît tout juste quatorze.

Ces légers croquis sont parfois simplifiés à l'extrême. Mais qui sait y lire y retrouve le sentiment poétique et attendri de la nature qui règne dans tout l'œuvre du maître.

Théodore Rousseau donna également quelques planches charmantes.

Avec les eaux-fortes de Millet, le paysage toujours très observé et très vrai devient le cadre où apparaît la silhouette grave, résignée autant que puissante, du paysan. Dans cette série d'environ trente planches, à la fois profondément mordues et très enveloppées, défilent les humbles scènes de la vie des champs. C'est la récolte des pommes de terre, c'est le glanage, ce sont les occupations des femmes filant ou cardant la laine ou donnant la becquée aux tout petits.

Tout l'accent et le charme des œuvres de Millet éclate là avec autant et peut-être plus d'intensité que dans ses tableaux dont la couleur ne constitue pas le principal mérite.

Daubigny, dans de nombreuses eaux-fortes, a raconté ses promenades en bateau le long de l'Oise et exprimé la splendeur sereine des campagnes, la gravité des soleils couchants. L'ensemble de son œuvre, s'il n'a pas l'ampleur de celui de Corot, s'il se ressent de ce que Daubigny, vignettiste fécond, avait quelque pro-

pension à pousser et à enjoliver parfois à l'excès, reste quand même délicieux.

Charles Jacque, le plus fécond des aquafortistes d'alors, suit les bergers, les bergères et leurs troupeaux. Il est de lui telles pastorales qui illustreraient de façon un peu moderne, mais exquise, quelques pages de *Daphnis et Chloé* auxquels, d'ailleurs, il n'a vraisemblablement pas songé. Sa facilité l'a entraîné à beaucoup produire. Il est devenu un peu trop le graveur attitré du mouton qu'il connaît comme nul ne le connut jamais. Pendant longtemps, un mouton qui n'était pas de Charles Jacque ne pouvait être considéré comme un vrai mouton. Le paysan de Charles Jacque n'a pas non plus la simplicité un peu âpre de celui de Millet ; il a une tendance à devenir idyllique. Il n'en est pas moins vrai qu'une fois retranchées dans l'œuvre de ce travailleur infatigable quelques planches un peu maniérées, il en reste un bon nombre qui sont dignes des plus grands maîtres.

Dans une toute autre note, Meryon, rêveur étrange, d'une pointe précise, solennelle, parfois tragique d'accent, fixe les aspects du vieux Paris. Presque inconnu et peu compris de ses contemporains, il prend aujourd'hui une tardive mais éclatante revanche.

Manet apporte dans ses eaux-fortes toute la liberté des procédés de Goya, maître dont il s'inspire souvent. Les abréviations énergiques et éloquentes, le jeu des noirs et des lumières font de planches telles que *Lola de Valence*, *la Toilette*, *l'Enfant à l'Epée*, *Jeanne*, des eaux-fortes de peintre de premier ordre.

En se rapprochant toujours de notre époque que de noms seraient à citer !

On ne saurait tout au moins omettre celui de Bracquemond, technicien incomparable, alchimiste pour lequel les mordants et les vernis n'avaient pas de secrets. Il tira de ses recettes un merveilleux parti et, sans parler de ses gravures de reproduction, ses très nombreuses eaux-fortes originales le classèrent au premier rang des paysagistes et surtout des animaliers. Sa *Margot* représentant la critique sous les traits d'une pie, son *Vieux Coq* et son *Coq Gaulois criant vive le Tsar* sont et resteront justement célèbres.

Félix Buhot, normand d'origine, compte également parmi les aquafortistes de paysage les plus originaux. Il dessina sans prétention, sinon sans adresse, mais eut au plus haut point le sentiment du pittoresque, de la couleur, de l'effet. Passionné pour la belle épreuve, il savait accentuer la saveur de ses planches par d'heureuses habiletés dans le tirage ainsi que dans le choix et la préparation des papiers qu'il employait. Il y a évidemment une pointe de fantaisie dans ses œuvres, ne serait-ce que dans ces légers croquis qu'il appelait des marges symphoniques et qu'il semait en guise d'encadrement autour du motif principal ; mais quel brillant et somptueux coloris ! Quelles indications spirituelles et expressives à demi-mot ! Quelle entente du mouvement, de la vie et de la lumière ! Tout était bon à cet artiste extraordinairement doué et il a exprimé avec autant de bonheur le grouillement des gens, des bêtes et des choses sur le pont de Wesminster, à Londres,

que le charme des petites chaumières normandes s'endormant dans le calme du soir sous le manteau épais et velouté de leur toit de chaume.

Que dire d'ailleurs de Buhot qui n'ait été ici même excellemment et déjà dit par l'un des membres de votre Compagnie.

Le nom d'un autre normand, Alfred Delauney, vient aussi tout naturellement à l'esprit. Outre de nombreux croquis sur Paris, les eaux-fortes qu'il a laissées sur les cathédrales de France, sur l'abbaye de Westminster et sur la cathédrale de Cologne sont des pages magistrales à la fois pleines de pittoresque et de caractère.

L'Angleterre, très éprise d'estampes, contribua grandement à en répandre le goût et à alimenter de ses commandes nombre de graveurs français. Elle a fait presque sien un des nôtres, A. Legros, et l'a conservé si jalousement qu'il était encore presque un inconnu en France jusqu'à ces temps derniers. Legros est pourtant un maître et l'un des plus puissants graveurs de ce temps. Ses œuvres sont graves et quelque peu rudes. Les Anglais l'ont, paraît-il, surnommé « Alceste », à cause de « son dédain viril pour tout ce qui est trop facilement agréable ». Legros s'est complu tout d'abord dans les sujets religieux tels que *le Moine à l'orgue*, *les Moines bûcherons*, *Procession dans les caveaux de Saint-Médard*, *les Donneurs d'eau bénite*, puis il s'est attaché presque exclusivement à retracer les scènes de la vie des humbles et des souffrants. Il faut noter dans cet ordre d'idées *la Mort du Vagabond*, *le Bonhomme Misère*, *les Bûcherons*, *la Charrue*.

Enfin, toujours dans la même facture sobre, hardie, très accentuée, il a exécuté d'admirables portraits parmi lesquels celui du cardinal Manning se place au premier rang.

Si je parle en dernier lieu des essais de pointe-sèche d'A. Rodin ce n'est point pour leur assigner le rang qu'ils méritent dans notre estime. Les deux portraits de V. Hugo et celui d'A. Proust notamment, font regretter que graver n'ait été pour le maître sculpteur qu'un trop rare caprice. Ils comptent parmi les pièces capitales de notre époque.

Cette énumération bien incomplète d'ailleurs des principaux peintres-graveurs aquafortistes du XIX^e^ siècle en France nous a entraîné un peu loin des origines de l'eau-forte. Si nous nous reportons au temps de Corot, de Rousseau et de Millet, il n'est que juste de constater qu'une fois de plus l'estampe se fit novatrice et que l'eau-forte, ouvrant avec la peinture la voie nouvelle et féconde où l'art venait de s'engager, renaquit sous sa vraie forme d'improvisation originale, libre et colorée.

L'élan une fois donné par les paysagistes de 1840, l'eau-forte devint à la mode. Elle eut bientôt ses professionnels et les amateurs même se passionnèrent pour elle. Les traités de gravure à l'eau-forte se multiplièrent. Trouver des recettes, des habiletés de tirage, devint pour certains une sorte de sport. Le vicomte Lepic, amateur de talent, inventait l'*eau-forte mobile* et prétendait produire avec une même planche : *Paysage des bords de l'Escaut*, quatre-vingt-cinq effets différents, passant du plein soleil à la pleine nuit, sans re-

prendre sa gravure et par la seule façon de la tirer. Pareil tour de force n'avait d'ailleurs rien d'impossible avec des imprimeurs tels que les Delâtre, les Salmon et les Ardail. Bientôt, signe des temps, les éditeurs firent crédit au procédé remis en vogue. Le nom de l'un d'eux, Cadart, restera attaché à ce mouvement d'épanouissement de l'eau-forte. Cadart groupa les efforts et la production des aquafortistes. Les recueils qu'il a publiés sont bien les plus instructifs que l'on puisse voir, tant l'état d'âme de l'aquafortiste aux alentours de 1868 s'y dévoile ingénûment.

Il triomphe, l'aquafortiste d'alors, et il a même le triomphe un peu agressif. Ses sarcasmes à l'adresse du respectable et officiel burin sont à peine dissimulés. Ses œuvres sont d'ailleurs bien souvent dans leur échevelé un peu voulu, une protestation contre tout ce qui fait profession d'être sage et ordonné.

Bracquemond chargé en 1868 d'exécuter le frontispice du premier volume de *l'Illustration nouvelle*, qu'entreprenait alors de publier Cadart, le comprit de la façon suivante. Il représenta délibérément un homme nu, solidement musclé qui, sur un rocher battu par la tempête, arbore un drapeau dont la hampe ploie sous l'effort du vent, et sur lequel est inscrit le titre de la publication. Dans le lointain, un vaisseau fait naufrage.

Le morceau est brillamment enlevé et l'allusion est d'ailleurs assez claire. Le vieux navire qui porte les traditions de la gravure s'échoue lamentablement ; l'eau-forte s'en échappe seule survivante, vigoureuse,

de taille à planter son drapeau sur le monde et à l'y maintenir fermement.

A vrai dire, si l'on parcourt les albums de Cadart, on ne peut guère leur concéder, quelque indulgent que l'on soit, qu'ils justifient tout à fait de telles prétentions. On y trouve, certes, quelques pièces vraiment originales signées d'Appian, de Legros, de Jongkind, de Manet, de Buhot, mais aussi, bien des pauvretés, bien des croquis naïvement prétentieux, bien des esquisses informes. Il n'est même pas nécessaire de chercher longtemps pour rencontrer des planches tout à fait vulgaires, vieillottes et dans le goût suranné contre lequel la jeune eau-forte faisait profession de s'insurger. Ces recueils montrent avec quelle ardeur le goût se porta vers le procédé à la mode, mais ils rendent très évident que trop de monde, que trop d'amateurs voulurent s'y essayer. Il est permis à un Corot de graver avec sa sereine audace une planche en quelques traits parce que, lui, sait choisir les lignes nécessaires et décisives qui à elles seules expriment les ondulations de l'horizon, la forme d'un arbre, le sens vers lequel la lumière l'attire ou celui dans lequel il résiste au vent. Mais quel maître dangereux et coupable s'il doit porter la responsabilité de tant de griffonnages auxquels Cadart donna une bien facile hospitalité!

L'eau-forte telle que nous l'avons vue comprise et pratiquée jusqu'alors est l'eau-forte originale, l'eau-forte de peintre où le graveur exprime directement sa propre pensée.

Le milieu du XIXe siècle vit en outre se fonder et prospérer une école d'artistes qui cultivaient l'eau-forte comme moyen de reproduction des œuvres d'art.

Etait-ce bien là une fonction qui convînt à ce procédé ? L'asservir au rôle de simple traducteur, n'était-ce point lui retirer sa spontanéité, ce je ne sais quoi de hardi, d'improvisé qui en fait le grand charme ? On ne peut se défendre de le penser.

Pourtant telles furent l'habileté et la science de bien des artistes qui abordèrent ce genre, que les résultats de leur tentative leur donnèrent pleinement raison en dépit du choix plus ou moins heureux des sujets qu'ils durent graver. La responsabilité de ce choix incombe d'ailleurs à leurs éditeurs plus empressés à satisfaire qu'à diriger le goût, souvent peu éclairé, de leur clientèle.

A la tête de ce mouvement se placent Waltner qui avec tant d'aisance et de liberté reproduisit notamment des œuvres de maîtres anglais tels que Gainsborough ou Millais ; Chauvel, interprète délicat et magistral à la fois de Corot, de Daubigny — et, soit dit en passant, lithographe incomparable ; — Bracquemond, qui grave aussi bien *l'Erasme* de Holbein, que la *Métairie au bord de l'Oise* de Th. Rousseau et le *David* de Gustave Moreau ; Brunet-Debaines, dont le grand talent, longtemps accaparé par les éditeurs anglais, fut si secourable à tant de paysagistes contemporains d'Outre-Manche et qui, d'autre part, dans ses belles interprétations des œuvres de Turner, de Constable, de Ziem, de Corot et de Daubigny, s'est classé parmi les maîtres de

notre temps. Que de noms seraient à citer tels que ceux de Boilvin, Gaujean, Courtry, Rajon, Le Rat, Le Couteux, Gaucherel, Lefort, Manchon, Mongin et spécialement dans l'illustration du livre, Champollion et Lalauze, graveurs attitrés de l'éditeur Jouaust.

Une place à part et au premier plan appartient à Jules Jacquemart qui se consacre principalement à la reproduction des objets d'art. Un miroir de la Renaissance, un trépied ciselé par Goutlière, un vase en onyx, tels sont les motifs qu'il affectionne et qu'il traite avec une sûreté de main et une variété d'effets extraordinaires. La matité ou l'éclat, l'opacité ou la transparence de la matière sont exprimés de telle sorte que Jacquemart comptera à tout jamais, non seulement comme un aquafortiste brillant, mais encore comme un maître de la nature morte.

HENRIQUEL DUPONT ET LES BURINISTES

Dans ce rapide tableau de l'évolution de l'estampe au XIX^e^ siècle, nous avons vu les artistes et le public se passionner pour la lithographie, puis pour l'eau-forte, et délaisser la gravure au burin. Qu'advint-il alors de cette dernière ? Elle suivit paisiblement les mêmes sentiers battus. Sa clientèle était peu nombreuse, mais les commandes et les encouragements officiels l'aidaient à subsister, elle émargeait au budget et était une sorte d'institution d'Etat. C'est souvent le propre des institutions d'Etat de se maintenir par la force de l'habitude sans répondre à aucun besoin immédiat. Il en fut ainsi pour la gravure au burin. On ne saurait d'ailleurs se

plaindre de ce que l'Etat l'ait protégée et alimentée dans ses jours de somnolence puisqu'elle devait se réveiller soudain et reprendre, grâce à Henriquel Dupont et à Gaillard, un caractère nouveau ainsi qu'une vitalité qu'elle n'avait point connue depuis longtemps.

Henriquel, élève de Bervic, rompit quelque peu avec les traditions de l'école. Dessinateur impeccable, il s'était assimilé la technique parfaite de son maître, mais il sentait l'infériorité, au point de vue de l'expression et de l'effet, de la gravure au burin telle qu'elle était pratiquée. Il chercha à lui communiquer plus de vie. Il tâtonna quelque temps, hésitant à trouver sa voie, s'essayant à divers procédés. Finalement il s'affranchit des formules un peu étroites qui étaient alors enseignées, il appela la pointe à son aide, s'en servit largement pour ses préparations, et peignant, pour ainsi dire, avec le burin, il communiqua à ses œuvres une chaleur et un velouté qui contrastent heureusement avec la sécheresse des productions de ses devanciers. Le burin, d'ailleurs largement mêlé d'eau-forte, redevient, sous les doigts d'Henriquel, spirituel et coloré comme l'attestent les portraits de Chenavard, de Carle Vernet, de Tardieu, du marquis de Pastoret ou de Bertin. La largeur et la noblesse du style ne perdent pour cela rien de leurs droits ; des pièces telles que *l'Hémicycle du Palais des Beaux-Arts* ou *le Christ consolateur* en sont de sûrs témoins.

Ferdinand Gaillard, élève de Leroux et aussi d'Henriquel, devait aller plus loin encore dans la voie ouverte

par ce dernier. Procédant par tailles menues et serrées, il grignote pour ainsi dire, plutôt qu'il n'entaille largement le cuivre. Il rend les moindres modelés, les rides les plus légères : sa façon d'employer le burin est si personnelle et si subtile que l'aspect de ses gravures déroute et qu'à première vue et non prévenu, on hésite à déterminer le procédé employé. Mais la probité du dessin, le caractère, la vie et l'esprit qui éclatent dans ses œuvres, les rendent pour le moins aussi inimitables que la spécialité de leur technique.

Gaillard a peu produit. C'est surtout à la *Gazette des Beaux-Arts* qu'il a donné ses planches parmi lesquelles les plus notables resteront sans doute : *l'Homme à l'œillet*, d'après Van Eyck, l'*Œdipe*, d'après Ingres, les portraits de Pie IX, de Léon XIII, de dom Gueranger et de la sœur Rosalie, dessinés d'après nature par le graveur lui-même.

La figure de l'homme est aussi attachante que celle de l'artiste. Gaillard fut un grand caractère. Il resta toujours à l'écart des intrigues, des combinaisons qui aboutissent en distinctions et en médailles. Les honneurs lui vinrent sans qu'il les ait cherchés. Il s'imposa par son seul mérite.

Profondément religieux, Gaillard faisait même partie du tiers-ordre de Saint-François et il voulut être enterré dans la robe de bure des Franciscains. Sa mort fut vivement ressentie dans le monde des arts et le critique Roger Marx put alors dire justement de lui : « C'était un maître par la puissance du talent, par la hauteur du caractère, par l'énergie de la foi, par l'indépendance de la vision. »

Henriquel, si respectueux qu'il ait été des traditions, fut quand même un novateur et un peu un chef d'école. Une phalange d'artistes de talent se groupa autour de lui et pendant un demi-siècle, en face de l'invasion turbulente de l'eau-forte, il rallia les partisans de la gravure classique. Ces graveurs eurent pour eux le savoir, la conscience, et certains firent parfois preuve d'une réelle originalité. Peut-être s'isolèrent-ils trop de la vie de leur temps et apportèrent-ils quelque exclusivisme dans le choix des œuvres qu'ils interprétaient. Van Eyck, Memling, Raphaël, le Titien, Murillo, Rembrandt, Rubens, tous les grands maîtres consacrés furent par eux traduits avec soin, mais le public, plus curieux de l'actualité que du passé, se désintéressait de ces motifs trop connus. Il allait plus volontiers aux novateurs de l'eau-forte quand il ne se contentait point d'héliogravures à bon marché.

A défaut des encouragements du public, les burinistes conservèrent ceux de l'Etat. Tous les honneurs allèrent, à très juste titre d'ailleurs, à Henriquel, et les commandes officielles pour la chalcographie remédièrent souvent à l'insuffisance de celles des éditeurs.

Les graveurs au burin bénéficièrent encore de la formation de la Société française de gravure. Cette Société fut fondée en 1868 à l'époque où les aquafortistes centralisaient principalement chez Cadart leurs productions inégales et variées. Son but était de faire reproduire par la gravure au burin les œuvres des maîtres anciens. En tête de la liste des fondateurs étaient inscrits les noms des plus illustres de l'Institut.

Cette Société publia nombre de planches d'Henriquel et de ses élèves. Parmi les burinistes au talent desquels elle fit appel se distinguèrent Alph. François, Rousseaux, dont le portrait de Mme de Sévigné, d'après le pastel de Nanteuil, restera comme une des pièces les plus délicates de la gravure de notre temps, Bertinot, Blanchard, Huot, Gaillard, qui exécuta la planche des *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Rembrandt, Danguin, les frères Jacquet pour ne citer que les principaux.

La Société française de gravure a joué un rôle qui marque dans l'histoire de la gravure en France.

Pendant plus de trente ans, avec une méritoire ténacité, elle lutta pour maintenir, en dépit de l'indifférence du public, le goût des œuvres classiques et les traditions du burin, encourageant de ses commandes les prix de Rome en peine de récolter quelque fruit des enseignements officiels.

Elle dut enfin abandonner la lutte après l'avoir soutenue jusqu'au bout dignement et sans compromissions. Réduite ces temps derniers à un tout petit nombre d'adhérents, elle jugea qu'elle avait fait son temps. Avec les fonds encore considérables qui lui restaient, elle créa un prix pour un graveur malheureux et elle offrit à la chalcographie du Louvre la précieuse suite des cuivres de toutes les gravures qu'elle avait fait paraître.

L'ensemble de ces estampes forme en définitive une collection d'une tenue impeccable. La postérité plus équitable que les contemporains dans ses jugements sur ce qui est beau et sur ce qui est simplement

ennuyeux, saura sûrement y glaner et remettre en honneur les pièces capitales qu'elle renferme.

GRAVURE ET PHOTOGRAVURE

Le goût de notre époque pour l'image s'affirma de plus en plus nettement en France à partir du milieu du XIX^e^ siècle. Il alla toujours se développant, favorisé qu'il fut par les ressources si variées qu'offrait alors la pratique presque simultanée de tous les procédés : burin, lithographie, eau-forte et même gravure sur bois. Les graveurs sur bois ne produisaient point à proprement parler d'estampes, mais pendant longtemps ils se spécialisèrent sans rencontrer de concurrence bien active dans l'illustration des livres et des périodiques. C'étaient les Brévière, les Porret, les Best qui gravaient les innombrables vignettes dessinées par les frères Johannot, par Baron, par Français, par Nanteuil. Un peu plus tard, Gustave Doré n'eut guère d'autres traducteurs que des graveurs sur bois tels que Pisan, Huyot, Gusman ou Pannemaker.

Petit à petit l'eau-forte commence à rivaliser avec le bois dans l'ornementation et l'illustration du livre. D'autre part, il ne paraissait point une romance dont le titre ne fût commenté par une lithographie de Devéria, de Nanteuil ou de Mouilleron. L'image devint de plus en plus envahissante. Le périodique se transforma lui-même en musée. Les gravures sur bois et à l'eau-forte prirent dans le *Magasin pittoresque*, *l'Illustration* ou la *Gazette des Beaux-Arts*, les proportions de véritables estampes. La reproduction des œuvres de la

peinture, de la statuaire, des objets d'art y voisina avec les portraits et le temps vint même où le simple fait divers hâtivement crayonné et découpé sur bois fut présenté au lecteur presque aussitôt qu'accompli.

Cette vogue de l'image avait amené nécessairement des relations fort suivies entre l'art et le négoce. La gravure tendait à devenir une vaste entreprise d'illustration et comme aucune œuvre dans les arts graphiques ne pouvait parvenir aux yeux du public sans l'intermédiaire du graveur, celui-ci s'installait trop souvent dans son monopole en simple commerçant. La production devenait alors trop abondante pour être soignée et le souci de copier plutôt que d'interpréter amenait de fâcheuses confusions entre l'art et la simple habileté de main.

Or, tout graveur qui abdiquait sa personnalité, qui se bornait à produire de simples copies sans originalité ni caractère donnait beau jeu au concurrent qui grandissait auprès de lui et qui n'était autre que le photographe. Sur le terrain de la simple exactitude, l'objectif avait vite fait de le distancer. La photographie alla se perfectionnant de plus en plus et la photogravure, le « procédé », comme on l'appela, en vint à accaparer à son tour l'illustration du livre et la reproduction des œuvres d'art, portant ainsi à une certaine gravure une très rude atteinte.

Le mouvement fut lent à se dessiner. Dès 1826, Niepce frappé des résultats obtenus à l'aide des procédés alors nouveaux de la lithographie rêva de faire mieux encore. Les lithographes se passaient de l'aide

du graveur, lui voulut se passer à la fois du graveur et du dessinateur. Il chercha dans cette voie et obtint des plaques métalliques gravées avec le simple concours de la lumière et de l'acide azotique (1).

Ce n'est guère qu'au milieu du XIX^e^ siècle que ses procédés, repris avec d'infinies variantes par Fox Talbot, Paul Fesch, Scamoni, Woodbury et autres, commencèrent à donner des résultats industriels sérieux. Leur développement à partir de cette date fut prodigieusement rapide.

En 1867, Philippe Burty, avec une rare clairvoyance, écrivait : « Il reste acquis que le monde se désintéresse de la gravure sur métal, que l'eau-forte succède au burin, que la lithographie agonise, que le bois est en

(1) Voici comment procédait Niepce. Tirant parti de la double propriétéq ue possède le bitume de Judée de se solidifier à la lumière et de se dissoudre dans les huiles essentielles tant qu'il n'est pas solidifié, il enduisait dans l'obscurité une plaque de cuivre d'une couche de ce bitume. Il appliquait sur cette plaque un dessin tracé sur un papier assez mince et l'exposait à la lumière du soleil. La lumière ne traversant que les blancs du papier solidifiait sous ces blancs le bitume et le rendait insoluble. Au contraire, sous le tracé du dessin, le bitume protégé par l'opacité du crayon contre les effets de la lumière ne se solidifiait pas et restait soluble. Niepce, quand la lumière avait ainsi agi, détachait le dessin de la plaque et plongeait cette plaque dans un bain d'huile de lavande. Au bout de peu de temps, les parties de bitume restées solubles sous le trait du dessin se dissolvaient. C'était donc le dessin qui apparaissait à nu sur le cuivre; le bitume solidifié jouait partout ailleurs le rôle de vernis protecteur comme dans l'eau-forte. Il suffisait ensuite de faire mordre à l'acide pour obtenir le dessin gravé en creux sur la planche de cuivre. Il n'y avait plus alors qu'à encrer et tirer par les moyens ordinaires.

péril, que le « procédé » tend à supprimer le burin, l'eau-forte, la lithographie et le bois, et que l'agent provocateur de ces menées révolutionnaires c'est, directement ou indirectement, la photographie ».

Quarante ans se sont écoulés depuis que furent écrites ces lignes. On peut maintenant mesurer le chemin parcouru par le « procédé », le terrain perdu par la gravure et l'importance de la révolution pressentie et annoncée par Burty.

Que le « procédé » ait actuellement envahi le domaine de la gravure, c'est l'évidence même.

Le livre illustré — qu'on ne peut passer sous silence dans cette étude tant l'illustration est au XIX^e^ siècle solidaire de l'estampe — est plus abondamment orné que jamais ; il fourmille de figures obtenues à l'aide de moyens mécaniques. Et je ne parle pas seulement du livre de travail ou du simple roman s'adressant à tous, mais aussi du livre de luxe destiné à prendre rang sur les rayons du bibliophile. Qu'il s'agisse des figures de Boutet de Monvel pour *Xavière* d'André Theuriet, des dessins de Grasset pour *les quatre Fils Aymon*, des illustrations de Vierge pour *Pablo de Ségovie*, c'est le « procédé » que nous rencontrons à peine complété parfois à l'aide de quelques retouches sur le cuivre héliogravé.

Certes les graveurs, principalement les graveurs sur bois, encouragés par un éditeur artiste ou par une société de bibliophiles, semblent rappeler de temps en temps leur existence et l'excellence de leur art. *A Rebours*, de Huysmans, illustré, orné et imprimé

par Auguste Lepère pour la Société des cent bibliophiles, restera comme une œuvre capitale et un exemple de ce qu'à notre époque un grand artiste sait faire en matière d'illustration. Mais ce livre et quelques autres ne sont que de rares exceptions s'adressant à un public restreint. Le goût est ailleurs.

Les volumes qu'à grands frais l'éditeur Quantin avait garnis de copieuses suites d'eaux-fortes se soldent à bas prix aussi bien que les *Evangiles* de Bida, aussi bien même que les admirables *Gemmes et Joyaux de la Couronne*, chef-d'œuvre de Jacquemart.

Le périodique a, lui aussi, délaissé la gravure sur bois. Il n'est plus illustré qu'à l'aide du procédé. Il semble avoir pris à tâche non seulement de raconter l'événement du jour, immédiatement cliché sur nature, mais encore de fournir d'estampes ses abonnés. Presque tous les numéros leur apportent des reproductions, souvent charmantes, des plus aimables chefs-d'œuvre de la peinture et du dessin ; l'art du graveur n'y entre plus pour rien. Des publications comme la *Gazette des Beaux-Arts* elle-même, sans abandonner entièrement la gravure, la délaissent aussi bien souvent pour les reproductions mécaniques. D'autres, uniquement vouées à la publication d'eaux-fortes de reproduction, ont depuis longtemps cessé de paraître. C'est ainsi que la collection d'environ mille eaux-fortes in-folio publiée de 1873 à 1893 par la revue *l'Art* encombre les catalogues de librairie d'occasion qui les offrent à des prix attristants.

Quant à l'estampe proprement dite, publiée isolément

par l'éditeur et reproduisant les œuvres de la peinture ancienne ou moderne, c'est aujourd'hui l'héliogravure qui en fait surtout les frais. Ces estampes paraissent maintenant par séries : les souscripteurs reçoivent chaque mois, aux conditions de prix les plus douces, un lot de reproductions souvent excellentes de paysages, de sujets de genre, de portraits de toutes les écoles et de toutes les époques. Pendant ce temps, les maigres enchères qui dans les ventes d'estampes accueillent les mêmes œuvres gravées par des artistes de réel mérite montrent bien le discrédit dont ces gravures sont frappées.

La photogravure est donc partout. Elle a tout envahi.

Remarquons cependant que ces progrès laissent bien indifférent l'artiste qui grave sa propre composition, qui improvise sur le cuivre, sur la pierre ou sur le bois. L'estampe originale, aujourd'hui si en faveur, n'a rien de commun avec le procédé ni rien à redouter de lui. Si Rembrandt, le maître des maîtres de l'eau-forte originale, revenait en ce monde, il ne serait probablement admis qu'au Salon d'automne, mais tout au moins les productions d'ailleurs parfaites en leur genre des Goupil et des Braun ne feraient aucune concurrence à une nouvelle *Pièce aux cent florins* ni aux portraits des Uytenbogard ou des Lutma de notre temps.

Prétendre que la photogravure pourra jamais supplanter la gravure est donc une affirmation trop absolue. L'œuvre originale du peintre graveur reste en dehors des atteintes du procédé : il ne peut vraiment exister de compétition que pour la conquête du monopole de la reproduction des œuvres originales, monopole si longtemps réservé à la gravure.

Sur ce terrain qui l'a emporté? Incontestablement le procédé.

Son succès se justifie-t-il? Peut-être pas dans ce qu'il a d'absolu. Il s'explique tout au moins par de sérieuses raisons.

Faut-il s'attarder à cette considération que la photogravure est l'article à bon marché, l'article de vulgarisation tant aimé à notre époque? C'est là un point de vue utilitaire qui n'a que de lointains rapports avec la valeur artistique de la photogravure.

Le « procédé » se recommande mieux par d'autres côtés comme l'exactitude dans le rendu des lignes par exemple. D'un coup, il établit et affirme un dessin que le plus expérimenté des graveurs n'obtiendrait avec une telle fidélité qu'au prix de bien des hésitations et des efforts, en admettant qu'il l'obtienne jamais. Voici, par exemple, les admirables petits portraits au crayon où Ingres s'est montré sans rival. Certains d'entre eux ont été jadis gravés par Calamatta, tous sont aujourd'hui reproduits par la photogravure avec une rare perfection. En toute sincérité, je pense que quiconque voudra posséder la meilleure reproduction possible de ces œuvres charmantes à défaut des originaux aujourd'hui introuvables, préférera l'œuvre du photographe à celle du graveur. La première donne vraiment l'illusion du dessin tel qu'il sortit des mains du maître, du papier même avec ses aspérités et ses verrues, du crayon gras et moelleux jusque dans la précision du trait. De l'œuvre de Calamatta se dégage une toute autre impression. C'est bien une gravure aussi intelligente, aussi

parfaite que possible, mais ce n'est plus le dessin, ce n'est plus Ingres lui-même, c'est Ingres vu au travers de Calamatta.

En signalant avec quel succès ont été reproduits les dessins d'Ingres, je ne prends qu'un exemple entre mille. La photogravure a donné dans ce genre de très beaux résultats et à l'heure actuelle un éditeur parisien fait paraître cinquante reproductions de dessins de Watteau qui sont de pures merveilles et qu'aucun graveur n'aurait, je crois bien, la prétention de surpasser.

Et cette qualité d'exactitude dans le rendu des lignes est telle que les dédains du graveur pour le photographe et ses productions font place, à de certains jours, à d'autres sentiments. Quiconque a pénétré quelque peu leurs secrets, sait que bien des graveurs, et non des moindres, lorsqu'ils entreprennent la reproduction d'un tableau par exemple, commencent par le faire photographier directement sur leur cuivre. Ils s'en remettent en réalité à la photographie pour établir le dessin de leur gravure. Bien entendu ils étudient avec soin l'œuvre à interpréter, mais, au cours de leur travail, ils ne l'ont que bien rarement sous les yeux; j'ai même ouï dire que des audacieux s'en passaient tout à fait. Ce travail est le plus souvent exécuté d'après une retouche, c'est-à-dire d'après une épreuve photographique sur laquelle ont été notées les indications utiles et ont été mises au point les valeurs du tableau. La photographie a donc l'heureuse fortune de voir son mérite reconnu par ceux mêmes qui la maltraitent le plus rudement. Elle est un auxiliaire toujours précieux,

parfois indispensable de la gravure, et de tels auxiliaires, rapidement conscients de leur valeur, ont une fâcheuse propension à parler en maîtres.

Et pourtant, nous l'avons dit, l'épreuve photographique ne suffit pas telle qu'elle est au graveur pour peu qu'il soit soigneux. Il la retouche, il y rectifie, il y ajoute quelque chose. La défectuosité à laquelle il doit le plus souvent remédier est l'inexactitude dans le rapport des valeurs du tableau à reproduire et aussi le manque de résonnance, d'éclat et de transparence des tons. Il n'est pas douteux en effet que la photographie ne rend qu'en les altérant certaines couleurs, qu'elle alourdit les jaunes et les rouges, les poussant presque au noir, qu'au contraire elle allège les bleus jusqu'à les faire presque s'évaporer. De là un manque d'équilibre fâcheux entre les valeurs du tableau, manque d'équilibre qui diminue singulièrement l'avantage que possède la photographie de poser d'un coup les masses sans être obligée de les obtenir par des hachures, des traits ou des tailles répétés. La photogravure a donc ses défauts et ce n'est guère qu'en réclamant à son tour l'aide du graveur qu'elle peut les corriger. Quoiqu'elle s'en défende, elle est suspecte de pratiquer elle-même et très largement l'art des retouches.

Le graveur reprend donc l'avantage à partir du moment où la seule précision des lignes est insuffisante, où la délicatesse du coup d'œil, l'exactitude parfaite des valeurs, l'esprit et le sentiment de la couleur deviennent nécessaires. D'ailleurs il y aura toujours dans l'œuvre issue de la main de l'homme une sou-

plesse, une élégance, un charme qui feront défaut aux produits de la machine si perfectionnée qu'elle soit.

Ces considérations expliquent, me semble-t-il, le rôle que la photographie a joué dans l'évolution de l'estampe à notre époque. Elle a justement triomphé dans certains cas où elle est sans rivale. Elle a donné, même dans ceux où sa supériorité ne s'affirmait point, des à peu près agréables et à bon marché. Et cela suffit bien souvent à la masse pour laquelle les qualités de la photographie sont plus sensibles que ses défauts. Le public ne connaît et n'apprécie guère la gravure pour elle-mêue ; il court au sujet représenté, il goûte l'anecdote avant tout et celui qui la lui fournit au meilleur compte sera celui qui l'aura dite avec le plus de succès sinon avec le plus d'esprit.

J'entends bien qu'en cela le public a grandement tort. L'art du graveur vaut par lui-même. L'interprétation d'une œuvre, la transposition en blanc et noir des tons et des valeurs d'un tableau par les moyens dont dispose le graveur permet à celui-ci de faire montre d'une véritable originalité. En même temps sa pensée pénètre plus sûrement jusqu'au fond des intentions du maître qu'il traduit. Mais combien peu sont à même d'apprécier la valeur d'un tel effort ! Et puis, pour être sincère, combien peu de graveurs d'interprétation se sont imposé de le fournir ! Trop nombreux furent ceux qui abdiquant toute personnalité se bornèrent à copier servilement et qui, jouant ainsi le rôle de la machine, le jouèrent moins bien que la machine elle-même. Un des

écrivains d'art les plus autorisés en matière de gravure, A. de Lostalot, résumait ainsi dans la *Gazette des Beaux-Arts* ses impressions sur la gravure au Salon de 1886. « A côté de maîtres incontestés, tels que Bracquemond, Gaillard et Chauvel — je ne parle que des exposants — nous ne voyons pas s'élever une génération d'artistes dignes de les remplacer un jour. L'habileté, cette funeste habileté de main dont les artistes contemporains sont affligés au point d'en perdre la notion même de l'art, étend ses ravages sur le groupe si intéressant de nos jeunes graveurs. On en vient à oublier complètement que la gravure est un art d'interprétation et non de copie ; les personnalités s'effacent et abdiquent pour rentrer dans la foule anonyme des adorateurs du fac-similé et de son plus fidèle serviteur l'héliogravure. Chacun cherche à dissimuler son écriture, c'est-à-dire la marque distinctive par excellence à laquelle nous nous arrêtons pour reconnaître si une estampe est l'œuvre d'un être pensant et artiste ou le produit de quelque outillage perfectionné. Cette gravure égalitaire, sous laquelle des hommes du plus grand mérite ont été les premiers à se courber est un dérivé naturel de la photographie. La minutieuse exactitude des documents que l'on doit à cette invention a rendu le public exigeant, et comme il est difficile de les interprêter dans leur esprit, perdu que l'on est dans l'infini des détails, une partie de l'école actuelle des graveurs estime plus commode de les copier servilement ».

Ces lignes un peu chagrines qui constataient déjà la

victoire du procédé la faisaient justement pressentir plus complète encore dans l'avenir. Et dans le fait, la génération qui s'élevait alors n'a guère fourni de maîtres dans l'interprétation par la gravure. Cette génération semble d'ailleurs avoir tourné son activité et ses efforts d'un autre côté et être revenue volontiers à la pratique de la gravure originale si florissante aujourd'hui. Le temps en passant a fait son œuvre et apporté ses enseignements. En définitive, il est clair aujourd'hui que la photographie n'a ni remplacé ni ruiné l'estampe originale et que même des interprètes comme Waltner et Chauvel n'ont rien perdu de leur crédit auprès des vrais amateurs et des artistes. Mais la photographie n'en a pas moins joué le rôle d'une utile réformatrice en prenant la place de la gravure toutes les fois que celle-ci a cessé d'être une interprétation personnelle et vraiment artistique. Elle a délimité plus nettement les domaines respectifs de l'art et de l'industrie. Si elle a découragé ceux qui faisaient résider leur supériorité dans l'habileté des tours de main, si elle a tué l'insignifiance, nul ne s'en plaindra ; aussi bien la puissante floraison de l'estampe originale à notre époque est là pour attester qu'en dépit de tous les perfectionnements du « procédé » les talents vraiment personnels, sincères et forts savent toujours s'imposer.

* * *

Peut-être eut-il été intéressant pour clore cette étude de déterminer à quoi aboutit, au début du XX^e^ siècle, l'évolution que j'ai cherché à décrire devant vous.

J'ai, Messieurs, d'excellentes raisons pour ne pas entreprendre cette tâche. La meilleure de toutes est que je ne voudrais point abuser d'une patience que, déjà, je crains d'avoir soumise à de très rudes épreuves.

Et puis, il est toujours difficile et parfois imprudent d'apprécier les hommes et les œuvres de son époque sans attendre que le recul des années ait rendu le coup d'œil plus désintéressé, plus apte aussi à saisir les vues d'ensemble.

La réserve s'impose d'autant plus que la gravure semble traverser à l'heure actuelle une période de crise et d'incertitude.

Avez-vous remarqué, chemin faisant, l'étrange corrélation qui existe entre l'évolution de l'estampe au XIX^e^ siècle et notre évolution politique à la même époque. Même aspiration généreuse vers la liberté, même horreur des formules étroites et dominatrices, même ardeur à les combattre. Il semble aujourd'hui — et je ne parle plus que de l'estampe — que cette ardeur bien légitime ait parfois dépassé le but. Les graveurs en sont souvent venus à confondre dans une même réprobation les routines et les lois nécessaires ; à de certaines heures leur ardent amour de l'indépendance fut poussé si loin qu'il fit naître chez eux quelque penchant pour l'anarchie.

On cherche en vain à l'heure actuelle un style, une école, on ne rencontre guère que des personnalités isolées. Il en est de médiocres, de bizarres, de puissantes. Toutes se développent et s'affirment en pleine liberté. Chacun dit ce qu'il veut et comme il veut,

depuis le buriniste traducteur exact, jusqu'au vague intentionniste dont l'œuvre, de quelque façon qu'on la contemple, en long, en large ou en travers, évoque toujours des sentiments d'une égale précision.

L'art d'ailleurs ne connaît guère plus de frontières. Les hommes d'origine et de pays différents échangent leur pensée. Les salons de nos Sociétés dites « nationales » se composent souvent pour la plus grande partie d'œuvres d'étrangers. Anglo-Saxons, Scandinaves, Flamands, Slaves y voisinent étroitement avec nous. Loin de moi la pensée de blâmer, de méconnaître qu'une telle fusion puisse être féconde, mais vous comprendrez que j'aie laissé à de plus compétents la difficile critique de la gravure à une époque aussi complexe.

Je me serai donc borné à redire des choses déjà connues. Je m'en excuse et me demande si d'ailleurs il n'est point utile de les répéter.

Non pas que la génération actuelle se désintéresse des questions d'art. Elle s'en préoccupe au contraire plus que sa devancière qui, elle, était surtout curieuse de littérature. Il semble cependant que nos contemporains ne veulent connaître en fait d'estampes que la mode de jadis et la mode d'aujourd'hui, qu'ils oublient un peu la gravure d'hier.

La plupart, le jour où ils entreprennent de décorer le « home » qu'ils façonnent à leur fantaisie, éprouvent des hésitations et des timidités, d'ailleurs explicables, devant le style dit moderne. Ils se bornent en fin de compte à descendre du grenier les meubles vermoulus et les fauteuils fatigués des arrière-grands-pères.

Alors, pour compléter l'ensemble, leurs panneaux se couvrent d'estampes du XVIII^e^ siècle. Par un anachronisme aimable, Baudouin et Lavreince, Fragonard et Moreau ressuscitent, à la lueur des lampes électriques, les élégances du passé.

D'autres, plus hardis, ont le mérite et le courage d'entrer dans les voies incertaines de l'art nouveau. Leurs murailles s'égaient des productions de l'estampe d'aujourd'hui et nul ne saurait s'en plaindre quand elles sont signées Henri Rivière ou Lepère, Lunois ou Helleu.

Mais l'estampe dont je viens de parler, l'estampe d'hier, elle semble n'être surtout conviée qu'aux rigueurs de la réclusion dans les cartons des iconophiles. Pourquoi donc lui refuser si souvent la place d'honneur? Au milieu de tant d'à peu près inconsistants et nuageux, le dessin puissant et coloré d'une lithographie de Daumier ne reposerait-il pas heureusement la vue? Ne serait-il pas doux de s'attarder loin des chemins battus dans les calmes paysages où nous conduisent les eaux-fortes de Corot? Ne ferait-il pas bon oublier dans la contemplation de ces portraits où Gaillard a mis toute la conscience de son âme hautaine, les ingénuités de commande de décadents qui jouent aux primitifs.

Et puis, s'il est vrai que l'art s'engage dans des routes nouvelles, qu'il tende à s'unifier, à devenir uniquement l'expression de la pensée humaine dans ce qu'elle a de plus général et de plus vague, s'il est vrai en un mot que l'art de demain ne doive plus connaître ni style, ni école, ni patrie, combien plus précieux va

devenir encore cet ensemble complet, varié, vivant, de la gravure française au XIX^e^ siècle. Si résolument que nous entrions dans les voies de l'avenir, ne pensez-vous pas qu'il sera parfois infiniment doux de jeter un regard en arrière, de relire les souvenirs et les enseignements du passé sur ces feuilles fragiles qui restent comme un des plus admirables monuments qu'ait jamais élevés l'élégant et clair génie de notre race.

LE CARPENTIER, E.-H. LANGLOIS, BRÉVIÈRE et G. MORIN

GRAVEURS, MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Réponse au Discours de Réception de M. R. Homais

Par M. le Dr GIRAUD, Président.

MONSIEUR,

Vous avez fort bien dit qu'ici se perpétuent les traditions d'urbanité, et que se conserve pieusement le culte du souvenir; mais votre piété filiale vous entraîne trop loin quand vous pensez, qu'en vous recevant dans notre Compagnie, nous avons voulu surtout honorer la mémoire de votre père. Je vous répondrai en vous citant ce que disait votre père dans son discours de réception le 30 juillet 1885 : « Je n'ai pas « tardé à reconnaître que si l'Académie avait toujours « aimé à accueillir au milieu d'elle les membres du « Barreau, ceux-ci, par une juste réciprocité, avaient « fait tous leurs efforts pour jeter quelque éclat sur ses « travaux et avaient généralement réussi à ne pas se « montrer trop indignes de la Compagnie. »

Mais puisque vous avez évoqué la mémoire de votre père, soit, Monsieur, parlons-en.

J'ai connu votre père bien avant qu'il n'entrât à l'Académie. Je l'ai connu avocat vers 1875; plus tard,

j'ai été en rapport avec le Conseiller général, et je suis devenu son confrère à l'Académie.

Je l'ai entendu plaider à la Cour d'assises. Je n'étais pas encore à Rouen lorsqu'il défendit, avec Me Lachaux, le fameux préfet de l'Eure, Janvier de la Motte, qui était accusé de virements, et qui fut acquitté. J'ai entendu plaider votre père dans une affaire qui n'avait rien de politique, mais que j'avais suivie parce qu'elle était fort intéressante au point de vue médico-légal.

Un matin, le caissier du Receveur particulier du Havre avait disparu et on constatait alors un déficit de caisse masqué par des faux. Bientôt après, le caissier venait se constituer prisonnier, avouait et aidait même, par ses aveux, à reconstituer l'exactitude de la comptabilité. C'était la Cour d'assises. Votre père fut son défenseur et put, à l'audience, produire un certificat d'un médecin ayant une grande autorité au Havre, et attestant que l'accusé était épileptique. La Cour ordonna le renvoi de l'affaire à une autre session, ordonna une expertise et commit comme experts les Drs Foville et Rousselin. J'étais alors le médecin adjoint de Foville à l'Asile de Quatre-Mares et j'assistai à l'expertise. En même temps qu'ils procédaient à l'examen direct, les experts provoquèrent un complément d'instruction, et l'affaire changea de face. Il en ressortit d'abord que le caissier était bien épileptique, mais n'avait d'attaques que la nuit, d'où la possibilité de dissimuler sa maladie et de garder son emploi. Le matin, le malheureux caissier, quand il avait eu une attaque la nuit, n'avait pas les idées nettes ; parfois il

commettait des erreurs dans les paiements. Enfin, le complément d'information ne révélait aucune dépense au-dessus de ses ressources. L'accusé ne jouait pas et n'avait pas fait de perte d'argent. On arrivait à cette conclusion : qu'il n'y avait pas eu de détournements de fonds ; que, sous l'influence de son état, le caissier avait commis des erreurs de caisse ; que, pour ne pas se faire renvoyer, il avait masqué ses erreurs par des faux. Quand l'affaire revint devant le Jury, l'avocat général, dans son réquisitoire, au lieu de demander une condamnation, proposa au Jury l'acquittement. C'est alors que je pus admirer la souplesse de talent de Me Homais. Avec son expérience de la Cour d'assises, l'avocat savait que son rôle n'était pas terminé, et le Jury, dans la chambre des délibérations, pouvait ne pas suivre l'avis du ministère public. Il fallait bien montrer que le faux, quand il n'y a pas de détournement, ne tombe sous le coup de la loi.

Un plaidoyer sobre et bien adapté à la tournure qu'avait prise l'affaire fut suivi de l'acquittement du malheureux épileptique.

J'ai encore entendu votre père lors des conférences qui eurent lieu en 1876, dans la salle des Augustins, au siège de la Société de secours mutuels l'Emulation chrétienne de Rouen. J'ai entendu sa conférence sur l'*alcoolisme*, ce fléau social, sur lequel il y a tant à dire et pour lequel il y a tant à faire, surtout en Normandie et dans la classe ouvrière. En montrant les maux de toute sorte que cause l'alcool, votre père conseillait non seulement d'être sobre, mais de s'abstenir

de la chanson « à boire » et de ne pas faire du spectacle de l'homme ivre un sujet de gaieté.

Etait-ce l'avocat, était-ce le Conseiller général que je recevais un matin dans mon cabinet à l'Asile Saint-Yon, lorsqu'un certain nombre de religieuses de l'Asile avaient été menacées de poursuites pour défaut de déclaration d'origine? La plupart des religieuses inquiétées à l'Asile Saint-Yon étaient des Alsaciennes, nées françaises, ayant toujours servi la France, et qui croyaient leur option régulière. Au recensement quinquennal, qui venait d'avoir lieu, elles avaient régulièrement déclaré leur lieu de naissance et on leur demandait, sous menace de poursuites, des justifications qu'elles ne pouvaient pas fournir. Le Conseiller général se préoccupait de voir intenter des poursuites contre le personnel d'un établissement départemental, alors que le chef de l'établissement lui-même croyait la situation régulière, et l'avocat venait offrir à titre tout gracieux l'appui de sa parole si besoin était; mais il y avait là surtout un homme de cœur soucieux d'éviter à de pauvres filles, nées françaises, et ayant toujours servi la France, l'injure d'une condamnation pour un vice de forme dont elles étaient assurément bien innocentes.

Le Conseiller général obtint du Préfet une intervention qui mit fin aux menaces de poursuites.

Je ne m'étendrai pas sur les rapports que j'ai eus, comme Directeur de l'Asile Saint-Yon, avec M. Homais, Conseiller général. J'ai cité un trait qui peint l'homme, et cela suffit. Personne ne doute de la conscience avec

laquelle il étudiait les affaires concernant le département.

A l'Académie, la science juridique de M. Homais a été mise à contribution. Je citerai tout particulièrement de lui le rapport qu'il fit en 1886 sur le prix Dumanoir. Il y avait ce jour-là une grosse question d'interprétation à élucider. Il s'agissait de décider si les termes du testament de M. Dumanoir pouvaient permettre l'attribution de son souvenir d'outre-tombe à une Société, et si l'Académie n'était pas enchaînée par un obstacle juridique.

Les meilleurs esprits pouvaient être divisés sur cette appréciation. L'Académie, après une discussion sérieuse, l'a tranchée dans le sens le plus large et, je puis ajouter, le plus libéral.

Le prix était attribué cette année à la Société de secours mutuels « l'Emulation chrétienne de Rouen », à une époque où la mutualité n'avait pas pris dans nos mœurs l'importance qu'elle a aujourd'hui. Le rapporteur, M. Homais, indiquait le caractère de la récompense en disant : « quel spectacle plus digne de nos en-
« couragements et de nos sympathies que celui de ces
« hommes réunis sous le large drapeau de l'Associa-
« tion et donnant l'exemple de la prévoyance, de la
« tempérance et des soins confraternels pour les éprou-
« vés de la vie. » Il terminait en disant : « Aucun nom
« ne sera ici prononcé ; chacun des membres de la
« Société prendra moralement sa part dans le témoi-
« gnage de haute estime donné à l'*Emulation chré-*
« *tienne*; tous ont été à la peine, tous seront à l'hon-

« neur, tous se réjouiront comme le soldat dont on « décore le drapeau de son régiment. »

Et maintenant, Monsieur, parlons de vous.

En dehors du Barreau, vous n'êtes pas seulement un collectionneur éclairé, ami des arts et de la gravure en particulier. Vous êtes un chercheur. Dans votre discours de rentrée, à la conférence des avocats, en 1890, vous avez raconté comment vous aviez été amené à prendre pour sujet le procès du duc d'Aiguillon. Le hasard, avez-vous dit, vous avait fait faire l'acquisition d'un vieux livre plein d'anecdotes curieuses, contenant des détails relatifs au procès du duc d'Aiguillon, ce qui vous donna le désir d'en connaître davantage sur cette matière. Le hasard, Monsieur, était jadis une divinité, mais je crois que, dans l'antiquité, elle servait bien seulement ceux qui savaient profiter d'elle. Vous venez de nous raconter la légende et l'histoire d'Aloys Senefelder. Le hasard a pu faire que Senefelder écrivit la note de sa blanchisseuse sur une des pierres avec lesquelles il faisait des essais, mais, ensuite, Senefelder n'obéissait plus au hasard quand il faisait agir un mordant et obtenait la modification de la pierre, ce qui lui permit de reproduire l'écriture. Vous, Monsieur, quand le hasard vous fit trouver votre vieux livre, vous étiez en chasse.

Il y a, disiez-vous dans votre discours, des choses qui sommeillent au fond de la mémoire, comme d'ailleurs les livres qui en parlent sommeillent aussi, poudreux et tranquilles, dans tout le haut des biblio-

thèques, sur les rayons qu'on ne dérange jamais. Ces livres qui sommeillent vous les dérangez et vous secouez peut-être leur poussière, et en tout cas leur sommeil.

Vous avez fait dans ce discours, à la Conférence des avocats, une étude fort intéressante sur la lutte des parlements contre le bon plaisir des gouverneurs de province d'abord et, ensuite, contre le bon plaisir du roi soutenant un gouverneur, et obéissant aux fantaisies d'une favorite. Vous avez montré les intrigues à la Cour de Louis XV, et le rôle peu digne du chancelier Maupeou. Vous avez insisté sur l'attitude courageuse du Parlement de Rouen au moment où les membres du Parlement de Paris étaient arrachés de leurs sièges. A son tour le Parlement de Rouen fut dissous et ses membres furent exilés. Fils d'avocat, avocat vous-même, vous relatez la dignité du Barreau de Rouen. Les avocats refusèrent alors de plaider devant le Conseil supérieur mis arbitrairement à la place du Parlement ; et leur opposition fit que plusieurs d'entre eux furent exilés ou emprisonnés à la Bastille. Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que ce n'est plus le hasard qui vous a fait évoquer de semblables sentiments.

Vous pouvez avoir vos préférences, mais ce qui frappe chez vous c'est la vérité de vos études. Ainsi, l'année dernière, vous avez eu un grand succès, au Havre, dans une conférences sur l'éducation du peuple. Vous avez distingué l'instruction de l'éducation, et vous n'avez pas eu peur, dans un milieu populaire, de dire

ce que vous croyez être la vérité. Vous avez dénoncé l'augmentation de l'alcoolisme et de la criminalité. Vous avez rappelé qu'entre dix-sept et vingt ans on trouve le plus de criminels ; vous avez fait le procès du feuilleton pornographique et de l'illustration scandaleuse. Vous avez montré le mouvement de dissolution morale qui nous menace d'une décadence politique parce qu'à l'école l'enfant apprend la morale comme la géographie de l'Océanie, et cela ne suffit pas.

Vous avez courageusement montré dans ce milieu ouvrier que le but des syndicats est légitime, quand il vise la réduction de la journée de travail et l'élévation du salaire, mais qu'il devient dangereux au point de vue social quand il est un organisme de destruction et aboutit aux incendies et aux pillages de Fressenville, et vous avez été applaudi. Vous n'avez pas eu moins de succès quand vous avez préconisé l'éducation populaire en dehors de tout parti politique, tendu la main à tous ceux qu'on rencontre sur le terrain du bien et demandé le relèvement du foyer de l'ouvrier.

Quelques semaines plus tard vous faisiez à Louviers une conférence au musée, et là vous pouviez donner libre cours à vos goûts d'artiste. Vous faisiez l'inventaire des richesses artistiques d'un musée auquel d'importantes collections ont été léguées, et vous avez surtout appelé l'attention sur la céramique dont vous trouviez de beaux spécimens à Louviers. Aujourd'hui, vous venez de nous parler du caractère et de l'évolution de l'estampe au XIX^e^ siècle. Vous vous êtes montré à la fois un artiste et un critique d'art.

L'Académie a, de tout temps, eu le culte des Arts. Au XIXe siècle, par lettres patentes datées de Saint-Cloud, 10 juin 1828, elle était maintenue « dans la possession, l'usage et l'emploi du sceau par elle adopté pour sceller les actes émanés d'elle, lequel sceau, ou laquelle empreinte, représente le portique d'un temple à quatre colonnes, faisant trois ouvertures avec la devise : *Tria limina pandit*, et a pour exergue : *Scientiæ et artes, Academia regia Rothomagensis*, 1744. »

Notre salle des séances est ornée de peintures, de gravures et d'estampes offertes par ses membres, et j'avais songé un instant à vous parler de la décoration de notre salle ; mais c'est un sujet qui s'écarte trop de mes études habituelles, et je préfère vous parler de quatre membres résidants de notre Académie, décédés aujourd'hui, qui, au XIXe siècle, se sont fait remarquer comme artistes graveurs et ont joué un rôle dans l'évolution de l'estampe.

Le premier, par ordre de date, Le Carpentier, né à Pont-Audemer, fut amené à Rouen par ses parents dès l'âge de trois ans. Son père, pharmacien, le destinait à la médecine, mais le jeune homme manifestait un goût invincible pour le dessin. Le jeune Le Carpentier reçut des leçons de Descamps père et fut ensuite reçu à Paris dans l'atelier de Doyen. Il fut rappelé à Rouen en 1786, et fut chargé avec M. Guéroult, architecte, de la décoration de la ville, à l'occasion des fêtes données pour le passage de Louis XVI à Rouen.

En 1791, Le Carpentier fut nommé professeur à l'école de dessin de Rouen, et, en 1793, il fut chargé de parcourir le département pour recueillir les objets d'art paraissant dignes d'intérêt dans les églises et les monastères. Dès 1795, il réclamait la création d'un musée, création qui n'eût lieu qu'en 1807.

Le Carpentier, professeur à l'*Académie de dessin et de peinture* de Rouen, était à la fois peintre et dessinateur et gravait à l'eau-forte. Il devint membre résidant de notre Académie en 1815, et fit son discours de réception sur les ouvrages de peinture qu'il avait recueillis dans le département, puis il passa en revue les artistes les plus distingués auxquels, suivant l'expression de l'époque, « la ville et le département s'honorent d'avoir donné l'asile ou la naissance. »

Il fut un membre fort actif de l'Académie et apporta une série de notions sur les artistes dont il étudiait les œuvres, ce qu'il faisait d'ailleurs déjà à la Société libre d'Emulation depuis une dizaine d'années.

En 1816, il publiait son *Itinéraire de Rouen*. L'Académie fit examiner l'ouvrage par une Commission, et j'ai trouvé dans le *Précis* de l'Académie l'appréciation suivante : « Les planches, dessinées et gra-
« vées par l'auteur lui-même, ont fixé l'attention de
« MM. les Commissaires pour la facilité et la prompti-
« tude d'exécution. »

Il contribua à l'introduction de la lithographie à Rouen, ce qui provoqua une admiration bien naturelle, et voici ce qu'on lit dans le *Précis* de l'Académie

de 1819 (1). Le secret de la lithographie, ce nouvel « auxiliaire de la gravure, n'est plus renfermé dans « les murs de la capitale ; toujours attentif aux pro- « grès de son art, M. Le Carpentier a fait hommage à « l'Académie de six dessins lithographiés, sortis d'une « presse où l'active industrie de M. Periaux a rempli « toutes les conditions difficiles d'une exécution par- « faite. Deux autres artistes de notre ville, MM. Bré- « vière et Langlois, ont aussi donné des preuves d'un « talent précieux dans ce nouveau genre..... »

M. Hédou, dans son mémoire sur la lithographie, trouva cet éloge très exagéré. Les lithographies de cette époque n'en sont pas moins fort intéressantes. On était dans une période de tâtonnements. On a fait des essais sur des pierres trouvées à Saint-Etienne-du-Rouvray, sur d'autres trouvées à la côte Sainte-Catherine. Nous voyons dans les *Précis* de l'Académie, qu'en 1821, Le Carpentier présentait de nouvelles lithographies, une vue de l'abbaye du Tréport, et une vue prise au Pont-Saint-Pierre. En 1822, il présentait une seconde vue du château d'Arques et un autre dessin représentant les *Politiques Dieppois*. Ce fut sa dernière contribution aux travaux de l'Académie, car il mourait cette année même 1822.

Deux ans après la mort de Le Carpentier, Hyacinthe Langlois entrait à l'Académie.

Hyacinthe Langlois, peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, était né à Pont-de-l'Arche le 3 août 1777,

(1) *Précis*, 1819, page 132.

et eut toute sa vie à subir bien des vicissitudes. Elève de David en 1793, il ne put rester dans l'atelier de son maître et fut placé comme élève de l'école de Mars. Artiste par goût, il était forcé de suivre la carrière militaire. En 1806, il put revenir dans son pays natal, et s'adonna au dessin, à la gravure à l'eau-forte, quand ses moyens lui permettaient d'acheter une planche de cuivre. On devait plus tard lui élever un monument dans ce même Pont-de-l'Arche, mais, pendant qu'il habitait son pays, son existence restait fort précaire. On peut, à cette époque, comme travail d'une certaine importance, citer de lui une eau-forte représentant François Ier, datée de 1809; une autre eau-forte représentant le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et datée de 1814.

Après dix ans de séjour au Pont-de-l'Arche, il vint s'installer à Rouen, et nous trouvons de lui, en 1817, le Recueil de vues, sites et monuments de France, et spécialement de la Normandie et des divers costumes de la Normandie.

Hyacinthe Langlois prenait un peu toutes les besognes et c'est ainsi que dans le *Précis* de l'Académie de 1817, à la suite du mémoire « sur le moyen d'éviter l'effet de l'inertie des colonnes d'eau dans les pompes », par M. le Chevalier de Boishébert, on trouve une planche représentant la pompe décrite et portant la signature E. H. L. Scul. Ces sortes de besogne, qui rappellent plus l'artisan que l'artiste, n'empêchaient pas d'apprécier son talent, car dans ce même *Précis* de l'Académie, en 1817, nous voyons un rapport élogieux

sur le Recueil de vues, sites et monuments. L'auteur est déclaré plein de génie et de talent pour le dessin et la gravure; on trouve qu'il a une affection particulière pour le style de l'école florentine, et on lui adresse également des félicitations comme écrivain. En 1818, on a de lui *l'Exilé*.

De 1819, datent ses essais de lithographie ; on peut citer le donjon du vieux château de Rouen, le tympan du portail de gauche de la Cadrédrale, le martyre de Saint-Jean-Baptiste, puis la fontaine de la Croix-de-Pierre, un portrait du cardinal Cambacérès, œuvre curieuse, en ce sens qu'elle est traitée comme si le dessin était fait à la pointe.

Il poursuit ses essais de lithographie, mais sans abandonner la gravure à l'eau-forte et c'est ainsi qu'en 1821 nous citerons de lui, comme lithographie, Saint-Georges-de-Boscherville, comme gravure, les illustrations de son mémoire sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge.

En 1822, il fait des essais en aquateinte sur pierre, en collaboration avec Brévière.

J'aurai à parler de Brévière, mais je dois sur ce mot de collaboration ouvrir une parenthèse. Langlois était de vingt ans aîné de Brévière, mais, artistes aussi peu fortunés l'un que l'autre, ils étaient liés d'amitié, et, tout en ayant des genres très différents, ils collaboraient volontiers. Langlois devait ensuite appeler comme collaborateurs, sa fille Espérance, puis plus tard, son fils Polyclès.

Hyacinthe Langlois a donné et gravé à l'eau-forte

un nombre considérable de vieilles maisons de Rouen, et ce qu'il y a de réellement caractéristique chez lui, c'est son goût pour l'archéologie normande. Il l'a bien marqué d'ailleurs dans son discours de réception à l'Académie en 1824, lorsqu'il a pris comme sujet l'étude des antiquités françaises. Il voit avec une sorte de ravissement cet essor patriotique qui, dit-il, nous arrachant à un préjugé d'habitude en faveur des grecs et des latins, dirige plus particulièrement l'esprit d'investigation vers l'histoire monumentale des temps modernes et du sol qui nous a vu naître. « La gloire des siècles d'Auguste nous est étrangère, disait-il, et nous éprouvons des jouissances plus vives à la vue de tout ce qui nous rappelle que Charlemagne et Saint-Louis étaient Français comme nous. » Il invoquait en faveur du gothique, contre ses injustes dépréciateurs, cette combinaison d'effets mystérieux, ces formes légères, cette ténuité dans les parties, cet art de soumettre la gravité des masses aux lois de l'équilibre. Il regrettait que, dans l'accroissement successif des villes, les plans d'alignement inflexibles eussent fait disparaître un grand nombre de pièces justificatives de la chronique du moyen âge, tel entre autres le vieux palais d'Henri IV, à Rouen, et la tour qui fut la prison de l'héroïne française à la mémoire de laquelle Hyacinthe Langlois rendait un éclatant hommage.

Passant aux châteaux et vieux logis domestiques, il reprochait aux romanciers d'avoir, dans l'exaltation de leurs idées, imprimé une tache de férocité à ces antiques monuments, lorsqu'au lieu d'y voir des brigands,

son imagination plus riante voudrait repeupler leurs enceintes de joyeux ménestrels, de loyaux chevaliers et de beautés fidèles.

Je ne chercherai pas à faire l'inventaire de l'œuvre de Hyacinthe Langlois. Il faudrait pour cela écrire un gros volume. Ecrivain en même temps qu'artiste, il a publié, tant dans le Bulletin de la Société libre d'Emulation que dans le *Précis* de l'Académie, des mémoires variés apportant parfois une fable, comme« le Pourceau à la table du lion », une élégie, « aux Mânes de ma mère »; ou bien « l'Hymne à la cloche », illustrée d'une gravures sur bois de Brévière.

Mais ce qu'il donnait de préférence, c'étaient des notices sur des monuments des siècles passés, Saint-Wandrille, le Tombeau des Enervés de Jumièges, les bas-reliefs des stalles de la Cathédrale, les anciennes forteresses de Rouen et particulièrement le Vieux-Château, la Danse des morts au cimetière Saint-Maclou, et ses mémoires alors étaient illustrés de nombreuses gravures à l'eau-forte qui donnaient un charme tout particulier à ses publications.

Sa notice sur l'incendie de la Cathédrale de Rouen, le 15 septembre 1822, est un document d'un haut intérêt. L'ami des vieux monuments du moyen âge ne pouvait laisser passer la destruction de la flèche de la Cathédrale sans en fixer le souvenir par la gravure. De même dans ses notices sur M^me^ Marceline Desbordes-Valmore, sur Brunel, sur Rever, il joignait le portrait de l'ami qu'il avait perdu.

Il a collaboré à la *Revue de Rouen*, et on a de lui,

en outre, les illustrations d'un grand nombre d'ouvrages.

Mais à côté de l'artiste et de l'érudit, il y avait l'homme ayant besoin de vivre, acceptant des besognes indignes de son talent. Je dois à l'obligeance de M. Pelay, dont notre confrère M. Samuel Frère a cité, en son rapport à la dernière session des Assises de Caumont, la riche collection, d'avoir vu dans une collection aussi complète que possible des œuvres d'Hyacinthe Langlois : un accessit pour pensionnat des demoiselles Yon ; des cartes d'abonnement pour les bains Corneille, des couvertures de boîtes de dragées, des têtes de lettres de voiture, de roulage, une tête de lettre pour l'hôtel de Normandie, des gravures ornant des traites, et jusqu'à des étiquettes. Et c'était l'œuvre de l'homme, qui le mardi 10 septembre 1833, à la tête de la Société libre d'Emulation dont il était président, faisait poser au roi Louis-Philippe la première pierre de la base de la statue élevée à la mémoire du grand Corneille, sur le terre plein du « Pont d'Orléans », comme on disait alors.

Hyacinthe Langlois est mort en 1837. Le secrétaire perpétuel de la classe des lettres de l'Académie, disait sur sa tombe : « Savant archéologue, vous l'avez vu, dans ses recherches et dans ses compositions, porter cet esprit consciencieux, cette patience de l'homme érudit, qui par un contraste heureux, mais bien rare, s'alliait en lui, avec la vivacité de l'artiste, au talent très remarquable du dessinateur et du graveur ».

Nous pourrions ajouter que Langlois a été un véri-

table pionnier de l'archéologie normande et le précurseur des Amis des monuments rouennais.

Brévière fut reçu à l'Académie de Rouen en 1832 et c'est encore une physionomie d'artiste bien intéressante à considérer. Né à Forges, en 1797, il fut, tout jeune, élève de J.-B. Deschamps, puis l'élève de Le Carpentier. En 1814, nous le trouvons apprenti chez Gouel, graveur de cachets, cour du Palais-de-Justice, à Rouen. C'est alors qu'il trouve un procédé, pratiqué vers le XVI^e^ siècle, abandonné et perdu depuis cette époque, la gravure sur bois debout, permettant de substituer le burin au canif.

En 1816, il applique ce procédé de gravure sur bois à l'illustration du Recueil des vues et sites, spécialement de la Normandie, que publie Langlois, dont il devient l'ami et le collaborateur.

En 1817, il présente à la Société libre d'Emulation un petit portrait du Poussin, exécuté en deux planches sur bois debout, d'après le dessin de Langlois.

En 1819, comme Le Carpentier et Langlois, il aborde la lithographie.

Habile graveur sur bois, il a gravé également sur acier et sur cuivre, au burin et à l'eau-forte, et, non moins dépourvu d'argent que Langlois, il acceptait toutes les besognes de gravure. J'ai vu, chez M. Pelay, une curieuse affiche, où Brévière s'intitulait *graveur* en tous genres, et une belle étiquette, signée Brévière et destinée à être collée sur des flacons d'eau de Cologne.

En 1823, il exécute le premier rouleau gravé au burin avec des figures pour impression d'indiennes.

En 1826, il découvre un procédé ingénieux pour reproduire par le stéréotypage ou le clichage un type gravé sur bois debout, de manière à reproduire, par la réunion des types en métal, des planches de grandes dimensions.

En 1830, il lit à l'Académie une notice sur un procédé consistant à obtenir des épreuves de dimensions différentes avec une seule planche gravée. C'était le procédé de Gonord, procédé secret, que Brévière avait retrouvé et divulgué, et qui, basé sur la dilatation ou le retrait de la gélatine suivant l'immersion dans l'eau ou l'alcool, est surtout employé pour la décoration de la porcelaine.

Le discours de réception de Brévière à l'Académie à pour objet : la gravure sur bois, ses origines, son évolution, ses avantages pour la vulgarisation de l'estampe.

Plus tard, il fut appelé à l'Imprimerie royale, où il eut à exécuter les premiers spécimens de planches tirées en or et couleurs.

Il a contribué à l'illustration de presque tous les grands ouvrages sortis des presses parisiennes, pendant trente ans, et leur énumération ici serait beaucoup trop longue. Je ne puis que renvoyer au bel ouvrage d'Adeline sur l'œuvre de Brévière. Je me bornerai à mentionner qu'habile graveur, il a été appelé à collaborer à la fabrication du billet de banque. J'ai vu chez M. Pelay des épreuves de travaux de gravure exécutés par Brévière pour la Banque de France et relatif à un nouveau billet de cent francs.

Enfin, en 1855, Brévière fit des essais et obtint des résultats, pour transformer le cliché Daguerrien sur métal, en plaques pouvant servir à la reproduction de l'épreuve sur papier, comme une plaque gravée.

J'ai encore vu dans la collection de M. Pelay les épreuves de quatre planches différentes obtenues par photographie, puis morsure à l'acide :

Un portrait de Brévière, portant la mention : « mal venu, morsure trop faible » ;

Deux vues de toits prises de son atelier, alors situé à Paris, rue des Boulangers ;

Les funérailles de la Vierge, reproduction de bas-reliefs de la Cathédrale de Paris.

Brévière mourut le 2 juin 1869, et on peut dire de lui qu'il fut un grand vulgarisateur de l'estampe. Ses contemporains lui ont rendu hommage en lui élevant, comme à Langlois, un monument dans son pays natal.

Je serai bref sur Gustave Morin qui, né à Rouen le 8 avril 1809 fut, à vingt-sept ans, en 1836, à la suite d'un concours, appelé à remplir les fonctions de directeur de l'Ecole de peinture de Rouen, fonctions qu'il conserva pendant quarante-sept ans, et, en 1865, il succéda à Court comme conservateur du Musée de peinture.

Dans son discours de réception à l'Académie, il a traité plus spécialement l'histoire de la peinture et a rendu hommage à la mémoire de Descamps, fondateur de l'Ecole de dessin de la ville au siècle précédent, et

à la mémoire de Langlois, dont on venait d'honorer la tombe par un hommage public.

M. Hédou a, dans un mémoire spécial, décrit l'œuvre de Gustave Morin, qui débuta par l'eau-forte, collabora à la *Revue de Rouen*, au *Frondeur*, à *l'Indiscret*, auxquels ils donnait des lithographies, et enfin envoya des dessins à la *Fantaisie parisienné* que publiait son gendre, Parmentier. Ici les dessins étaient reproduits par le procédé Lefman (papier préparé, envoyé à Paris, et reporté sur une planche de métal).

Gustave Morin mourut en 1886.

Je ne puis pas terminer cette revue de graveurs décédés qui furent membres de notre Compagnie au XIX^e^ siècle, sans faire mention d'Achille Deville qui, receveur particulier des finances, fut reçu membre de l'Académie en 1827. C'était un érudit, auteur de publications importantes. C'était aussi un artiste, maniant soit le burin, soit le crayon lithographique, pour illustrer ses mémoires.

Vous aussi, Monsieur, vous êtes un artiste à vos heures. Je vous ai jadis rencontré aux abords de la forêt de Rouvray avec l'attirail d'un dessinateur, et j'ai ouï dire que vous cultiviez aussi la musique. Vous aimez les gravures, et vous êtes vice-président de la Société normande de gravure. Vous aimez les vieux livres, c'est vous qui nous l'avez dit. Un jour, où vous ne serez pas en habit noir, et où vous ne craindrez pas la poussière, que nos archivistes, respectueux du temps passé, ménagent volontiers, vous trouverez dans les

collections de l'Académie des sujets d'études qui vous intéresseront. Enfin, Monsieur, vous entrez jeune dans notre Compagnie. Une longue et belle carrière vous est ouverte, et je souhaite que, dans cinquante ans d'ici, quand vos aînés n'y seront plus, vous receviez le jeton d'or ou de vermeil, offert aux privilégiés célébrant leurs noces d'or de l'Académie.

DISCOURS DE RECEPTION

De M. BORDEAUX.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Dans une comédie déjà vieille, mais qui me paraît d'hier, tant elle est, pour moi, d'actualité, on voit deux personnages, dont l'un a l'air légèrement ahuri. Mais, qu'avez-vous donc, s'écrie son partner, qu'est-ce qui vous étonne tant ici? — C'est de m'y voir, répond l'ami.

Ce sentiment est, sous une forme atténuée, celui que j'éprouve, Messieurs, en entrant dans cette Assemblée composée des représentants les plus distingués des arts, des lettres, des sciences de cette région ; et c'est avec un étonnement, non exempt d'inquiétude, que je me demande ce qui m'a valu le grand honneur d'être appelé à en faire partie. Que vient faire dans cet aéropage d'artistes, de savants, d'écrivains, de penseurs, celui qui n'a été toute sa vie qu'un modeste administrateur?

Comme c'est mon principal, sinon mon unique titre à votre bienveillance, souffrez que je me demande : qu'est-ce qu'un administrateur ?

Si j'ouvre un dictionnaire, je trouve la définition suivante : « administrateur, qui administre ; administration, acte d'administrer » ; comme cette réponse à la question par la question ne me satisfait que médiocrement, je passe au verbe, et là, enfin, je suis plus heureux, car je lis : administrer, gouverner ou diriger, régir les affaires publiques ou particulières ».

Est-ce de cette définition que naît la différence, plus d'une fois remarquée de l'orthographe variable du mot administration, que vous avez vu maintes fois comme moi, certainement, écrit tantôt avec un grand A, tantôt avec un petit a. N'imitons pas les esprits chagrins ou doués d'un sens critique si développé qu'il en deviendrait irrévérencieux, qui font dépendre cette variation des circonstances, suivant qu'on en est ou n'en est pas, suivant qu'elle vous est favorable ou contraire. Concluons plus simplement et plus justement que l'A majuscule s'applique aux affaires publiques et la lettre ordinaire aux affaires privées.

Mais, après tout, pourquoi aller chercher si loin une définition que j'aurais pu trouver, d'une façon bien plus satisfaisante, dans votre entourage immédiat. N'ai-je pas, en effet, la rare bonne fortune d'être reçu par un bureau à la tête duquel se trouvent deux hommes qui savent, par expérience personnelle, et démontrent par eux-mêmes, ce que c'est que l'administration :

Votre Président qui, à la tête d'un grand établissement public, a allié pendant tant d'années à la science du médecin les qualités de l'administrateur, et qui y a

laissé les souvenirs les plus durables, parce que faits d'estime, de respect et de reconnaissance ;

Votre Vice-Président, que j'ai connu dans des fonctions électives, déjà lointaines, mais trop courtes, malheureusement, pour le bien public.

L'absence de votre Président, qu'éloigne la maladie et pour le rétablissement duquel nous formons des vœux aussi ardents qu'unanimes, me permet d'évoquer un souvenir inédit, que je m'en voudrais de ne pas rappeler : un chef de service multipliait ses instances auprès de l'autorité dont il dépendait pour obtenir une amélioration d'ordinaire fort désirable pour ses pensionnaires les moins fortunés ; on ne contestait pas la légitimité de la proposition, le principe était admis par tout le monde, mais on hésitait, en raison de l'élévation de la dépense qu'augmentait encore le grand nombre d'intéressés. Que fait le directeur ? Il raye de ses prévisions budgétaires une partie de son traitement, pour rendre la charge moins pesante. La mesure fut votée, sans que ce sacrifice ait été consenti. Mais cet exemple, que ne saurait méconnaître votre Président, l'auteur ne lui étant pas inconnu, n'est-il pas la plus belle définition de l'administrateur !

Je ne vous fatiguerai pas, Messieurs, d'un exposé des règles qui font le parfait administrateur, — la perfection n'étant pas de ce monde, pas plus pour les administrateurs que pour les autres mortels, je ne vous apprendrais rien en répétant une vérité première, connue de tous, que l'administration n'est que l'application de la loi, égale pour tous, et qu'elle constitue une

science, puisant ses principes dans le droit, qui est le plus sûr et devrait être l'unique guide des actes administratifs, quel que soit l'agent qui les accomplisse.

Je vivrai avec vous, si vous le permettez, quelques heures de ma vie administrative passée, en évoquant le souvenir de ceux sous lesquels j'ai eu l'honneur de servir et que la plupart d'entre vous ont connus, ayant eu la rare bonne fortune de faire dans ce département toute ma carrière.

Lorsque, peu de temps après la guerre, j'arrivai dans la Seine-Inférieure, où, dans la pensée des miens, je ne venais que pour un stage aussi court que possible et où je suis demeuré pendant plus de trente ans, la préfecture était occupée par M. Gustave Lizot; je ne connaissais pas personnellement le préfet, dont je devenais l'attaché, sur la recommandation d'amis communs. Je trouvai un homme aimable, qui m'accueillit avec une indifférence d'autant plus courtoise et une bienveillance d'autant plus superficielle qu'il pensait ne pas m'avoir à ses côtés pour longtemps; frais émoulu de l'Ecole de droit, je savais de l'administration ce qu'on apprend dans les livres et est indispensable pour un examen, c'est-à-dire pas grand'chose; j'ignorais tout de la pratique des affaires, et comme j'étais très tranquille dans le petit coin du cabinet où l'on m'avait relégué, je pus tout à mon aise dépouiller les dossiers et commencer mon apprentissage des hommes et des choses. M. Lizot était un météore rapide et brillant qui apparaissait aux heures du courrier et des audiences, et qu'on s'arra-

chait aux quatre coins du département ; sa fortune politique avait rempli d'orgueil et d'espoir ses amis d'enfance, qui l'entouraient avec une inlassable effusion ; originaire, en effet, de l'arrondissement du Havre (à la Cerlangue et dans tout le canton de Saint-Romain, on ne l'appelait que M. Gustave), appartenant à une famille de magistrats (son père avait été longtemps président du tribunal civil de Rouen), avocat général près la cour de Rouen lorsque le Gouvernement l'avait placé à la tête du département de la Seine-Inférieure, M. Lizot devait à ses origines, non moins qu'aux qualités brillantes qui le distinguaient, une notoriété et une influence considérables ; par ses alliances, il tenait encore à l'arrondissement de Neufchâtel (son beau-père fut longtemps conseiller général et maire d'Aumale), de telle sorte qu'il bénéficia dans ses hautes fonctions d'amitiés anciennes et de devouement d'autant plus sincères qu'ils étaient, chez beaucoup, pour ainsi dire familiaux. Si, à cette popularité de bon aloi, vous ajoutez une séduction naturelle, une grande facilité d'assimilation et un beau talent de parole, vous aurez vite discerné le secret de la situation prépondérante qu'il avait vite conquise dans le département, dans *son* département. Ceux que n'effaroucheraient pas quelques recherches dans les journaux de l'époque retrouveraient facilement et reliraient encore avec plaisir les paroles éloquentes qu'il prononçait à l'inauguration du monument de la Salle, ce chef- d'œuvre de Falguière, qui décore la place Saint-Clément; le discours porte la marque de son talent, d'autant plus en-

traînant qu'il était servi par une diction sonore et un débit plein de chaleur et d'action.

Mais il vint un moment (la politique a de ces retours) où ce qui avait fait sa force devint une cause de faiblesse, et où, par suite d'une orientation nouvelle, le Gouvernement, sans lui infliger de disgrâce, dut le déplacer. Appelé à la préfecture du Nord, il daigna se souvenir de son modeste attaché, et ce n'est pas sans une émotion, que ni le temps ni les événements n'ont affaiblie, que je me rappelle l'offre flatteuse qu'il voulut bien me faire, à ma grande surprise, de l'accompagner à Lille comme secrétaire particulier. Je ne crus pas devoir accepter, et mon refus fut, j'eus le vif regret de le constater, interprété défavorablement ; nos relations cessèrent pour ne jamais reprendre, mais l'amertume que j'en éprouvai ne m'empêche pas de conserver à celui qui fut mon premier chef et guida mes premiers pas dans la carrière un souvenir aussi respectueux que reconnaissant.

Je ne connaissais pas son successeur et je me demandais, non sans inquiétude, quel serait mon sort. J'en étais là de mes pensées, plutôt sombres, quand un certain dimanche matin, où, seul, je dépouillais le courrier, je vis apparaître au sommet d'un petit escalier, mettant en communication mon cabinet avec la salle d'attente, un homme de taille moyenne, les cheveux en brosse, au visage mobile, qui, les mains dans les poches d'un court veston et la cravate au vent, m'interpella ainsi : « Que faites-vous ici ? »

— Et vous-même, comment êtes-vous entré, repar-

tis-je, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, persuadé qu'il s'agissait d'un étranger ayant pénétré subrepticement dans la préfecture. Je n'avais pas fini ma phrase, que l'huissier de service, celui que vous avez connu certainement sous le nom du « Bel Alexandre », un bel homme doublé d'un brave homme, entrait dans mon cabinet par une porte de côté, et, de sa plus belle voix, me disait : « M. Limbourg est arrivé hier soir, à onze heures ! puis, apercevant alors mon interlocuteur, s'écriait : « Ah ! M. le préfet ! »

Un sourire plein de malice, dans lequel se lisait la satisfaction évidente de cette originale entrée en matière, éclaira le visage du nouveau préfet qui, s'installant près de moi : « A deux, nous irons plus vite, voulez-vous ? » — Comment donc, mais avec plaisir. Vous dire si les plis furent vite ouverts et les cases des différents services rapidement remplies, est superflu ; l'entretien ne se borna pas à parler affaires et à distinguer les différents services, il porta sur une foule de sujets et se prolongea, à notre insu, pendant plus de deux heures.

— A demain, me dit le préfet, en me quittant, nous continuerons !

Et nous continuâmes si bien que nos relations, si étrangement nouées, se sont prolongées bien au-delà de la vie administrative et font encore, à l'heure actuelle, le charme et la consolation de mes vieux jours.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir rappelé un incident si peu remarquable, mais il a dans ma mémoire, comme dans mon cœur, une importance ca-

pitale et qui constitue ma meilleure excuse : c'est de cette rencontre, en effet, que date l'éclosion de sentiments que le temps, contrairement à l'usage, n'a fait que fortifier et embellir. Elle a été le point de départ d'une affection toujours fidèle qui s'est manifestée, de la part de celui qui fut mon chef vénéré et est resté mon ami, de la façon la plus délicate et la plus exquise dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et qui demeurera l'honneur de ma vie.

Pourquoi ne pas dépeindre les différences qui, même extérieurement, caractérisaient le nouveau préfet de l'ancien ? A la redingote impeccable et diplomatiquement boutonnée, le matin comme le soir, à l'allure sinon belliqueuse du moins superbement conquérante de M. Lizot avait succédé le veston de travail, irréprochable, mais plus intime et moins solennel, porté par un homme de taille moyenne, bien pris, d'une élégance sobre et distinguée, dont les yeux, pétillants d'intelligence et de malice, vous scrutaient avec une vivacité pénétrante jusqu'au fond de l'âme; cette vivacité se manifestait dans tout l'être, qu'un cœur chaud et bon rendait compatissant, jusqu'à l'excès, aux malheureux, et qui apportait, jusque dans les détails d'une administration aussi vaste et aussi complexe que celle d'un grand département comme la Seine-Inférieure, une conscience et un souci du juste et du bien que ne rebutaient ni la fatigue, ni les obstacles ; dépouillant lui-même les dossiers, l'opposition ou la mauvaise volonté ne faisaient que l'exciter davantage dans la poursuite du but et provoquaient dans un superbe élan, d'autant

plus irrésistible qu'il était plus réfléchi, les décisions les plus hautes et les plus généreuses. Cet examen d'un dossier qu'il aimait à faire lui-même, avec l'habitude de l'avocat qui a conscience de sa responsabilité et de son rôle, prépondérants quand il a étudié son affaire, néfastes quand il s'est contenté d'y jeter un regard superficiel, explique les succès qu'a remportés M. Limbourg dans l'administration comme au barreau. Et là s'accentue le contraste entre son prédécesseur et lui. Autant l'un était fougueux et véhément dans la forme, autant l'autre était pondéré et serré dans l'argumentation comme dans l'expression toujours juste, élevée, appropriée. A l'éloquence brillante, et, disons-le, parfois un peu superficielle, succédait un discours d'une précision et d'une netteté absolues, exprimé dans une langue châtiée de la plus haute distinction, et d'une telle élégance que chaque pensée était fouillée et les conséquences déduites si naturellement qu'on sentait qu'il n'était pas d'autre manière de l'exprimer pour la bien dire. On ne saurait mieux comparer ces deux éloquences, — l'une entraînante et d'un grand effet sur les foules, — l'autre sobre, tirant son seul effet de la profondeur de l'idée, clairement conçue, et dont tous les développements se poursuivent avec méthode et netteté, qu'à deux sœurs, l'une d'une beauté d'autant plus captivante que ses attraits sont plus opulents, l'autre tirant tout son charme de la pureté de ses lignes, de la correction de sa tenue et de la modestie de son regard. Relisez certain discours prononcé au lycée Corneille sur Jeanne d'Arc. Vous vous deman-

derez ce que vous devez le plus admirer ou de la beauté de la forme ou de la profondeur du fond ; ne séparez pas l'un de l'autre, car ils forment un tout harmonieux et complet !

Survient une nouvelle saute de vent, et M. Lizot, qui n'avait pas, sans rancœur, quitté la Seine-Inférieure pour le Nord, nous revient au 16 mai. Cette période troublée de notre histoire fut courte, mais décisive, et, quelques mois plus tard (18 décembre 1877), M. Limbourg remplaçait une seconde fois M. Lizot à la préfecture de la Seine-Inférieure. C'est par un scrupule de conscience qui l'honore qu'il la quitta volontairement et définitivement en septembre 1880, me donnant un dernier témoignage de sa confiance en me chargeant de porter moi-même au Ministre de l'Intérieur, alors M. Constans, sa démission. Qu'il me permette de le saluer dans sa retraite avec un cœur à jamais reconnaisant et toujours fidèle ; le peu que j'ai été, c'est à lui que je le dois. C'est à son école que je me suis formé, c'est à ses conseils et à son appui que je dois d'être resté dans ce département, que j'ai servi du mieux que j'ai pu pendant trente ans, et où j'ai conquis des amitiés si chères et si précieuses ; elles ont eu leur part dans l'honneur qui m'est fait ce soir, et vous trouverez tout naturel et juste que ma pensée se reporte vers celui qui en a été le premier auteur.

Du fonctionnaire qui lui succéda, je vous dirai peu de choses, son séjour n'ayant été que de courte durée parmi nous (19 novembre 1880 au 1er juin 1882). M. Félix Renaud, après une législature au Palais-

Bourbon, où il n'avait pas été réélu, avait été nommé préfet à Saint-Etienne; à ses mérites, se joignait l'amitié de M. Léon Say, son voisin de pupitre à la Chambre; il leur dut sa nomination à Rouen, et vraisemblablement les hautes situations qu'il a été appelé à occuper depuis. Grand, voûté, il fut le premier préfet qu'on vit arpenter régulièrement les rues de la cité; flanqué de deux attachés, il déambulait presque chaque jour, à la même heure, dans la rue Jeanne-Darc et sur les quais, donnant ainsi l'exemple des exercices d'hygiène et de grand air joints au travail de cabinet; c'est la première, et à ma connaissance, la seule expérience de l'entraînement physique dans la vie préfectorale. Est-ce dans cette pratique qu'il puisait l'extraordinaire facilité d'assimilation qui a parfois étonné ses auditeurs ? Ceux qui l'ont entendu au Conseil général, ou ailleurs, n'en ont certainement pas perdu le souvenir. Il était doué de telles facilités qu'il pouvait soutenir, avec un égal bonheur et presque successivement, les thèses les plus opposées; il nous a paru, si toutefois nous pouvons nous permettre cette appréciation tant il a passé vite, que ce n'était pas là un des côtés les moins curieux de son caractère et de son talent.

Avec son successeur, M. Hendlé, nous reprenons la tradition des longues et fructueuses magistratures. Le souvenir de cet administrateur, qui alliait à une grande souplesse de solides et inébranlables convictions, vivra longtemps. Nul pourtant ne fut plus fraîchement accueilli que lui dans ce département qui de-

vait lui demeurer si attaché et si fidèle par la suite. C'est que les populations commençaient à se fatiguer de voir l'administration préfectorale confiée à des fonctionnaires de passage. Le dernier titulaire n'était pas resté deux ans ! A quoi bon s'attacher à un personnage appelé peut-être à faire de même. Les administrés sentent d'instinct tout l'intérêt qu'ils ont à avoir à leur tête un administrateur non seulement compétent, bienveillant et capable, mais aussi les connaissant par un long habitat et une existence commune. Et le Gouvernement a été sagement inspiré quand, par un décret récent, il a substitué à la division territoriale des préfectures les classes personnelles. Il a donné aux populations une satisfaction à laquelle elles ne seront pas insensibles, en même temps qu'il a assuré aux fonctionnaires, qui peuvent désormais gravir sur place tous les échelons de la hiérarchie, une influence d'autant plus grande qu'ils seront mieux connus ; qu'il ait obéi à l'une plutôt qu'à l'autre de ces considérations ou qu'elles aient également influé sur sa décision, qu'importe? Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est une bonne mesure pour les administrés, pour le Gouvernement et pour ses agents méritants. Il convient donc d'y applaudir sans restriction. L'exemple de M. Hendlé n'est-il pas démonstratif à cet égard ! D'allure réservée, d'abord simple et froid, petit de taille, il se montrait là où l'appelaient son devoir et ses fonctions, sans apparat, sans morgue, se retirant avec une correction toujours digne dès que sa présence ne paraissait plus utile; ne s'imposant à personne, maintenant sa place,

toute sa place ! Quand il vous regardait de ses grands yeux calmes et bons, on sentait que ce petit corps était animé d'un souffle puissant de convictions et de volonté, et le jour où, ayant recours au préfet, un maire ou un justiciable s'adressait à lui, avec quelle ardeur il soutenait la cause qui lui paraissait la meilleure et la plus juste ! Sa bienveillance et son concours étaient aussi nets et aussi sûrs que son opposition était ouverte et irréductible ; il savait ce qu'il fallait et ce qu'il voulait ; maître de sa parole comme de son acte, il ne disait que ce qui était strictement utile pour l'accomplir ; il s'en tenait, — ce que ne savent pas toujours éviter de grands orateurs que grise parfois leur propre éloquence, à ce qu'il convenait de dire, rien de plus ! Je me rappelle qu'un soir, à l'issue d'une séance mouvementée du Conseil général, au cours de laquelle s'étaient fait entendre des orateurs passionnés et véritablement éloquents, s'adressant à moi, il me disait : « Hein ! je n'ai pas été brillant, tout à l'heure. Il y avait tant de choses à ne pas dire ! » Tout l'homme est dans cette phrase. Il avait eu la force de préférer à un succès oratoire un vote favorable, un résultat tangible, tant dans cet esprit réellement supérieur et pratique était nette la perception du but à atteindre, abstraction faite de toute considération de satisfaction personnelle ou d'amour propre, pourtant bien naturelle. C'est ce dévouement aux intérêts qu'il prenait en main, sa persévérance, je dirai presque sa ténacité à les faire prévaloir, qui fut le plus sûr et le véritable instrument de son influence dans ce département. Elle fut d'autant

plus grande et d'autant plus solide qu'elle avait été plus lente à se développer, et les liens qui en résultèrent furent si bien noués qu'il ne fallut rien moins que la mort pour les briser. Nos sages populations, vous le savez, ne se donnent pas facilement; ce n'est qu'à bon escient qu'elles se livrent, et après un long apprentissage; mais ayant compris qu'elles avaient affaire à un honnête homme et à un véritable ami, elles vinrent à lui avec confiance et sans réserve : tel fut le sentiment dominant qui s'est dégagé de l'administration de M. Hendlé; il a trouvé son expression la plus touchante dans la manifestation grandiose de ses funérailles où, à côté des autorités et des représentants des grands corps élus du département, se pressait un immense flot de population appartenant à toutes les classes, à toutes les confessions, à tous les partis. Le peuple, dans son esprit simple, juste et droit, avait su distinguer celui qui l'avait sincèrement aimé, et c'est en foule qu'il vint saluer, une dernière fois, celui qui avait été un défenseur convaincu de ses intérêts et un bon serviteur de la République.

C'est du Ministère de l'Intérieur, où il était directeur des affaires départementales et communales, que nous vint son successeur, M. Mastier, qui, sous une bonhomie naturelle et des dehors simples et modestes, cachait une grande prudence et un sens pratique des affaires que n'avait fait que fortifier son passage au Conseil d'Etat; il était trop avisé pour prétendre faire oublier du jour au lendemain M. Hendlé, estimant, dans sa réserve de galant homme et sa finesse native, qu'il

y a des hommes auxquels on succède, mais qu'on ne remplace qu'avec du temps, de la persévérance et des services rendus ; on ne lui laissa pas le loisir d'y parvenir, et à peine commençait-il à prendre racine dans la Seine-Inférieure qu'il était transféré à Marseille.

Appelé, à son départ, à faire valoir mes droits à la retraite, ici s'arrête naturellement cette revue de ceux qui furent mes chefs et quelques-uns mes amis. Ce n'est pas sans une émotion profonde, mêlée de respect et de reconnaissance, que je salue la mémoire de ceux qui ne sont plus, et que j'envoie à ceux qui vivent encore mon fidèle souvenir.

Je ne quitterai pas le terrain de l'Administration, avec un grand A, sans, dans cette évocation d'un passé déjà lointain, mais qui me semble d'hier, tant sont vivants mes souvenirs, comprendre dans cet hommage posthume mes anciens collègues : les Montier, les Frantz, les Guesdon, les Brayard, — pour ne parler que des morts. Ils ont, avec ceux qui survivent et dont j'ai le bonheur de serrer parfois les loyales mains, une place d'honneur dans ma mémoire comme dans mon cœur. Souffrez que j'y adjoigne tous ceux qui furent mes collaborateurs dévoués, mes camarades, et sont demeurés mes amis.

La vie, Messieurs, est féconde en imprévu ; c'est ainsi qu'un événement assez récent me permet maintenant de justifier devant vous de ma qualité d'administrateur, avec un petit a. J'ai dû, en effet, m'occuper d'affaires privées, et dont, à ce titre, je n'aurais pas à vous entretenir, s'il ne s'agissait de l'un des vôtres,

unanimement regretté, et trop tôt enlevé à la science et à ses amis. Je veux parler du Dr Emmanuel Blanche, votre savant confrère, mort il y a quelques mois, et qui vous appartenait non seulement par des liens personnels, mais aussi, si j'ose m'exprimer ainsi, par droit héréditaire ou familial, son père et l'un de ses frères ayant eu l'honneur d'être reçus à l'Académie. M. Blanche, un ami pour moi de plus de trente ans, désigna deux exécuteurs testamentaires ; l'un étant décédé avant lui, c'est à l'unique survivant, votre nouveau confrère, qu'il échut de veiller à l'observation de ses dernières volontés. Vous voyez comment j'ai été mêlé à des intérêts particuliers, et, par suite, de quelles circonstances je rentre entièrement dans la définition du dictionnaire. C'est pour moi une occasion exceptionnelle, et que je saisis avec empressement de rendre à la mémoire du Dr Blanche le tribut d'hommages qui lui est dû, et je ne crois pouvoir mieux le faire qu'en rappelant à grands traits les origines et les services d'une famille, illustre à tant de titres.

Il m'a été donné, avec l'autorisation du légataire universel, de consulter les papiers de la famille, et sans vouloir attacher à des documents, émanant cependant des archives départementales de la Manche, une importance exagérée, il en résulte qu'on voit apparaître des Blanche dès le XIIIe siécle. Des chartes, concernant les fief et prieuré de la Boulaye, dépendant de l'abbaye d'Aulnay, sont revêtues du sceau de Richard Blanche, demeurant à Condé-sur-Vire, entre 1200 et 1220 ; d'autres mentionnent Durand Blanche en 1232

et Simon Blanche en 1266. Ce qui me rend très réservé dans l'affirmation de ces origines, c'est qu'à sept cents ans de distance la généalogie est impossible à établir et que personne n'ignore que ce n'est qu'à la fin du XV^e^ et commencement du XVI^e^ siècle qu'apparaissent les noms patronymiques.

D'autre part — et je ne le relate également qu'à titre purement documentaire, dans un ouvrage de la Bibliothèque nationale (section des imprimés), intitulé : *Nobiliaire de Normandie ou Catalogue de la province de Normandie*, contenant les noms, qualités, armes et blasons de tous les nobles de cette province, fait et dressé sur la recherche de MM. les Intendants, depuis l'année 1666, et exécuté par Jacques-Louis Chevillard, généalogiste, on trouve, feuille 4, le dessin des armes de la famille Blanche, identiquement semblable à celui que donne d'Hozier dans son *Armorial général de France, province de Normandie* (section des manuscrits), avec cette mention au-dessous du blason : *d'azur à 3 têtes de lion d'argent, posées* 2 *et* 1, *et lampassées de gueules :*

« Blanche, écuyer, seigneur de Beslou, généralité d'Alençon, élection de Coutances, maintenu le 28 janvier 1668 ».

Cela rapporté à titre de simple renseignement, n'y attachant pas plus d'importance que M. Blanche, qui n'a jamais revendiqué d'autre noblesse que celle du cœur, de l'intelligence et de l'esprit.

Dans le tome I^er^ des *Trois siècles palinodiques ou histoire des Palinods de Rouen..., lauréats ou*

auteurs, princes ou présidents, juges ou académiciens depuis 1486, je relève le nom de Blanche (Jacques-Pierre-Antoine), du Hâvre de Grâce, né en 1732, mort en 1797. Louis XV ayant fait le voyage du Havre, en septembre 1749, son séjour parut à M. Blanche devoir être consacré non seulement par l'histoire, mais encore par la poésie, et il en fit le tableau en vers héroïques qui lui valurent le premier prix de Palinod de Rouen, en la même année.

Le bisaïeul, Jean Blanche, habitait une petite paroisse, aujourd'hui disparue, de l'Orne, Courgeron; c'est là qu'est né, le 25 décembre 1753, le grand-père de votre confrère, Antoine-Louis Blanche, qui, reçu maître en chirurgie à Rouen, s'y établit en 1780. Arrive 1789 : très épris des idées nouvelles, Antoine-Louis paraît, si l'on en croit certains documents de l'époque qu'il ne faut citer qu'avec réserve étant donné leur défaut de signature et leur caractère évidemment pamphlétaire, avoir joué un rôle actif pendant la Révolution. Décrété d'accusation, il dut, une première fois, d'échapper à l'incarcération en se réfugiant à l'ambulance de la Garde nationale (enclave Sainte-Marie). Il était chirurgien de ces soldats dont il était très aimé et qui se barricadèrent dans cet immeuble pour ne pas le laisser arrêter (1).

Clérembray, dans *la Terreur à Rouen*, dit que Blanche fut incarcéré à la prison de la rue Saint-Lô.

La tourmente passée, on le voit s'adonner exclusi-

(1) Renseignement fourni par son petit-fils, Emmanuel.

vement à son art, et poursuivre avec une ténacité et une persévérance inlassables l'introduction de la vaccine à Rouen et dans le Département. Ils étaient peu nombreux ceux du corps médical à Rouen qui croyaient alors à l'efficacité de la méthode de Jenner, et il fallut lutter contre l'opinion contraire et même la malveillance. M. Blanche ne s'y épargne pas; on le voit prêcher personnellement d'exemple en se vaccinant, ainsi que les siens; sa foi est si profonde, ses arguments si pressants que le préfet le laisse vacciner son fils; l'engouement succède à l'indifférence, la mode s'en mêle et c'est en plein succès qu'il meurt en 1816. La preuve de cette initiative bienfaisante se trouve avec le nom des premiers adeptes de la vaccine dans un discours prononcé en 1831 par le baron Dupont-Delporte, alors préfet; j'y lis en effet ce qui suit :

« M. Bernard, l'un des médecins les plus distingués de l'Ecole de Rouen, avait organisé une Commission pour l'introduction de la vaccine, avant que le Gouvernement eût créé des Comités (1). MM. Gosseaume, médecin; Robert, pharmacien; des Alleurs père; *Blanche père ;* Giret-Dupré ; MM^{mes} de Bosmelet ; de Malartic; M. l'abbé Motte ; MM. les curés actuels (n'oublions pas que c'est écrit en 1831) d'Allouville, de Boisguillaume, de la Rue-Saint-Pierre; MM. Decaux, chirurgien à Quincampoix; Bouteiller, médecin à Rouen, seront toujours cités parmi les véritables philanthropes auxquels, à chaque occasion nous devons consacrer un souvenir ».

(1) Le premier Comité officiel est de 1804.

Il est curieux d'observer que le grand-père, le père et le fils firent partie de la Commission de vaccine comme membres, secrétaire et président pendant plus d'un siècle. J'ai eu l'honneur de collaborer avec le Dr Emmanuel au sein de cette Commission, et c'est un des meilleurs souvenirs de ma carrière.

M. Blanche père n'avait pas eu moins de dix-huit enfants, dont sept étaient encore vivants quand il disparut :

Une de ses filles, Eulalie, épouse M. Lallemant, dont la descendance fournit trois médecins, honorablement connus à Pont-de-l'Arche, au Havre et à Dieppe, et un officier supérieur du génie, mort général ;

Une autre fille, Pauline, se marie deux fois et épouse en secondes noces M. Ducôté, qui devint conseiller de préfecture à Rouen, père de deux de nos contemporains, hommes de cœur, d'intelligence et de talent : Eugène, avocat réputé, — mon bâtonnier quand j'étais jeune stagiaire, et qu'il m'a été donné d'apprécier particulièrement au Conseil général, dont il est mort vice-président ; Jules, inspecteur général des postes et télégraphes.

Deux de ses fils embrassent la carrière paternelle : Antoine-Esprit, né à Rouen en 1796, célèbre médecin aliéniste, fondateur à Montmartre de la fameuse maison de santé qui porte son nom et dont l'importance croissante exigea le transfert à Passy ; on lui doit de nombreux écrits, entre autres : *du Danger des rigueurs corporelles dans le traitement de la folie* et de *l'Etat actuel de nos connaissances sur le traitement de la*

folie (1840). Il est mort à Paris en 1852, laissant un fils, Antoine-Emile, né et mort à Paris (1820-1893), qui fut, lui aussi, un médecin aliéniste distingué, digne continuateur de l'œuvre paternelle, et qui publia des observations personnelles, entre autres : *du Cathétérisme œsophagique chez les aliénés*.

Antoine-Emmanuel-Pascal, né à Rouen le 9 décembre 1785, qui va à l'Ecole de Paris et doué de grandes facilités, est reçu docteur en médecine à vingt-deux ans.

De retour à Rouen, il se livre à la pratique médicale; mais les visites, les consultations, les herborisations ne suffisent pas à son activité. Avide de s'instruire et d'instruire les autres, il conçoit un projet d'où est née l'Ecole de médecine de Rouen; pour l'expliquer, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'étaient alors les consultations médicales à l'Hospice-Général et à l'Hôtel-Dieu :

A l'Hospice-Général, les élèves étaient abandonnés à eux-mêmes, se bornant à des pansements d'infirmiers ;

A l'Hôtel-Dieu, si l'anatomie et la chirurgie étaient en honneur avec Laumonier, le grand anatomiste, et le chirurgien-suppléant, déjà célèbre, M. Flaubert, l'enseignement de la médecine et des sciences accessoires restait presqu'inconnu.

Le Dr Blanche ouvrit une école d'études médicales; médecin en chef de la maison de détention, comprenant une population importante (700 à 800 individus), il obtient de l'Administration l'autorisation

d'établir un laboratoire d'anatomie et un amphithéâtre pour faire des cours dans une partie extérieure de la prison ; on lui accorde de faire suivre ses visites dans les infirmeries par ses élèves. M. Blanche y fit des cours de clinique, d'anatomie, de matière médicale, de médecine légale, d'accouchement, de pathologie interne et externe, c'est-à-dire un enseignement médical complet.

La « Blanche Ecole », qu'on appelait ainsi par dérision, s'imposa, en dépit des jalousies et des railleries, par le mérite du professeur, qui trouva, dans les attaques mêmes dont il était l'objet, un aiguillon de plus à son enseignement ; la rivalité de l'école de l'Hôtel-Dieu cessa, les étudiants des deux hospices comme ceux de Bicêtre se réunirent pour entendre un maître plein de talent et d'amour de la science, et il n'est que vrai de dire que la « Blanche Ecole » fut, avec les autres cours personnels, professés par d'éminents confrères, l'œuf d'où est éclose l'Ecole de médecine, créée seulement en 1822, et dont M. Blanche devint l'un des plus brillants professeurs.

Ces renseignements sont presque textuellement extraits des notes ayant servi au Dr Vingtrinier pour rédiger l'éloge qu'il présenta à l'Académie, en 1850, du Dr Blanche.

Une autre institution, non moins considérable, est également due à l'initiative du Dr Blanche. Bicêtre était son champ de bataille ; élève de Pinel, ami d'Esquirol, il y créa un quartier de fous et y fit de nombreuses guérisons. Mais on comprit vite que si l'idée

était généreuse et pratique, le lieu n'était pas convenable, et c'est pour donner à la pensée du Dr Blanche son plein épanouissement que le baron Malouet, alors préfet, conçut le projet d'un asile départemental d'aliénés, qu'il appartenait à son successeur, le baron de Vanssay, de mettre sur pied; c'est ainsi qu'est né l'asile de la rue Saint-Julien, transféré depuis à Saint-Yon.

M. Blanche, botaniste distingué, se perfectionna dans cette science par ses travaux personnels auxquels il associa, dès l'enfance, son fils Emmanuel qui l'accompagnait dans ses promenades matinales à la recherche de la flore locale, et entretint avec les Le Vieux, Auguste Le Prévost, Mme Ricard, l'abbé Le Turquier de Longchamp, Béheré, des relations suivies qui eurent une influence décisive sur l'orientation scientifique de votre regretté confrère. Je ne saurais trop remercier M. Poussier, l'auteur d'une savante notice sur M. Emmanuel Blanche, des renseignements multiples qu'il a bien voulu me fournir; il m'a été donné, grâce à son obligeance, d'admirer un « jasminum officinale » admirablement conservé, et faisant partie de l'herbier recueilli par le Dr Blanche, dans un voyage en Suisse, et qui porte, écrite de sa main, la mention suivante : « Cueilli par moi, à Ferney, dans le jardin de Voltaire, 1829 ».

Homme d'énergie et d'action, autant que de savoir et de talent, M. Blanche jouissait à Rouen d'une grande popularité, faite non seulement des services rendus, mais aussi d'actes de dévouement, que la foule,

dans son instinct de justice, n'oublie pas; ne l'avait-on pas vu en 1814, quand le typhus dévastait la population de Bicêtre, combattre pied à pied le fléau; en 1829, à Saint-Hilaire, à la suite de l'explosion d'une pompe à feu, s'élancer au milieu des planchers croulants pour sauver les blessés; en 1832, lors de l'épidémie de choléra, rivaliser avec ses confrères, coutumiers de ces actions d'éclat qu'ils pratiquent journellement, — quel que soient l'époque et le lieu, pour guérir les malades et enrayer la contagion; aussi le Gouvernement, fidèle interprète du sentiment général, profita-t-il de l'occasion pour lui décerner, ainsi qu'à Flaubert, la croix de la Légion d'honneur.

C'est en pleine séance du Conseil municipal, où l'avait appelé à siéger la confiance de ses concitoyens, qu'il mourut subitement (24 janvier 1849) (1). Le Conseil

(1) CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUEN

Extrait du registre des délibérations.

Séance du mercredi 24 *janvier* 1849.

Etaient présents : MM. Fleury, maire, président; Ferry-Tallon, Morel, Fontaine, Lebas, Flambard, Savalle, adjoints; Drieu, Auverny, Bademer, Durand, Vallois, Rolet, Frontin-Chéron, Blanche, de Saint Léger, Taillet, Lemire, Manchon, Pimont, Curmer, Hauguet, Dutuit, Nepveur, Rondeaux, Bergasse, Lavandier, Quibel, Daviel, Caron, Barthélemy, Moulin, Hélot, Guyot, membres du Conseil.

. . . . . .

A cet instant, la séance est interrompue par le plus douloureux événement. M. le docteur Blanche tombe tout d'un coup de son siège pour ne plus se relever. Il paraît qu'une attaque d'apoplexie foudroyante l'a frappé. Les secours les plus empressés lui sont portés par ses collègues, mais ils sont trop tôt obligés de reconnaître l'inutilité de tous leurs soins et ils se retirent en déplorant la perte d'un

municipal s'assembla d'urgence (1) et lui fit de pom-

citoyen distingué, dont toute l'existence a été employée à des œuvres de dévouement et à qui il a été donné de mourir au milieu même de l'exercice de ses fonctions civiques et au moment où, en prenant la défense d'un homme qu'il considérait comme ayant effacé, par le repentir, de funestes égarements, il consacrait ainsi à une action généreuse le dernier souffle de sa vie.

(1) CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUEN

Extrait du registre des délibérations.

Séance du jeudi 25 *janvier* 1849.

Etaient présents : MM. Fleury, maire, président ; Ferry-Tallon, Morel, Foutaine, Lebas, Flambard, Savalle, adjoints ; Drieu, Auverny, Durand, Rolet, Frontin-Chéron, de Saint-Léger, Lemire, Manchon, Pimont, Curmer, Nepveur, Bergasse, Daviel, Caron, Barthélemy, Moulin, Hélot et Guyot, membres du Conseil.

M. le Maire rend compte au Conseil des soins qu'il a pris, par suite du funeste événement qui a coûté hier soir la vie à M. le docteur Blanche, conseiller municipal, mort à l'Hôtel-de-Ville dans l'exercice de ses fonctions, pour faire transporter le corps du défunt à son domicile, accompagné d'une escorte, spontanément offerte, par le poste de garde nationale de service.

Le Conseil remercie M. le Maire de ses soins.

M. le Maire expose ensuite que, sur la provocation d'un membre du Conseil, il a obtenu de M. le Préfet l'autorisation de convoquer extraordinairement le Conseil à l'effet de délibérer s'il ne convient pas de prendre à la charge de la Ville les frais des funérailles de M. Blanche.

Le proposition faite à cet égard étant appuyée, le Conseil municipal, à l'unanimité :

« Considérant que toute la vie du docteur Blanche, chirurgien en chef de l'Hospice-Général, a été consacrée à ses concitoyens et que son caractère généreux et désintéressé lui a toujours fait oublier les soins de sa fortune ;

« Considérant que la Ville doit encourager de tels exemples et qu'il lui appartient de payer la dette de la classe pauvre envers un homme de bien ;

« Considérant que le défunt a été, pendant de longues années,

peuses funérailles; la délibération de l'Assemblée communale, décidant de lui octroyer gratuitement une concession perpétuelle au Cimetière-Monumental, en souvenir de ses grands services, constitue pour la famille un précieux titre d'honneur, qui vaut tous les parchemins et toutes les lettres patentes possibles; dans un des carrés du Cimetière-Monumental, — non loin de Flaubert et de Louis Bouilhet, se trouve sa sépulture, édifiée par la Ville comme témoignage de la reconnaissance publique; son buste orne l'enfin de diverses fonctions municipales, qu'il a toujours remplies avec un dévouement sans réserve et qu'il est mort au milieu même de ses devoirs civiques;

« Attendu, d'ailleurs, que le deuil public sera la principale décoration de ses funérailles dont la sévère simplicité ne sera pas onéreuse à la Ville;

« Arrête :

« Article 1er. — Les funérailles de M. le docteur Blanche seront ordonnées par l'Administration municipale et les frais en seront supportés par la Caisse de la Ville.

« Ces frais seront pris sur l'article 117 du budget supplémentaire de 1848.

« Article 2. — Une place au Cimetière-Monumental est concédée gratuitement.

« Article 3. — Une députation du Conseil municipal se rendra immédiatement auprès de la veuve et des enfants du docteur Blanche pour leur porter les compliments de condoléance du Conseil et les informer de la délibération prise en ce qui concerne les funérailles du défunt.

« Article 4. — Le Corps municipal assistera aux obsèques.

« Article 5. — M. le Maire est invité à faire délivrer à la veuve et aux enfants du défunt copie de la partie du procès-verbal de la séance d'hier qui concerne la mort du docteur Blanche, et copie du procès-verbal de la séance de ce jour. »

trée de l'Hospice-Général et la rue, qui y conduit, porte son nom.

M. Blanche laissait quatre fils : trois d'un premier lit, le quatrième issu d'un second mariage; ils ont, eux aussi, marqué trop brillamment leur place pour que je ne tente pas d'esquisser, au moins à grands traits, leur carrière.

L'aîné, Antoine-Georges, né à Rouen le 29 septembre 1808, fut un jurisconsulte réputé; il avait fait toutes ses études à Caen où il fut le condisciple et l'ami de G. Rouland, plus tard ministre de l'Instruction publique sous l'Empire. On doit à M. Antoine-Georges Blanche plusieurs ouvrages de doctrine, entre autres : *de l'Application du jury aux matières civiles ; Etudes pratiques sur le Code pénal; Etude sur les contraventions de police*. Lui aussi, Messieurs, vous a appartenu, car je relève son nom dans la liste de vos membres, en 1848. Successivement conseiller général de la Seine-Inférieure, avocat général à Rouen, procureur général à Riom, il est mort à Paris, le 13 avril 1875, premier avocat général à la Cour de Cassation et commandeur de la Légion d'honneur.

Le second, Pierre-Armand, né à Rouen le 6 décembre 1812, d'abord avocat à Caen, finit par entrer, comme son aîné, dans la magistrature. Il a publié plusieurs ouvrages, encore consultés : un *Traité des actes de l'Etat civil ;* un *Traité sur l'expropriation pour cause d'utilité publique*, qui, au point de vue doctrinal, n'a pas cessé de faire autorité ; et un travail, qui a vieilli, mais n'en a pas moins rendu à l'époque où il a

paru (1861) de réels services, sur le « Contentieux des chemins de fer ». Il est mort président de Chambre à Caen, en 1881, laissant un fils, Raymond, que j'ai connu sous-préfet de Neufchâtel, et qui est lui-même décédé.

Le troisième, Alfred-Pierre, est universellement connu. Né à Rouen, le 14 novembre 1816, il était, dès 1837, inscrit au barreau de la Cour d'appel de Paris. Mais la science du droit public et administratif l'attire ; ses rapports avec les fondateurs de cette science, MM. de Gérando, Macarel, Cormenin, Boulatignier, décident de sa carrière. M. de Tocqueville l'associe pendant deux ans à ses recherches et à ses travaux ; M. de Gérando lui confie le soin de recueillir une partie des matériaux de son grand *Traité de la bienfaisance publique*. M. Boulatignier le fait entrer à l'*Ecole des communes*, recueil spécialement consacré à l'étude de l'administration départementale et communale, et dont j'extrais la plupart de ces renseignements. En 1845, à vingt-neuf ans, M. Alfred Blanche était déjà rédacteur en chef de cette importante revue.

En 1846, il collaborait, avec M. Boulatignier, à la publication de la deuxième édition entièrement refondue des *Institutes du droit administratif français* que M. de Gérando, mort en 1842, avait laissée inachevée; le cinquième volume, — dont M. Blanche avait été chargé, — contenait notamment toute la législation sur l'organisation de l'administration publique, sur les départements et les communes, et sur la procédure administrative.

Si jeune que fût alors M. Alfred Blanche, sa réputation était déjà assez solidement établie en 1846 pour qu'il fût chargé, bien qu'il n'occupât encore aucune fonction publique, de la direction du *Dictionnaire général d'administration*, véritable répertoire de droit administratif; ce fut une tâche considérable, d'un grand intérêt pratique, et pour l'exécution duquel M. Blanche dut s'entourer de collaborateurs qui étaient des maîtres. Le dictionnaire fut achevé en trois ans.

En 1847, inspecteur général des établissements de bienfaisance; à la fin de la même année, auditeur au Conseil d'Etat; le 7 mars 1848, sous-directeur des Cultes; il était appelé, le 28 février 1849, aux fonctions de conseiller de préfecture de la Seine.

Depuis le 5 août 1848, il était en outre directeur de l'Ecole nationale d'administration, chargé de l'enseignement du droit administratif; il en fut, avec M. Boulatignier, le fondateur. C'est, on s'en souvient, sur la proposition de M. H. Carnot, ministre de l'Instruction publique, qu'un décret du Gouvernement provisoire avait créé cette Ecole, destinée au recrutement des différentes branches d'administration. On sait qu'elle vécut ce que vivent les roses et, qu'ouverte en juillet 1848, elle ne compta que deux promotions, une loi du 9 août 1849 ayant supprimé l'institution. C'était, au point de vue administratif, très fâcheux, mais l'Ecole avait un vice originel, pour elle germe de mort. Le Gouvernement ne pouvait placer tous ses élèves, certains ne lui donnant pas, au point de vue politique, des garanties suffisantes; pour beaucoup, dans ces condi-

tions, l'Ecole ne conduisait à rien et devait fatalement disparaître.

M. Alfred Blanche rentra alors au Conseil de Préfecture de la Seine, mais n'y resta pas longtemps; nommé en avril 1851 secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, il avait dans son service toute l'administration départementale et communale; en novembre 1851, un changement de Ministère lui fit quitter cette position.

Rentré au Conseil d'Etat, en 1852, comme maître des requêtes, il était, le 10 avril 1852, nommé secrétaire général du Ministère d'Etat, ayant dans ses attributions les rapports avec les Chambres et le Conseil d'Etat, l'administration des Palais nationaux, le service des Beaux-Arts, etc... Si je ne craignais d'abuser d'une bienveillance que je n'ai que trop longtemps déjà mise à l'épreuve, ce serait ici le lieu de reproduire certains passages d'une correspondance bien suggestive qui s'établit, à l'époque, d'une façon suivie, entre un grand artiste, directeur de l'Académie de France à Rome, Jean-Victor Schnetz, et le secrétaire général du Ministère d'Etat et de la maison de l'Empereur ; j'ai dû à l'amitié d'un de vos éminents collègues d'en prendre connaissance; je ne saurais trop l'en remercier: mais ne voulant les déflorer, je n'userai pas de la permission, — pourtant singulièrement tentante, — qu'il m'a donnée, de vous faire connaître ces lettres inédites, qui fourmillent en aperçus originaux et en critiques fines et parfois mordantes, sur les hommes et sur les choses. Il le fera à son heure et avec beaucoup

plus d'autorité que moi ; mais ce que je retiens de ces épîtres de haut goût, c'est l'intérêt que M. Alfred Blanche a témoigné aux arts et aux artistes, et le concours décisif et souvent victorieux qu'il a prêté à certaines négociations délicates et difficiles, — telle l'acquisition de la fameuse collection du marquis Campana, que convoitait l'étranger, et qui faillit deux fois nous échapper; c'est à M. Alfred Blanche, à ses instances multipliées auprès de son Ministre d'abord, du prince Napoléon ensuite, et, en désespoir de cause, auprès de l'Empereur en personne, que nous devons, en grande partie, ce joyau incomparable de notre musée du Louvre.

Conseiller d'Etat depuis 1857, en service ordinaire, M. Alfred Blanche consentit, en 1865, à accepter la situation de secrétaire général de la préfecture de la Seine; il fut, avec Alphand, un des collaborateurs les plus précieux du baron Haussmann dans son œuvre grandiose de l'agrandissement et de l'embellissement de Paris; c'est à cette époque que ses grands services furent récompensés par la cravate de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur. Aux débuts de la guerre, il remplit, pendant quelques semaines, les fonctions, par intérim, de préfet de la Seine.

Au lendemain du 4 septembre, M. Blanche résigna ses fonctions et reprit sa place au barreau. Il continua de diriger, avec sa compétence éclairée, l'Ecole des communes; fit paraître plusieurs suppléments du *Dictionnaire général d'Administration*, et entreprit avec M. Ymbert la refonte générale de cet ouvrage, qui fut terminée en 1884.

Chargé, depuis 1872, de l'enseignement du Droit commercial et de la législature industrielle à l'Ecole supérieure du commerce, il travaillait à un grand traité des communes, quand la mort l'a frappé (29 mars 1893).

Personnage marquant du second Empire, Alfred Blanche est un grand nom dans l'Administration française.

J'arrive, Messieurs, à votre regretté confrère, Emmanuel-Louis, le dernier de cette superbe lignée :

Grand, maigre, le nez recourbé, surmonté d'un binocle doublé lui-même souvent d'une paire de lunettes ; vêtu d'une longue lévite noire, dont la forme demeurait immuable, l'épaisseur de l'étoffe variant seule avec les saisons, — le chef coiffé d'une toque à bavolet et à oreillettes, terminées par des brides flottantes, il arpentait à grandes enjambées nos rues et nos quais, sifflotant des airs d'opéra (c'était un musicien consommé) et n'ayant d'yeux que pour ses deux chiens favoris, qu'il rappelait d'une voix de stentor dès qu'il leur prenait fantaisie de s'écarter trop de leur maître ; les passants se retournaient parfois sur son passage se demandant quel était ce personnage, si différent des autres par son allure et par sa tenue; ils ne se doutaient guère qu'ils avaient devant eux le descendant de toute une dynastie de savants, savant lui-même, et l'un des maîtres de son époque. Dédaigneux des usages reçus, d'une indifférence plus voulue que réelle pour les choses et les gens, il outrait parfois tout ce qui le particularisait pour éviter des contacts vulgaires ou

importuns. Ajoutez à tout cela une surdité qui, en l'isolant du commun des mortels, le faisait passer, en apparence, grand et hautain, quand, en réalité, il n'était qu'étranger aux bruits extérieurs ; concentrant, dès lors, sa vie dans ses souvenirs, ses recherches, ses livres, — ses meilleurs amis, — vous aurez l'explication d'une attitude parfois mal interprétée et qui n'était que le résultat d'une infirmité grandissante et d'une fière indépendance. Tout d'une pièce, aussi ferme dans ses amitiés que dans ses convictions, il ne sut jamais se plier aux circonstances, ni s'abaisser à des habiletés qui l'auraient déprécié dans sa propre estime ; républicain sous l'Empire, il lui eût suffi de le taire pour être décoré ; mais il ne s'abaissa pas à le cacher, et ne prit pas la peine de le rappeler plus tard, se contentant d'être lui-même.

Sous cette originalité, feinte ou naturelle, se cachaient une grande intelligence, une âme sensible et compatissante, un grand cœur. A ceux qui en douteraient, il suffirait de rappeler sa générosité, tant à l'égard des siens que des étudiants peu fortunés qu'il aida de toutes façons ; son commerce si sûr, si agréable, si instructif, avec quelques rares amis ; ses libéralités à l'égard de ses fidèles serviteurs.

D'ailleurs, jugez-en :

Né à Rouen le 10 mai 1824, M. Emmanuel-Louis Blanche était reçu, le 6 mars 1849, docteur en médecine de la Faculté de Paris, avec une thèse sur les *Eaux ferrugineuses de la Seine-Inférieure* ; nommé en 1849 chirurgien-adjoint à l'Hospice-Général (service

de M. Helot), il passait comme médecin-adjoint à l'Hôtel-Dieu le 27 avril 1853 (service de M. Caneaux). Continuateur des traditions de sa famille, il s'occupe avec ferveur, comme son père et son grand-père, de la propagation de la vaccine ; il entre, en 1851, au Comité de vaccine comme membre et en devint d'abord le secrétaire, plus tard le doyen et le président; d'une exactitude scrupuleuse, il ne manquait à aucune des séances qui se tenaient tous les lundis à l'Hôtel-de-Ville, et où, tous, médecins, inspectrice, mères de famille, enfants, profitaient de ses conseils et de son expérience ; il n'a fallu rien moins que les infirmités et les ans pour l'éloigner d'un service qu'il connaissait à fond et qu'il a pratiqué pendant quarante ans avec la conscience qu'il apportait aux moindres actes de sa vie; qu'il soit permis à l'un de ses modestes, mais fidèles collaborateurs, de le consigner ici.

M. Blanche, dès le jeune âge, herborisait en compagnie de son père; dans les lettres que j'ai été autorisé à lire et qu'il adressait à sa mère, l'enfant, à côté des sentiments les plus tendres et les plus délicatement exprimés, narrait ses longues et intéressantes promenades, dont il rapportait toutes sortes de plantes et de fleurs; il s'extasiait sur les beautés que recelait la nature et s'ouvrait chaque jour davantage à la connaissance et à l'admiration de ce perpétuel renouveau; il se passionnait déjà pour des phénomènes qu'il voyait, mais ne comprenait pas; l'éternel et si embarrassant : « pourquoi » de tout enfant qui réfléchit, se posait dans son esprit sur les captivants mystères de la sève,

de la fécondation, de la fleur et du fruit, à l'âge où d'autres ne pensent qu'à jouer. Je n'en veux pour preuve que certains herbiers remis par lui à M. Poussier, et où figurent plusieurs étiquettes écrites de sa main et datées de 1832 : Il avait huit ans ! Vous avez dans ces débuts l'explication de toute une carrière ! suivons-en les différentes étapes :

Nommé professeur suppléant d'histoire naturelle médicale à l'Ecole de médecine en 1853, membre de la Société d'agriculture deux ans plus tard, professeur à l'Ecole des sciences, professeur de physiologie et d'anatomie à l'Ecole de médecine, directeur du Jardin-des-Plantes et chargé, en 1867, du cours de botanique à l'Ecole des sciences, puis titularisé comme professeur d'histoire naturelle à la même Ecole et à l'Ecole de médecine vers la même époque ; professeur d'agriculture à l'Ecole normale, M. Blanche, par une sorte d'atavisme ancestral, cumule l'exercice de sa profession avec l'enseignement. Ceux qui ont eu la bonne fortune de suivre ses cours, et ils sont légion, étant donné l'âge avancé auquel il les a cessés, n'en ont certes pas oublié l'intérêt, la clarté, la simplicité :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

a dit le poète; ce précepte s'applique à M. Blanche d'une façon absolue ; par la préparation consciencieuse de ses leçons, par la méthode de son exposition, par la pureté, je dirais presque par l'impeccabilité de sa diction, M. Blanche expliquait les phénomènes les plus

complexes et les plus variés ; j'ai su par plusieurs de ses auditeurs qu'on était tellement captivé par ses leçons qu'on arrivait à la fin sans s'être aperçu de leur durée, et en se disant : « Déjà finie ! » N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un professeur ! Je ne résiste pas, Messieurs, à placer sous vos yeux l'extrait suivant d'un article du *Journal de Rouen*, du 17 juillet 1831, — veuillez retenir la date : il s'agit du cours de médecine légale professé par M. Blanche, le père ; après avoir passé en revue le programme suivi, le journal écrit :

« Tel est le vaste champ que le professeur vient de parcourir dans une suite de leçons que chacun de ses auditeurs aura trouvées trop courtes, tant l'étude ainsi dirigée peut devenir attachante, car il serait difficile de concevoir un sujet plus nettement que M. Blanche, de l'exposer avec plus de lucidité, de tirer des propositions émises des considérations plus frappantes, de placer plus à propos un fait, une anecdote propre à fixer dans la mémoire la solution des questions agitées. Joignez à ces divers mérites une diction constamment facile, spirituelle, animée, il sera aisé de comprendre comment, malgré les réunions électorales (Déjà !) et les attrayantes représentations de Gontier, de Franconi, de Martin, le professeur n'a pas vu lui manquer, un seul jour, son auditoire empressé... ! »

Cet éloge du père ne s'applique-t-il pas littéralement au fils ! Ne me démentiront certes pas, dans cette affirmation, tous ceux qui ont été ses fidèles disciples et qui ont voué à leur vieux maître une reconnaissance et une admiration égales.

M. Blanche a publié de nombreux opuscules sur ce qui a été la passion de toute sa vie : l'histoire naturelle et la botanique; je relève, entre autres publications de ce savant : *les Rectifications et Additions à la flore des environs de Rouen* ; des notes sur *la Partie botanique de la description scientifique de la France* (en collaboration avec M. Malbranche) ; une remarquable étude sur le Turquier de Longchamp, qu'il présenta, en 1871, à l'Académie, dans sa séance solennelle de réouverture; disons, en passant, que M. Blanche possédait l'herbier de ce botaniste célèbre, et que, redoutant sa dispersion et sa détérioration faute de soins, il en fit don à son fidèle disciple, M. Poussier, lequel, — par un sentiment qui l'honore et n'étonnera certes pas ceux qui le connaissent, sachant répondre à un vœu intime de son vénéré maître, l'a offert à la Société des amis des sciences, en souvenir de son fondateur. Ce don volumineux (il dépasse deux mètres cubes) sera, si je suis bien informé, prochainement installé dans une des dépendances de l'hôtel des Sociétés savantes.

On doit également à M. le Dr Emmanuel Blanche des *Observations sur une plaie de la main produite par la morsure d'un cheval, traitée par les irrigations d'eau froide*; un intéressant rapport sur le prix Bouctot, des *Considérations sur l'anthropométrie au point de vue de l'aptitude physique militaire, etc.*, prouve que l'activité intellectuelle de votre éminent confrère ne se localisait pas aux questions du règne végétal; mais c'est l'amour de la botanique qui l'a

emporté sur toutes les autres conceptions de cet esprit scientifique et la botanique le lui a rendu; vous allez voir comment :

C'était en 1870, pendant l'horrible guerre ! l'invasion, comme une hideuse lèpre, envahissait le territoire, et, malgré nos défaites, on voulait encore résister. S'avouer vaincu n'est pas dans le caractère français. On luttait pour l'honneur, opposant aux armées prussiennes le courage impuissant des jeunes et des vieux, voulant combattre quand même.

La horde allemande envahit Rouen et s'y installa en pays conquis. Chaque habitant dut supporter l'odieuse servitude ; obligation est faite d'accueillir dans sa demeure les détestés vainqueurs, de leur fournir bon coucher, bonne nourriture, des cigares !

M. Blanche fut taxé d'un billet de logement pour six fantassins prussiens. Ils n'avaient qu'un souci, qu'une préoccupation, ceux-là : s'installer dans la cuisine, boire, manger, chanter ; c'était la grande beuverie allemande.

On devine ce qu'était devenue, dans ces conditions, la paisible demeure du docteur. Mais il n'y avait rien à faire qu'à se soumettre.

Quelques jours plus tard, nouvelle sommation de recevoir un officier.

L'hôte imposé se présenta avec l'attitude arrogante, proche de l'insolence, qui caractérisait l'envahisseur. Comme officier, il avait droit à être servi dans la salle à manger. Il y trouva son couvert mis quand il arriva, tout raide, dans son uniforme bleu. M. Blanche se te-

nait dans la pièce. Dans un silence glacial, le Prussien s'installe et se met à examiner les lieux; au cours de son inspection, il avise, sur une console, un pot de fleurs qu'il considère avec attention, puis : « Pouvez-vous m'indiquer le nom de cette fleur, dit-il, en un français très pur?

M. Blanche riposte par le nom scientifique, en latin.

— Oh ! dit l'officier surpris, vous semblez connaître les plantes.

— Oui, répond votre confrère, avec sa forte voix et l'air peu engageant qu'il savait prendre quand quelque chose lui déplaisait, je suis professeur de botanique.

— Quelle joie pour moi, alors, de me rencontrer avec vous, reprend l'officier, changeant de ton et de manières, je suis un fervent de la botanique...

Mais la suite du discours fut interrompue par les hurlements de la soldatesque, festoyant dans le sous-sol.

— Qu'est-ce cela ! fit-il.

— Vos soldats qui s'égayent, comme chaque soir !

— Je ne tolèrerai pas, Monsieur le Professeur, que votre tranquillité soit ainsi troublée ; je vais y mettre bon ordre.

Et quittant la table, il courut à la cuisine.

Que voulaient dire les mots brusques qui furent échangés en allemand ? M. Blanche l'ignora toujours, mais il en put constater l'heureux effet, puisque le bruit cessa comme par enchantement et qu'au tumulte succéda un calme complet.

Pendant son séjour, l'officier montra la plus grande

correction; son indiscrétion se bornait seulement à solliciter des renseignements sur le classement des plantes.

Quant aux bruyants fantassins, ils étaient transformés ; plus de cris, plus de beuverie, le chef avait parlé !

Et c'est l'apparition d'une simple fleur qui arrêta le désordre et le bruit. La protection de la plante fragile n'apparaît-elle pas comme un remerciement à celui qui l'a glorifiée dans ses studieux travaux !

Et si, par une claire matinée, vous gravissez les hauteurs qui dominent la cité ; si, pénétrant dans l'asile du repos éternel, vous parcourez le Cimetière-Monumental, dans le carré qui confine, à gauche, la porte de Bihorel, vous apercevrez un mausolée en granit bleu autour duquel s'enroulent une vigne vierge et des fleurs, dernier hommage de la botanique à l'un des derniers botanistes de France !

Il est consolant de penser que si l'arbre superbe, qui s'appelle la famille Blanche, s'est arrêté dans sa crue, — votre confrère n'ayant pas laissé de descendance en ligne directe, — il n'est pas mort cependant ; sur le tronc primitif ont poussé des rameaux dont la vigueur paraît participer de la sève originelle : il existe encore en ligne collatérale des représentants du nom et qui continuent de l'honorer dans les sciences, les lettres et les arts (1).

(1) Dr Tony Blanche, médecin honoraire de la préfecture de police.
M. Jacques Blanche, peintre.
M. Alfred Blanche, consul général de France à Glascow.
Mme Jeanne Blanche, miniaturiste.
M. Georges Ohnet, littérateur.
Etc., etc.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. G. BORDEAUX

Par M. L. DESCHAMPS, vice-président.

L'Académie vous sait gré, Monsieur, d'avoir, dans ce premier travail que vous lui aurez consacré, fait revivre la physionomie de l'une de nos vieilles familles rouennaises qui honorait et notre Compagnie, et la cité, et la France même. Quel beau spectacle et quel exemple que celui de ces générations de savants se transmettant de père en fils, avec l'honneur du nom, l'amour de la science et du travail, le souci de la probité intellectuelle et l'ardente préoccupation de faire servir au bien commun le fruit de leurs études, de leurs recherches, du labeur de toute leur vie!

Vous présentant sous les auspices des Blanche, vous êtes le bienvenu parmi nous, mais vous l'étiez déjà et par vous-même, car, vous aussi, vous êtes de ceux dont l'ambition est d'être utiles et de consacrer leur vie au bien commun. Je ne rappellerai point les ser-

vices que vous avez rendus dans votre carrière administrative, car elle échappe à notre compétence, si honorable qu'elle soit; et, elle l'est certes, je n'ai point besoin d'autre preuve que ces distinctions et ce mince ruban rouge qui en a été le couronnement et la récompense méritée; mais j'aurais garde de passer sous silence les trente-deux opuscules que vous avez publiés sur tant de questions d'intérêt public, et aussi vos magnifiques volumes sur le voyage du président Carnot en Normandie et sur le Centenaire de 1789 dans la Seine-Inférieure. Comment ne pas mentionner également vos cours si appréciés de droit administratif à l'Ecole de notariat et de droit municipal à l'Ecole normale d'instituteurs? Toutefois, ce que l'Académie a vu surtout en vous, c'est le citoyen, le bon citoyen de la cité moderne, si vous me permettez de vous appliquer l'expression de l'un de nos maîtres en sociologie.

Mais à quoi se reconnaît le bon citoyen, et comment peut-on répondre à cet idéal? Le voici.

Avoir de la vie une conception sérieuse et profonde, parce que raisonnée; non point triste, mais joyeuse, parce qu'agissante; savoir lui donner ce double fondement: l'amour du bien moral et l'amour des autres hommes; se montrer jaloux de l'indépendance de sa vie intime, non pour s'y renfermer égoïstement et en jouir solitairement, mais pour rester toujours le maître de soi-même, n'être l'esclave d'aucun parti, d'aucune coterie, se sentir libre toujours et en toute occasion, libre de suivre les évolutions et les transformations de la vie sociale, quels qu'en soient les initiateurs, dans

ce qu'elles ont de bon, de juste et d'humain, libre de collaborer à tout progrès, d'où qu'il vienne, libre pour protester contre les injustices et les iniquités sociales, moins par les paroles que par le don de sa personne aux œuvres de redressement moral et d'amélioration matérielle que réclament nos frères moins bien partagés.

Ce programme a-t-il de quoi vous effrayer ? Non, assurément, Monsieur, car tout cela n'est-ce pas précisément ce que vous pratiquez dans les œuvres de solidarité et de bienfaisance auxquelles vous consacrez les loisirs de votre retraite.

Il y a peu de jours, je vous entendais, présidant la fête des Sauveteurs médaillés de l'Etat, raconter simplement et sobrement les actes magnifiques de dévouement accomplis par les membres de votre Société. Quelle belle leçon nous recevions ce jour-là de la part de ces hommes du peuple, si modestes et cependant si forts et si courageux devant le danger, dénués de ressources, pour la plupart, et chargés de famille, et cependant riches en dévouement et généreux jusqu'au sacrifice de leur vie. Comme vous devez être fier que ces grands cœurs de Sauveteurs, ces braves entre les braves, vous aient mis à leur tête. Cette présidence, Monsieur, et vos actes de courage vous font plus d'honneur qu'un siège dans toutes les Académies du monde.

Un autre jour, c'est aux chantiers de l'Assistance par le travail que l'on vous rencontrera, réglementant l'organisation du travail, contrôlant l'emploi judicieux

des hommes et l'emploi judicieux des ressources, réconfortant les bonnes volontés défaillantes, soutenant les découragés; apostolat fécond, forme admirable de la charité qui ménage mieux que l'aumône la dignité de l'ouvrier et lui facilite, en même temps que la vie matérielle, le relèvement moral.

Enfin, car ces deux œuvres ne suffisaient pas à votre activité, vous continuez d'administrer, depuis son origine, l'œuvre du Refuge de nuit et du Lait, que vous avez fondée sous l'inspiration d'une femme de haute intelligence, M^me^ Hendlé, et qui rend chaque jour tant de services à la population ouvrière de Saint-Sever.

En vérité, Monsieur, vous vous faites une belle vie, car il est beau de vivre pour les autres plus que pour soi.

Est-ce charité ? ou philanthropie ? ou solidarité ? De ces trois termes, lequel choisir ? Le premier répond peut-être le mieux à vos propres sentiments, et il est le plus complet ; les deux autres n'en sont qu'une atténuation, un amoindrissement. Je n'ai, du reste, pas à vous parler de la charité, j'aurais l'air de vous adresser un sermon, et nous avons des collègues, ici, mieux qualifiés que moi pour ce genre d'exercice. Je ne vous parlerai pas davantage de la philanthropie, fort en honneur au siècle dernier, et qui paraît passer peu à peu de mode étant détrônée par la solidarité, sur laquelle de si belles pages ont été écrites et dont on aurait volontiers essayé de faire une religion, s'il n'était beaucoup plus simple de n'avoir pas de religion du tout.

Mais laissons de côté les théories et les discussions de doctrine pour examiner ce que les sentiments de charité ou de solidarité, peu importe le nom, ont réalisé dans notre ville.

Peu de Rouennais connaissent le Rouen artistique et monumental qui fait l'admiration des étrangers ; peu de Rouennais ont visité leur ville et les sites pittoresques qui l'entourent, mais encore moins de Rouennais connaissent le Rouen social, et savent qu'il existe dans nos murs une quantité considérable de Sociétés et d'Associations qui témoignent que, dans cette population qui passe, et avec raison à certains points de vue, pour froide, individualiste, peu hospitalière, peu bienveillante, il y a néanmoins de nombreux éléments d'union et de dévouement à la chose publique.

Au premier rang des Sociétés, saluons celles qui sont purement charitables. L'on en compte une trentaine, dont quelques-unes se subdivisent en plusieurs branches. Un publiciste rouennais en a dressé la nomenclature et raconté l'histoire dans un ouvrage attrayant : *la Charité à Rouen*. Voyons-les à l'œuvre.

L'enfant n'est pas né encore que déjà la Société maternelle, le « Foyer philippin », la « Société des Dames protestantes » s'occupent de procurer la layette et de pourvoir aux premiers besoins. Aussitôt né, l'Œuvre de la Goutte de lait lui assure l'alimentation parfaite ; ou bien, aux mères trop pauvres pour garder leur enfant, cinq crèches admirablement installées offrent leurs soins et le dévouement d'un personnel d'élite ; ou bien encore, la Société protectrice de l'enfance la suit chez la nourrice et veille maternellement sur lui.

L'enfant a grandi, il est à l'école : ce sont les souscriptions volontaires qui assurent le service des cantines scolaires. Les colonies de vacances de Saint-Philippe et l'Œuvre rouennaise des enfants à la mer lui donnent le luxe des gens riches, celui de la villégiature avec le charme des promenades et de la vie au grand air.

Aux pauvres petits abandonnés, les portes sont tout grandes ouvertes du refuge du Grand-Quevilly ou du refuge de Bihorel pour les garçons; de Notre-Dame de Lourdes et de la route de Darnétal pour les filles. Les orphelins sont recueillis par l'Œuvre de l'adoption et par cinq orphelinats.

Plus tard, ce sont les Œuvres d'apprentissage et celle du Trousseau qui viennent apporter leur aide. Enfin, les malades, si nombreux sous notre climat, peuvent recourir à la Colonie de santé du Mesnil-Esnard, au Sanatorium d'Oissel, à l'Assistance aux convalescents.

Et s'il fallait parler des misères morales auxquelles des œuvres spéciales donnent l'appui et le réconfort nécessaires, que de belles choses encore à citer.

C'est ainsi que de la naissance à la tombe, le pauvre, l'indigent, à travers les vicissitudes et les nécessités de sa vie, est entouré et comme enveloppé d'un réseau de bonté et de bienveillance. Qu'il reste beaucoup plus d'infortunes à soulager qu'il n'en est de soulagées, je le sais; nos Sociétés ne sont ni assez nombreuses, ni assez riches pour réaliser tout le bien qu'elles ambitionnent de faire, au moins convient-il de reconnaître

la générosité avec laquelle toutes s'acquittent de leur mission.

La courte et incomplète énumération que je viens de faire ne suffit-elle pas pour montrer comment, dans notre ville, s'est développé l'esprit de solidarité ; comment est compris et appliqué le devoir social ?

Soulager la misère matérielle est bien, mais la prévenir n'est-il pas mieux encore ? C'est à quoi s'emploient nos Sociétés de secours mutuels et de prévoyance au nombre de 70, groupant dans l'agglomération rouennaise seule plus de 18,000 membres. Soit qu'elles distribuent des secours de maladie, soit qu'elles se préoccupent plutôt des retraites, elles constituent autant de centres d'union et de paix sociale, autant d'écoles de dévouement et de discipline personnelle par la continuité et la communauté des efforts consentis en vue du bien commun : *Un pour tous, tous pour un*, telle est leur devise, et tous la mettent généreusement en pratique.

Quelques-unes de ces Sociétés ne se contentent pas des services que je viens d'indiquer, et les complètent par des cours d'instruction générale ou par des cours professionnels ; elles donnent des conférences et possèdent d'importantes et intéressantes bibliothèques. Elles rejoignent par là nos Sociétés savantes et d'instruction populaire, au nombre d'une trentaine, et dont plusieurs, dans cet hôtel même où nous siégeons, rendent de si précieux et signalés services. Les noms de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie et de la Société normande de géographie sont venus d'eux-mêmes à votre esprit.

Vous parlerai-je des Sociétés musicales et artistiques au nombre de 17, des Sociétes sportives au nombre de 41, et des Sociétés diverses au nombre de 53, par lesquelles, quel que soit le but qu'elles poursuivent, se révèle un besoin d'association, c'est-à-dire un besoin d'union, d'entente, d'appui mutuel, de collaboration amicale, complètement inconnu des générations qui nous ont immédiatement précédé.

Et, lorsque je parcours la liste de ces Sociétés, ce que j'admire le plus, c'est le caractère exclusivement moral et parfaitement désintéressé de plusieurs d'entre elles; c'est l'élévation d'idées et de sentiments dont elles sont le témoignage, telle l'Assistance par le travail, telles les Ligues antialcooliques, la Ligue pour le repos du dimanche et la Ligue sociale d'acheteurs; telle encore la Protection de la jeune fille et aussi la Société pour la protection morale de l'enfance. Puis, dans un autre ordre d'idées, les prêts d'honneur de l'Emulation chrétienne, les Jardins ouvriers, et aussi les Bains-douches qui, par la propreté, enseignent la dignité et le respect de soi-même. J'en passe, sans doute, et d'excellentes ; je m'en voudrais cependant de ne pas citer les Dames infirmières de la Croix-Rouge et l'Union des dames de France, qui consacrent une partie de leur temps à soigner nos ouvriers en attendant qu'elles soignent nos soldats, dévouements toujours empressés et dont le couronnement se trouve dans cette œuvre admirable et incompréhensible des Dames du Calvaire.

Parmi ces Sociétés, il en est de confessionnelles ; il

en est qui ne le sont point, dans lesquelles tous les cultes sont représentés et toutes les opinions philosophiques, et alors en constatant cet élan universel vers plus d'union, plus de justice sociale, plus de bonté, qui ne serait saisi de respect et d'émotion devant le merveilleux progrès qu'a fait, depuis cinquante ans, le sentiment de la solidarité humaine? Si, de la devise inscrite sur nos murs : *Liberté, Egalilé, Fraternité*, nous voyons l'un des termes, la Liberté, menacé par la tyrannie envahissante de l'Etat, qui tend à absorber tous les pouvoirs sociaux et toutes les fonctions sociales, nous nous prenons à espérer et à considérer comme une digue nécessaire et bienfaisante ce réseau dont je parlais tout à l'heure, réseau de collectivités autonomes composées d'hommes énergiques et indépendants, qui demandent à l'union, pour le bien, la satisfaction d'aspirations et de besoins de conscience auxquels l'Etat est incapable de répondre. C'est la Fraternité qui sauvera la Liberté.

L'AITRE DE SAINT-MACLOU

Par Mgr J. LOTH

L'aître de Saint-Maclou, aujourd'hui sous séquestre, offre l'aspect de l'abandon et de la désolation. Il y a quatre ans, il respirait la vie avec les cris joyeux des six cents enfants de nos écoles libres, fleurs vivantes épanouies sur des tombes; on y entendait, matin et soir, des chants et des prières, et dans les classes comme dans les deux chapelles se formaient, dans la pure atmosphère de la foi, des âmes honnêtes et croyantes.

L'aître est plongé maintenant dans le silence de la mort.

Les douze générations qui reposent dans les couches profondes du cimetière central ne sont plus visitées que par de rares touristes qui éveillent, de leurs réflexions banales, les échos endormis.

Les bâtiments et les galeries, que nul n'entretient, sont menacés de ruine. Les vestiges des fines sculptures de la *danse macabre* échappés à la hache des huguenots de 1562, laissés sans surveillance, disparaîtront peut-être eux-mêmes dans un avenir prochain.

C'est un triste spectacle qui afflige le cœur.

Vous vous souvenez peut-être des pages charmantes

que M. Gabriel Hanotaux a consacrées à l'aître Saint-Maclou, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1901 (1).

Il faut les relire aujourd'hui.

« Nous entrâmes dans l'aître. C'est un lieu mélancolique. Les trépassés dorment là, oubliés, sous l'aile de l'église. Le cimetière, jadis, n'était pas plus grand qu'un mouchoir. On a bâti, tout autour, l'ossuaire en forme de cloître, et la bonhomie des aïeux a sculpté sur les bois des arcades toute « la danse des morts ». Ce ne sont que squelettes, tibias, faulx, sabliers, croix funéraires et crânes décharnés montrant leurs dents d'ivoire. La mort est donc là, partout, présente. Elle est dans la terre où elle gît parmi la cendre des défunts ; elle est le long des murs qu'elle anime de sa fantaisie macabre ; elle est dans la vieille église qui prie pour tout son monde, ceux qui sont venus et ceux qui vont venir ».

M. Hanotaux continue : « Nous nous taisions. Tout à coup une porte s'ouvrit, et comme une nuée d'oiseaux lâchés un vol de fillettes s'envola. Ce ne fut qu'un cri de joie dans tout l'aître soudain réveillé. C'était l'heure de la récréation, et les enfants de l'école avaient un moment de liberté ». Il décrit avec poésie la scène.

« Les jeux s'excitèrent dans une sorte d'ivresse ; des oiseaux voletèrent en piaillant ; l'ombre et la lumière se poursuivirent parmi les sculptures macabres qui se mirent en mouvement, et les crânes décharnés riaient joyeusement de leurs dents d'ivoire.

(1) P. 790 et suiv.

« Tout le petit jardin était en fête et, sous la terre réchauffée et amollie, les vieux morts eurent envie de se soulever pour prendre part à la joie de leurs enfants qui criaient à plein gosier et qui frappaient le sol en dansant. Car c'étaient les filles de toutes les mères couchées là. C'était la même race, le même sang, les mêmes âmes peut-être. Mortes et vivantes, elles étaient réunies au pied de la vieille église qui les avait vues, et les voyait, et les verra toutes passer sans cesse à travers les siècles, et qui les abrite indistinctement ».

Dans son passage rapide à travers l'aître, M. Hanotaux a vu surtout ce contraste de la vie et de la mort ; il n'a pas eu le temps d'étudier les sculptures et les souvenirs artistiques du monument. Il a laissé rêver son âme et nous a raconté ses impressions. Les archéologues parlent un autre langage.

L'aître de Saint-Maclou, a dit M. Enlart, « est un des monuments célèbres non seulement de Rouen, mais du monde ». Allons-nous le laisser périr ?

M. A. Laquerrière a jeté le cri d'alarme dans le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments rouennais*, en novembre 1907. Nous lui faisons écho.

La description de l'aître Saint-Maclou n'est plus à faire après l'étude si complète, si poétique, et aussi si fidèlement et si brillamment illustrée, que lui a consacrée en 1832 E.-Hyacinthe Langlois (1).

Elle est connue de tous les lecteurs normands.

(1) Voir la brochure consacrée à la séance publique de la Société libre d'Emulation tenue le 6 juin 1832. Rouen, Baudry, 1833, p. 42-130.

Rappelons-en seulement quelques passages :

« Cette funèbre enceinte, qui subsistait dès le XIV^e^ siècle, fut progressivement agrandie, par diverses acquisitions ou donations pieuses, de terrains adjacents depuis 1432 jusqu'en 1526 ; mais ce fut à la dernière de ces époques que l'architecture et la sculpture s'associèrent pour bâtir et décorer de scènes cadavériques et d'attributs funèbres les trois galeries regardant l'Ouest, le Sud et l'Est. Réunies à celle qui fait face au Nord, et qui ne fut construite qu'en 1640 dans un style plus lourd et plus simple, ces galeries circonscrivent un carré d'environ cent quarante-cinq pieds sur quatre-vingt-quinze de large, vaste lit mortuaire dont, pour ainsi dire, elles formaient les courtines ou rideaux.

« Les colonnes de cette espèce de cloître, dont l'abaque est élevé de six pieds neuf à dix pouces au-dessus du sol, sont encore visibles au nombre de trente et une, et distantes l'une de l'autre d'à peu près onze pieds. Sur chacune d'elles un groupe de deux figures, sculptées à même chaque fût, représente, ou plutôt représentait, tant furent grands les ravages exercés sur ces objets d'art, un personnage vivant entraîné dans la tombe par un cadavre du marasme le plus consommé ; conception singulière qui semble matérialiser cet axiome de la jurisprudence de saint Louis : *Mortuus saisit vivum*, et qui trouva de célèbres analogues sur plusieurs points de l'Europe.

« Dans les statuettes du cimetière de Saint-Maclou, tantôt la mort se montre dans une action d'entraînement plus ou moins brusque, tantôt, affectant une pose

tranquille, elle paraît employer le raisonnement plutôt que la violence. Sur quelques colonnes des plus mutilées, on retrouve des pieds décharnés, dont l'élévation au-dessus du plan sur lequel posaient les figures atteste que plusieurs de ces cadavres symboliques gambadaient en s'emparant de leurs victimes. Quant à ces derniers personnages, ils montrent généralement, par leurs poses simples et calmes, plus de résignation que de résistance..... Tous ces groupes ont été mutilés avec rage ; il n'est point une seule de ces figures qui ne soit sans tête, et de beaucoup d'autres il ne reste plus que d'informes vestiges.....

« Les colonnes de face regardant le Nord sont chargées de statuettes de femmes également privées de tête, et quelquefois au nombre de trois, représentant des sibylles et des vertus chrétiennes ; aucun cadavre ne les accompagnait.

« Ces figures, qui portent généralement de vingt-deux pouces à deux pieds de haut, sont d'une exécution supérieure à celle des bas-reliefs de l'hôtel du Bourg-theroulde.

« Comme pour compenser ce que l'aspect de ces groupes avait de sombre et de sépulcral, les chapiteaux des colonnes déployaient tout ce que le style arabesque offrait de plaisant et de folâtre dans ses innombrables licences.....

« Le bâtiment qui circonscrit le cimetière ou l'aître de Saint-Maclou se compose d'un seul étage en charpente où se trouvent compris les espèces d'architrave et d'entablement en bois qui surmontent la colonnade

de pierre. L'un et l'autre sont chargés de sculptures grossièrement taillées, distribuées en longues frises, et représentant toutes les parties éparses du squelette humain et aussi des bières et des instruments funéraires de toutes formes, sinistres emblèmes dont une tête de mort à triple face, entourée d'une couronne, fait encore ressortir le hideux assemblage ».

M. Hyacinthe Langlois a donné la liste des figures qu'il est encore possible de reconnaître :

1. Adam et Eve, auteurs du péché et de la mort, et présidents obligés de ces funèbres assemblées.
2. Un empereur.
3. Un roi.
4. Débris d'un connétable tenant l'épée.
5. Un duc ou comte drapé d'un vaste manteau.
6. Autre personnage en habit de cour.
7. Autre en manteau de cérémonie.
8. Grand seigneur en habit civil. — Ici, l'implacable cadavre qui porte une bière entraîne sa proie par le manteau.
9. Un pape ou patriarche tenant sa double croix.
10. Un cardinal ou légat.
11. Un évêque.
12. Un abbé bénédictin.
13. Un autre abbé crossé, très mutilé.
14. Un religieux chartreux.

Le vicomte Walsh, l'abbé Ouin-Lacroix ont consacré à ce cimetière des pages émues et, tout récemment, M. A. Laquerrière a ajouté aux écrits précédents des notes précieuses pour l'art.

Notre dessein, à nous, est d'en raconter sommairement l'histoire, d'après les documents conservés autrefois dans la fabrique de Saint-Maclou et, depuis la Révolution, dans les archives de la Seine-Inférieure (1).

I

Le cimetière de Saint-Maclou entourait, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, comme presque partout, l'église paroissiale. L'accroissement continuel de la population força plusieurs fois les curés à agrandir, par des acquisitions de terrain, le champ des morts. Philippe V le Long autorisa en 1335, par une charte royale, l'un de ces agrandissements. C'est le premier document que mentionnent nos archives.

Lors de la terrible peste commencée, à Rouen, à Noël 1348, et qui dura toute une année, Pierre Cochon nous assure, en sa *Chronique*, que « fu si grande (la mortalité) que l'on fist, en plusieurs lieus, chimetières noviax, pour ce que les viex ne pouvaient soutenir les corps morts, et par especial è Roen en Normandie ; à Saint Vivien et à Saint Maclou qui bien (en) ont eu mestier, pour les mortalités qui depuis celle grande, sont venues » (2).

C'est donc à cette époque et à l'occasion de cette peste où mourut, dit Pierre Cochon, « plus du tiers du monde » et où, au dire de la *Normannia nova Chronica*, on n'avait pas vu depuis le déluge une telle mor-

(1) Série G., de 6869 à 7088.

(2) *Chronique normande* de Pierre Cochon. Rouen, Le Brument, 1870, p. 73-74.

talité (1), de cette peste que Dom Pommeraye appelle « la plus effroyable dont il est fait mention dans l'histoire » (2), que l'on se décida, à Saint-Maclou, à ouvrir un autre cimetière qu'on appela le grand cimetière ou grand aître.

Le 27 août 1400, les trésoriers et paroissiens achetèrent de Guillaume Etienne une portion de terrain pour augmenter le grand cimetière ou grand aître, le petit aître ou cimetière entourant l'église étant devenu tout à fait insuffisant. Toutefois, l'aître actuel ne prit que peu à peu les proportions que nous lui connaissons.

Le 21 septembre 1418, une dame Alix, veuve Martine, et Charles et Jehan Ridel firent don au trésor de Saint-Maclou, par contrat passé devant les tabellions de la ville, de *deux vuides places joignant ensemble, assises à la rue du Sac*, pour accroître le cimetière.

La rue du Sac a été appelée depuis la rue du Chaudron (aujourd'hui la rue Géricault). Elle longe, comme on sait, les murs de l'aître.

Les trésoriers de Saint-Maclou achetèrent, le 24 mai 1429, de maître Martin Loison, une *vuide place* pour l'accroissement du grand cimetière.

Au moment où l'on commençait la construction de l'église actuelle, en 1432, on s'occupa aussi d'agrandir le nouveau cimetière.

Les trésoriers et paroissiens de Saint-Maclou firent l'acquisition d'une propriété, joignant la rue du Sac, de Nicole Roussel, prêtre, l'un des vicaires perpétuels de

(1) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, XVIII, 33.

(2) *Histoire des Archevêques de Rouen*, p. 513.

Notre-Dame de la Ronde, moyennant une rente perpétuelle de onze livres trois sols tournois à payer chaque année à Roussel et à ses successeurs.

Cette acquisition fut l'objet d'un contrat passé le 23 novembre 1432 par devant Robin Le Vigneron, clerc tabellion juré, en la compagnie de Pierre à la Fraysne, tabellion juré en ladite vicomté de Rouen. Ce contrat fut signé des trésoriers et de nombre de paroissiens de Saint-Maclou dont il nous paraît intéressant de conserver les noms.

Trésoriers : Etienne Dufour, Pierre Lecoq, Robin Le Roux, Guillaume Delamare, Colin Lefebvre et Cardin Coquin.

Paroissiens : Jehan Gautier, Gautier Le Duc, Jehan Le Duc, Jehan Malherbe, Jehan Legay, Guillement Le Sergent, Guillaume Le Chappel, Guillaume Dufour, Jehan Paon, Jehan Pilon, Robin Lamy, Jehan Lecomte, Jehan Néel, Robert Le Vallois, Perrin l'Expert, Robin Pasquier, de Benoite de Malpalu, Gautier de Saintigny, Cardin Poilléoni, Rougot, Pallet, Robin Lamy, Jehan Sillanoède, Jehan Bourgachard, Benet Hélys, Martin Turquet, Jehan Colombel, Guillemet Durand, Thomas Lecouteux, Laurent François de l'Heaume, Benoite de Damiette, Pierre François, Pierre Hardi, Guillemet de la Rue le jeune, Philippe Cauderon, Colin Denet, Hector Valleton, Romini Bellechasse, Perrine de Froissaye, Evrard Bocquet, Jehan Regnault, Colin de Frémont, Jehan Lambert de l'Heaume, Benoite de Notre-Dame, Tassin Amiot, Josset Tribast, Pierre Démarest, Colin Masson, Paulin Cordelin, Thomas de

Labret, Pierre Heude, Jehan Duhamel, Jehan Pardame, Jehan Ducouldray, Guillaume Groult, Guillaume Canu, Robin Caire, Thomas Lefèvre de l'Heaume, Benoite de Hors-Porte.

Les acquisitions de terrain continuent les années suivantes. Le 29 août 1434 on achète une partie de terrain à Robin Deschamps ; le 13 novembre 1445, une autre partie à Simon Le Carpentier.

Jehan Maillard, sergent royal à Rouen, donne, « pour être associé aux prières de l'Eglise », une portion de maison, le 21 janvier 1446. Il se réserve une clef, dans le contrat, afin de pouvoir accéder au cimetière, pendant sa vie, toutes les fois qu'il le voudra.

Le 17 avril 1505, Jehan Dufour donne deux cours et une maison pour l'agrandissement du « sus-dit grand cimetière ».

Enfin, les trésoriers et paroissiens achètent le 13 mars 1559, de Jehan Le Carpentier, une maison, une cour, un jardin joignant le grand cimetière, « en ce compris une grande porte et allée de la dite maison sur la grande rue Martainville ».

C'est l'entrée actuelle de l'aître.

On mit plus d'un siècle à parfaire l'emplacement de l'aître et à lui donner les proportions d'aujourd'hui.

Les trésoriers et les paroissiens songèrent, en 1526, à édifier les constructions que nous admirons encore.

II

M. Laquerrière, complétant Hyacinthe Langlois, préoccupé surtout de la Danse macabre, dit avec rai-

son, en parlant de l'ensemble de l'aître, qu' « il faut remarquer combien la destination de l'édifice est franchement accusée. L'aspect, aussi décoratif que particulier, est obtenu par des moyens fort simples, à l'exclusion de tout ce qui n'est pas rigoureusement utile à la construction. Le développement des lignes horizontales des galeries donne une impression de calme qui convient à ce lieu de repos ; l'ornementation, tirée de la mort, est variée à l'infini et d'un grand effet ; l'arrangement des motifs est tel qu'on oublie l'horreur des objets représentés pour n'admirer que l'élégance de la composition » (1).

Ces remarques judicieuses sautent aux yeux du spectateur averti.

Que nous apprend à son tour l'histoire sur la construction de ce rare monument ?

Ce fut le 19 avril 1526 que le conseil de fabrique de l'église Saint-Maclou décida la construction de trois galeries de l'aître regardant l'Ouest, le Sud et l'Est. La quatrième galerie, celle du Nord, ne fut entreprise qu'en 1651, par suite de la délibération du conseil de fabrique du 26 décembre 1650, dans laquelle il est constaté que maître Robert Duchesne, prêtre, donna aux trésoriers une somme de 6,000 livres, pour aider à construire la quatrième galerie.

Nous sommes forcé de contredire ici Hyacinthe Langlois qui, dans ses dates, a manqué d'exactitude. Ainsi se trouva clos le carré de l'aître de 50 mètres environ de longueur sur 32 environ de largeur.

(1) *Bulletin* de 1907, p. 99.

Ces galeries formaient une sorte de cloître orné de trente et une colonnes, distantes l'une de l'autre d'à peu près quatre mètres.

Des artistes bien inspirés sculptèrent sur ces colonnes les personnages si bien décrits par Langlois, et qui constituent la Danse macabre.

Nos registres nous fournissent les noms de ces sculpteurs.

Le 2 septembre 1527, Denys Leselin reçoit 40 sous pour avoir fait les images de deux piliers ; le 24 octobre de la même année, Denys Leselin reçoit 4 livres 10 sous pour les images de trois piliers.

Le 22 janvier 1528, deux nouveaux piliers sont payés à Denys Leselin 40 sous ; le 8 février, au même, pour un pilier, 30 sous.

Le 3 septembre, au même, pour les images d'un pilier, 30 sous ; le 1er mai 1529, au même, pour les images de deux piliers, 40 sous.

Le 7 juin 1529, le trésorier est autorisé à payer à Guillaume Trubert, pour avoir imaginé plusieurs piliers à l'aître Saint-Maclou, à raison de 15 sous l'image.

Le 17 juillet, un autre artiste, Gaultier Leprevost, reçoit 30 sous pour les images d'un pilier.

Le 1er août, l'image du grand pilier est payée à Adam Leselin la somme de 6 livres 15 sous.

Le grand pilier est sans doute celui d'Adam et d'Eve placé à l'entrée principale, rue du Chaudron, et que M. Laquerrière a si pertinemment étudié.

Ces piliers et ces images étaient ornés de peinture. On paie le 28 octobre 1527 à Robert Collas, peintre,

pour avoir huilé et peint les images de cinq piliers du cimetière, 35 sous ; le 7 juin 1529, le trésorier est autorisé à payer au même Robert Collas, pour la peinture de cinq piliers, une somme de 33 sous; le 1er avril 1529, Jacques de Sès reçoit 6 livres pour avoir peint neuf piliers.

Quel brillant effet devaient produire ces piliers et ces images fraîchement décorés, qui représentaient dans leur costume d'apparat tous les grands de la terre, pape, évêques, rois, seigneurs, nobles dames et jouvencelles, et quel contraste avec le squelette blanc de la mort venant les saisir au milieu de leur pompe et de leurs joies !...

Au XVIIe siècle, la galerie neuve, celle du Nord, était surmontée de logements occupés par des prêtres. Dans sa séance du 19 avril 1696, le conseil de fabrique autorisa le trésorier à donner sommation à des sous-vicaires pour les contraindre au paiement des loyers dus par eux à cause des appartements qui leur sont loués dans l'aître Saint-Maclou.

En 1659, le bureau des pauvres valides institua dans l'aître une école publique pour les garçons, et, vers la même époque, des personnes généreuses obtinrent des trésoriers de Saint-Maclou l'autorisation de réunir, dans les appartements élevés sur les galeries, des filles pauvres confiées aux soins des Sœurs d'Ernemont qui ne tardèrent pas à y ouvrir une école.

Nous trouvons dans les registres du conseil une délibération, en date du 4 avril 1697, où M. Alexandre, l'un des trésoriers, fait observer à la compagnie « que

le sieur curé et la Sœur Charlotte doivent plusieurs années de loyer des appartements qui leur ont été loués à l'aître Saint-Maclou ».

Cette école de filles devint très florissante au XVIII[e] siècle. M. de Beaurepaire dit que l'école des filles des Sœurs d'Ernemont à Saint-Maclou « était la plus considérable de toutes ». « En unissant le monastère de Notre-Dame, situé sur cette paroisse, au prieuré des religieuses de Saint-Louis, Mgr de Saulx-Tavanes leur imposa l'obligation de payer 600 livres par an afin d'entretenir des maîtresses gratuites (7 août 1743). Ce revenu étant insuffisant, le curé, Charles Esmangard, vicaire-général du diocèse, affecta une somme de 7,000 livres, provenant d'aumônes, à l'entretien de deux Sœurs, par augmentation aux quatre déjà fondées pour l'entretien des filles de la paroisse (1). »

C'est en 1744 que fut décidée l'installation nouvelle des Sœurs et de leurs élèves dans l'aître. La séance du conseil de fabrique fut plus solennelle que de coutume. Le 4 juin, elle eut lieu en présence de Mgr l'archevêque et de M. de Missy, procureur général au Parlement.

Le curé, Adam-Charles Esmangard, exposa qu'autour du cimetière il y avait trois galeries dont le dessus n'était qu'un grenier, lieu tout à fait inutile, et qu'en y faisant quelques dépenses, on pourrait construire une manière de mansarde où l'on installerait facilement les écoles; il ajoutait qu'il trouverait les

(1) *Recherches sur l'instruction publique*. Evreux, Pierre Huet, 1872, t. II, p. 260.

fonds pour cette construction et qu'il ne demandait à la fabrique que son autorisation. L'archevêque, le procureur général et les trésoriers se rendirent sur les lieux et, après délibération, approuvèrent le projet.

M. Esmangard se mit à l'œuvre et, en moins de cinq ans, la termina. Elle fut reçue le 16 février 1749, après expertise du sieur Fromageau, expert juré nommé par le procureur général.

C'est donc en 1745-1749 que furent construits les appartements qui surmontent les trois galeries anciennes dans toute leur longueur.

Un incendie partiel, arrivé le 19 novembre 1758 dans les mansardes, força le curé à réédifier les parties brûlées, ainsi qu'une maison appartenant à la fabrique, derrière la chapelle Saint-Michel.

Le conseil l'autorisa, le 13 avril 1759, à placer dans l'aître une septième Sœur chargée, elle, du service des pauvres.

L'aître reçut, au commencement du XVIII^e^ siècle, des hôtes nouveaux.

En 1705, des Frères des écoles chrétiennes de J.-B. de la Salle y établissent une école gratuite pour les enfants de la paroisse.

Une délibération du conseil de fabrique, du 19 décembre 1728, nous apprend que « le conseil décide qu'une partie des galeries de l'aître Saint-Maclou sera louée par les Frères des écoles chrétiennes au prix de 350 livres, en considération que depuis vingt-trois ans ils y sont établis et y rendent de vrais services en donnant l'instruction à plus de 300 enfants ».

Les Frères ont continué pendant deux cents ans, à l'aître (sauf pendant les dix ans de la Révolution) leur admirable mission. Ils ont instruit des milliers et des milliers d'enfants dont beaucoup leur restaient fidèles et reconnaissants.

Les Frères étaient aimés à Saint-Maclou. Permettez-moi ce souvenir : j'ai connu le Frère populaire des écoles chrétiennes, le bon Frère Epimaque. Il avait enseigné pendant cinquante ans dans l'aître ; il était devenu l'ami, le conseiller, l'oracle du quartier. Sa vue seule valait une prédication ; ses félicitations étaient, pour les hommes mûrs, une récompense ; la crainte de le contrister apaisait les querelles, le désir de lui plaire enfantait les généreuses résolutions. Quand il passait dans les rues, les enfants couraient à lui, toutes les figures s'épanouissaient en le saluant, son sourire était comme la bénédiction de la journée.

Au jour de ses funérailles, parmi la foule de ses anciens élèves, soixante hommes, estimés dans la cité, décidèrent de porter eux-mêmes, en se relayant, le cercueil de leur vieux maître. Ils écartèrent le char, ils traversèrent la ville avec leur cher fardeau, et c'est sur les épaules du peuple de Saint-Maclou que le Frère Epimaque est entré dans sa dernière demeure.

Ce spectacle n'est jamais sorti de ma mémoire et émeut encore mon cœur.

Revenons au XVIII^e^ siècle.

Nous sommes en 1768. La misère était grande. La rareté du blé fit éclater, le 22 mars, une violente sédi-

tion à Rouen. La disette des boissons se fit également sentir et on dut recourir à l'usage de boissons factices. L'intendant de la province, M. de la Michodière, avisa le curé de Saint-Maclou, M. de Saint-Ouen, d'un moyen de soulager les pauvres. Il s'agissait d'acheter du coton en gros et de le donner à filer aux ouvriers et ouvrières sans travail. L'intendant demandait au conseil de fabrique de fournir gratis les locaux nécessaires dans l'aître pour permettre ce travail. Le 12 avril 1768, le conseil, d'accord avec le curé, offrit une portion considérable de l'aître qui fut transformée en atelier de filature et en magasin.

En 1776 parut l'ordonnance royale qui interdisait désormais les inhumations dans les églises. Le Parlement enregistra la déclaration du roi et, dans un arrêt du 22 juin 1779, ordonna que tous les cimetières des villes seraient transférés hors de l'enceinte des murs. Un nouvel arrêt prescrivit, le 7 août 1780, l'établissement de cinq cimetières spéciaux et détermina les paroisses à l'usage desquelles ces cimetières seraient affectés.

On cessa, en conséquence, en 1781, d'inhumer les défunts de la paroisse dans l'aître Saint-Maclou. Le 14 janvier 1781, la fabrique de Saint-Maclou acheta quatre acres et demie de terre au Mont-Gargan pour servir à l'inhumation des paroissiens de Saint-Maclou, de Saint-Cande-le-Vieil, de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, de Saint-Martin-du-Pont et de Saint-Nicolas.

La part afférente à Saint-Maclou fut, à cause, dit la délibération, « de sa grande population », de 17,000 livres 14 sols.

Ainsi fut fermé le cimetière de l'aître qui avait recueilli pendant près de quatre siècles les générations disparues, mais on respecta le champ sacré, on laissa debout la croix qui protège toutes les tombes et on planta des arbres pour assurer de l'ombre aux vivants.

III

La Révolution, préparée de longue main dans les esprits, éclata bientôt dans les faits. Elle ne tarda pas à s'attaquer à la religion, visée depuis un siècle par les Sociétés secrètes. Dès l'année 1790, la Constitution civile du clergé imposait aux prêtres fidèles le sacrifice de leur situation. Le curé de Saint-Maclou, M. Blanquet, ce prêtre, a dit M. Ouin La Croix, « d'une immense charité (1), ne connaissait pas de limites dans ses dons ». Ayant refusé le serment schismatique, il fut remplacé, le 12 avril 1791, par un intrus du nom de Lefranc, ancien vicaire de Saint-Lô.

M. Lefranc annonce au conseil, le 8 novembre 1791, « qu'une Société ayant en vue de venir au secours des pauvres de la ville et notamment de ceux de la paroisse Saint-Maclou, l'a chargé de prier MM. les Trésoriers de déclarer s'ils sont dans l'intention de céder, et à quel prix et à quelles conditions, la salle de l'ancien cimetière où étaient précédemment les mécaniques, pour leur servir soit à y occuper des fileuses, soit à leur délivrer des laines pour être filées et à y dévider des fils ouvrés ».

(1) *Histoire de l'église et de la paroisse Saint-Maclou.* Rouen, Mégard, 1846, p. 192.

Le conseil nomme deux commissaires, MM. Bérard et Lemassif, pour s'entendre avec la Société.

Le 14 novembre, le conseil, réuni de nouveau, décide de louer l'appartement de l'aître à la Société, malgré l'opposition d'un des deux commissaires, M. Bérard, qui rappela que ce local avait été loué pour y établir le grand Rouet à filer à une première Société et qu'il pourrait servir à cette Société à occuper les pauvres cet hiver encore. 70 à 75 personnes y trouvaient précédemment de l'ouvrage. Son opinion ne prévalut pas.

La nouvelle Société, représentée par M. Pouchet, négociant, prit donc possession du grand local de l'aître.

La Révolution, suivant son cours, chassa de l'aître, à la fin de septembre 1792, les Frères et les Sœurs qui y tenaient leurs écoles. Elle abattit le Christ placé au milieu du cimetière. Elle ferma aussi les ateliers pour les remplacer par une fabrique d'armes. La dernière délibération du conseil, le 21 février 1793, constate ce nouvel emploi de l'aître où s'établit aussi un club de quartier.

Les différentes municipalités qui se succédèrent pendant la Révolution à Rouen ne purent se résoudre à confisquer l'aître Saint-Maclou. Le culte des morts, toujours vivant au cœur de l'homme, comme une suprême protestation contre les doctrines désespérantes du matérialisme, protégea efficacement notre ancien cimetière. Il fut respecté et conservé comme une annexe de l'église. Sans doute les bâtiments furent dé-

tériorés par l'abandon où on les laissa, mais l'enceinte sacrée demeura intacte.

Aussi quand des jours meilleurs vinrent à luire sur la France, l'aître fut restitué à la fabrique, comme bien non aliéné, en vertu du décret du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803).

La fabrique consentit, le 29 brumaire an XIII (20 novembre 1804), à louer à l'aître un logement pour l'instituteur primaire au prix de 400 livres.

La fabrique entreprit les réparations des locaux servant à l'atelier de charité.

Les Frères et les Sœurs reprirent bientôt possession de leurs anciennes écoles où les enfants affluèrent comme par le passé.

Les habitants de la paroisse firent, en 1818, une souscription pour ériger un nouveau Christ en remplacement de celui qu'avait brisé la Révolution, et cette érection donna lieu, le 15 octobre 1818, à une solennité des plus touchantes. C'est la grande croix en fer qu'on remarque au milieu de l'aître.

La Ville de Rouen demanda, le 16 décembre 1833, à la fabrique si elle consentirait à céder les locaux occupés dans l'aître par les Frères des écoles chrétiennes dans le cas où d'autres instituteurs, nommés en exécution de la loi du 28 juin 1833, seraient appelés à les remplacer; la fabrique fit connaître à M. le Maire de Rouen qu'il lui était impossible de lui céder aucune des portions de l'aître, sa propriété.

L'Administration municipale intenta alors un procès à la fabrique pour la contraindre à la cession réclamée.

Une ordonnance sur référé du tribunal repoussa, le 2 janvier 1834, les prétentions de la municipalité.

Elle consulta alors son conseil judiciaire composé de MM. Daviel, Senard et Scelles-Grainville qui déclarèrent, après avoir étudié l'affaire, que les droits de propriété de la fabrique sur l'aître leur paraissaient inattaquables.

La municipalité, qui élevait alors les mêmes prétentions sur Saint-Lô, fit appel devant la Cour royale. La Cour, par arrêt du 25 avril 1834, débouta la Ville de ses prétentions et confirma l'arrêt des premiers juges.

La Ville revint encore à la charge en 1848, après la chute de la monarchie de Juillet. Le maire, M. Fleury, écrivit, le 30 novembre 1848, au président de la fabrique, une lettre officielle où il lui demandait de répondre à ces trois questions :

1° L'origine de sa propriété de l'aître ;

2° Comment elle est parvenue aux mains de la fabrique, à quelle époque et en vertu de quel acte de concession ou d'acquisition ?

3° A quel usage elle est consacrée et comment elle est administrée, quelles charges elle impose à la fabrique ?

Le président de la fabrique répondit à ces questions en communiquant à la municipalité les titres de propriété et les nombreux documents extraits des archives qui attestent l'exercice paisible et ininterrompu de cette propriété, depuis l'année 1400, par la fabrique de Saint-Maclou.

M. le Maire remercie M. le Président de cette com-

munication qui « sera, dit-il, utile dans les archives de la ville », et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

La municipalité de Rouen fut mieux inspirée en 1859 en votant des fonds pour la restauration de l'aître. Une cérémonie publique eut lieu le 28 octobre 1859 pour consacrer le commencement des travaux. MM. Gueroult et Thubeuf, adjoints au maire, y représentèrent la Ville. Le curé, M. Doudement, les reçut à l'entrée de l'aître, et M. Pitard, président de la fabrique, leur adressa un discours éloquent où il retraça à grands traits l'histoire de notre monument et exprima à l'Administration municipale la reconnaissance de la paroisse.

M. Gueroult répondit à M. Pitard avec tact et bienveillance. Il expliqua que les travaux entrepris ne pourraient être qu'une consolidation du monument. « Il est des choses, dit-il, qu'on ne refait pas ; l'œuvre qui survit, d'ailleurs, comme un témoin véridique de l'histoire, est toujours, quelle que soit sa décrépitude, préférable à la trompeuse copie qu'on lui substitue. »

Les adjoints procédèrent ensuite à la pose d'une première pierre bénite par M. le curé de Saint-Maclou, en présence du conseil de fabrique et de MM. Barthélemy, architecte diocésain ; Desmarets, architecte du département ; Chéruel, architecte de la ville, et Boucourt, architecte de la fabrique.

Cette restauration de l'aître avait été rendue nécessaire par l'état de vétusté et de délabrement de plusieurs galeries, dont les deux plus grandes avaient dû être

étayées précipitamment à la fin de l'année 1858, parce qu'elles menaçaient de s'écrouler. L'aître recevait alors tous les jours 850 enfants des écoles maternelles et primaires des Frères et des Sœurs qui couraient un grave danger depuis l'accident survenu aux deux galeries.

La Ville avait entendu l'appel pressant que lui avait adressé la fabrique, le 2 janvier 1859. Elle fit dresser un devis des réparations par son architecte. Il se montait à 15,977 francs. Elle donna généreusement 12,000 francs ; le surplus fut payé par la fabrique.

Les derniers travaux dont l'aître fut l'objet ont été exécutés en 1894, lorsque les Sœurs de la Sagesse remplacèrent les Sœurs d'Ernemont et ouvrirent une école enfantine. Nous avons clos à cette époque les galeries du côté Est, demeurées ouvertes jusque-là, comme avaient été closes, au siècle précédent, les galeries des côtés Sud et Ouest. Dans les appartements du haut, nous avons fait d'importantes réparations.

Ces travaux ont été confiés à M. Lecœur, architecte, et ont coûté environ 10,000 francs.

Nous avons disposé une chapelle intérieure pour les Sœurs, en même temps que nous agrandissions et embellissions de vitraux la chapelle des Frères. A cette époque, l'aître abritait 230 enfants, garçons et filles, de l'école enfantine et maternelle, 180 enfants de l'école des Sœurs, 220 enfants de l'école gratuite des Frères ; soit 630 enfants.

La fermeture des écoles congréganistes en 1902, sous le Ministère Combes, l'expulsion des congréga-

tions en 1903, ont dispersé maîtres et élèves et mis fin à l'enseignement chrétien distribué pendant des siècles à l'aître Saint-Maclou.

La loi de séparation de 1905 a achevé notre ruine et nous a dépouillés d'une propriété cinq fois séculaire, que la Révolution et la Terreur avaient elles-mêmes respectée.

Ce n'est pas ici le lieu d'exhaler notre douleur devant ce désastre accablant, mais nous pouvons et nous devons exprimer le vœu que les pouvoirs publics n'abandonnent pas ce monument unique en notre France et consacré par de si touchants souvenirs. Qu'ils l'entourent au contraire de leurs soins attentifs, qu'ils conservent à l'art, à la patrie, à la cité, à ces intérêts immortels, l'une des œuvres les plus originales et les plus rares de notre glorieux passé !

LE BOURREAU DE JEANNE D'ARC

Par M. ALBERT SARRAZIN.

I

GEOFFROY THERAGE. — LA MAISON DU BOURREAU A ROUEN. SUPPLICES USITÉS AU XV^e SIÈCLE

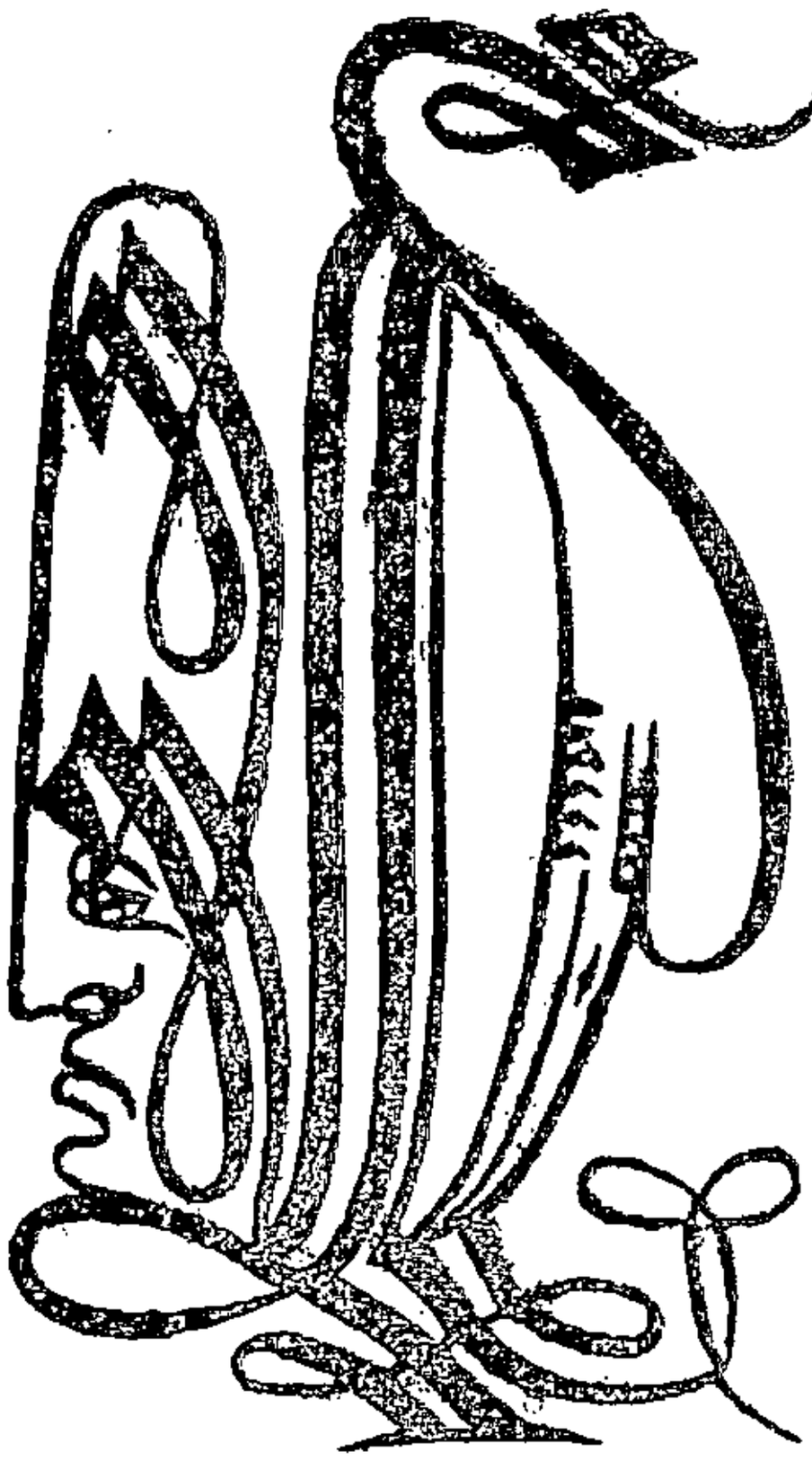

Lettre initiale des *Cronicques de Normendie* (XV^e siècle).

Le hasard m'a permis d'acquérir tout récemment un document que j'ai classé parmi ceux de ma collection relatifs à la domination anglaise à Rouen, et dont la communication m'a paru devoir intéresser, non seulement mes confrères de l'Académie à qui j'en ai réservé la primeur, mais encore tous ceux que passionne, même dans les moindres détails, l'histoire de notre grande héroïne nationale.

Il s'agit d'une quittance authentique donnée en 1421 à Pierre Daron, « commis à la recepte du demaine du

Roy nostre sire de la ville et viconté de Rouen », par *Geoffroy Therage* qu'on considère avec raison comme ayant été le bourreau de Jeanne d'Arc, puisqu'il fut — au moins de 1407 à 1432 — le seul bourreau attaché au bailliage royal, et qu'il dut par conséquent, en cette qualité, allumer le bûcher du Vieux-Marché, le 30 mai 1431.

Le nom que mentionne ce simple et modeste document a donc retenu mon attention, car il évoque indirectement le souvenir du supplice de la Pucelle, de ce drame dont on ne peut lire le récit sans verser des larmes, et qui est certainement l'un des épisodes les plus émouvants de notre histoire nationale.

Je suis de ceux qui pensent qu'en histoire comme en science il ne faut rien négliger, et j'ai constaté souvent que l'étude approfondie des faits ou des personnages secondaires permet de mieux connaître et d'apprécier plus exactement ceux qui sont au premier plan.

Il m'a donc paru intéressant de grouper, à cette occasion, quelques renseignements nouveaux que j'ai recueillis sur ce bourreau rouennais dont le nom restera si tristement célèbre, et qui pendant au moins un quart de siècle à ma connaissance, — aussi bien sous Charles VI, roi de France, que sous Henri V et Henri VI d'Angleterre, — procéda à tant d'exécutions capitales à Rouen, et répandit si souvent des flots de sang sur la place du Vieux-Marché.

Sinistre figure, sans doute, que celle de Therage, de ce « *maistre persecuteur des haultes œuvres du Roy* », comme le qualifie ma quittance de 1421, et qui

devait inspirer l'effroi à tous lorsqu'il sortait de son étrange logis que je représentais hypothétiquement à mes confrères de l'Académie, lors d'une précédente communication, comme une sorte d'antre d'alchimiste ou de sorcier qu'on avait dû ménager dans quelque rue mal famée de la vieille cité.

Je ne croyais pas si bien conjecturer. En effet, de nouvelles recherches et une indication précise que je dois à M. le capitaine Quenedey, m'ont permis de grouper quelques renseignements sur ce logis, qui pourront piquer la curiosité des touristes et des fervents de l'héroïne.

C'est dans l'ancienne rue de *l'Aumosne* (aujourd'hui rue des Fossés-Louis-VIII), vers l'angle formé actuellement par cette rue et la rue des Carmes, que se trouvait la maison du bourreau au moyen âge (1).

Elle était proche de la *haulte justice*, dans le voisinage de l'ancienne porte Grand-Pont, ainsi qu'il résulte de deux documents inédits que je suis heureux de publier pour la première fois, et qui permettent de l'identifier à peu près sur le plan du *Livre des Fontaines* de J. Le Lieur (1525), derrière le couvent des Carmes, près de cette ancienne porte du Grand-Pont qu'on appelait aussi porte Sainte-Apolline.

Je lis, en effet, dans un acte de septembre 1359 que m'a obligeamment communiqué l'érudit capitaine et dont la copie originale se trouve aux archives de

(1) Les *Actes normands de la Chambre des Comptes* font mention à la date de 1344, « de la meson où demeure mestre Mahieu le Bourrel ». Elle était située dans la rue de l'Aumône.

la Seine-Inférieure, que « Charles..... régent (Charles V), a donné et amorti une place vendue aux religieux Carmes contenant 18 pieds de long, 5 (?) de largeur, assise sur les murs anciens de la ville... (près ?) la *porte Grand Pont* (1) cotoyant d'un côté le parvis des religieux et d'autre *la rue de l'Aumosne* d'un bout... *la maison du bourel* et la *haute justice*, et d'autre bout les dits religieux ».

Je trouve encore la confirmation de cette indication dans une histoire manuscrite du couvent des Carmes de Rouen, par le P. Gueroult (2), qui avait eu sous les yeux évidemment l'acte précité et qui s'exprime en ces termes :

« Item le dit Roy (Charles V) amortit une place vuide contenant dix huict pieds de longueur et sept de largeur sur les murs de la ville costoyant la rue de l'Aumosne et lesdits religieux Carmes et la *maison du bourel* changez a present en latrines ».

Le P. Gueroult écrivait à la fin du XVII^e^ siècle, et nous ignorons à quelle époque eut lieu la dernière transformation qu'il indique, mais nous savons formellement par ces deux documents où se trouvait la maison du bourreau de Rouen au moyen âge.

(1) Cette porte faisait partie de la première enceinte de Rouen. On l'appelait aussi porte Sainte-Apolline à cause d'une petite chapelle située près de là. Elle était désignée au XI^e^ siècle sous le nom de porte Beauvoisine et se trouvait au carrefour de la Crosse, sur le parcours de l'ancienne rue de l'Aumône. Elle s'ouvrait d'un côté sur la rue des Carmes dite alors rue du Grand-Pont, et de l'autre sur le chemin d'Aubevoie, devenu plus tard la rue Beauvoisine. Elle fut démolie en 1539.

(2) Ms. Y. 25, fonds Martainville, Bib. de Rouen, p. 24.

Je rappelle brièvement l'histoire de ce quartier de la vieille cité normande.

En 1224, Louis VIII avait donné à la ville les anciens fossés de l'enceinte agrandie depuis peu, pour y construire des maisons à l'usage des indigents. Cette donation avait été faite « à la condition que ces maisons seraient basses et sans cheminées afin de n'être pas incommodes au grand dortoir du monastère des Carmes » (1).

Depuis, ces religieux favorisés par le duc de Bedford s'étaient agrandis, notamment en 1428, époque à laquelle ils avaient fait construire l'église et plusieurs bâtiments que représente notre plan extrait du *Livre des Fontaines*, et ils avaient ensuite acheté et fait reconstruire plusieurs de ces maisons (2) dans l'état où nous les montre cet intéressant document.

La rue de l'Aumône ne tarda pas à servir d'asile aux femmes prostituées et fut longtemps habitée par une population immonde dont le voisinage provoqua plus tard d'énergiques protestations et qu'on eut beaucoup de peine à éloigner de ce quartier (3).

(1) Le P. Gueroult s'exprime ainsi : « Lorsqu'on fit bâtir les maisonnettes de la rue de l'Aumosne, près les murs anciens de la ville qui nous servent de closture monastique, ce fut aux conditions qu'il n'y auroit point de cheminée mais seulement des chauffepieds pour le soulagement des pauvres... » — *Ibid.*, p. 48.

(2) « Depuis ce temps, dit le P. Gueroult, nous avons pris deux des dittes maisons les faisant rebastir proche de *notre bucher* et *du lieu amorty par le roi Charles V* qui estoit de dix huict pieds de long et de 7 de large près de la rue de l'Aumosne. » — *Ibid.*, p. 49.

(3) Nicétas Periaux, *Dictionnaire des rues et places de Rouen.*

Mais, il convient d'ajouter que le bourreau fut logé plus tard, à une époque que je ne puis exactement préciser, dans l'ancienne rue de la Truie, non loin des prisons et du Bailliage, sous les murs du Vieux-Château de Philippe-Auguste.

En effet, cette rue, qui disparut en 1862, lors de l'établissement du jardin Solférino et des rues adjacentes, était qualifiée en 1477, 1479 et 1488 : *la rue as Truyes*. Mais, elle est désignée sous le nom de *rue du Bourel* dans le plan de Gomboust (1655), probablement, dit N. Periaux, à cause du bourreau qui y avait sa demeure.

Un acte de tabellionnage du 27 janvier 1567 faisait déjà mention : « de petites maisons sises en la rue aux Truyes, bornées d'un côté le bal (1) du château, d'autre côté ladite rue, d'un bout *une maison appartenant au roi, à cause du logis où se tient l'exécuteur des sentences criminelles de Rouen.* »

Notre extrait du plan de Munster (1575) permet de retrouver à peu près l'emplacement de ce logis.

Ajoutons enfin, qu'une maison de la rue de la Truie, adossée aux murs de l'ancien château, a été occupée, dit-on, jusque vers 1847, par une famille chargée, de père en fils, de l'office de bourreau.

C'était bien en de semblables quartiers, près de la haute justice dans la rue de l'Aumône, et plus tard, dans le voisinage sinistre des prisons et du Bailliage,

(1) Bal ou *boël* du château, c'est-à-dire cour, enclos ou passage voisin de la basse-cour du château, d'où problablement le nom de la rue aux Truies.

que devait habiter le *bourel*, ce personnage odieux et redouté dont la vue inspirait le plus souvent une sorte de terreur.

Au moyen âge, en effet, plus que de nos jours, le bourreau que possédait chaque grand bailliage provoquait généralement un vif sentiment de répulsion et se trouvait souvent comme noté d'infamie.

C'est qu'alors il accomplissait lui-même son mandat, le plus souvent sans le secours d'aides ou de valets, en frappant personnellement le condamné. C'était le bourreau qui, revêtu d'une casaque aux couleurs de la ville, décapitait, pendait et allumait les bûchers après avoir lié les patients à l'attache.

Ces supplices, plus barbares les uns que les autres, sont ainsi énumérés et appréciés par l'annotateur du curieux Recueil conservé à la Bibliothèque nationale sous ce titre : « *Peines et supplices de la justice criminelle de France aux cinq derniers siècles*, auquel je ferai quelques utiles emprunts (1) : « Fouet ; tour de pilori ; marque au fer chaud ; poing coupé ; oreilles coupées ; galères ; pendaison ou décapitation ; traînement sur la claye, roues ; bûchers ; exposition de la tête et des membres sur des lances, sur des murs, aux croix des piloris et des portes des villes ; confiscation de biens : et ces condamnations pour des délits que souvent notre jury acquitterait ou punirait des moindres peines de notre Code ».

(1) *Manuscrit composé de cent dix-sept pièces originales appartenant à M. Monteil*, Bib. nat., ms. fr., 7645.

A Rouen, c'était Therage qui, au début du xv^e^ siècle, pratiquait successivement ces divers modes de supplice dont plusieurs sont représentés dans une très curieuse miniature du *Grand Coutumier de Normandie* que j'ai compulsé jadis dans la belle collection Lormier, et qui se trouve malheureusement aujourd'hui aux mains d'un collectionneur éloigné de la région normande.

Nous voyons notre bourreau rouennais *en action*, pour ainsi dire, dans cette fine peinture qui est l'œuvre d'un artiste local, presque contemporain de Therage. Cet enlumineur miniaturiste nous fait assister à l'arrestation d'un malfaiteur ou prisonnier de guerre qu'on incarcère « es prisons du chastel » au Vieux-Château de Philippe-Auguste, ou plus exactement dans la grosse tour du Donjon (1), et à une scène de duel judiciaire, moyen barbare de solutionner les procès qui était encore

(1) La geôle ainsi que la cohue était située sur le bord de la rue de la Truie, devant le Vieux-Château. Mais le donjon et les tours reçurent aussi un grand nombre de bourgeois accusés de trahison et de prisonniers, surtout de prisonniers de guerre. (Voir Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur les anciennes prisons de Ronen*, p. 36.) — On sait que le célèbre Poton de Xaintrailles, pris aux environs de Beauvais en 1430, fut enfermé dans le donjon. J'ai trouvé récemment, en outre, la mention d'un autre prisonnier qui fut détenu dans ce donjon en 1431. Je puise ce renseignement dans un mandement du dernier jour d'octobre 1431, adressé à Jehan Montgommery, bailli de Caux et vicomte d'Arques, de payer à Nicolas Basset, connétable du château de Rouen, 20 livres tournois pour pension de Jehan Henry qui avait été appréhendé en la ville de Rouen au mois de mai précédent. Cette somme était allouée au dit Basset « pour avoir gardé en la grosse tour du dit chastel le dit Henry... mis en icelle tour pour souppechon d'estre couppable de crime de leze majesté ». (Bib. nat. ms. fr., 26055, n° 1672.)

en vigueur. On y voit également le bourreau procéder à une décapitation et à une pendaison de condamnés qui ont été traînés sur une claie et conduits au mont de la Justice (1) qui nous apparaît non loin du *chastel*, par une abréviation des distances familière aux miniaturistes de cette époque.

Au dernier plan, c'est bien à n'en pas douter le Vieux-Château de Philippe-Auguste qu'a représenté l'enlumineur en sacrifiant un peu au goût architectural de son époque. La grosse tour dans laquelle on incarcère un prisonnier est le *Donjon* où la Pucelle fut menacée de la torture. On aperçoit aussi, reliée à ce donjon par une haute courtine, la *Tour de la Pucelle* dans laquelle l'héroïne subit une longue et douloureuse détention ; enfin, les autres tours du *chastel* sont figurées exactement à leur place et forment un ensemble des plus imposants.

On ne peut trouver un document qui soit plus scrupuleusement exact dans les détails des scènes reproduites, plus conforme aux descriptions sommaires qu'on rencontre dans les comptes, mandements et quittances de l'époque, et qui démontre mieux comment notre maître des hautes œuvres du Roi à Rouen exécutait sa mission.

Comment le peuple n'aurait-il pas éprouvé alors un vif sentiment de répulsion pour la personne du bourreau qui était appelé souvent à traiter si cruellement et de sang-froid ses semblables ?

(1) Le bailli de Rouen avait son gibet sur le mont de la Justice, aujourd'hui Mont-Fortin. (Voir Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 3.)

Sans doute, disait-on dans les formulaires ou traités sur la matière, « le bourreau ou maistre des haultes œuvres ne peche ou ne mesfait aucunement devant Dieu, ne devant le monde, combien que envers tous il ait un nom ennuyeux, pour ce qu'il semble exercer office cruel, tirannique et peu humain », et la raison en est, disait-on encore justement, qu'il agit « par charge et ordonnance de justice dont il est serviteur et ministre ».

Sans doute aussi, les baillis ou juges avaient pour devoir de choisir autant que possible pour cet office « gens de bien, maistres de leur art, sûrs, hardys, courtois, misericordieux et affables..... qui parlent doucement au patient qu'ils auront à géheuner, le consolent et admonestent à patience chrestienne » (1).

Mais, trop souvent, le bourreau ne répondait nullement à cet idéal et n'agissait que « par amour du profit, par haine ou vengeance, par plaisir ou délectation... dont advient que estans les bourreaux infectez de semblables vices, sont execrablement hays de tous à cause qu'ils ne font leur office par zele de justice, ne avec telle compassion et humanité qu'ils desiroient, qui les rendroit plus amiables envers le peuple ; mais estans eux-mêmes souillés de tous vices exercent toutes cruautez à l'encontre des patiens malfaiteurs, les traitans, ruans et tuans en telle sorte comme s'ils eussent une beste entre les mains, dont advient qu'ils ne sont non tant seulement hays mais reputez tyrans trescruels » (2).

(1) *Practique iudiciaire ès causes criminelles* de M. Josse de Damhoudere, de Bruges, docteur en chascun droit etc., 1564.

(2) *Ibid.*

Le bourreau de Jeanne d'Arc doit-il être rangé dans cette dernière catégorie des mauvais bourreaux qualifiés très cruels et tyrans ?

Malgré les odieuses exécutions auxquelles il prêta trop souvent la main sous la domination anglaise, on peut hésiter à le croire, quand on observe son attitude lors du supplice de la Pucelle et quand on réfléchit aux sentiments qu'il exprima après avoir livré aux flammes son infortunée victime.

On est extrêmement surpris et impressionné, en effet, lorsqu'on relit les dépositions des témoins de la Réhabilitation, — notamment celles de frères Martin Ladvenu et Ysambard de la Pierre que l'on trouvera plus loin, et dont aucune raison ne nous permet de suspecter la sincérité sur ce point, — de constater que le vieux bourreau endurci par l'exécution de tant d'arrêts de mort et par la pratique de tant de supplices affreux ne put retenir l'expression de sa vive émotion et manifesta publiquement les plus amers regrets lorsqu'il eut consommé, sur l'ordre du bailli, ce qu'on a appelé justement le *meurtre légal de la Pucelle.*

Envisagée à ce point de vue, la physionomie du bourreau de Jeanne d'Arc qui, somme toute, était requis d'exécuter une décision de justice qu'il n'avait pas à discuter, nous apparaît comme beaucoup moins odieuse que celle de la plupart des juges ou assesseurs qui versèrent aussi, mais tardivement, des larmes sur le sort de leur victime après l'avoir impitoyablement et injustement condamnée !

II

LE BOURREAU GEOFFROY THERAGE AVANT LE SUPPLICE DE LA PUCELLE

POUR rendre plus saisissant le contraste qui existe entre les actes ordinaires de la vie professionnelle de Therage et la surprenante explosion de sentiments qu'il ne put contenir après le supplice de Jeanne, j'aimerais à présenter ici une biographie sommaire de ce personnage dont on ne connaît guère jusqu'à présent que le nom.

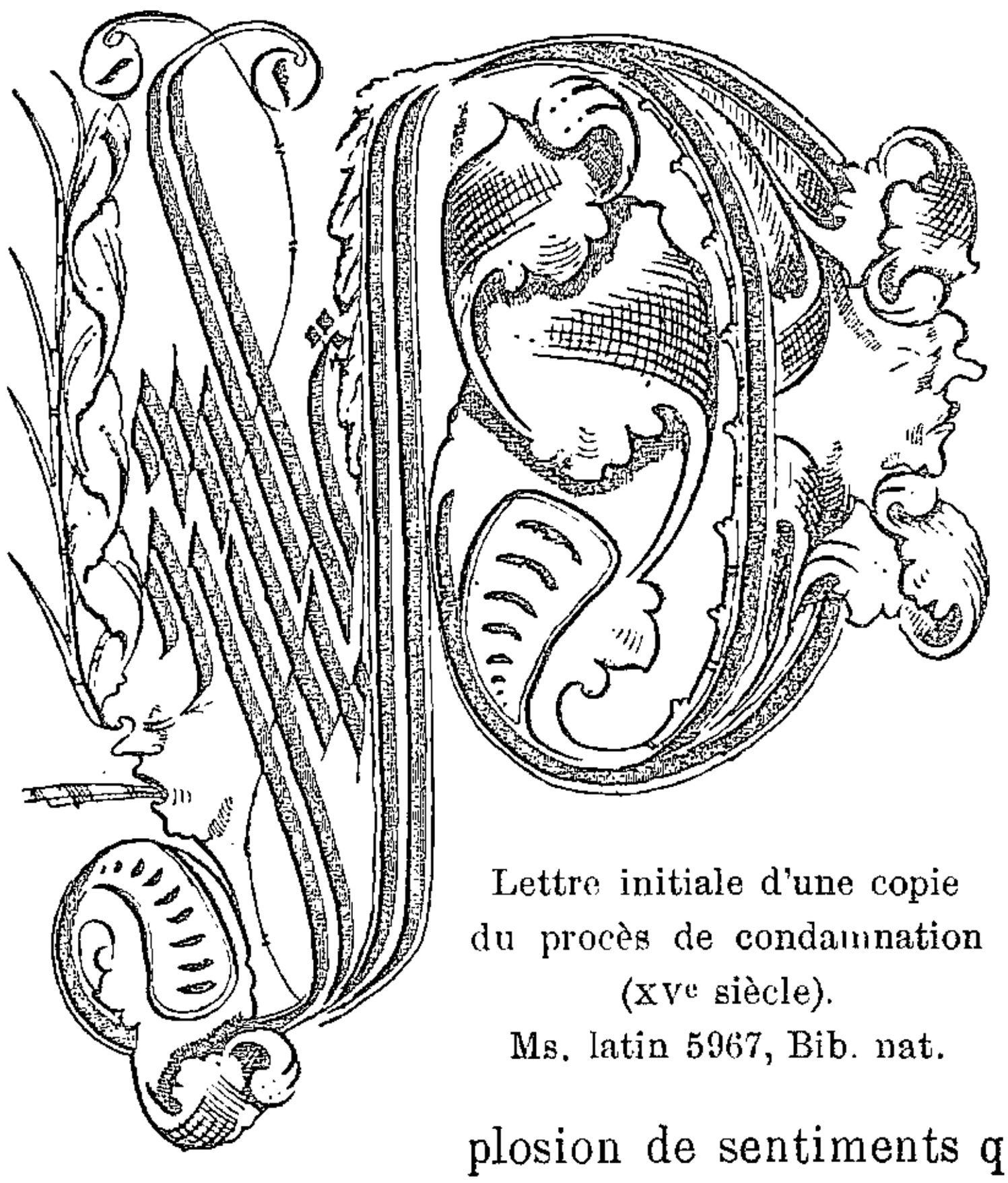

Lettre initiale d'une copie du procès de condamnation (XVe siècle). Ms. latin 5967, Bib. nat.

Malheureusement je n'ai pu recueillir sur lui qu'un petit nombre de renseignements certains.

Je crois cependant pouvoir affirmer qu'il entra en fonctions à Rouen dans les premières années du

XV^e^ siècle, probablement en 1407 (1). Nous savons positivement qu'il était en exercice au cours de cette dernière année (2).

Cela résulte d'un mandement et d'une quittance du 6 août 1407 que j'ai retrouvés dans l'importante collection des *Pièces originales* si admirablement classées à la Bibliothèque nationale, et dont je reproduis les termes qui nous initient aux mœurs et coutumes de ces temps reculés :

« Jehan Davy, seigneur de Saint-Pereavy, chevalier, conseiller du Roi nostre Sire et son bailli de Rouen, au viconte de Rouen, salut. Nous avons tauxé et tauxons à *Guieffroy Therage, maistre de la haulte justice du Roy nostre sire* au dit lieu de Rouen, pour sa paine et salaire d'avoir mené par trois jours de vendredy par les quarrefours de Rouen, un nommé Pierre Hellot, et à chacune d'icelles trois journées l'avoir tourné ou pillory de Rouen, pour chacune d'icelles journées, cinq soulx tournois qui font une somme quinze soulx t., et vous mandons que des deniers de votre recepte vous paiez et delivrez au dit Guieffroy ladite somme de XV s. t., et pour rapportant ces présentes avec quittance

(1) J'ai trouvé la mention de *maistre Simoin Dailli, exécuteur de la haulte justice du Roy à Rouen*, qui le 1^er^ octobre 1400 touche la somme de onze soulx tournois pour avoir exécuté à la justice Pierre Lecauchois. Le 2 avril 1400, autre mention de... Troude Charton qui « a mené un criminel depuis le chastel de Rouen jusques à la haulte justice d'icellui Rouen ». Enfin, le 11 janvier 1406, mention d'une pendaison faite par Martin Cole. — (Bib. nat., ms. fr. 7645).

(2) M. le chanoine Dunan citant M. Siméon Luce le signalait comme exécuteur de la haute justice à partir de 1419.

d'icellui, il vous sera deduit et aloue en vos comptes la et ou il appartiendra, et vous certiffions que icelluy Hellot n'avoit aucuns biens ne heritages dont nous ayons eu cognoissance. Donne a Rouen le 6e jour daoust. Lan mil IIIIc et sept.

« Savary » (1).

La quittance qui constate le paiement fait au bourreau est conçue en ces termes :

« Lan de grace mil IIIIc et sept le 6e jour daoust, devant nous Jehan Davy, seigneur de Saint-Pereavy, chevalier, conseiller du Roy nostre sire et son bailli de Rouen, fut present *Guieffroy Therage, maistre de la haulte justice du Roi nostre sire a Rouen*, lequel congnut avoir eu et receu du Roy nostre sire par la main de Jehan Auber, viconte de Rouen, la somme de xv s. t. dessus dite ledit Guieffroy se tint pour content et en quita le Roy nostre dit sire, ledit viconte et tous autres.

« Savary » (2).

Je lis encore dans un autre document du 10 août 1411, conservé à la Bibliothèque nationale, que :

« Karados des Quesnes, bailli royal à Rouen (3), a taxé à « Guieffroy Therage, maistre exécuteur de la « haulte justice du Roy à Rouen, pour sa peine et sa- « laire d'avoir traîné sur une claye, depuis les prisons

(1) Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, 985 : Davy de Saint-Peravy, 10.

(2) *Ibid.*, 11.

(3) Karados des Quesnes est mentionné dans les *Délibérations de la ville* (Inventaire sommaire..., p. 45).

« du chastel de Rouen jusques à la justice d'icelluy « lieu, entour cette justice, Collin Clémence, et en « icelle justice, avoir pendu le corps dudit Collin qui à « ce avoit esté condemné pour ses démérites, la « somme de vingt sols tournois, et douze deniers pour « gans (1). »

Therage, que nous allons suivre désormais constamment dans l'accomplissement de ses fonctions à Rouen jusqu'en 1432, était donc le contemporain et le collègue — comme nous dirions aujourd'hui — du fameux bourreau parisien Capeluche qui terrorisa et ensanglanta la capitale lors des massacres qui suivirent le triomphe du parti de Bourgogne (1418), et qui est représenté tranchant la tête des partisans d'Armagnac dans une miniature des *Chroniques de Monstrelet* (2) qu'il est intéressant de rapprocher de celle du *Grand Coutumier de Normandie.*

Rouen était alors, on le sait, la ville la plus importante du royaume après Paris, et Therage ne dut guère chômer plus que le bourreau parisien pendant cette période qui s'étend de la démence de Charles VI et des luttes acharnées entre factions ennemies, aux horreurs de l'invasion anglaise.

En dehors des criminels de droit commun, combien de nobles ou de bourgeois rouennais victimes de la guerre civile ou des événements politiques n'eut-il pas à exécuter ?

(1) (Manuscrits, Supplément français, 7645, Bib. nat.)

(2) Bibliothèque nationale, ms. fr. 2680, f° 268.

On peut mentionner Gillot Leclerc, l'un des meurtriers de Raoul de Gaucourt, bailli de Rouen et chambellan du Roi en 1417 qui, victime de la faction de Bourgogne, avait été assassiné dans son hôtel situé rue de Saint-Ouen, près de l'hôpital du roi, actuellement rue de l'Hôpital. Le dauphin, venu à Rouen pour sévir contre les révoltés, avait excepté du pardon les assassins de son bailli, c'est pourquoi Gillot subit le dernier supplice pendant que ses complices échappaient à la répression par l'exil.

Un peu plus tard, en 1419, lorsque la ville de Rouen, assiégée par Henri V, roi d'Angleterre, se rendit après un siège mémorable, Therage dut conduire au Vieux-Marché l'illustre Alain Blanchard, capitaine des arbalétriers, qui avait opposé une résistance acharnée aux envahisseurs et qui marcha courageusement au supplice pendant que les autres ôtages se rachetaient à prix d'argent.

Therage qui optait ainsi sans scrupule pour les nouveaux maîtres et se faisait l'instrument de leurs cruelles représailles contre ses concitoyens put entendre le vaillant défenseur de Rouen prononcer ces fières paroles que lui attribue la tradition : « Je n'ai pas de bien, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur ! (1) »

Désormais, la grande cité rouennaise va devenir le

(1) Un autre capitaine, d'Angennes, qui avait courageusement défendu Cherbourg, fut également conduit au supplice, bien qu'il fût muni d'un sauf-conduit de Henri V.

théâtre de nombreuses et sanglantes exécutions, car les Anglais traiteront le plus souvent comme de vulgaires criminels leurs prisonniers de guerre.

On frémit quand on pense à ces *hautes œuvres du Roy* auxquelles il prêta si souvent son concours.

Il est acquis, en effet, que pendant la domination anglaise à Rouen les moindres fautes furent réprimées sévèrement et punies par l'exposition sur le *pilori* ou grosse pièce de bois pivotant sur l'une des extrémités de l'*escherfault* sur lequel s'élevaient aussi des potences auxquelles on suspendait ceux qui étaient condamnés au supplice de la corde.

Notre précieux manuscrit du *Livre des Fontaines*, exécuté en 1525 par l'échevin rouennais J. Le Lieur, qui représente les gibets dressés sur les collines voisines de la cité, nous montre aussi l'échafaud établi en permanence sur le Vieux-Marché avec les instruments de torture, et atteste ainsi tout à la fois la barbarie du moyen âge et l'horreur de cette période sinistre de l'occupation anglaise (1).

C'est là que Therage procédait aux décapitations et aux autres supplices alors usités.

C'est au Vieux-Marché qu'il exécuta, en 1420, Gardin Hermenoult pour le compte des Anglais.

Une quittance du 18 février de cette année, conservée

(1) Ce monument qui ressemble à la base d'un énorme pilier octogone était construit avec des pierres de taille solidement cimentées. On parvenait à la plate-forme par un escalier intérieur, et à cet escalier par une salle basse dans laquelle étaient déposés et classés méthodiquement tous les instruments de supplice qu'on entretenait avec soin. Voir Richard, *le Vieux-Marché* (*Revue de Rouen*, 1836, p. 82).

à la Bibliothèque nationale (1), mentionne cette décapitation et nous fournit de curieux détails sur les salaires que touchait notre bourreau. Elle est ainsi libellée :

« Le 25 février 1420, nous Jehan Lrychby, chevalier, bailli de Rouen, avons tauxé à Guieffroy Therage, maistre persecuteur de la haulte justice du Roy à Rouen, pour sa peine et salaire d'avoir mené et trayné sur une claye au bout d'une charrette, Gardin Hermenoult, depuis les prisons du Roy jusques au Vieil Marché, illec l'avoir décapité, et mis sa tête sur une lance, et son corps l'avoir porté dedans la charrette jusques à la justice par la dicte ville et illec pendu

xx sols pour le décapitement,
x sols pour pendre,
v sols pour charrette,
v sols pour lance,
x sols pour trayn,
ij sols pour claye,
xij sols pour gans. »

En 1421, nous retrouvons Therage dans l'exercice de ses fonctions. En effet, la quittance authentique que j'ai communiquée à mes collègues et qui m'a inspiré cette étude mentionne le paiement qui lui fut fait devant le lieutenant du bailli de Rouen de six livres huit sols tournois.

Voici la lecture de ce parchemin jauni que je conserve avec soin comme un témoin de ces temps troublés :

(1) Manuscrits, Supplément français, 7645, pièce 25.

L'an de grace mil CCCC & XXJ le 16e iour d'aouſt deuant nous Pierres Poolin lieutenant de noble homme monsr Jehan de Hyghby cheualier baillif de Rouen fu preſent Guieffroy Therage maiſtre perſecuteur de la haulte iuſtice du roy noſtre ſire à Rouen lequel congnut auoir eu & receu de Pierres Daron commis a la recepte du demaine du roy noſtre ſire de la dicte Ville & Viconte de Rouen la ſomme de ſix liures huit ſolz tournois qui deue luy eſtoit pour les cauſes contenues ou mandement cy anneve de laquelle ſomme ledict Guieffroy ſe tint pour bien content & paie & en quitte le roy noſtre ſire ledict Daron & tous autres a qui quittance en doit appartenir.

Donne comme deſſus.

Dubuſt.

Quelles étaient les causes contenues au mandement relatif à ce paiement, qui malheureusement a disparu ?

Peut-être s'agissait-il de gages périodiques, car il résulte d'un document du 10 avril 1426 après Pâques, qu'il en était alloué à Therage, en dehors des salaires taxés pour chaque exécution.

A cette date, en effet, il reconnaît devant Pierre Dubust, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, avoir reçu « de honnorable homme et sage Michel Durant, vicomte de Rouen, la somme de six livres tournois qui deues lui estoient pour ses *gages du terme de Pasques* derrain passé » (1).

Peut-être aussi ce mandement visait-il les salaires

(1) Ms. fr. 7645, pièce 29 (Bib. nat.).

relatifs à la décapitation de quelques patriotes rouennais coupables d'avoir manifesté trop bruyamment leur aversion pour les usurpateurs.

Cette dernière hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable. Bien qu'on ait écrit et qu'il ne paraisse pas douteux, en effet, que certains bourgeois de Rouen s'accommodèrent facilement, par la suite, d'un régime qui favorisait leur commerce, nous savons que la majorité des Rouennais, écrasés d'impôts, en butte à mille vexations, supportaient difficilement le joug de l'étranger.

Nous en avons la preuve dans plusieurs complots qui furent ourdis contre les Anglais par de riches bourgeois de Rouen sous Henri V et Henri VI d'Angleterre.

Je puis citer notamment Robert Alorge, qui appartenait à l'une des premières familles de la cité et qui, dénoncé à Henri V par le traître Guy Le Bouteiller, lieutenant du duc de Glocester, capitaine de Rouen, subit le dernier supplice comme coupable de conspiration (1).

Je mentionnerai également, en 1428, Richard Mites, l'un des principaux bourgeois qui avaient signé la ca-

(1) V. L. Puiseux, *Siège et prise de Rouen par les Anglais*, p. 199. — Je possède dans ma collection un document qui rappelle cette exécution. C'est une quittance du 26 février 1422 donnée à Michel Durant, vicomte de Rouen, d'un terme de la rente assise sur une maison de la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers « *qui fu feu Robt Alorge, naguère exécuté pour ses démérites* ». — Robert Alorge était conseiller de la ville dans les premières années du XVe siècle. Il est cité notamment en 1404 et 1410 dans les *Délibérations de la ville*, pp. 24, 36, 42, 43.

pitulation de Rouen. Il avait entraîné avec lui un grand nombre de ses concitoyens et avait préparé, par l'intermédiaire de Pierre de Cleuville, dit Grand Pierre, une attaque de la ville par les capitaines de Charles VII.

L'auteur des *Cronicques de Normendie* rapporte en ces termes malheureusement trop brefs cette conspiration des notables rouennais : « Furent à Rouen et estoient demourans aucunes personnez qui voulurent livrer la ville de Rouen aux Franchois. Més faillirent al leur entente Et en fu soupechonné un nommé Ricart Mitez... et en y out plusieurs qui pour ce furent emprisonnez et aucuns decapitez » (1).

En effet, les Anglais découvrirent le complot et sévirent rigoureusement contre celui qui l'avait organisé et contre un grand nombre de bourgeois.

Quant à Pierre de Cleuville, il fut arrêté à Montlhéry, ramené à Rouen et exécuté sans doute par Therage comme complice des conspirateurs.

Le supplice de Pierre de Cleuville est rapporté dans le document ci-après que M. Floquet a jadis communiqué à M. Chéruel (2) :

« Pierres Poolin, lieutenant general de noble homme Monseigneur Jehan Salvain, chevalier, bailli de Rouen et de Gisors, au viconte de Rouen ou à son lieutenant, salut :

« Nous avons tauxé et tauxons par ces présentes à Pierre Daron, procureur général de la ville de Rouen, la somme de six livres tournois, pour avoir fait ou fait

(1) *Les Cronicques de Normendie*, édition Hellot, p. 258.

(2) *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, pp. 93 et 199.

faire les delegences d'avoir admené et rendu dedens les prisons du Roy nostre sire, à Rouen, Pierre de Cleu-ville, dit Grand-Perrin, lequel l'en soupçonnoit d'estre coulpable, sachant ou consentant du fait de la traïson que Ricart Mites et ses complices avoient voulu faire contre le Roy nostre seigneur et la dicte ville de Rouen, lequel Grant-Perrin le dit procureur de la dicte ville de Rouen avoit fait admener de Mont-le-Héry où il estoit prisonnier jusques ès dictes prisons de Rouen, aux cousts et despens de la dicte ville, en laquelle ville de Rouen, le dit Grand-Perrin a esté condempné et exécuté pour ses démérites comme traître, larron et brigant ; si vous mandons que des deniers de votre recepte, vous paiez et delivrez au dit procureur la dicte somme de vj livres tournois, et par rapportant ces présentes et quittances d'icellui procureur la dicte somme sera allouée en vos comptes et rabatue de votre recepte ainsi qu'il appartiendra.

« Donné a Rouen le xxviij[e] jour de février l'an mil CCCC vint et huit ».

Ces tentatives d'insurrection démontrent le mécontentement de la population rouennaise aux pires jours de l'invasion et de l'occupation anglaise.

Rouen ne tarda pas à ressentir le contre-coup des événements importants qui se déroulaient en France depuis l'apparition de la Pucelle qui fit si miraculeusement lever le siège d'Orléans et qui, après une série de victoires, conduisit le Dauphin à Reims pour le faire sacrer.

Mais bientôt, on le sait, l'héroïne prise à Compiègne

et vendue aux Anglais par Jean de Luxembourg fut amenée à Rouen, sous bonne escorte, dans les derniers jours de décembre 1430 et jetée dans une tour du Vieux-Château où elle resta exposée à toutes les embûches et à tous les outrages pendant le long et odieux procès qui se termina par le supplice du Vieux-Marché.

Therage était toujours en fonctions à cette époque, ainsi que l'attestent plusieurs quittances de 1430 et 1431 que j'analyse successivement dans l'ordre des dates (1). Nous pourrons ainsi suivre sa trace au cours de l'admirable épopée de la Pucelle et pendant son procès à Rouen.

Le 27 janvier 1429 (vieux style), il confesse avoir reçu du vicomte de Rouen soixante soulx tournois pour sa peine et salaire d'avoir pendu Oncler (?) qualifié *brigant*, à ce condamné par justice pour ses démérites (2).

Le 4 juillet 1430, moins de six semaines avant l'incarcération de la Pucelle au Vieux-Château, il donne quittance devant Jehan Deshayes, tabellion juré en la vicomté de Rouen, de six livres tournois pour avoir décapité comme traîtres quatre condamnés (dont Leforestier, Letellier et Le Sage) qualifiés *brigans*, c'est-à-dire adversaires et ennemis tenant pour le parti de France et du dauphin (3).

(1) M. Marius Sepet, l'érudit historien de Jeanne d'Arc, m'a fort obligeamment guidé dans la recherche de ces quittances à la Bibliothèque nationale.

(2) Bib. nat., ms. fr. 7645, pièce 31.

(3) Bib. nat., ms. fr. 7645, pièce 32.

Enfin, le 26 mars 1431, Therage est toujours en fonctions, car un mandement qui porte cette date constate que Laurens Guedon, lieutenant-général de Raoul Le Bouteiller, chevalier, bailli de Rouen (celui qui va bientôt envoyer la Pucelle au bûcher), a taxé « à Guieffroy Therage, maistre executeur de la haulte justice du Roy », la somme totale de 46 sols tournois, pour avoir mené en une charrette, conduit jusqu'à la justice et y avoir pendu quatre criminels, dont deux Anglais, condamnés pour leurs démérites (1).

C'était précisément le jour où commençait le *procès ordinaire* de Jeanne, après les nombreux interrogatoires publics et secrets qu'elle avait déjà subis.

Ce même jour, les assesseurs, au nombre de quatorze, s'étaient réunis au domicile de Pierre Cauchon pour entendre la lecture des soixante-dix articles sur l'accusation que le vice-inquisiteur intentait à l'héroïne et sur lesquels on devait l'interroger.

Moins de deux mois après, le 9 mai 1431, Jeanne était introduite dans la grosse tour du Vieux-Château où l'on avait disposé les instruments de torture. Cette fois, ce n'était pas Therage, mais l'appariteur Mauger Leparmentier, le bourreau de l'Officialité, qui se tenait prêt à soumettre l'héroïne à la question (2). Après la

(1) Bibl. nat., ms. fr. 26054, pièce 1524.

(2) M. O'Reilly semble avoir confondu le bourreau de l'Officialité avec le bourreau laïque qui devait assurer l'exécution de la sentence suprême (*les deux Procès...*, t. II, p. 458). L'erreur est manifeste. Lors des enquêtes de la Réhabilitation, Mauger Leparmentier ne donna d'explications précises que sur les faits relatifs à la menace de torture, bien qu'il eût assisté au supplice du Vieux-Marché. Il déclara aussi seulement avoir *entendu dire* que ses cendres avaient été recueillies et jetées dans la Seine.

réponse mémorable qu'elle fit à l'évêque de Beauvais, il fut convenu qu'il en serait plus amplement délibéré, et elle fut reconduite au Château.

Mais, le 24 du même mois, Therage dut être requis de se préparer à livrer au feu l'héroïne qu'on avait conduite au cimetière de Saint-Ouen où fut tenue l'émouvante séance de l'abjuration. Les Anglais comptaient bien qu'elle allait enfin être remise par l'Eglise au bras séculier, c'est-à-dire au bailli, pour être brûlée. Le texte du procès porte, en effet, que lorsque Jeanne prit place sur l'*escherfault* préparé dans le cimetière de l'antique abbaye, « le bourreau se tenait avec un chariot dans une rue voisine, attendant qu'on la lui remît pour la brûler » (1).

On connaît les incidents qui suivirent la prédication violente de G. Erard, et on sait comment Jeanne adjurée par Massieu ne signa la formule qu'on lui présentait qu'après que Cauchon eût lu une grande partie de la sentence qui la livrait au bourreau. Elle ne fut donc condamnée, ce jour, qu'à *la prison perpétuelle*, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse* (2). Mais bientôt elle affirmait à nouveau la réalité de sa mission et rétractait formellement la prétendue abjuration qui lui était attribuée.

Les Anglais et l'évêque de Beauvais n'attendaient que ce moment pour la perdre définitivement.

(1) *Procès*, t. III, p. 147.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 452.

III

LE SUPPLICE DE LA PUCELLE

JEHANNE fut déclarée *relapse* dans la séance tenue le 29 mai 1431, en la chapelle du manoir archiépiscopal de Rouen.

La citation rédigée par les juges fut signifiée à l'héroïne par l'appariteur Massieu le lendemain à sept heures du matin.

Mais, dès le soir même, les Anglais hâtèrent sans doute les préparatifs de l'exécution qui comportait des mesures exceptionnelles et qui devait revêtir un caractère inusité de solennité.

Cette fois, Therage ne devait pas être requis en vain, comme lors de la séance de l'abjuration. Ce fut lui, évidemment, qui surveilla les préparatifs et se disposa à l'horrible besogne qu'il devait accomplir le lendemain. On peut l'affirmer, bien qu'aucun document ne le désigne nommément et que les témoins de la Réhabilitation n'aient mentionné que le *bourreau* dans leurs récits du drame auquel ils avaient assisté. Je préciserai plus loin les multiples raisons sur lesquelles repose mon

opinion, conforme d'ailleurs à celle des principaux historiens de Jeanne d'Arc.

« On n'a rien trouvé sur le supplice de Jeanne dans les comptes de la ville, dit M. le chanoine Dunan dans ses *Etudes critiques*, et la raison en serait, d'après M. l'abbé Sauvage (1), que l'autorité anglaise a tout fait sans le concours de la ville, et que le néant de documents sauve l'honneur de notre cité et de tous nos corps officiels restés, comme corps, en dehors du procès, malgré certaines défections individuelles (2). »

Cette explication émane assurément d'un cœur généreux qui s'est inspiré d'un patriotisme local des plus respectables; mais il me semble que la question est beaucoup plus simple que ne l'imaginait le docte abbé, car Therage agit manifestement dans la circonstance, comme il le faisait habituellement, pour le compte du bailli de Rouen. Il reçut les salaires accoutumés et ces salaires ont figuré, au même titre que ceux précédemment touchés par lui, dans les comptes de la vicomté de Rouen. Si ces comptes ont malheureusement disparu en grande partie ou se sont trouvés dispersés, il convient d'en attribuer la cause aux vicissitudes du temps plutôt qu'à une destruction intentionnelle ou intéressée qu'on a souvent alléguée. Peut-être le hasard, qui m'a permis de retrouver la quittance de 1421, fera-t-il découvrir plus tard le mandement relatif à la combustion de la Pucelle et la quittance de Therage.

(1) Lettre de M. l'abbé Sauvage, citée par M. le chanoine Dunan : *Etudes critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 620.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 625.

Quoi qu'il en soit, ce dut être une sinistre nuit que celle du 29 mai 1431, pendant laquelle, à la lueur indécise des torches, les Anglais firent élever à la hâte, auprès du pilori, le « *hault escherfault de plastre* » qui devait permettre à tous, le lendemain, de constater la réalité du supplice et de la mort de la Pucelle !

Je ne retracerai pas ici en détail les scènes émouvantes, si connues d'ailleurs, de ce drame à jamais célèbre.

J'essaierai seulement de dégager aussi exactement que possible, d'après les textes et les derniers éclaircissements fournis sur ce point, le rôle du bourreau de Jeanne d'Arc et les sentiments qu'il exprima publiquement après cette horrible exécution.

L'héroïne avait été citée pour huit heures, mais elle n'arriva guère sur la place du Vieux-Marché que vers neuf heures. C'est à cette heure, d'après l'acte rédigé au nom de Pierre Cauchon, que les juges s'y trouvèrent réunis (1).

Jeanne fut conduite au supplice la tête rasée et revêtue des habits de son sexe : « *In habitu muliebri* », porte le texte dans une incidente omise par le traducteur (2).

D'après Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, elle était affublée de la mitre d'ignominie sur laquelle on lisait en français : « *Heretique, Relapse, Apostate, Idolatre.* »

Devant l'échafaud, les Anglais avaient fait placer un

(1) Ayrolles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, p. 136.

(2) *Ibid.*, p. 689.

tableau sur lequel étaient écrits ces mots : « *Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, Menteresse, Pernïcieuse, abuseresse du peuple, Devineresse, Superstitieuse, Blasphematrice de Dieu, Presomptueuse, mal créant de la Foi de Jesus-Christ, Venteresse, Idolatre, Cruelle, Dissolue, Invocateresse des diables, Apostate, Schismatique et Heretique* », qualifications haineuses, dit le P. Ayrolles, qui pouvaient s'appliquer en réalité, non pas à la victime, mais à son juge inique et à ses complices coupables de forfaiture (1) !

Une multitude presque innombrable, au dire de Thomas Basin, était accourue des campagnes et des villes voisines (2).

On fit monter Jeanne sur un des échafauds où elle devait être prêchée par le chanoine Midy (3).

Le bûcher s'élevait au milieu de la place.

Le poteau auquel l'héroïne devait être attachée se dressait sur un massif de maçonnerie et de plâtre, auquel on accédait vraisemblablement par des marches au-dessus des bois et des fagots qui y étaient entassés. On pouvait l'apercevoir des quatre coins de la place. C'était une disposition exceptionnelle, car, d'ordinaire, on n'élevait pas ainsi les bûchers. On se contentait

(1) Ayrolles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, p. 454.

(2) *Procès*, t. III, p. 241.

(3) Il en avait été ainsi, l'année précédente, de plusieurs sorcières rouennaises : Jehanne la Turquenne, Jeanne Vanneril, Alice la Rousse, Cardine la Ferté, Jeanne la Guillorée, qui avaient été mitrées et prêchées sur des échafauds en 1430. (G. Dubosc, *le Supplice de Jeanne d'Arc.* — *Journal de Rouen* du 1er juin 1902.)

de placer les fagots et les bois autour du pieu auquel le patient devait être attaché. La miniature des *Vigilles de Charles VII*, qui est la plus ancienne figuration connue jusqu'à ce jour du supplice de Jeanne d'Arc (puisqu'elle a été exécutée en 1484), et qui n'a pas tenu compte de cet appareil exceptionnel mis en œuvre pour la Pucelle, est conforme sur ce point à celles que j'ai retrouvées dans plusieurs manuscrits enluminés du XV^e^ siècle et aux plus anciennes gravures sur bois représentant le supplice du feu. Habituellement, les bois et fascines reposant sur le sol, l'exécuteur pouvait plus facilement lier le patient à l'attache et activer l'œuvre de mort.

Midy avait pris pour texte de son discours ces paroles de l'épître aux Corinthiens : « Si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui. » C'est tout ce que l'instrument judiciaire nous a conservé de ce discours avec quelques courts développements rapportés par les témoins du procès de réhabilitation.

Ce fut probablement vers dix heures ou dix heures et demie qu'on fit descendre Jeanne de l'estrade où elle avait entendu le sermon et la lecture par Pierre Cauchon de la sentence par laquelle elle était retranchée de l'Eglise comme un membre pourri et livrée au bras séculier.

Elle fit alors, d'après Manchon, « sa regraciation, ses prières et lamentations moult notablement tellement que les juges, prélats et autres assistants furent provoqués à grands pleurs et larmes de lui voir faire ses pitéables regrets et douloureuses complaintes ».

Massieu a résumé ainsi cette première phase du supplice : « Et quand elle fut délaissée par l'Eglise... à grande dévotion demanda à avoir la croix, et ce ayant un Anglais qui étoit là présent en fit une petite de bois du bout d'un bâton qu'il lui bailla, et devotement la reçut et la baisa... et mit icelle croix en son sein, entre sa chair et ses vêtements. Et en outre me demanda humblement que je lui fisse avoir la croix de l'église, et je fis tant que le clerc de la paroisse Saint-Sauveur la lui rapporta : laquelle apportée elle l'embrassa moult étroitement et longuement et la détint jusqu'à ce qu'elle fut liée à l'attache. »

Pendant que la pauvre fille faisait ainsi ses émouvantes lamentations, les Anglais s'impatientaient. Aussi, Warwick et le cardinal d'Angleterre pressèrent le bailli, Raoul le Bouteiller, « *pour plus tôt la faire mourir* », disant à Massieu : « Comment, prêtre, nous ferez-vous icy disner (1). »

Alors, des clercs de la chapelle du roi anglais et des hommes d'armes la conduisirent devant l'estrade où se tenait le bailli.

C'est ainsi qu'elle apparaît dans une miniature du commencement du XVI^e^ siècle qui est entrée dans la collection de M. Ed. Pelay. On y voit l'héroïne entre Martin Ladvenu et le bourreau qui va se saisir d'elle au pied de l'échafaud. Le bailli Raoul le Bouteiller, assisté de son lieutenant-général Laurens Guedon, s'apprête à donner le signal de l'exécution. L'artiste,

(1) *Procès*, t. II, p. 20.

malheureusement, n'a pas reproduit les dispositions du bûcher qu'il a remplacé par une chaudière placée sur un ambon.

A part ce détail, la scène est d'une vérité à la fois naïve et saisissante, surtout au point de vue de la topographie de la place du Vieux-Marché et des personnages officiels qui assistent aux préliminaires du supplice.

La Pucelle est revêtue d'une sorte de *bliaud* ou longue blouse de toile à longues manches recouvrant les bras. Elle n'est pas coiffée de la mitre dont on la couvrit pourtant, soit au départ du Vieux-Château, soit sur le lieu même du supplice.

Ce fut, on le sait, sur un simple mot balbutié par le bailli : « *Emmenez-la* », ou : « *Fais ton devoir* (1) », que Therage, s'emparant de Jeanne la conduisit au bûcher.

Le bailli n'avait même pas prononcé, au nom de la justice séculière, une sentence nouvelle qui était nécessaire pour que le bourreau pût se saisir de sa victime (2).

(1) M. le chanoine Debout, interprétant les dispositions d'Isambard de la Pierre et de Laurens Guedon, pense que l'ordre d'exécution immédiate fut donné par un officier supérieur anglais, probablement par Warwick lui-même. (*Jeanne d'Arc*, t. II, p. 781.)

(2) On aurait dû, comme on le fit peu de temps après pour Georges Folenfant, condamné en matière de foi et livré à la justice séculière, conduire la Pucelle à la *cohue* ou salle d'audience, dans laquelle le bailli aurait prononcé une nouvelle sentence de condamnation. Cette irrégularité provoqua de vives protestations après le supplice de Jeanne et fut jugée si grave que Raoul Le Bouteiller fut averti de ne pas agir, à l'égard de Folenfant, avec la précipitation dont il avait usé envers la Pucelle.

Malgré cette irrégularité, Therage avait obéi à l'ordre qui lui était donné et, sans plus attendre, il fit monter l'héroïne sur l'échafaud afin de la lier au poteau. Il fut suivi par frère Martin Ladvenu et par frère Isambard qui tinrent la croix élevée afin que Jeanne pût bien l'apercevoir pendant cette opération qui dura quelque temps.

Le bourreau, en effet, eut beaucoup de peine pour attacher la patiente au poteau qui était très élevé, et cette difficulté prolongea les souffrances de la martyre. « La hauteur du bûcher entraîna de cruelles conséquences, dit un des plus récents historiens de Jeanne. Tandis que dans les cas ordinaires l'exécuteur pouvait atteindre les suppliciés avec le croc destiné à entretenir le brasier, et même abréger par un coup mortel... l'épouvantable supplice, il lui était cette fois impossible de parvenir à toucher la pauvre enfant qui mourut vraiment étouffée par les flammes et brûlée vive. Ce raffinement de barbarie et la célébrité de la jeune condamnée augmentèrent l'émotion de Geoffroy Therache, le bourreau qui allait procéder à l'exécution. (1) ».

Frère Martin Ladvenu a fourni au procès de Réhabilitation les détails les plus précis sur ce mode inusité de combustion et sur la cruauté des Anglais.

Il affirma avoir ouï dire au bourreau, le jour même du supplice, que la Pucelle avait dû souffrir beaucoup plus que ne souffraient d'ordinaire les autres condam-

(1) Chanoine Henri Debout, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 782.

nés, et cela « par la manière cruelle de la lier et afficher ; car les Anglais firent faire un haut eschesfault de plastre et il ne la pouvait bonnement ne facilement expedier ne acteindre à elle, de quoy il estoit fort marry et avoit grant compassion de la forme et cruelle maniere par laquelle on la faisoit mourir (1). »

Malheureusement, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, nous ne connaissons aucune miniature ancienne reproduisant les dispositions spéciales du bûcher du Vieux-Marché.

Notre miniature des *Vigilles de Charles VII* montre bien le bourreau liant la Pucelle au poteau, mais l'artiste, étranger à la ville de Rouen, a représenté sommairement le supplice de l'héroïne en s'inspirant du mode le plus ordinairement employé.

Il nous faut donc suppléer à la documentation ancienne, qui fait défaut sur ce point, par les restitutions plus ou moins heureuses qu'en ont faites nos artistes modernes dans des œuvres de valeur mais trop souvent en contradiction, quant aux détails, avec la vérité de l'histoire, sinon de l'archéologie.

La plupart semblent avoir reculé devant la difficulté, au point de vue de l'art, de représenter la victime en cheveux rasés, la tête couverte de la mitre d'ignominie et ligotée dans la robe blanche des suppliciés.

Pourtant un Rouennais d'origine, resté Rouennais de cœur, M. Emile Deshays, à la fois artiste et écrivain

(1) *Procès*, t. II, p. 9.

distingué, a consacré à l'épopée de Jeanne, une série d'études à la gouache qu'il a exposées jadis avec succès à Rouen et dans laquelle il a notamment représenté le supplice de l'héroïne d'après les données précises tirées des textes et des documents contemporains.

Sa composition relative au supplice du Vieux-Marché, qui était restée inédite jusqu'à ce jour, sera utilement consultée par ceux que tentera, dans l'avenir, la reconstitution de ce drame célèbre entre tous.

Dans la partie que j'ai communiquée à mes confrères, on remarquera, en dehors du bûcher, le pilori, les maisons gothiques du nord de la place, l'échafaud adossé aux halles de la boucherie, etc., le tout d'après le plan de J. Le Lieur de 1525.

Ce fut vraisemblablement vers onze heures que le bourreau mit le feu aux fascines et que la jeune fille cria aux religieux de descendre et de lui montrer la croix (1).

« Quand elle fut dans le feu, dit Moreau, je l'entendis demander de l'eau bénite et clamer de toutes ses forces : « Jhesus ! »

Ses pieuses lamentations et invocations arrachaient des larmes au plus grand nombre des assistants. On l'entendit prononcer ces mots : « *Ha ! Rouen ! j'ai grand'paour que tu n'ay à souffrir de ma mort* »,

(1) « Elle fut amenée par le bourreau à l'endroit où étaient les bois qui devaient la brûler. Ces bois étaient sur un échafaud et le bourreau y mit le feu au bas. Lorsque Jeanne vit le feu allumé, elle me dit de descendre et de tenir la croix du Seigneur très élevée pour qu'elle pût la voir. Ce que je fis... » (Déposition de Martin Ladvenu.)

qui ont été diversement interprétés ; et, jusqu'à la fin, elle soutint que ses voix lui venaient de Dieu. « *Elle disait qu'elle n'était pas hérétique ni schismatique, comme le lui imputait l'écriteau.* »

Le feu ne tarda pas à l'atteindre. Elle cria alors plus de six fois : « *Jhesus !* » Cette dernière invocation fut entendue des témoins du supplice qui, presque tous, pleuraient et se lamentaient par pitié pour elle (1).

En réalité, Jeanne expira autant étouffée par la fumée, *suffocata*, que brûlée par la flamme et *arse* (2).

Il devait être alors environ onze heures et un quart ou onze heures et demie. Mais l'œuvre du bourreau était loin d'être terminée. Therage reçut l'ordre à ce moment d'écarter les flammes et le brasier afin que le peuple pût constater que la victime était bien morte et qu'elle ne s'était pas évadée ou qu'on ne lui avait substitué personne. Puis il rapprocha les fascines et activa la combustion qui fut lente, car le feu accomplissait difficilement son œuvre, et ce ne fut guère que vers une heure après midi qu'il monta sur le bûcher, supposant que le corps de l'héroïne était incinéré et qu'il ne lui restait plus qu'à recueillir les cendres (3).

Quelle ne fut pas sa stupéfaction en constatant que le

(1) Déposition de Leparmentier.

(2) « Aussi bien, dit G. Dubosc, dans la confection des bûchers, on employait toujours des matières résineuses, de la *trémentine*, au milieu des bûches, des fagots, de la *gloë*, de longues bourrées de bouleau à trois harts et de la paille. » (*Journal de Rouen* du 1er juin 1902.)

(3) Voir tout spécialement le résumé du supplice par M. le chanoine Dunan, *Etudes critiques*, p. 625.

cœur et les entrailles de la martyre gisaient sur le brasier et n'avaient pas été consumés !

Il dut recourir alors à d'autres moyens et à un autre mode de combustion qui restèrent également sans résultat. Ces moyens consistèrent à répandre de l'huile et du soufre sur ce cœur encore plein de sang et sur les entrailles restées intactes. En vain il appliqua aussi sur ces organes des charbons incandescents, ses efforts restèrent inutiles. Les témoignages sont encore précis sur ce point.

Isambard de la Pierre affirma, en effet, tenir du bourreau lui-même que « nonobstant l'huile, le soufre et le charbon qu'il avait appliqué contre le cœur et les *broilles* de Jeanne, il n'avait pu les consumer et les réduire en cendre ».

Au dire de Jean Massieu, le bourreau affirma à Jean Fleury que « lorsque le corps eut été consumé et réduit en cendres, le cœur était demeuré intact et plein de sang ».

C'est à la suite de cette scène émouvante et de ces constatations inusitées et extraordinaires que Therage, déjà gagné par l'émotion intense qui s'était emparée des assistants, manifesta les plus vifs regrets de l'acte qu'il avait accompli.

« Après la combustion, dit Martin Ladvenu, le bourreau, *quasi à quatre heures après nones*, disoit que jamais n'avoit tant craint à faire l'exécution d'aucun criminel comme il avoit en la combustion de la Pucelle, pour plusieurs causes : premierement, pour le grand bruit et renom d'icelle ; secondement, pour la

cruelle manière de la lier et afficher..... Le bourreau a rendu témoignage en ma présence qu'elle avait été brûlée injustement. »

Therage se rendit même au couvent des frères Prêcheurs, voisin de la place du Vieux-Marché, l'après midi, et il dit à frère Martin Ladvenu : « Je crains fort d'être damné ; j'ai brûlé une sainte. »

Isambard de la Pierre, qui a témoigné de cette démarche, a donné les détails les plus précis sur la très vive émotion manifestée par l'exécuteur. « Incontinent après l'exécution, dit-il, le bourreau vint à moi et à frère Martin Ladvenu, mon compagnon, frappé et ému d'une merveilleuse repentance et terrible contrition, tout désespéré, craignant de ne jamais impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avoit fait à cette sainte femme. » (Enquête de 1450.)

Pourtant, Therage avait dû exécuter jusqu'à la fin les ordres rigoureux que lui avaient transmis les Anglais.

Suivant de nombreux témoignages et notamment d'après la déposition du chanoine Marguerie et le récit de l'historien Thomas Bazin, ce fut le cardinal d'Angleterre qui donna l'ordre au bourreau de recueillir les cendres et les restes de la suppliciée et de jeter le tout dans la Seine du *haut du pont de Rouen*. C'est ce qui fut fait : « *Cineres... de ponte in sequanam projecti sunt* », dit formellement ce dernier.

Jean Massieu sut également que le bourreau reçut l'ordre de recueillir les cendres et tout ce qui restait de la victime et de les jeter en Seine.

D'autres témoins en ont aussi déposé au procès de Réhabilitation (1).

« Il est probable, dit M. le chanoine Dunan, que des ossements calcinés de la suppliciée se trouvèrent mêlés aux cendres. Ce qui est certain, c'est que Therage jeta dans la Seine son cœur et ses entrailles que le feu n'avait pu consumer. »

Ce fut sans doute au plus tôt vers trois ou quatre heures, et plus probablement vers sept heures du soir (2), que le bourreau, surveillé et escorté par les préposés du cardinal d'Angleterre, se dirigea par la *Grand'rue au Vieil marché*, *le Gros Horlorge* et la rue Grand-Pont vers le vieux pont de Seine, dit pont de Mathilde, pour jeter dans le fleuve les restes de la suppliciée.

Si nous suivons le bourreau Therage et la sinistre escorte qui l'accompagne à travers le cœur de la cité, nous passerons avec lui sous le beffroi communal dans lequel se trouvait déjà la vieille cloche si chère encore de nos jours aux Rouennais et dont Jeanne avait dû percevoir si souvent, de sa prison, les mélancoliques envolées pendant les soirs d'hiver !

Nous rencontrerons sur notre chemin les églises Notre-Dame-de-la-Ronde et Saint-Herbland ; puis, la Cathédrale avec sa façade austère du temps, flanquée

(1) Le fait est rapporté également par le *Bourgeois de Paris* et par l'auteur des *Cronicques de Normendie*.

(2) On n'est pas d'accord sur l'interprétation de ces mots : « quatre heures après nones ». M. le chanoine Dunan observe que le bourreau dut prendre quelque répit après tant d'émotions, afin de retrouver le calme dont il avait besoin.

seulement de la tour Saint-Romain encore privée de son couronnement gothique.

Enfin, nous descendrons, à sa suite, la rue Grand-Pont, au milieu des maisons à ogives et à pignons sculptés, dont quelques types trop rares nous ont été conservés.

Nous arriverons ainsi au vieux pont de Mathilde dont les arches, aux piliers massifs, divisaient les eaux de la Seine qui venaient baigner plus loin les murs du Vieux-Palais construit par Henri V, et s'enfuyaient ensuite vers Harfleur et la mer !

Le pont sur lequel nous verrons s'engager les Anglais et le bourreau, était alors relié de ce côté à la ville par plusieurs arches en bois qu'on pouvait rompre pour intercepter toute communication avec la ville (1).

A l'autre extrémité il était défendu par une petite forteresse avec barrière à herse coulante, qu'on appelait la Barbacane, et qui était occupée par une garnison anglaise (2).

C'est au milieu du pont, suivant les uns, c'est-à-dire à l'endroit où le courant, plus rapide, devait emporter et faire disparaître à jamais les précieux restes de la martyre, que Therage accomplit sa derniére et lugubre besogne.

M. Georges Dubosc pense que ce fut plutôt vers la

(1) Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 4.

(2) Je possède dans ma collection une quittance du 9 avril 1432 (avant Pâques) mentionnant « monseigneur le gouvernant et regent le royaumme de France, duc de Bedfort, capitaine de Rouen, et les gages payés à son lieutenant messire Jehan Hanneford, qui gardait pour lui le *pont de Seine de Rouen* ».

Barbacane, près de l'abreuvoir aux chevaux, souvent cité dans les *Délibérations de la Ville* (1).

C'est en s'inspirant de la première hypothèse que M. Emile Deshays a représenté cette dernière étape du bourreau dans une composition émouvante et d'une grande vérité de détails dont il a bien voulu m'autoriser à offrir la primeur à mes confréres de l'Académie (2).

Nous y voyons comment Therage, du haut de ce *pont de Seine* si jalousement gardé par les Anglais, sous les yeux de la petite garnison, de l'escorte et d'une foule d'habitants consternés, jeta dans le fleuve les reliques de la sublime enfant... « devant ce peuple qui en avait fait son idole, afin que plus tard il fût

(1) « Au moyen âge, la Seine était une sorte de *heurt* public. On y jetait aussi les œuvres condamnées par les corporations. » (G. Dubosc, *les Cendres de Jeanne d'Arc*, supplément du *Journal de Rouen*, 10 juin 1894.)

(2) M. Emile Deshays a poussé le souci de la reconstitution jusqu'à tenir compte de l'orientation des ombres, suivant la saison et l'heure où les scènes se sont déroulées.

Ces belles compositions, au nombre de sept, vont être éditées en couleurs, pour la première fois, et avec un grand luxe, par l'excellente maison Barbier, de Nancy.

Les gravures (format 24 × 30), avec texte, seront contenues dans une élégante couverture. En voici l'énumération :

1° Jeanne d'Arc est amenée à Rouen ;

2° Le Vieux-Château de Rouen ;

3° Jeanne d'Arc est menacée de la torture ;

4° Jeanne d'Arc conduite au cimetière de Saint-Ouen pour y abjurer « ses erreurs » ;

5° Jeanne d'Arc conduite au supplice ;

6° Jeanne d'Arc brûlée vive sur la place du Vieux-Marché à Rouen.

Cette œuvre magnifique trouvera place, nous n'en doutons pas, dans toutes les bibliothèques rouennaises et normandes.

impossible de rendre à ces restes sacrés les honneurs qui leur étaient dûs (1) ».

. . . . . .

Si un poète, admirateur de Jeanne d'Arc, a pu dire justement que :

De Rouen jusqu'à la mer toute la Seine est sainte (2);

S'il est vrai encore, comme l'a chanté un autre poète, lors des fêtes de Bonsecours en 1892, que de la cime des monts, la *Jeanne d'Arc prisonnière* de Barrias, semble contempler avec mélancolie ce pont de Rouen, et :

Songe en voyant la Seine calme et belle
Entre les bords riants où l'eau vive étincelle
Comme un miroir d'argent sous le soleil d'été,
Qu'en ce flot qui s'en va, murmurant et rapide,
Jadis par une main perfide,
Son chaste corps, réduit en cendres, fut jeté (3);

S'il est vrai enfin, comme je l'écrivais en 1896, que, de ce même plateau des Aigles où l'ont reléguée les divisions des partis, Jeanne semble adresser comme un doux reproche à ces Rouennais du XX^e^ siècle qui n'ont pas encore su rendre à sa mémoire un hommage unanime et incontesté (4) ; on me permettra au moins de m'étonner que les fervents de l'héroïne ne se rendent pas chaque année sur le pont Boïeldieu, qui remplace

(1) *Etudes critiques...*

(2) *Le Tombeau de Jeanne d'Arc*, par Auguste Cordier.

(3) *Ode triomphale à Jeanne d'Arc*, par M. Paul Allard, musique de Ch. Lenepveu.

(4) *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e^ siècle*, p. 622.

aujourd'hui l'ancien pont de Mathilde, pour accomplir ainsi comme une sorte de pèlerinage du souvenir au tombeau de la Libératrice.

J'ajoute, en outre, que la Municipalité rouennaise s'honorerait en faisant placer, au milieu de ce pont, un modeste monument ou même une simple inscription rappelant que :

Le 30 mai 1431
les cendres de Jeanne d'Arc
furent jetées, du pont de Rouen,
dans la Seine
par l'ordre des Anglais !

IV

GEFFROY THERAGE APRÈS LE SUPPLICE DE LA PUCELLE

Lettre initiale d'une charte de Charles VII aux Rouennais (XV^e siècle).

EPENDANT, la profonde impression qu'avait éprouvée le bourreau et les regrets qu'il avait publiquement exprimés ne le déterminèrent point à se démettre de ses fonctions, car, l'année suivante, nous le trouvons chargé des nombreuses exécutions capitales qui terrorisèrent les Rouennais.

L'année 1432 fut, en effet, signalée par de nombreux supplices.

La plupart des condamnés étaient décapités au Vieux-Marché ; le corps était ensuite pendu au gibet et la tête fixée au bout d'une lance.

Jean de Resonville, Jean le Batteur, de Neufchâtel, Thomas Suitte, etc., accusés de trahison, furent ainsi amenés à Rouen pour qu'on leur fit prompte justice.

« Jamais peut-être, dit M. de Beaurepaire, tant de

sang ne fut versé sur les places publiques des villes normandes pour anéantir, par la terreur, le sentiment patriotique que les succès de Jeanne d'Arc avaient si vivement excité (1). »

C'était le temps où La Hire et ses compagnons endommageaient le pays environ en plusieurs lieux... et « couroient souvent jusque ceux près de Rouen et en estoit le povre peuple mallement grevé ou oppressé, dont grandement desplaisoit aux Anglois (2) ».

Le grand conseil qui siégeait au Vieux-Château de Rouen poursuivait sans merci l'œuvre de répression qu'il avait entreprise. Il était également obligé de remédier, par des exemples salutaires, aux graves désordres qui troublaient la cité et à la désolation des campagnes. A cet effet, les Anglais durent sévir même contre ceux des leurs qui se livraient au brigandage : quelques-uns furent pendus une mitre en tête.

Sur la sinistre place du Vieux-Marché on venait d'édifier un nouvel échafaud de 14 pieds de long et de large et de 9 pieds d'élévation. On l'avait entouré d'une palissade de bois « *afin que les chiens et autres bestes ne puissent attoucher au sang des executez qui chiet en une fosse dessoubs icelui eschaffault* (3) ».

C'est là, et aussi quelquefois à la *Viel-Tour*, que Therage, toujours qualifié *maistre exécuteur de la haulte justice du Roy*, amena successivement en char-

(1) *Recherches sur le procès de condamnation*, p. 37.

(2) Monstrelet.

(3) Ch. de Beaurepaire, *Notes sur la prise du château de Rouen par Ricarville.* (*Précis Acad.*, XVIII, p. 310.)

rette ces condamnés français et anglais dont l'un, natif de Londres, fut *batu par les carrefours de Rouen* et auquel on *rompit l'oreille*, après quoi, tous furent pendus à la justice.

Je puise ces détails dans un mandement du 8 avril 1482, à Guillaume de la Fontaine, lieutenant-général de Jehan Salvaing, de payer à Guieffroy Therage la somme totale de 42 sols pour ces diverses causes (1).

En cette même année 1432, notre bourreau rouennais accomplit la plus sanglante besogne que les Anglais lui aient imposée au cours de sa longue carrière.

Je veux parler de la décapitation des nombreux compagnons du brave Ricarville qui tenta de s'emparer du Vieux-Château et d'arracher ainsi la ville de Rouen à la domination anglaise.

On connaît l'acte de courageuse et patriotique audace qui faillit enlever aux envahisseurs leur capitale des pays conquis.

Le maréchal de Boussac, alors à Beauvais avec six cents combattants, avait résolu de s'emparer de Rouen. A cet effet, il avait gagné un homme de la garnison du château, d'autres disent un cordelier, Pierre Audebœuf, dit encore Pierre ou Pierrot de Bieu, qui connaissait les points faibles de défense et devait faciliter l'entreprise.

Ricarville prenant l'initiative de ce coup de main, s'était acheminé la nuit avec une centaine de combattants avec lesquels il avait réussi à s'introduire dans la place, et il avait chassé ou égorgé tous les Anglais qui

(1) Ms fr. 26055, nº 1783. (Bib. nat.)

s'y trouvaient. Le comte d'Arondel, capitaine du château, qui s'était d'abord barricadé dans une chambre forte, n'avait pu se sauver qu'en se faisant descendre dans les fossés avec l'aide des bourgeois qui déclarèrent alors tenir pour le roi de France et d'Angleterre (1).

Mais les Anglais étaient bientôt revenus de leur terreur et s'étaient aperçus qu'ils n'avaient qu'un petit nombre d'adversaires à combattre.

Ricarville, en effet, n'avait pu être secouru par le maréchal de Boussac resté en désaccord avec sa petite armée de pillards indisciplinés. En vain il avait pressé son armée, soit par une démarche personnelle, soit par tout autre moyen (2).

Jamais pourtant occasion si favorable ne s'était présentée de porter un coup fatal et peut-être décisif à la domination anglaise.

Ricarville et les siens, ainsi abandonnés, n'avaient pu défendre toute l'enceinte du château et s'étaient retranchés dans la grosse tour ou donjon. Ils s'y défendaient héroïquement depuis dix-sept jours (3) lorsque le comte d'Arondel — sur les ordres du duc de Bedford, très ému et très irrité de cette longue résistance, — commença à démolir par le canon la partie supérieure

(1) Les *Cronicques de Normendie*, réimprimées par A. Hellot.

(2) Le récit de Monstrelet est en désaccord sur ce point avec celui des *Cronicques de Normendie*, dont l'auteur, un Rouennais, était plus à même que tout autre de constater sur place les événements dont il était le témoin.

(3) Le siège dura, en effet, dix-sept jours, d'après une quittance de Jean de Saane à Pierre Surreau, citée par M. Hellot, et qui donne la date précise de la capitulation : 18 mars 1432. (Bib. nat. Titres scellés.)

de cette grosse tour et obligea ainsi les assiégés à se rendre à discrétion.

Le Régent avait ordonné à ses gens que « si tôt que des ennemis ils auraient la maîtrise et domination, de faire incontinent..... sans exception ni espargne d'eux..... telle et si haulte et publique punicion que ce fût exemple à tous autres. »

Ces sévères prescriptions furent exécutées à la lettre.

Ricarville s'étant livré le premier, eut aussitôt la tête tranchée et son cadavre sanglant fut placé au pied du Donjon.

Ses compagnons, qui ignoraient sa triste fin, demandèrent pour eux la composition que leur capitaine avait obtenue, mais à mesure qu'on les descendait de la tour, on leur montrait la tête de l'infortuné chef comme un avertissement du sort qui les attendait.

L'auteur des *Cronicques de Normendie* est encore très précis sur ce point : « Ricarville fut décollé, le corps et la teste furent mis au pié de la tour. Et ainsi que on descendoit les compaignons de la tour (1), on leur monstroit Ricarville. »

(1) On dut les *descendre*, en effet, car ils avaient « rompu neuf marches de degré de la ditte grosse tour pour doubte d'estre poursuivis ». — Comme M. Hellot, j'adopte sans réserves le récit du chroniqueur normand. Monstrelet n'écrivait que d'après des témoignages plus ou moins fidèles ; quel autre qu'un habitant de Rouen aurait pu raconter plus exactement les faits locaux dont il était le témoin et les détails d'une exécution qui lui arrache une protestation émue ? Ricarville a donc été, sans hésitation possible, la victime des Anglais.

Le cruel comte d'Arondel ne prit même pas la peine de demander une seconde fois l'avis du duc de Bedford et il les traita en vulgaires criminels, bien qu'ils fussent en réalité prisonniers de guerre.

Il les fit conduire immédiatement au Vieux-Marché où ils furent livrés à Therage qui leur trancha la tête.

Nous trouvons des renseignements circonstanciés sur cette horrible boucherie dans un *Compte du demaine de la ville et vicomté de Rouen* pour le terme commençant à Saint-Michel 1431 (année 1432), messire Raoult Bouteiller étant bailli dudit Rouen (1). Ce compte énumère les noms des suppliciés qui étaient au nombre de 104 et originaires de tous pays. Parmi eux figurait, bien entendu, le courageux patriote qui leur avait facilité *par échelles* l'entrée du Vieux-Château et auquel les Anglais infligèrent un supplice spécial. En parcourant cette lugubre liste on peut apprécier les éléments divers dont se composaient alors les compagnies à la solde du roi.

Le compte de 1432 nous fait connaître également en ces termes les salaires qui furent alloués au sinistre bourreau rouennais pour cette écœurante besogne :

« A Geuffray Therrage, pour avoir traisné sur une claye au bout d'une charrette Pierre de Biou, eschelleur, depuis les prisons du Roy nostre sire jusques au Vieil-Marché, et audit lieu l'avoir décapitté, escartellé et pendu ses quatre membres aux quatre portes, le

(1) Ce compte a été publié par M. Ch. de Beaurepaire et mentionne les noms des 104 suppliciés. (*Précis Acad.*, 1856, p. 307.

corps au gibet, et assis sa teste sur une lance, et aussi avoir semblablement décapitez les personnes dont les noms ensuivent..... traistres, à ce condamnez pour leurs démérittes, et lesquels, par l'entreprise dudit de Bihou, estoient entrez dans le chastel de Rouen, et depuis gaigné sur eux à force d'armes, les parties à lui taxées montant en somme cxj l. xiij s., plus à plain déclarez où mandement de M. le bailly, donné le xxv^e^ jour de mars audit an, cy rendu avec quittance dudit bourrel, pour ce à luy par vertu dudit mandement..... cxj l. xiij s. »

Sans doute l'appât d'un gain aussi important et inusité avait eu raison des scrupules de Therage, à supposer qu'il eût conservé la vive et pénible impression du supplice de la Pucelle.

D'ailleurs n'avait-il pas constamment été l'instrument docile des Anglais chaque fois qu'ils avaient voulu assouvir leur haine contre les plus vaillants patriotes rouennais ?

L'auteur des *Cronicques de Normendie*, qui reflète avec prudence, mais quelquefois aussi avec une réelle émotion, l'opinion de ses compatriotes opprimés, fait suivre le récit de cette tuerie d'une réflexion à la fois brève et douloureuse qui est comme une énergique protestation de sa conscience :

« C'estoit, dit-il, chose piteuse à veoir en si poy de heure mourir tant de si vaillans hommes et par meure deliberation telle effusion de sang ! »

On ne pouvait mieux dire alors pour exprimer les sentiments du peuple rouennais tout entier.

L'atrocité de cette exécution en masse pour laquelle Guieffroy Therage ne refusa pas son concours est bien faite pour déconcerter nos esprits quand nous nous rappelons son attitude après la combustion de la Pucelle.

« En voyant cet homme prêter les mains à une exécution aussi barbare, dit M. Ch. de Beaurepaire (1), j'hésite à penser que ce soit lui qui ait rendu témoignage que Jeanne était morte par la tyrannie et qui ait couru au couvent des frères Prêcheurs en disant qu'il craignait fort d'être damné pour avoir brûlé une sainte femme (Wallon). »

En exprimant ce doute, l'éminent historien-paléographe entendait simplement, à mon avis, tenir comme suspects de partialité ou d'exagération les témoins du procès de réhabilitation trop intéressés dans le débat, plutôt que contester quelque peu l'identité du bourreau de Jeanne d'Arc.

En effet, il relève en même temps que « Therage était en fonctions le 26 mars 1431 et qu'il alluma, sans doute, le bûcher de l'héroïne (2) ».

D'ailleurs, aucun des historiens de Jeanne n'a mis en doute cette assertion, et les raisons de l'admettre en sont multiples et décisives.

Therage, en effet, était le seul exécuteur des hautes œuvres du roi, à Rouen, depuis vingt-cinq années ; le seul ayant qualité pour procéder aux exécutions capi-

(1) *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 38.

tales à la requête du bailli ; le seul mentionné à ce titre et salarié à cet effet. C'est lui que les Anglais chargeaient, depuis 1419, d'assurer leurs représailles aussi bien que l'exécution des arrêts de leur justice criminelle. Il était donc investi de toute leur confiance, et, dans la circonstance, le concours d'un bourreau sûr et expérimenté leur avait été plus nécessaire que jamais à raison des dispositions et mesures inusitées qui avaient été prises pour la combustion solennelle de la Pucelle !

Le doute ne semble donc pas permis, même en l'absence d'un texte ou document décisif et bien que les témoins du procès de Réhabilitation n'aient pas nommément désigné le bourreau.

Les documents nouveaux que je viens de coordonner et d'analyser dans cette étude ne peuvent que corroborer cette opinion et confirmer la véritable certitude morale qu'ont exprimée les historiens de Jeanne d'Arc.

Le hasard qui a permis à M. Ch. de Beaurepaire de retrouver dans le fonds du prieuré de Bonne-Nouvelle la copie du compte de la vicomté de Rouen pour l'année 1432, — avec la mention des réparations nécessitées aux halles du Vieux-Marché « *à l'occasion des establies illec faites pour prescher Jehanne qui se disoit la Pucelle* », — permettra peut-être plus tard à quelque heureux érudit de retrouver en original ou en copie le *Compte de la* même *Vicomté de Rouen pour l'année* 1431, dans lequel on devra trouver, au chapitre de la dépense, les frais et le détail du supplice de la Pucelle ainsi que les salaires payés au bourreau.

J'ai en vain recherché et fait rechercher partout ce précieux document.

Les archives de la Seine-Inférieure ne possèdent pas les comptes de la vicomté de Rouen au XV^e^ siècle. D'un autre côté, les riches archives de la Chambre des Comptes de Paris ont été, en partie, consumées dans l'incendie de 1737. Elles ont été aussi dispersées, ce qui explique qu'on peut se procurer, de temps à autre, des documeuts authentiques de cette époque, comme la quittance de Geoffroy Therage, datée de 1421, que je communique à l'Académie et qui a été le point de départ de cette étude.

Aux Archives nationales on ne trouve que quelques comptes de cette vicomté ou quittances de l'époque de l'occupation anglaise (1).

Enfin, à la Bibliothèque nationale, mes recherches dans les *Titres scellés de Clairambault* et dans l'importante collection générale des *Quittances et pièces diverses*, si admirablement classée par fiches, — dans

(1) Archives nationales, KK 500 (1434-1438). — J'y ai puisé d'intéressants détails sur « les revenus appartenant aux chanoines de Charlemesnil, depuis le tems que le chastel de Charlemesnil fut en la main des adversaires du Roy nostre sire..... lesdits revenus n'ont esté d'aucune valeur durant ledit tems a l'ocasion de la guerre, et ny osoit demourer ne converser aucune personne pour le doubte et crainte des ennemis et adversaires du Roy nostre sire, lesquels en iceluy tems estoient et frequentoient es dits lieux le plus souvent tellement que les heritages..... sont de nulle valeur » (f^o^ 2, verso). — « Mention de messire Jehan Doudeleu, prestre en son vivant, chanoine de Charlemesnil et chapelain de tres reverend pere en Dieu Monseigneur le cardinal de Luxembourg, arcevesque de Rouen et conseiller de France ». *Ibid.*

laquelle j'ai puisé plusieurs des documents ci-dessus rapportés, — ne m'ont pas permis de rencontrer le compte de 1431, ni la quittance de Therage.

Quoi qu'il en soit, et en l'absence de ce document perdu peut-être pour toujours, il n'en résulte pas moins de l'exposé qui précède que l'identité du bourreau de Jeanne d'Arc ne semble pas discutable, et que Therage fut l'instrument servile des Anglais, aussi bien lors du sombre drame de 1431 que lors des cruelles exécutions de 1432.

Quant à la sincérité des témoins entendus au procès de Réhabilitation, je n'aperçois pas les raisons qui permettraient de les suspecter sur ce point.

Certes, plusieurs personnages qui s'étaient compromis dans le procès de condamnation se trouvèrent alors fort embarrassés et durent essayer de dégager leur responsabilité, mais je cherche en vain l'intérêt qu'auraient eu Martin Ladvenu et Isambard de la Pierre à inventer de toutes pièces les démarches et les propos qu'ils attribuent au bourreau disparu au moment des enquêtes de la Réhabilitation.

Therage avait dû, en effet, cesser ses fonctions depuis longtemps.

A partir de 1432 je ne l'ai plus trouvé mentionné comme maître des hautes œuvres du Roi, et je ne puis rien ajouter à ces notes biographiques si sommaires. Se retira-t-il alors écœuré par la dernière et sanglante exécution de 1432? Mourut-il à Rouen pendant la dernière période de l'occupation anglaise, ou bien fut-il témoin, en 1449, de l'expulsion des envahisseurs dont

il avait constamment servi la politique cruelle ? C'est ce que je ne saurais dire en l'état de mes recherches.

Au surplus, si j'ai pu préciser utilement quelques points nouveaux d'histoire locale, il m'a semblé qu'en outre cette simple étude pourrait présenter quelque intérêt, au point de vue de l'histoire de l'héroïne, par les détails inédits et les aperçus spéciaux qui permettent d'étudier plus complètement et d'apprécier plus exactement le drame célèbre dont le Vieux-Marché de Rouen fut le théâtre le 30 mai 1431.

En résumé, ce qui me paraît surtout devoir retenir l'attention, c'est l'opposition singulière qui existe entre la froide cruauté dont le bourreau de Rouen fit constamment preuve, même à l'égard de ses courageux compatriotes victimes de la vengeance des Anglais, et l'émotion qu'il manifesta si vivement et si exceptionnellement lors du supplice de la Pucelle.

Therage eut alors la notion exacte et angoissante de l'horrible crime que les ennemis de Jeanne lui avaient fait commettre sous les apparences de la légalité.

Les propos qu'il tint dans cette circonstance, ses protestations et ses remords d'un jour, sont la preuve la plus saisissante et la plus manifeste de l'iniquité de la sentence prononcée contre l'infortunée jeune fille.

En effet, l'attendrissement du bon peuple de Rouen, les murmures improbateurs qui s'élevèrent de la foule, les larmes mêmes de certains juges et assesseurs s'expliquent par les supplications et invocations pieuses de l'innocente victime dont l'orthodoxie et la bonne foi se révélaient d'une manière plus éclatante que jamais à

cette heure suprême. Mais c'est surtout l'attitude du bourreau, resté jusqu'alors insensible à toute pitié, qui souligne éloquemment l'énergique protestation de la cité.

On peut dire que ses doléances et ses remords furent comme la condamnation sans appel du procès de l'héroïne et qu'ils resteront comme une véritable malédiction lancée contre les auteurs d'un crime sans précédent dans les fastes de l'histoire !

SUR

UN ANNEAU DU XV^e^ SIÈCLE

DIT « *Anneau de Jeanne d'Arc* »

Par M. le Dr BOUCHER.

MESSIEURS,

Il m'a paru intéressant de vous présenter un anneau de forme particulière qui m'a été offert par M. *André Lang*, l'écrivain anglais, auteur de la *Vie de la Pucelle*, dont je vous ai lu un chapitre à l'une des précédentes séances.

Cet anneau, en argent doré, est la reproduction d'un modèle trouvé en Ecosse, en 1875, dans les ruines de l'abbaye de Pluscarden, et présenté par un antiquaire au musée d'Edimbourg, dont le directeur, M. Black, en a donné un spécimen à un savant érudit, M. le comte de Place, qui habite Bourges, et à qui je dois le renseignement qu'on a retiré, à Orléans, de la Loire, des anneaux semblables qui existent au musée Jeanne-d'Arc de cette ville (1).

(1) Une lettre de M. Dumuys, directeur du Musée historique de l'Orléanais, me confirme l'existence au musée de bagues, portant les monogrammes IHS et MA, trouvées dans la Loire ; mais, par suite de la réinstallation du musée, M. le Directeur n'a pu établir l'existence d'un modèle absolument semblable à celui que j'ai soumis à l'Académie, et il recommande la plus grande prudence au sujet des reliques de Jeanne d'Arc.

Il n'y aurait point lieu de s'étonner que des joailliers orléanais aient copié l'anneau que portait Jeanne d'Arc, et les archers écossais qui entouraient l'héroïne, dont fut probablement *Patrick Lang*, l'aïeul de l'historien actuel, garde de Charles VII, ont pu remporter ce souvenir de la Pucelle dans leur pays.

Patrick Lang obtint même du roi, pour ses bons et loyaux services, un fief auprès de Vierzon, et dans toute une région du Berry, qui forme un vaste verger au Nord de Bourges, près de Saint-Martin-d'Auxigny et d'Aubigny, il y a des descendants de ces Ecossais, parmi lesquels on compte beaucoup de Brault (Brown) et de Talbot. Ils ont, d'ailleurs, un type blond roux qui s'est perpétué à travers les siècles et les distingue des Berrichons, qui sont bruns de façon générale. Les Stuart avaient même le titre de ducs d'Aubigny.

L'anneau offre un corps et une tête ou chaton.

Le corps présente *une surface interne* et *une surface externe* et *deux bords*.

La surface interne ou cercle intérieur a l'aspect demi-sphérique coupé par un plan vertical, base du chaton, qui lui donne quelque ressemblance avec un étrier.

La surface externe est creusée de quatre losanges fleuronnés dont les extrémités forment une saillie où viennent converger en haut et en bas la pointe de deux triangles également fleuronnés, de sorte qu'il y a en tout dix triangles : cinq à la partie supérieure, cinq à la partie inférieure, contribuant à déterminer cinq arêtes saillantes sur le pourtour du corps.

Le bord inférieur est légèrement oblique, de même que *le bord supérieur*. Leur courbe rejoint le sommet de la tête ou chaton.

LA TÊTE OU CHATON offre en dedans une surface plane verticale, en dehors et vue de côté, la forme d'un prisme, habituelle suivant notre collègue, M. Le Breton, à l'époque du XV^e^ siècle.

L'une des faces du prisme porte le monogramme du christ : J.h. S., et l'autre : MAIↃ, probablement Maria.

A chacune de ses extrémités se trouve une facette en éventail dont la pointe se continue avec la crête du prisme et dont les bords limitent ses deux faces latérales.

Le milieu de chaque facette porte d'un côté un J, et un M de l'autre : Jésus Maria.

Notre collègue, M. Le Breton, m'a communiqué, pour vous le soumettre, un anneau en bronze du XV^e^ siècle, dont le caractère rappelle beaucoup celui-ci.

Le *corps* n'a pas un aplatissement aussi caractérisé et n'a rien de la forme de l'étrier. A sa surface extérieure sont deux losanges fleuronnés, sans symétrie dans les feuilles.

Quatre triangles fleuronnés séparent, à deux de chaque côté, le chaton du corps de l'anneau déterminant deux arêtes saillantes sur les côtés du corps et en arrière, tandis que les pointes des losanges produisent deux arêtes en avant.

La *tête* ou chaton, de forme losangique, porte en creux une fleur de lys fleuronnée, et les bases des

triangles qui l'encadrent, évidées à leur partie moyenne, déterminent deux crêtes saillantes, l'une en haut, l'autre en bas du cachet.

Est-ce un anneau semblable que Jeanne offrit à la grand'mère d'André et Guy de Laval, veuve de Duguesclin ?

En tout cas, celui qui a été découvert à Pluscarden a inspiré à M. Lang un de ses plus jolis romans : *A monk of Fife*, 1898. Le thème est la visite d'Héliote, fille de Poulnoir, peintre de l'étendard, à Jeanne, dans la prison de Rouen. L'héroïne lui aurait remis cet anneau.

Quelle que soit la légende, les diverses probabilités en faveur de l'authenticité de cet anneau attribué à Jeanne doivent nous en rendre le souvenir précieux.

LA DÉPENSE DE LA MAISON DU ROI SOUS LOUIS XV

Par M. L. CHANOINE DAVRANCHES.

Le règne de Louis XIV avait été désastreux pour les finances du pays. A la mort du roi, les dettes dépassaient les revenus de l'Etat de plus de deux cents millions (1) qui représenteraient près de huit cents millions de notre monnaie. Louis XV, enfant, montait donc sur le trône dans des conditions particulièrement difficiles.

Le duc d'Orléans qui avait obtenu du Parlement circonvenu la cassation du testament du feu roi et la régence du royaume, n'était pas sans soupçonner les désordres d'une administration soumise sans contrôle aux caprices de l'autorité royale. Il avait pris devant la Haute Assemblée l'engagement de soulager la misère du peuple, de rétablir le bon ordre dans les finances, de supprimer les dépenses inutiles, et, de fait, pendant les premières années de son gouvernement, il se montra animé des meilleures intentions, instituant dans les différents services des conseils de surveillance et de direction, défendant aux comptables de s'éloigner de leur résidence, instituant une chambre de justice pour

(1) Correspondance de la Princesse palatine du 27 novembre 1717.

atteindre les exactions des traitants et poursuivre la restitution de leurs malversations, prohibant l'exportation du numéraire dont la rareté devenait inquiétante pour le crédit public et la facilité des transactions. Ce beau zèle de réforme lui apprit, par une pratique plus suivie des affaires, la gravité jusqu'alors imparfaitement connue de la situation financière. Il voulut ne pas en être tenu pour exclusivement responsable et, dans le préambule de l'édit du 7 décembre 1715 qui prescrit le contrôle et l'unification des titres de créance invoqués contre l'Etat, il a présenté de la condition budgétaire du pays un tableau aussi sombre qu'instructif dans sa brutale réalité : « S'il eût été possible à notre avènement à la couronne d'acquitter les dettes immenses qui ont été contractées sur l'Etat pendant les deux dernières guerres, et de supprimer en même temps toutes les impositions extraordinaires dont nos peuples sont surchargés, notre satisfaction aurait été encore plus grande qne celle de nos peuples mêmes. Mais il n'y avait pas le moindre fonds, ni dans notre trésor royal, ni dans nos recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes ; et nous avons trouvé le domaine de notre couronne aliéné, les revenus de l'Etat presque anéantis par une infinité de charges et de constitutions, les impositions ordinaires consommées par avance, des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années, le cours des rentes interverti, une multitude de billets, d'ordonnances et d'assignations anticipés de tant de natures différentes, et qui montent à des sommes si considérables qu'à peine on peut en faire la supputation.

Au milieu d'une situation si violente, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne pas reconnaître des engagements que nous n'avions pas contractés. Nous avons aussi évité de suivre le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes, et nous avons refusé des offres intéressées dont l'odieuse condition était d'abandonner nos peuples à de nouvelles vexations. Ces expédients pernicieux que l'obligation de soutenir la guerre pour arriver à une paix glorieuse, a pu rendre nécessaires, auraient bientôt achevé de précipiter l'Etat dans une ruine totale, et nous auraient fait perdre jusqu'à l'espérance de pouvoir jamais le rétablir. La première résolution que nous avons cru devoir prendre, a été d'abord d'assurer le paiement de deux charges privilégiées, la subsistance des troupes, et les arrérages des rentes constituées sur l'hôtel de notre bonne ville de Paris. A l'égard des autres dettes nous avons écouté les avis et examiné les mémoires qui nous ont été présentés et, après avoir pesé les inconvénients de chaque proposition ..... nous n'avons rien trouvé de plus convenable que de faire faire la vérification et la liquidation de tous les différents papiers dont la possession est devenue presque inutile par le décri où ils sont tombés pour les convertir dans une seule espèce de billets qui ne seraient plus sujets à aucune variation jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement retirés..... »

Cette révélation officielle de la détresse financière de l'Etat impressionna vivement l'opinion publique. Elle faisait, sous une forme adoucie, pressentir de nouvelles charges pour combler le déficit avoué. Le peuple *y*

répondit par une explosion de haine contre le roi défunt. Des pamphlets furent partout répandus.

Non, Louis n'était pas si dur qu'il le parut,
Et son trépas le justifie,
Puisqu'aussi bien que le Messie.
Il est mort pour notre salut.

On vendait dans les rues de Versailles et de Paris des chansons satiriques dont une, qui obtint la plus grande vogue, finissait ainsi :

Passants, ci-gît Louis le Grand
Qui fit plus qu'Alexandre :
Quand il mourut, ce conquérant
N'avait plus rien à prendre.
Hommes, femmes, filles, garçons,
La faridondaine, la faridondon,
Dites *de Profundis* pour lui,
A la façon de Biribi,
Barbari,
Mon ami.

On avait même été jusqu'à lui dédier cette sanglante épitaphe :

Hit jacet insignis prædo, convictor, adulter ;
Hunc magnum triplici dicere jure potes.

Au fond l'émotion était générale, et, malgré les manifestations bienveillantes du régent, on ne se souvenait pas sans inquiétude que, par un des premiers actes législatifs de son gouvernement (1), il avait pris soin de se réserver « comme le feu roi de glorieuse mémoire », le droit d'arrêter personnellement et sans contrôle « tous

(1) Déclaration du 23 septembre 1715.

les états et ordonnances de fonds et dépenses, même particulières, avec emploi de recettes ». C'était à n'en pas douter, la continuation pure et simple du régime de bon plaisir qui avait permis à Louis XIV de doter magnifiquement son frère, d'apanager si largement ses enfants adultérins auxquels il laissait près de sept millions de rentes, et de consentir sans solder les dettes de l'Etat, des empruuts qui n'avaient fait la fortune que des intermédiaires et des partisans. C'était aussi la continuation des lourdes dépenses de la maison royale et de ce régime unique de faste et de magnificence qui rehaussait si bien la majesté incomparable, effrayante, a dit Saint-Simon, du grand roi. Le public s'inquiétait, ne comprenant pas où passait tant d'argent si durement arraché aux entrailles du pays, et cependant il admirait. Il voyait d'un œil d'envie les êtres heureux qui pénétraient dans ce pays inconnu, dans cet éden qu'on supposait enchanté, où l'on rêvait que tout était bonheur et gloire. On faisait l'impossible pour s'y introduire et, dans le but d'obtenir une fonction même obscure qui comportât la résidence au palais, à quelle servitude et quelle insuffisance de bien-être et de confort ne se condamnait-on pas.

On se fait difficilement une idée de ce qu'était un château royal sous l'ancienne monarchie : à part quelques grands appartements somptueusement décorés, réservés au roi et à sa famille, ou destinés aux réceptions officielles, c'étaient partout pièces obscures, logements étroits, corridors sombres éclairés de chandelles fumeuses, où s'entassait, pendant le jour, tout un

monde de gentilshommes ou dames de service en quartier, officiers, fonctionnaires, serviteurs de tous ordres, attendant dans une longue oisiveté, un tour de service incertain et possible, et qui, la nuit venue, dormaient dans de froides mansardes, ou même sur des matelas apportés au dernier moment, dans les couloirs, à la porte des appartements, même dans les pièces de réception où chacun faisait le matin une toilette sommaire dont on se contentait facilement à cette époque où les soins du corps étaient considérés comme un luxe aisément négligeable.

M. Lenôtre (1) a fait du palais des Tuileries au moment de la fuite du roi pour Varennes, une peinture des plus curieuses et estime à deux mille le nombre des personnes qui logeaient dans cette maison royale. Il en était de même dans les autres palais.

On se figure bien que, pour accepter un tel amoindrissement de la personnalité et du bien-être matériel, ces gentilshommes, dames de service, officiers ou serviteurs ne recherchaient pas uniquement, dans l'exercice de leurs fonctions, une vaine satisfaction d'amour-propre. Ils avaient, en effet, le privilège très envié et très abusif, d'avoir, comme on disait au moyen-âge, *bouche à cour*, c'est-à-dire d'être nourris aux frais du roi, soit qu'ils fussent appelés, suivant leur rang, à prendre place à ses tables, soit qu'ils reçussent pour s'alimenter, des vivres en nature ou leur représentation en argent. Ils avaient surtout, avantage plus appréciable, l'accès permanent auprès du roi, qui leur donnait l'occasion de

(1) Le drame de Varennes, p. 29.

quémander ou de saisir au passage de joyeuses gratifications sous forme de rentes, de jetons ou de parties, sans compter les profits que les uns et les autres tiraient des fournitures abandonnées. On verra plus loin les bénéfices que réalisaient sur les seuls menus les officiers de la maison. Détail qui fera juger du reste : Encore sous le règne de Louis XVI, si l'on en croit Mme Campan, les femmes de chambre de la reine, qui recevaient 12,000 livres d'appointements, trouvaient dans la revente de la totalité des bougies que l'usage leur abandonnait, allumées ou non, le moyen de faire monter leur charge à plus de 50,000 francs pour chacune d'elles (1).

Les dépenses de la cour étaient donc considérables. Avant d'étudier le document qui les fera mieux connaître vers le milieu du règne de Louis XV, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails préliminaires.

L'almanach Royal, publié en 1744, composait officiellement la maison du roi d'un grand aumônier, un maître de chapelle, un maître de l'oratoire, un confesseur, — un grand-maître, un grand chambellan, quatre gentilshommes de la cour servant par quartier, un grand-maître de la garde-robe, quatre capitaines des gardes par quartier, un capitaine de cent-suisses, un capitaine des gendarmes de la garde, un capitaine des chevau-légers de la garde, deux capitaines des mousquetaires, un grand écuyer, un grand-maître des cérémonies, un grand-veneur.

Ces dignitaires étaient les chefs de service de la seule

(1) Mme Campan, mémoire I, 292. A. Franklin, *la Cuisine*, p. 194.

maison du roi. La reine avait sa maison aussi dispendieuse et non moins considérable, de même que le dauphin et les princesses royales : on sait que Louis XV avait eu de Marie Leczinska dix enfants dont cinq seulement survécurent, le dauphin et quatre filles.

La maison, ou comme on disait primitivement *l'hostel du roi* comprenait un personnel énorme divisé en quatre départements, la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine et la fruiterie. On y ajouta plus tard la fourrière. Le service en était réglé par des ordonnances royales souvent renouvelées. La plus ancienne, publiée par M. Douet d'Arcq dans les *Comptes de l'hostel des Rois de France*, remonte à 1261. On y voit que le département de la paneterie comportait deux panetiers, deux sommeliers chargés de recevoir le vin apporté par les *sommiers* ou bêtes de somme, trois porte-chapes qui mettaient le couvert et préparaient les tranches de pain destinées à servir de salières et d'assiettes pour les aliments solides, deux faiseurs d'oublies et de pâtés. — Celui de l'échansonnerie comprenait quatre échansons, deux barrilliers, deux bouteillers et un clerc comptable. — La cuisine occupait un personnel plus nombreux formé d'un premier queue auquel incombait le soin de l'achat des vivres sur l'estimation de jurés assermentés, quatre queues, quatre aides de cuisine quatre rôtisseurs, quatre pages, deux souffleurs, quatre marmitons, trois sauciers, un garde-manger, deux sommeliers, un volailler, deux huissiers. — La fruiterie n'était représentée que par quatre personnes, un fruitier et trois valets.

Tous les gens du roi étant nourris à la cour, des abus s'établirent si nombreux et si patents qu'en 1290, on dut ordonner l'expulsion des non privilégiés et que, dès l'année 1393, si l'on en croit le *Ménagier de Paris* (1) la maison du roi consommait par semaine, 120 moutons, 16 bœufs, 16 veaux, 12 porcs, et, par jour, 600 volailles, 400 pigeons, 50 chevreaux et 50 oisons. La maison de la reine était un peu moins dispendieuse, mais utilisait encore 80 moutons, 12 bœufs, 300 volailles et autant de pigeons.

Sous Charles VI, le serviee subit une augmentation considérable qui ne fit que s'accroître avec le temps jusqu'au règne de Louis XIV où il obtint son plein épanouissement.

Pour préparer la nourriture du roi et de sa maison, il fallait des locaux appropriés : Louis XIV qui rêvait de faire grand en tout, éleva à Versailles, en 1685, sur les dessins de Mansart, un vaste hôtel éclairé par 500 fenêtres, comprenant 32 appartements au premier étage, 34 au second, tous destinés à des officiers de la maison royale, et 1,000 pièces moins spacieuses occupées par environ 1,500 personnes de service. Au rez-de-chaussée, se trouvaient les cuisines et les offices; le travail y était réparti entre 500 aides ou praticiens. C'était le bâtiment des communs qui était séparé du palais par une rue. On verra plus loin le cérémonial suivi pour l'apport des mets du bâtiment des communs à la table du roi.

Le premier règlement de service avait été édicté

(1) Tome II, p. 85. A. Franklin, *la Cuisine*, p. 61.

en 1261. Philippe-le-Hardi en avait fait un second en 1285. D'autres ont suivi. Louis XIV en publia deux autres les 14 avril 1665 et 7 janvier 1681, qui ont été expliqués et commentés par des ordonnances des grands maîtres. Après une nouvelle ordonnance du 27 novembre 1726, Louis XV, espérant être plus heureux que ses prédécesseurs, se décida, pour essayer d'enrayer les abus croissants, à édicter le règlement du 19 décembre de la même année. Le 1er janvier 1744, le duc Charles de Bourbon, comte de Charolais, grand-maître de la maison du roi, rappela les prescriptions de cette ordonnance. Un *Etat et menu général de la maison du roi* a été dressé en exécution des ordres du grand-maître. L'objet de la présente étude est de faire connaître cet intéressant document de l'histoire intime de la cour de France.

L'Etat est précédé d'un rappel de l'ordonnance royale du 19 décembre 1726 qui se trouve ainsi revivifiée. On en peut tirer les indications suivantes.

Le service entier de la maison est placé sous la surveillance et la direction du grand-maître de la maison du roi ou grand-maître de France, mais ce personnage n'est que de parade. Ses fonctions sont en fait exercées par le *bureau du roi*.

Le bureau (art. 1er) se réunit sur l'ordre du grand-maître au commencement de chaque quartier de l'année à la diligence du contrôleur général. Il se compose des premiers maîtres d'hôtel, du maître d'hôtel ordinaire, des maîtres d'hôtel et gentilshommes servants, des maîtres de la chambre aux deniers, contrôleurs-clercs

d'office, contrôleurs ordinaires de la cuisine et bouche, commis au contrôle général, officiers de la bouche et du commun en quartier. A chaque réunion du bureau, on le rappelle à ses membres et ils sont tenus de s'y conformer sous peine de privation de leurs charges.

Le service, d'ailleurs très peu effectif, comme on le verra, est personnel (art. 2). Les officiers de la bouche, c'est-à-dire réservés au service exclusif du roi, ne peuvent s'absenter sans un ordre signé de lui, ceux du commun, sans la permission du grand-maître ou, en son absence, du bureau assemblé.

Les attributions de chacun des membres du bureau étaient ainsi réparties :

Le contrôleur général, préposé comme son titre l'indique, au contrôle de toutes les dépenses de bouche de la maison, a aussi sous sa surveillance, la vaisselle d'or, de vermeil et d'argent. (Il se déchargeait en fait de cette surveillance sur ses subordonnés contrôleurs, garde-vaisselle et autres officiers). Il reçoit comme les maîtres d'hôtel les ordres du roi et le sert à table en l'absence du premier maître.

Les contrôleurs employés sous ses ordres doivent être présents (art. 20) à la recette de la viande et du poisson destinés à la bouche du roi ; avant le commencement de chaque repas, ils doivent s'assurer que les prévisions ont été entièrement remplies. Ils ont la garde du vin et de l'eau (art. 21) et tiennent compte exact, en viande, fruits et desserts, des *nouveautés* servies (art. 6), c'est-à-dire des mets qui n'ont pas été prévus dans l'invariable menu.

Des contrôleurs chefs d'office leur sont adjoints pour enregistrer, *écrouer* les recettes et dépenses de la bouche, du grand et du petit commun, les recettes et dépenses de l'échansonnierie de la fruiterie et de la fourrière. Ils ont la vérification et le contrôle des charriages et celui des fournitures qu'il faut remplacer quand elles ne sont pas de la qualité voulue (art. 22 et suivants).

Le premier maître d'hôtel reçoit les ordres du roi pour l'heure et la composition des repas (art. 28) et les transmet aux officiers de la bouche et du gobelet. — Il est suppléé au besoin par le maître d'hôtel ordinaire et tous deux ont sous leurs ordres les maîtres d'hôtel au nombre de douze, servant par quartier, qui présentent au roi la serviette mouillée dont il se lave les mains au commencement et à la fin du repas.

Les gentilshommes servants, neuf par quartier, servent le roi l'épée au côté et ont la qualité d'écuyer ou de chevalier.

On a vu, dans l'Almanach royal, que la maison du roi comprenait un certain nombre de grands dignitaires. De tous ceux qui sont cités, le chambellan seul paraît avoir eu table à la cour.

Pour tenir état de la régularité du service et de sa comptabilité, quatorze registres étaients prescrits et centralisés au bureau. Ils étaient destinés à l'enregistrement : le premier, des règlements ; le deuxième, des marchés ; le troisième, des menus, états, mémoires et ordres signés des maîtres d'hôtel, ainsi que des dépenses extraordinaires du trimestre ; le quatrième,

de l'arrêté des menus et états ; le cinquième des menus, ordres et états arrêtés des dépenses extraordinaires faites pour la réception des princes étrangers, des ambassadeurs et pour les festins de cérémonie du semestre. — Dans le septième était copiée, en partie, la dépense arrêtée dans les quatre registres précédents pour servir de mémoire et de comparaison d'un quartier sur un autre. Dans le huitième étaient relatées les assemblées et délibérations du bureau avec mention des congés accordés par le roi ou le grand-maître. Le neuvième contient l'inventaire de la vaisselle d'or et d'argent et l'indication des recherches faites pour retrouver les pièces perdues. Dans le dixième était dressé état de la batterie et des ustensiles d'office. Dans le onzième étaient consignés les noms, prénoms et surnoms des officiers et des garçons d'office, avec l'indication de leurs dates de naissance et de leurs demeures. Au douzième étaient mentionnées les maladies des garçons d'office. Dans le treizième étaient portées la recette et l'application des *nouveautés* achetées en viandes, fruits, vins de liqueur... etc. etc., — dans la quatorzième étaient notés les changements survenus d'un semestre à l'autre (art. 8).

Les enregistrements sont signés par les maîtres d'hôtel et le contrôleur général, les extraits par ce dernier seul (art. 9).

Il est formellement défendu de signer aucune écroue avant de l'avoir vérifiée et d'en avoir calculé et contrôlé les chiffres, de même que d'enregistrer les dépenses d'un trimestre sur un autre, ni de consigner aucune

dépense extraordinaire sans autorisation préalable du bureau, et ce, sous peine d'en répondre personnellement (art. 11).

Les dépenses extraordinaires ne pouvaient en général (art. 13) être faites que pour la table du roi et sur son ordre exprès *enregistré sur le champ*, signé de celui des officiers du bureau qui l'avait reçu. Il en était tenu compte sur des cahiers spéciaux dont il était fait des extraits réguliers pour être soumis par le contrôleur général au roi (art. 15).

Les autres dispositions de l'ordonnance seront expliquées ultérieurement.

Il est presque oiseux de dire que cette réglementation si touffue donnait lieu, par sa complexité même, aux abus les plus criants. Tout se passait en paperasserie, mais de surveillance effective, il n'en existait pas, chacun des officiers se déchargeant sur un autre d'un contrôle qui n'était pas fait par personne. On verra comment la modification des menus par l'extraordinaire vertissait en profits pour les officiers intéressés.

Jusqu'ici, il n'est question que du contrôle. L'ordonnance fixe les heures de réception de la viande, du pain, du gibier, de la volaille et du poisson. A chacune des réceptions assistent ou doivent assister le contrôleur général, les maîtres d'hôtel, les contrôleurs d'office et un contrôleur de la bouche, lesquels doivent, chacun de son côté, veiller à ce que toutes les fournitures livrées soient employées suivant leur destination (art. 20).

Le vin n'est pas fourni dans les mêmes conditions :

le matin, de 8 à 10 heures, dans l'après-midi, de 5 à 7 heures, les officiers de l'échansonnerie se transportent dans les caves des marchands et y font le triage et choix des vins du jour qui sont délivrés en présence d'un contrôleur d'office, aux maîtres d'hôtel servants. Une bouteille d'essai de chaque sorte de vin est conservée par le contrôleur général pour servir de comparaison en cas de réclamation. Le reste est momentanément déposé dans les caves du palais où les officiers d'échansonnerie vont le chercher, à l'heure des repas, avec l'eau destinée à la table du roi (art. 21 et 23).

L'ensemble des fournitures étant ainsi arrivées dans le commun, défense formelle et expresse était faite à tous officiers et employés de laisser pénétrer dans les lieux où étaient préparés les mets destinés à la bouche du roi, personne autre que les membres du bureau en service et le premier médecin. En voyage, les officiers et le contrôleur ordinaire de la bouche étaient logés dans la maison même où était installée la bouche du roi; le premier maître d'hôtel et le contrôleur général habitaient le plus près possible (art. 5).

Par surcroît de précautions et, pour éviter l'introduction dans ces locaux d'une personne inconnue ou sans titre, il était prescrit aux boulangers, marchands de vin et linge, et aux entrepreneurs de charrois de veiller à ce que leurs employés fussent toujours porteurs au moment des livraisons, d'un certificat d'identité revêtu de la signature du contrôleur général et enregistré au bureau. Ces employés ne pouvaient pas (art. 22) se faire remplacer sans autorisation, sous peine de refus

des fournitures, ni faire opérer à leurs équipages aucun mouvement dans les cours et aux abords des bâtiments sans en indiquer le motif et l'emploi au bureau et avant que l'enregistrement n'en eût été fait par le contrôleur général.

Il était d'ailleurs défendu aux officiers (art. 27) d'accepter aucune gratification des marchands. Il leur était seulement permis d'en recevoir des princes et des ambassadeurs ; encore, dans ce cas, la gratification était-elle distribuée par le bureau.

Au moyen de cette réglementation minutieuse instituée moins pour la garantie de la bonne qualité des fournitures et des mets que par crainte du poison, cette terrible obsession du siècle de Louis XIV, le monarque ne se croyait pas encore à l'abri d'un attentat possible contre sa personne. Son repas n'était encore qu'aux cuisines placées dans un corps de bâtiment séparé du palais par une rue. Il fallait l'apporter et le mettre sur sa table, à sa disposition, avec les meilleures chances d'innocuité parfaite. On imagina à cet effet un long cérémonial dont les prescriptions prêteraient à sourire si elles ne montraient quelle incomparable idée on avait alors de la majesté royale.

Lorsqu'approchait l'heure habituelle du dîner, les officiers du gobelet allaient chercher le couvert du roi (art. 29 et suivants). L'huissier de salle ouvrait la marche, précédant immédiatement un chef du gobelet porteur de la nef royale (1). Celle-ci était protégée par

(1) On appelait ainsi le coffret de forme allongée qui renfermait les objets ou ustensiles nécessaires au repas du roi : serviettes, cuillers, fourchettes, etc.

un garde du corps : derrière, suivaient les autres officiers. La nef était déposée sur une première table et immédiatement on faisait en les touchant avec les corps considérés alors comme préservatifs (l'agate, la langue de serpent, les dents de narval) l'*essai* des différents objets qu'elle contenait. On replaçait ces objets dans la nef ; on déposait la nef sur la table du repas, à la droite du roi et l'on attendait qu'il lui plût de donner l'ordre de servir. Quand l'ordre était venu, le maître d'hôtel se rendait aux communs. Il y faisait faire devant lui et faisait personnellement l'essai des mets en les goûtant.

A ce moment seulement, la *viande du roi* pouvait être emportée : sortant du rez-de-chaussée des communs, elle traversait la rue et, avant de pénétrer dans la chambre royale, devait franchir un escalier et suivre plusieurs corridors et appartements. Dans ce long trajet, elle était précédée par deux gardes du corps, par l'huissier de salle, le maître d'hôtel armé de son bâton à garniture de vermeil, le gentilhomme panetier servant et le contrôleur d'office. Elle était suivie par l'écuyer de cuisine, le garde-vaisselle, et enfin par deux gardes du corps qui avaient pour mission de ne laisser approcher personne. Sur le passage de la petite troupe, au travers de la rue, le public s'inclinait respectueusement, écrit M^me^ Campan (1) en murmurant : « C'est la viande du roi ». Le premier service apporté, tous les officiers dont il vient d'être parlé retournaient aux communs chercher successivement les autres services

(1) *Mémoires*, III, p. 7.

que le contrôleur général recevait avec le premier maître d'hôtel.

Dès que le roi était assis, l'essai de son service et des mets se renouvelait devant lui (art. 30). Un des gentilshommes servants touchait avec la pierre d'essai les objets déposés dans la nef, puis il passait dessus une mie de pain que le chef de service du gobelet absorbait aussitôt. Les mets étaient de même essayés aussitôt qu'apportés et les deux pains d'essai consommés, l'un par un gentilhomme servant, l'autre par le maître d'hôtel.

Saint Simon fournit sur le dîner du roi de curieux détails (1).

Le dîner, généralement servi vers une heure, se faisait toujours *au petit couvert*, le roi mangeant seul dans sa chambre sur une table carrée placée devant la fenêtre du milieu de l'appartement. Il était servi par le grand-chambellan. Celui-ci pouvait être suppléé au besoin par le premier gentilhomme de la chambre.

L'arrivée du roi avait été précédée par celle des principaux courtisans qui s'étaient rangés autour de l'appartement. Aucune dame n'assistait au petit couvert, hormis la maréchale de la Motte. On lui avait maintenu l'entrée pour avoir amené naguère les enfants de France dont elle avait été la gouvernante. On lui apportait un siège et elle s'asseyait.

Les membres de la famille royale, les princes du sang, même le dauphin et ses fils se présentaient rarement au dîner. Quand ils y venaient, ils restaient

(1) *Mémoires*, XII, p. 175.

debout sans que jamais le roi leur proposât un siège. Parfois, une exception était faite en faveur de Monsieur, frère du roi. « J'y ai vu assez souvent Monsieur, dit Saint-Simon. Il donnait la serviette et demeurait debout. Un peu après, quand le roi voyait qu'il ne s'en allait pas, il lui demandait s'il ne voulait pas s'asseoir. Monsieur faisait le révérence et le roi ordonnait qu'on lui apportât un siège. On mettait un tabouret derrière lui. Quelques moments après, le roi lui disait : « Mon frère, asseyez-vous donc ». Il faisait la révérence et s'asseyait jusqu'à la fin du repas, qu'il présentait la serviette. S'il était convié à se mettre à table, il donnait la serviette au roi en s'y mettant et en sortant et, en la rendant au grand-chambellan, il y lavait ».

Cette cérémonie de la serviette était ce qui restait d'un usage ancien : on sait qu'autrefois, les cuillers et les fourchettes n'étant point connues, chacun puisait à la main dans le plat, des morceaux coupés à l'avance et les déchirait avec ses dents. Un seul couteau était sur la table pour le dépeçage des mets. L'usage s'établit d'abord de faire des *tranchoirs*, c'est-à-dire de découper des morceaux de pain sur lesquels on plaçait la part d'aliments solides qu'on avait retirée du plat, de même qu'on gardait sa part de sel sur un autre morceau plus petit, creusé au milieu. Quand la cuiller eut été inventée, chacun en eut une et s'en servit pour manger au plat les potages et les mets liquides ou moins consistants, ou encore pour prendre les aliments solides qu'on déposait sur son tranchoir, plus tard sur son assiette. On se contentait d'essuyer la cuillère après s'en être

servi. Mais comme la coutume persistait de manger avec ses mains, — l'usage de la fourchette ne s'étant établi qu'au commencement du XVII^e^ siècle, — avant de toucher aux mets, on se lavait les mains. A la cour et chez les grands seigneurs, un écuyer ou un échanson portant d'une main une aiguière et de l'autre un bassin, versait sur les doigts des convives de l'eau aromatisée. Les bourgeois se lavaient prosaïquement les mains à une fontaine suspendue au mur de la salle à manger ou du vestibule. On changeait les serviettes à chaque service et, à la fin du repas, on lavait encore les mains : cet usage a persisté longtemps.

Louis XIV seul rompit avec la tradition. Un de ses maîtres d'hôtel lui présentait, au moment de se mettre à table, une serviette mouillée que le roi passait sur ses mains. La présentation de la serviette était pour l'officier chargé de ce soin, considérée comme si honorable, qu'il ne cédait son droit qu'aux princes du sang, au grand-maître quand il était présent. Monsieur, frère du roi, primait tout le monde ; encore devait-il remettre au grand chambellan la serviette quand le roi en avait fait usage.

Le lavage opéré et le roi assis, le grand aumônier ou les aumôniers de quartier donnaient la bénédiction des mets. Ils découvraient la nef royale chaque fois qu'un gentilhomme servant devait en tirer une serviette pour le roi. Ils enlevaient la nef de la table et disaient, le repas terminé, les prières habituelles.

Après son dîner, le roi passait dans ses appartements privés pour changer de vêtements et sortait, même par

les temps de pluie, soit pour visiter ses jardins de Versailles, soit à Marly ou à Fontainebleau pour chasser à courre ou pour tirer dans le parc « et homme en France, ajoute Saint-Simon, ne tirait si juste, ni si adroitement, ni de si bonne grâce ».

Quand il rentrait, il assistait au jeu « qu'il voulait gros et continuel ».

A dix heures, il faisait annoncer son souper qui était toujours servi *au grand couvert*. Seuls les enfants de France y mangeaient avec les princes du sang et quelques rares convives hautement qualifiés, le roi tenant le haut bout de la table, entre le dauphin et la dauphine. Ce repas toujours solennel manquait, paraît-il, de gaieté : « Nous soupons, dit la princesse Palatine, sans dire un mot ; on passe ensuite dans la chambre du roi où l'on reste le temps de dire un *Pater*. Le roi fait ensuite une révérence et entre dans son cabinet. Nous l'y suivons ; il cause avec nous et, à minuit et demi, il nous dit adieu, puis chacun se retire dans ses appartements (1).

Tout ce cérémonial d'apport et d'essai des mets, imaginé sous Louis XIV, a été continué sous le règne de Louis XV. Les ordonnances de 1776 ne sont en effet qu'une copie révisée et rajeunie d'ordonnances antérieures, notamment de celle de 1681. Il n'y sera dérogé que dans la seconde partie du XVIII^e^ siècle, quand des habitudes nouvelles se seront établies à la cour dans le service de l'alimentation. *Le menu général de la maison du roi* en 1774 montre ce qu'était ce

(1) Correspondance. Lettre du 20 septembre 1714.

service sous Louis-le-Bien-Aimé. Pour en apprécier la richesse et en comprendre l'abondance il faut se souvenir des merveilleuses facultés digestives de nos pères.

Les Gaulois et les Francs ne se souciaient guère de délicatesse dans la composition de leurs festins, remarquables seulement par l'amoncellement des viandes. Les rois et les chefs perpétuèrent à travers le moyen âge l'habitude de ces copieuses agapes. L'exemple devint contagieux : les corporations, les Compagnies judiciaires et religieuses, les corps administratifs trouvèrent faciles prétextes à de plantureuses réunions dont les dîners de l'Ascension à la Cathédrale et du Cochon au Parlement de Rouen forment un réjouissant tableau. La bourgeoisie s'en mêla ; la classe populaire voulut suivre le mouvement dans la mesure de ses forces. L'émulation dans les dépenses devint telle que la Cour crut devoir réglementer la somptuosité des réunions gastronomiques et, par un édit du 20 janvier 1563, défendit, à peine de 200 livres d'amende et de 400 livres au cas de récidive, de servir aux fêtes de famille plus de trois services, composés chacun de six plats, ce qui constituait déjà un assez respectable menu.

Deux ans après, la défense dut être renouvelée ; en 1566 parut un nouvel édit qui imposait un tarif aux hôteliers et traiteurs pour la vente de leurs produits. Il est presque inutile de dire que ces actes législatifs, plusieurs fois rappelés, n'eurent aucun effet, et que, pour frauder la loi, cuisiniers et clients firent de fréquents et utiles appels à la fertilité de leur imagination.

La noblesse avait été laissée en dehors de cette vaine réglementation : la Cour, qui prescrivait aux autres l'économie, donnait le plus fâcheux exemple d'un défaut de modération. Elle continua à user, pour elle-même, dans de coûteuses conditions, des savoureux plaisirs de la table. A la fin du XIV^e^ siècle, Charles V s'énorgueillissait d'avoir à la tête de ses cuisiniers un artiste en son genre, Guillaume Tirel, dit Taillevent, qui, pour la satisfaction des instincts gourmands de ses contemporains, réunit dans les deux premiers livres de cuisine connus, les résultats précieux de sa longue expérience.

Malgré les sommes considérables que coûtait, en nourriture, la maison du roi, la pratique de la cuisine restait stationnaire. Même sous François I^er^ et sous Henri II, où fleurissait la renaissance en toutes choses, elle ne fit aucun progrès. Après eux, Henri III eut à se plaindre si vivement du peu de soin qu'on prenait pour la préparation des mets destinés à sa table, qu'il établit, le 10 octobre 1582, un règlement dans lequel il recommandait « que le bouillon qu'on lui servait fût bien cuit et bien consommé et non si plein de greisse et clair comme il était quelquefois ».

Henri IV n'aimait guère les repas d'apparat et fut toujours un piètre convive.

Il faut arriver au règne de Louis XIV pour assister au réveil de l'art culinaire.

Le grand roi qui fut toute sa vie ce qu'on appellerait de nos jours une bonne fourchette était, selon le D^r^ Cabanès (1), prédisposé à la voracité. La nature

(1) *Le Cabinet noir* (1^re^ série).

l'avait fait naître armé de dents tranchantes, et, dans les efforts qu'il faisait pour se rassasier, il mordait le sein de ses nourrices avec assez de violence pour qu'on ait été obligé d'en changer plusieurs. Il s'en souvint plus tard et, à celle qu'il fit le plus souffrir, Perrette Dufour, il accorda des lettres de noblesse. Ces dents précoces furent d'ailleurs mauvaises et il en résulta pour lui de fâcheuses conséquences. Comme il tenait de sa mère un appétit prodigieux, jamais rassasié, il dévorait ou plutôt il engloutissait les aliments sans les mâcher. Aussi peut-on dire qu'il a passé sa vie dans un état d'indigestion à peu près continuel. *Le Journal de sa santé*, tenu par ses médecins Vallot, d'Acquin et Fagon (1), fournit à ce sujet les renseignements les plus curieux : dès l'âge de douze ans, on le voit souffrir de maladies d'estomac souvent renouvelées, que son médecin apaise avec un bon régime et des lavements agrémentés d'huile d'amandes douces. A tous moments, ces indispositions reparaissent; aussi faut-il que son apothicaire le suive partout, prêt et armé, comme il le fut au camp de Verviers : devant l'ennemi, le roi descendit de cheval et « tout botté, dit le journal, exécuta l'ordonnance du médecin, dans un endroit le plus désolé et le plus incommode du royaume ».

Il n'en pouvait pas être autrement avec les fatigues qu'il imposait quotidiennement à son estomac et dont la princesse palatine donne un exemple dans sa lettre du 5 décembre 1718 : « J'ai vu souvent le roi, dit-elle, manger quatre pleines assiettes de potages divers, un

(1) P. Lacroix. *Curiosités de l'histoire de France*.

faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie, et encore du fruit et des œufs durs dont son frère et lui étaient très friands ».

Pour saisir les impérieuses exigences d'un tel appétit, il faut savoir qu'à cette époque, le mot soupe ou potage ne représentait pas la liquide et légère préparation qu'une habitude invétérée assigne, comme entrée en matière, au dîner. Primitivement, le mot *soupes* avait été réservé aux tranches de pain qu'on jetait dans le bouillon du pot-au-feu. Plus tard, on le confondit avec le mot *potage* qui comprenait l'ensemble du mets, pain et bouillon, mais en y joignant la viande dont avait été fait le bouillon et qui se servait entière ou hachée, entourée de légumes :

> ... Cependant on apporta un potage :
> Un coq y paraissait en pompeux équipage (1).

Il y avait des potages de viande et aussi de poisson.

On comprend que les quatre grandes assiettes de potage absorbées par le roi constituaient à elles seules un solide dîner : on sait ce qu'il y ajouta.

Son estomac était si exigeant que, même en maladie, il avait peine à se maintenir dans une sage réserve. On voit, dans *le Journal de sa santé*, qu'un certain vendredi où il avait déclaré, à cause de sa fatigue, ne pouvoir supporter le maigre, on lui servit, avec des croûtes à la purée, un potage aux pigeons et trois poules

(1) Boileau, *Satyre III*.

rôties. Le lendemain, son état ayant empiré : il n'avait mangé « avec les croûtes et le potage, que quatre ailes de volailles, les blancs et une cuisse ».

A ce régime, Louis XIV devint valétudinaire avant l'âge : travaillé par la goutte, par la gravelle, envahi par un prurit de la peau qui explique dans une certaine mesure le scandale de son inconduite privée, il appartient dès son enfance à ses médecins qui le montrent tel qu'il est, dépouillé de tout prestige et dans le prosaïsme banal de ses infirmités physiques. L'histoire officielle ne fait connaître des grands hommes que la personnalité apparente; l'intimité lui échappe. D'Argenson, Saint-Simon, Dangeau ont loué tour à tour la majesté incomparable de Louis XIV : on ne connaît complètement le grand roi qu'après avoir lu le journal de ses médecins.

Faut-il attribuer son appétit formidable à une conformation particulière, — Saint-Simon rapporte qu'à l'autopsie on trouva que Louis XIV avait une capacité de l'estomac et des intestins double de celle des hommes de sa taille, — ou faut-il supposer que cette exagération des organes de la digestion avait pour cause le travail et la surcharge qu'il leur faisait subir ? La science ne s'est pas prononcée sur cette question délicate. Il importe seulement de retenir que le roi, qui tenait de sa mère un robuste appétit, l'a transmis à ses enfants. Le Dauphin, le duc de Bourgogne étaient de grands mangeurs. Louis XV a trouvé dans son ascendance une incontestable vocation aux joies de la table, qu'il s'est d'ailleurs empressé de joindre à une pratique continue et savante.

La cuisine, sous le règne de Louis XIV, avait accompli d'énormes progrès, et, sous la poussée de quelques chefs renommés : More, chez le cardinal Mazarin; Vatel, chez Fouquet et le prince de Condé; Salvator, chez le duc de Grammont; Lavarenne, chez le marquis d'Uxelles; de Lune, chez le duc de Rohan, elle était devenue un art auquel Bonnefons, officier de la maison du roi, initie orgueilleusement la postérité dans son livre *les Délices de la campagne*, « où est enseigné à préparer pour l'usage de la vie tout ce qui croît en terre et dans les eaux ».

Ce livre, des plus intéressants, révèle non seulement comment on apprête les mets, mais quels étaient les usages pour le service de la table et de quel luxe on entourait les plaisirs qu'y trouvaient ses adeptes. On y voit notamment, — et ce n'est pas une inutile préparation à l'étude des menus royaux, — qu'une succession de plats de même ordre prenait et a gardé depuis ce temps le nom de *service*, — que les services étaient présentés sur table par bassins, et qu'un festin destiné à trente personnes de haute condition pouvait comprendre jusqu'à huit services composés chacun d'autant de mets divers.

Mais ce que le livre de Bonnefons n'explique pas, c'est, dit M. Alfred Franklin (1) que « les cuisiniers du temps n'avaient pas encore rompu avec les traditions de barbarie culinaire et qu'ils continuaient à entasser sur un même plat un répugnant mélange de viandes disparates ». Le fait ne saurait être nié, car une ordonnance

(1) *La Cuisine*, p. 126.

du mois de janvier 1629 défend de mettre plus de six pièces au plat.

Qui ne se souvient d'avoir vu, dans la troisième satire de Boileau, la peinture saisissante de cet amoncellement de victuailles mal assorties :

> Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques
> S'élevaient trois lapins, animaux domestiques,
> Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
> Sentaient encore le chou dont ils furent nourris.
> Autour de cet amas de viandes entassées,
> Régnait un long cordon d'alouettes pressées,
> Et sur les bords du plat six pigeons étalés
> Présentaient pour renfort leurs squelettes brûlés.

Ce mode de service a duré autant que Louis XIV et s'est perpétué, même un assez long temps, sur la table royale, sous le règne de son successeur.

Louis XV, qui montait sur le trône en 1715, était « un chétif enfant de cinq ans très vif, dit la princesse palatine, et ne restant jamais dans la même position, mais peu sociable, mal élevé, parce qu'on lui laissait faire tout ce qu'il voulait de peur de le rendre malade (1) », et peu disposé aux travaux intellectuels.

Confié à la direction de l'abbé de Fleury, qui lui inculquait de bons principes dont il s'est souvenu longtemps, il vivait isolé et taciturne (2) au milieu d'une Cour corrompue, où l'exploitation de la France se faisait sous son nom sans qu'on s'occupât de lui autrement que pour lui témoigner apparemment, dans les

(1) *Lettre* du 14 avril 1716.

(2) Comte Fleury. *Louis XV intime.*

réunions officielles, « les marques de respect les plus touchantes ».

Le duc d'Orléans, qui s'était saisi de la Régence, avait promptement oublié ses beaux projets d'économies financières et de réorganisation. Il lui eût été facile, s'il avait cru jamais à ses promesses, d'en faire l'application dans les usages et l'administration de la maison du roi : non seulement il en laissa subsister tous les abus, mais il y introduisit des causes de dépenses plus coûteuses encore qui, avec le temps, n'ont fait que s'aggraver.

Philippe d'Orléans, jouisseur blasé, se piquant de délicatesse et d'élégance jusque dans la débauche, devait être le rénovateur de la cuisine française.

Le premier acte de réforme qu'il accomplit en cette grave matière fut, pour son usage, une transformation des offices où se faisaient les services de la bouche. On a vu que Louis XIV les avait placés dans un grand bâtiment séparé du palais par une rue, et l'on sait avec quel cérémonial, mais aussi avec quelle majestueuse lenteur, les mets arrivaient des communs à la table. Le grand roi, dans sa toute-puissance, et bien qu'on prit soin de recouvrir les plats de cloches ou *chapes*, ne devait jamais manger chaud ce qui lui avait été si copieusement et dispendieusement préparé. Le régent était trop fin appréciateur pour tolérer une pareille hérésie culinaire, au moins à ses soupers, les seuls repas dont il s'inquiétât sérieusement : il fit installer dans des appartements disposés de plain-pied avec ceux où il mangeait habituellement, des fourneaux artistiquement montés sur lesquels on préparait dans des ustensiles en argent

les mets qui devaient lui être servis. Là aussi on faisait cuire son petit déjeuner, sa tasse de chocolat qu'il absorbait à son lever vers deux heures, car, passant la nuit en fête, il se levait très tard. Son dîner, plus officiel, le préoccupait fort peu et il réservait, comme on l'a dit plus haut, ses faveurs pour ses petits soupers.

Il les surveillait d'autant plus près qu'il était lui-même praticien convaincu (1) et avait fait école. Il aimait, quand il allait visiter le soir, à Asnières, Mme de Parabère, à nouer sur sa culotte de soie un tablier de toile et à préparer le souper que *son petit corbeau noir* lui servait, assaisonné de plaisanteries de haut goût. Dans son palais même, il exerçait volontiers ses talents culinaires, aidé par ses hôtes, par ses *roués* comme il les appelait. La cuisine était devenue un délassement de gentilhomme : chacun mettait sa gloire à inventer une sauce ou une préparation nouvelle. On avait fait pour Louis XIV les tendrons de veau au soleil. On eut, sous la Régence, les pains à la d'Orléans, les filets de lapereaux à la Berry, la morue à la Béchanel, les cailles à la Mirepoix, les chartreuses à la Mauconseil, les filets d'agneau à la Condé, les poulets à la Villeroy, le turbot à la Régence, et, plus tard, quand le mal eut fait des progrès, les palais de bœuf à la Pompadour, les potages à la Xavier (comte de Provence) et les ris de veau à la d'Artois. Les cuisiniers devinrent des artistes. On les attachait avec des chaînes d'or. Il en était, dit-on, qu'on payait jusqu'à 20,000 livres ;

(1) Mon fils sait faire la cuisine ; il l'a apprise en Espagne. *Correspondance de la princesse palatine* (Lettre du 25 novembre 1717).

Mme de Pompadour fit décorer le sien de la croix de Saint-Louis. La gastronomie était née toute puissante et dominatrice : elle passa rapidement à l'état de culte sensuel (1) dont le régent était le grand pontife et les plus nobles seigneurs de la Cour les prêtres officiants. Une fâcheuse rivalité éleva autel contre autel : chacun voulait faire mieux et plus nouveau. Il fallait à tout prix réveiller l'inertie stomacale de ces soupeurs écœurés « qui étaient tout prêts à considérer la faim, dit Monselet (2), comme la plus attrayante manifestation de l'humanité » ? A ce compte, les fortunes s'écroulaient vite : le prince de Guémenée fit une banqueroute de vingt-huit millions et le régent essaya de remplir les coffres de l'Etat avec les billets de la banque de Law.

Ces luxueuses orgies, où l'on criait à gorge déployée toutes les ordures imaginables et toutes les impiétés, réunissaient dans une étrange promiscuité des artistes de l'opéra, les maîtresses du régent, jalouses et dépitées de se trouver face à face, ses roués, ses propres filles et, dominant par son cynisme tous ces débauchés de haute volée, la duchesse de Berry, la fille préférée du régent, « ce prodige d'esprit, d'orgueil, d'ingratitude, de folie, de débauche et d'entêtement (3) », à qui la chronique du temps attribue à tort, il faut le croire, de si monstrueuses amours (4).

(1) L'appellation n'est pas excessive : pour les membres de cet étrange clergé on avait édité le *Bréviaire des gastronômes*, plein de préceptes savoureux.

(2) *Lettres Gourmandes.*

(3) Saint-Simon. *Mémoires*, XVIII, p. 30.

(4) On a chanté à sa mort le Noël suivant :

On sait qu'elle joignait à l'appétit familial des habitudes invétérées d'intempérance qui ont provoqué hâtivement sa mort : sa grand'mère, qui refusait de la voir, (lettre du 6 janvier 1716) a écrit d'elle : « Madame de Berry ne mange guère à dîner. Il est impossible qu'il en soit autrement, car avant de se lever elle se fait apporter toutes espèces de choses qu'elle mange. Elle ne bouge pas de son lit avant midi. A deux heures elle se met à table et n'en sort pas avant trois heures. Elle ne fait aucun exercice. A quatre heures on lui apporte encore des aliments, des fruits, de la salade, du fromage. A dix heures elle soupe et mange jusqu'à trois heures du matin. Elle boit de l'eau-de-vie la plus forte.

« La duchesse de Berry est malade : il est impossible qu'elle se porte bien avec son affreuse gloutonnerie (1).

« La pauvre duchesse de Berry s'est ôté la vie à elle-même, car elle a mangé en secret, étant malade, des melons, des figues et du lait (2).

« Elle avait un ulcère à l'estomac, un autre à la hanche, le foie attaqué : le reste était comme de la bouillie (3) ».

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry
Dit d'une humble posture
Et le cœur bien marri :
« Seigneur, je n'aurai plus l'humeur aussi gaillarde ;
Je n'aime plus que Rion, don don,
Quelquefois mon papa, la, la,
Par ci, par là mes gardes ».

(1) *Lettres* des 18 novembre 1717 et 2 avril 1719.
(2) *Lettre* du 18 juillet 1719.
(3) *Lettre* du 20 juillet 1719.

Cet exemple pris dans la famille du régent suffirait à montrer, si on ne le savait d'ailleurs, à quel point étaient montées la licence et la prodigalité de ses soupers. Il en attendait le retour avec un délicieux intérêt, s'y préparant dès cinq heures où il en finissait avec les affaires publiques (1). Aussi, dès que le moment en approchait, « tout était barricadé au dehors, quelque affaire qu'il pût survenir. Il était inutile de percer jusqu'à lui, je ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auraient le plus dangereusement intéressé l'Etat ou sa personne, et cette clôture durait jusqu'au matin (2) ». Durant tout ce temps, il ne vivait que pour le plaisir, la bonne chère et le champagne qui coulait à flots (3).

Sous Louis XIV, qui buvait son vin coupé d'eau, la sobriété était de règle. Avec le régent, qui s'enivrait, le goût des orgies nocturnes s'implanta dans les classes riches (4) faisant chez les femmes de nombreuses adeptes : « L'ivrognerie n'est que trop à la mode chez les jeunes femmes. M^me^ la duchesse de Bourbon aime la table... Ses filles ont les mêmes goûts (5 mai 1716) ». — « Elle peut boire beaucoup sans être ivre ; ses filles veulent l'imiter, mais ne réusissent pas. Elles ne sont pas maîtresses d'elles-mêmes comme leur mère et se trouvent bientôt ivres ».

(1-2) Saint-Simon. *Mémoires*, XIII, p. 356.

(3) Quand mon fils boit un peu trop, il ne fait pas usage de fortes liqueurs, mais de vin de Champagne (*Princesse palatine*, 31 *mai* 1716).

(4) Les courtisans les plus tempérants s'arrangèrent pour avoir des vices comme, vers la fin du règne précédent, ils se choisissaient des vertus (Barère, *Tableaux de genre et d'histoire*).

De ces habitudes d'ébriété naissait l'immoralité. On ne se contentait pas d'avoir des amants; il était de bon ton de les afficher, de faire parade de son inconduite. Sodome même renaissait de ses cendres (1).

Le règne de la gastronomie échevelée a duré autant que le régent et s'est même poursuivi au delà, mais avec moins de tapage sous le gouvernement du duc de Bourbon et du parcimonieux cardinal Fleury.

Louis XV était, depuis 1723, devenu majeur, mais il était resté un grand enfant, n'aimant que les plaisirs tranquilles et jouant avec ses chats qui ne le quittaient guère. Doué comme ses ascendants d'un fabuleux appétit, il pensait avant tout à se bien nourrir et montrait quelques prétentions culinaires, notamment dans la préparation du chocolat et la fabrication de quelques pâtisseries légères.

Plus tard, quand la virilité s'accentua, il s'éprit avec ardeur d'une passion pour la chasse, qu'il cultiva exclusivement jusqu'au jour où il se trouva presque sans s'en douter orienté vers l'amour adultère. En 1724, si l'on croit le maréchal de Villars (2), il fuyait les femmes, évitait de les regarder, et faisait chasser de Versailles la maîtresse de son valet de chambre Bontemps qui était venue en cachette souper avec celui-ci au château. En 1739, « il mangeait toujours à étonner, dit Barbier (3), et avait, comme le grand roi, de fré-

(1) Lettres de la Princesse palatine, 11, 17 août 1717, 17 novembre 1718.

(2) *Journal de Dangeau*. XVIII, 263.

(3) Mémoires.

quentes indigestions, mais n'en continuait pas moins, comme lui aussi, à abuser de son estomac ». Pour le reste, ajoute d'Argenson, « il était resté enfant des pieds à la tête, s'amusant à des choses de l'enfance, la portant partout et ne pensant qu'à ses chiens (1) dont il réglait le service depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin ».

Le temps était venu où il allait entrer dans la seconde phase plus mouvementée de son existence. Depuis longtemps déjà Mademoiselle de Charolais, fille du duc de Bourbon, se dépensait vis-à-vis de lui en avances inutiles. Le 17 avril 1739, au cours d'un séjour à la Muette, « la partie fut plus gaillarde : on avait dîné chez la princesse, à Madrid ; on avait soupé à la Muette, après avoir été, l'après-midi, à Bagatelle, chez la maréchale d'Estrées. On y avait passé joyeusement le temps. On y avait fait l'amour, si vous voulez. Tout avait été bien en règle et l'on avait traité continuellement avec irrévérence le pauvre bonhomme de cardinal. Le roi en était soûl, en était las. Il le détestait et il n'y avait qu'un peu de vertu qui le retenait (2). »

Ce premier pas, dans la voie de la galanterie, avait été décisif pour le roi. Dès ce jour, il avait pris goût aux petits soupers qu'il renouvela au palais. Mesdemoiselles de Charolais et de Clermont, qui l'avaient guidé, auraient voulu continuer à régenter ces fêtes intimes comme elles l'avaient fait à la Muette. Mais « déjà le roi en savait autant qu'elles : il les congé-

(1) Journal, XI, 212.

(2) *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. II, p. 137.

dia. La maréchale d'Estrées, Mesdames de Mailly et de Vintimille suffirent à ses premiers plaisirs, et voilà, ajoute philosophiquement l'auteur, comme on prend goût à ce particulier. »

A partir de cette date, si Louis XV fait montre, en certaines circonstances, de quelques qualités comme administrateur ou comme diplomate (1), ses goûts sont fixés; avec lui, l'ère de la haute gastronomie et de la débauche somptueuse recommence de plus belle. La dépense de la maison augmente de sept mille à vingt mille livres par mois, puis à trente mille livres.

C'est le moment où Charles de Bourbon, comte de Charolais, grand-maître de France, fait établir, en exécution de l'ordonnance royale du 19 décembre 1726, l'intéressant document dont les détails qui précèdent ont eu pour but de faciliter la compréhension.

L'*état et menu général de la maison du roi pour l'année* 1744 n'a pas eu pour objet, — son titre l'indique,— de déterminer l'ensemble des frais et dépenses exposés pour l'alimentation et l'entretien de la famille royale. Il s'applique au roi seul et à sa maison; encore ne faut-il comprendre, sous cette appellation générique, que les dignitaires, fonctionnaires et officiers de l'entourage habituel du roi. La maison de la reine, celle du dauphin ont leur administration et leur comptabilité spéciales. Quant à l'armée des petits serviteurs du palais, on ne les voit pas figurer dans l'état. Ils étaient en général nourris sur la desserte des tables,

(1) Duc de Broglie. — *Histoire de la politique extérieure du règne de Louis XV.*

mais était-elle insuffisante, ou les officiers vendaient-ils à leur profit les reliefs de leurs repas sans se soucier du sort de ces humbles employés? On ne saurait le dire. En tous cas le marquis d'Argenson, qui a peut-être trop facilement généralisé un fait isolé, écrivait, en 1752 : « On ne paie rien dans la maison du roi pour ce qui est du plus pressé. Il est certain que les palefreniers du roi ne le sont pas, que leurs femmes vont dans la nuit demander l'aumône dans les rues de Versailles, et qu'on a envoyé ordre aux hôtels de leur faire crédit (1). »

L'état et menu général ne fait donc pas connaître, au vrai, toute la dépense de la maison du roi. Il n'en prévoit qu'une part, la dépense du roi, la subsistance et la rémunération du personnel qui l'entoure. Il précise, pour ce milieu où le chef comprend mieux qu'aucun autre les exigences de l'estomac, ce que chacun a le droit de réclamer en prérogatives et en nourriture. Il fixe les traitements, les gratifications usuelles, les abonnements en nature. Il ne s'explique pas sur l'achat des fournitures : on sait seulement, par une note inscrite à titre de *memento*, qu'elles sont faites au moyen de contrats renouvelés chaque année avec les marchands divers. On se borne à additionner les frais prévus et non les dépenses effectives.

L'état et menu général n'est en réalité qu'un règlement de prévision dressé pour l'administration, le service, la nourriture et la dépense de la maison du roi, avec cette nuance intéressante que, sous prétexte

(1) *Journal*, t. V, p. 31.

d'ordre et de régularisation, il prévoit des dépenses sciemment exagérées. Préparé par les intéressés chargés d'en surveiller l'exécution, il est l'instrument qui assurera leurs profits patents ou cachés.

Avant de prendre connaissance de ce que représentait en victuailles l'alimentation de la maison du roi, on observera que les menus fixés par l'ordonnance sont invariablement les mêmes, soit en gras, soit en maigre, pour tous les jours de l'année, qu'il s'agisse de la table personnelle du roi ou des tables secondaires de la maison. Les officiers du bureau en quartier s'assemblent bien le samedi pour établir les menus de la semaine suivante, mais ils n'évoluent que dans le cadre restreint abandonné à leur activité; leur pouvoir bien petit se réduit à la seule désignation des préparations sous lesquelles devront être présentés les objets à consommer. Une fois arrêté par eux, le menu ne peut plus subir de changements sans une nouvelle entente du bureau entier. Le roi, auquel est présenté chaque soir le menu du lendemain, peut seul le modifier à son gré.

On remarquera qu'il est mangé peu ou point de légumes, beaucoup de volatiles.

On sait ce qu'il faut entendre par potage et ce que c'est qu'un service.

On n'oubliera pas d'ailleurs que si les menus très chargés dépassent de beaucoup ce qui peut être mangé par les convives, les reliefs de tous les repas doivent servir à l'alimentation de la population grouillante qui peuple les communs et dont l'état ne spécifie pas la nourriture. Seuls les gentilshommes servants ou du

serdeau sont mentionnés comme étant alimentés avec la desserte personnelle du roi. Ce qu'ils laissent est vendu aux bourgeois de la ville par les valets, aux baraques du serdeau (1).

A tout seigneur, tout honneur : bien que le règlement place en premières pages la nomenclature des personnes strictement délimitées qui ont droit de manger aux tables secondaires de la maison royale, il convient tout d'abord d'étudier le menu ou, pour être plus exact, les menus personnels du roi, au cas où il fait gras, où il fait maigre, où il mange au grand ou au petit couvert, où il chasse, où il soupe chez la reine.

Il y a trois sortes de repas : le déjeuner, le dîner et le souper. On verra plus tard qu'il faut y ajouter la collation dont la consistance est fort respectable.

Le déjeuner, pris le matin, était, si l'on en croit l'état de 1744, un véritable repas, un bouillon d'un chapon vieux, de quatre livres de bœuf et d'autant de veau et de mouton. Comment cette première indication, évidemment copiée sur des états antérieurs, a-t-elle été maintenue ? Elle pouvait être vraie sous Louis XIV, elle ne l'était plus sous Louis XV, dont le premier déjeuner consistait, on s'en souvient, en une tasse de chocolat préparée le plus souvent par lui-même. Est-ce un oubli ? S'agit-il d'un en-cas ? ou bien la prévision de fourniture de viande maintenue est-elle un exemple des abus protégés et parfois provoqués par le règlement ? On ne saurait le dire.

Les menus du dîner et du souper à la grande table,

(1) L. Dussieux, t. II, p. 141. — Franklin, *La Cuisine*, p. 180.

c'est-à-dire au grand couvert servi pour le roi, sa famille et les personnes qu'il a conviées, comprenaient *deux grands plats, deux assiettes, cinq services et les hors-d'œuvre*. En voici le menu (1) :

DÎNER.

Deux grands potages.

2 chapons vieux pour potage de santé.
4 perdrix aux choux.

Deux moyens potages.

6 pigeons de volière pour bisque.
1 livre de crêtes et de béatilles (2) sur les menus droits.

Quatre petits potages en hors-d'œuvre.

1 chapon haché.
1 perdrix aux lentilles.
3 poulets farcis.
1 chapon pour potage au blanc manger.

ENTRÉES.

1 quartier de veau et une pièce autour, le tout pesant vingt livres.
12 pigeons de volière pour tourte.

Deux moyennes entrées.

6 poulets fricassés.
2 perdrix en hachis.

(1) On se rappelle que la desserte du roi forme le menu du *serdeau* ou des gentilshommes servants.

(2) Mélange de crêtes, de rognons et d'ailes de pigeonneaux en hachis.

Six petites entrées en hors-d'œuvre.

3 perdrix au jus.
6 tourtes à la braise.
2 dindons grillés.
3 poulets gras aux truffes.
4 perdrix.
2 poulardes dépecées aux truffes.

ROTS.

Deux grands plats.

2 chapons gras.
9 poulets.
9 pigeons de volière.
2 hutodeaux (1).
2 perdrix.
4 tourtes.

Deux petits plats de rôts hors-d'œuvre.

1 chaponneau.
2 bécasses.
2 sarcelles.
5 perdrix.

SOUPER.

Deux grands potages.

2 chapons vieux.
12 pigeons de volière.

Quatre petits potages hors-d'œuvre.

1 perdrix au parmesan.
4 pigeons de volière.

(1) Jeunes chapons.

2 sarcelles aux lentilles.
1 poularde au pourpier.

Deux petites entrées.

6 poulets.
8 livres de veau.

Six petites entrées en hors-d'œuvre.

3 poulets gras.
1 faisan.
3 perdrix.
8 livres de veau.
4 perdrix à la sauce à l'espagnole.
2 poulets gras grillés en pâté.

ROTS.

Deux grands plats.

2 poulardes grasses.
4 hutodeaux.
8 pigeons de volière.
9 poulets.
2 perdrix.
4 tourtes.

Deux petits plats de rôts.

1 poularde.
3 bécasses.
2 sarcelles.
5 perdrix.

A quoi il fallait ajouter pour la cuisson et la préparation de ces respectables victuailles pour bouillons, jus précis et menus droits d'un jour :

24 livres de veau.
28 livres de mouton.
40 livres de bœuf.
12 livres de lard, graisse et saindoux.
1 livre de moelle.
12 ris de veau.
1 chapon pour tourte au blanc manger.
1 livre 1/2 de crêtes.
1/2 cent d'œufs.
40 livres de lard à piquer.

Puis, par semaine :

1 jambon de 10 livres.
1 oille destinée à remplacer un potage de santé (1).

En note, on fait remarquer « qu'il sera servi en hors-d'œuvre, suivant les temps et les saisons, des saucisses, boudins blancs, casseroles, potages sans eau, salpicon, miroton et autres choses que l'on sert habituellement sur la table du roi, suivant les menus qui en seront faits tous les samedis, sans qu'il en soit rien compté par extraordinaire, attendu que cela se prendra et sera partie des hors-d'œuvre comptés dans les menus ci-devant.

La nourriture d'un jour était évaluée, pour le roi seul, bien entendu, à 399 livres 18 sous 11 deniers.

(1) D'après M. Franklin (*Cuisine*, p. 128), l'oille serait un mets célèbre dont la recette aurait été rapportée d'Espagne par Asmach, cuisinier de Philippe V. Elle se composait d'une sorte de pot-au-feu où l'on faisait bouillir ensemble des chapons, des perdrix, canards, dindonneaux, cailles et pigeons, le tout violemment aromatisé avec la muscade, le gingembe, le poivre et le thym.

Les menus des jours maigres n'étaient pas moins copieux; ils étaient même plus dispendieux. Le prix en était évalué par avance à 608 livres 8 sous pour la journée.

Noter que les deux principaux repas, le dîner et le souper, sont seuls prévus en maigre ; le petit déjeuner reste fixé dans les mêmes conditions que ci-dessus.

DINER.

Deux grands potages.

1 carpe de pied 2 doigts.
1 cent d'écrevisses.
1 potage au lait.

Deux moyens potages.

2 tortues.
1 potage aux herbes.

Quatre petits potages en hors-d'œuvre.

2 soles pour deux.
1 oille à l'eau.
1 carpe de pied 2 doigts.

Deux grandes entrées.

1 grand brochet.
4 truites de pied 4 doigts.

Deux moyennes entrées.

3 perches.
2 grandes soles ou 4 moyennes.

Six petites entrées en hors-d'œuvre.

2 perches.
3 soles pour deux.
1 cent d'huîtres.
6 vives.
1 truite de pied 4 doigts.

ROTS.

Deux grands plats.

1/2 grand saumon.
6 soles.

Deux petits plats de rôts en hors-d'œuvre.

4 soles pour les deux.

SOUPER.

Deux grands potages.

2 carpes de pied 2 doigts.
1 potage aux herbes.

Quatre petits potages hors-d'œuvre.

1 perche pour un.
1 sole pour un.
2 potages aux herbes.

Deux moyennes entrées.

1 brochet de pied et demi.
3 perches.

Six petites entrées hors-d'œuvre.

4 soles pour trois.
1 truite de pied 4 doigts.

2 macreuses.

8 vives.

Rôts. — Deux grands plats.

1/2 grand saumon.

1 grande carpe.

Deux petits plats de rôts en hors-d'œuvre.

4 soles pour les deux.

Puis, en menus droits, pour la préparation des mets, 5 livres de moules, goujons et pèlerins, 21 livres de beurre ordinaire, 3 livres de beurre de Vanvres, 10 livres d'huile vierge, 1 cent d'œufs et 100 huîtres.

Noter que le souper était presque invariablement servi à la grande table; quand il arrivait, par hasard, au roi de souper seul, au petit couvert, son ordinaire, encore très enviable, était réduit à 2 potages, 2 entrées, 2 rôtis et 2 plats d'entremets à prendre suivant la saison *sur les fournitures des écuyers*. On verra plus tard le sens qu'il faut donner à cette expression.

Quant au *dîner* que le roi faisait *toujours seul*, son menu au petit couvert variait suivant qu'il allait ou n'allait pas à la chasse. Il est bon de rappeler que Louis XV était un passionné de ce genre de sport, son seul agrément jusqu'en 1739 et son plaisir soutenu jusqu'à la fin de sa vie. Donc, les jours de chasse on lui servait 2 potages, l'un d'un poulet et d'une pièce de veau; l'autre de 2 perdrix en petite oille, — puis 2 hors-d'œuvre, 1 pièce de veau de 16 livres braisée avec 2 livres de lard et des petits pâtés à l'espa-

gnole, — 2 plats de rôti composés de 2 perdrix et de 2 poulardes ; — enfin, en fruits fournis par les écuyers : 2 petits plats de cru et sec, et 2 compotes.

Quand il ne chassait pas, on lui présentait, au petit couvert, soit à dîner, soit à souper, 2 potages, l'un d'un chapon et d'une pièce de veau ; l'autre d'une julienne dans le pot, — 2 entrées, l'une d'une pièce de bœuf de 20 livres avec 3 livres de veau et 3 livres de lard ; l'autre d'une casserole au riz, — 2 rôtis de 4 perdreaux et 4 poulets de grain, — 2 entremets, — salade, fruits et compote.

Les menus en maigre, au petit couvert, étaient ramenés, qu'il y eût chasse ou non, à 2 potages, 2 entrées, 2 plats de rôti et 2 entremets variés, — sauf à joindre pour menus droits : 6 livres 1/2 de beurre ordinaire, 2 livres de beurre de Vanvres, 4 livres 1/2 d'huile, 50 œufs et 100 huîtres.

L'ordonnancement des repas subissait encore une modification quand il plaisait à Louis XV de se faire servir chez la reine. Le menu ordinaire au petit couvert s'en trouvait un peu augmenté, plus soutenu, et comprenait :

EN GRAS.

Deux potages.

La barbara avec une poularde dessus.
L'oille à la dame Simone.

Trois entrées.

1 quartier de veau de 24 livres avec 4 livres de lard.
1 poupeteau de pigeons.
4 perdrix au salmis.

Trois plats de rôtis, suivant la saison.

2 levreaux.

3 perdreaux.

2 poulardes.

Trois plats d'entremets sur les fournitures des écuyers.

EN MAIGRE.

Deux potages.

1 d'une carpe de pied avec 1/2 cent d'écrevisses.

1 d'une sole.

Trois hors-d'œuvre.

5 vives.

2 grandes perches.

1 alose de Seine.

Trois plats de rôts.

1/2 saumon moyen.

2 soles.

1 moyenne barbue.

Trois plats d'entremets sur les fournitures des écuyers.

Le roi seul était de taille à se mesurer avec des menus aussi corsés, la reine, Marie Leczinska, de santé très chétive à cause de ses grossesses réitérées (elle avait eu dix enfants), n'ayant qu'un appétit des plus médiocres. Les repas dans ses appartements prirent d'ailleurs fin dans les années qui suivirent l'établissement du règlement de 1744. Elle n'avait jamais eu pour son mari que fort peu de sympathie ; profondément religieuse, elle le supportait chrétiennement. Elle finit

par lui défendre sa porte, lorsqu'une inconduite persistante et l'état de fréquente ébriété qu'il rapportait de ses soupers l'eurent complètement détachée de lui.

On a vu jusqu'ici comment se pratiquait à la table du roi l'apport et le service des mets.

Quand le roi voulait boire, le service n'était pas moins protocolaire. L'usage n'était pas alors de placer sur une table les bouteilles et les verres (1). Les uns et les autres étaient déposés sur un buffet ou une table spéciale, et il fallait, pour que le vin arrivât aux lèvres du roi, l'intervention successive des officiers du gobelet, des gentilshommes servants et du maître d'hôtel. Voici le cérémonial réglé du temps de Louis XIV et rapporté dans l'état de la France de 1712 :

« Au petit couvert, lorsque le roi demande à boire, le contrôleur ordinaire en avertit le chef d'échansonnerie-bouche, qui prépare et porte la soucoupe, précédé de l'aide d'échansonnerie-bouche, qui porte l'essai. Sur cette soucoupe sont les deux carafes garnies de vin et d'eau, et le verre couvert. Le chef d'échansonnerie la présente au grand-chambellan, au premier gentilhomme de la chambre, au grand-maître ou au maître de la garde-robe, enfin à celui d'entre eux qui sert le roi, et fait l'essai à cet officier. Le roi ayant bu, et le verre et la soucoupe étant rendus au chef d'échansonnerie, il reporte le tout au buffet (2). »

Sous Louis XV, le cérémonial est abrégé puisque

(1) La coutume ne s'en établit qu'après 1760. *Journal de Barbier*, t. VII, p. 302.

(2) *Trabouillet*, t. I, p. 102.

l'essai a été fait par avance, mais le fait par le roi de demander à boire met toujours en mouvement autant de personnes pour transmettre l'ordre royal, apporter le verre et les flacons, verser le vin et l'eau, puis reporter les objets où ils avaient été pris. Il est inutile d'ajouter qu'il n'en était ainsi qu'aux repas où la cour était admise à contempler le roi à table; les petits soupers se faisaient avec moins d'apparat.

Le roi nourrissait les fonctionnaires de sa maison. Ceux qui approchaient de plus près sa personne, étant considérés comme privilégiés, avaient droit à une table. En première ligne, on doit placer la table personnelle du grand-maître, chef de la maison. En 1726, cette haute situation était dévolue au duc L.-Fl. de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair du royaume, gouverneur et lieutenant général du roi en ses provinces de Bourgogne et de Bresse. En 1744, elle appartenait en exercice à son fils Charles de Bourbon, comte de Charolais.

Le grand-maître mangeait *quelquefois* à sa table. Son menu, très complet, était toujours prévu (art 35 de l'ordonnance). Il était ainsi composé :

DINER.

Deux grands potages.

1 de 4 livres de bœuf et de 8 livres de mouton.

1 de 12 pigeons, 1 chapon et 1 jarret de veau.

Deux petits potages.

1 de 3 poules.

1 de 4 livres de veau.

Deux grandes entrées

L'une d'un quartier de veau et d'une pièce autour de 16 livres,

l'autre de 2 gigots de mouton à la royale de 16 livres.

Deux petites entrées

De 3 poulets en fricassée.

De 4 pigeons en compote.

Six plats de rôts.

2 dindons.

6 gélinottes.

8 pigeons.

4 hutodeaux.

2 chapons gras.

4 perdrix.

SOUPER.

Potages.

6 livres de bœuf.

12 pigeons.

6 poulets farcis.

Petites entrées.

6 poulets.

4 livres de veau.

Rôts.

1 longe de veau de 8 livres.

3 gelinottes.

8 pigeons.

2 lapins ou autres gibiers.

2 chapons gras.

2 perdrix.

Le tout agrémenté par semaine, pour garniture et cuisson, de 2 douzaines de ris de veau, 1 livre de crêtes, 20 livres de lard et, par jour, de 6 livres de viande pour jus et précis.

Le grand chambellan, comme grand dignitaire nourri au palais, avait droit aussi à une table personnelle. Elle était fournie à peu près comme celle du grand-maître, à ces différences près qu'au dîner il lui était servi : 5 rôtis au lieu de 6, mais composés notamment de 6 poulets et de 4 perdrix, et qu'au souper figuraient seulement 4 entrées et 5 plats de rôti sans potage.

Les dîners maigres du grand-maître comprenaient : 2 grands et 2 petits potages, 3 entrées, 2 petites entrées, 2 plats de rôts ; les soupers : 2 potages, 2 petites entrées, 2 rôtis.

Le chambellan a des repas un peu moins copieux que le grand-maître, mais toujours largement servis. Le prix n'en est par jour que 155 livres 3 sous, tandis que la dépense pour le grand-maître est de 268 livres 13 sous 9 deniers.

La *bouche* préparait les repas du roi. — Les repas du grand-maître et du chambellan ressortissaient à un service dit du *Petit Commun* et aux cuisines de ce nom.

Dans le même bâtiment que les cuisines du Petit Commun existaient d'autres offices et cuisines dits du *Grand Commun* qui alimentaient les autres tables de la maison du roi.

Ces tables étaient au nombre de cinq : la seconde

table du grand-maître, la table des maîtres d'hôtel, celles des aumôniers, des gentilshommes du serdeau et des valets de chambre.

Le nombre des personnes qui pouvaient s'asseoir à ces diverses tables était limitativement fixé par une ordonnance spéciale du grand-maître.

La seconde table du grand-maître réunissait vingt-deux officiers de service en quartier : un maître d'hôtel, un contrôleur d'office, cinq écuyers du roi, quatre gentilshommes ordinaires, deux lieutenants, deux enseignes et un aide-major des gardes du corps, trois exempts, deux huissiers de la chambre, un maréchal des logis.

A la table des maîtres d'hôtel prenaient place vingt-trois personnes : deux maîtres d'hôtel, le maître de la chambre aux deniers, le contrôleur général, deux contrôleurs d'offices, les commis de la chambre aux deniers et du contrôle général, deux gentilshommes ordinaires, un lieutenant et un enseigne des gardes du corps, un exempt, un lieutenant et un enseigne des cent-suisses, deux exempts, un lieutenant de la porte, deux huissiers de la chambre, un huissier du cabinet, un maréchal des logis.

La table des aumôniers ne comprenait que douze personnes : un contrôleur d'offices, deux aumôniers du roi, trois aumôniers de la maison au titre de Saint-Roch, deux chapelains, deux clercs de chapelle, le confesseur du Commun, un maréchal des logis.

La table du serdeau ou des gentilshommes servants comptait seize personnes : neuf gentilshommes ser-

vants, trois huissiers de salle, deux gardes de la manche, le sommier des cent-suisses et le capitaine des guides.

On a noté que cette table était alimentée par la desserte du roi. Aucun menu n'est donc prévu en ce qui la concerne.

Enfin vingt-sept personnes mangeaient à la table des valets de chambre, soit : huit valets de chambre, quatre valets de garde-robe, deux huissiers de l'antichambre, trois portemanteaux, deux barbiers, quatre garçons de garde-robe, un horlogeur, un porte-arquebuse, un artillier, un employé pour l'ordinaire d'un joueur de paulme.

Les deux premières tables avaient un menu identique, composé : *au dîner*, de trois grands potages, de trois grandes et de deux moyennes entrées, de quatre assiettes variées et de six plats de rôts ; *au souper*, de deux moyennes entrées, quatre assiettes et six plats de rôts, le tout représentant, en fournitures : 40 livres de bœuf, 100 livres de veau, 88 livres de mouton, 84 pigeons, 14 chapons, 16 lapins, 90 poulets ou gélinottes, 2 poules d'Inde, 6 perdrix.

Le menu des aumôniers était plus simple : deux potages, deux assiettes d'entrées, quatre rôtis, et, le soir, deux petites entrées et quatre rôts, comptant encore : 2 livres de bœuf, 12 livres de veau, 14 livres de mouton, 16 pigeons, 12 poulets, 4 hutodeaux, 2 lapins, 1 chapon paillé.

Les valets de chambre et les quinze officiers de la bouche — ces derniers nourris sans table spéciale —

n'avaient pas de menu proprement dit. On préparait, pour les premiers : 8 livres de bœuf, 24 livres de veau, 8 livres de mouton, 1 poule d'Inde, 12 hutodeaux, 4 chapons paillés, 8 gibiers, 2 lapins, 6 gélinottes, et pour les seconds : 16 livres de bœuf, 16 livres de mouton, 12 livres de veau, 2 chapons, 9 poulets, 4 livres de lard.

Les menus en maigre et au temps de jeûne de ces diverses tables étaient composés dans une proportion équivalente.

Ces repas paraissent être les seuls qui aient été servis sur table aux officiers de la maison du roi. Pour éviter une gêne dans le service de la bouche et un encombrement aux offices, les heures des repas du Grand Commun avaient été ainsi fixées :

Table des maîtres d'hôtel et seconde table du grand-maître à midi et neuf heures ;

Table des aumôniers le matin au sortir de la messe du roi et le soir à sept heures ;

La table des gentilshommes servants étant alimentée par la desserte royale était nécessairement servie, sans heure déterminée, après le dîner et le souper du roi.

D'autres personnes appartenant à la maison du roi avaient aussi droit à la nourriture, mais elles ne recevaient que des *livrées en nature*, sauf à les employer elles-mêmes.

Il était ainsi versé par jour :

Au bureau, 57 pièces de gibier et 24 livres de veau ;

Aux quatorze officiers du gobelet, 6 livres de bœuf, 12 livres de veau, 6 livres de mouton, 9 gélinottes, 3 lapins, 2 gibiers ;

Aux vingt-neuf officiers de la cuisine du Commun, y compris le clerc du garde-manger, 16 livres de bœuf, 24 livres de veau, 56 livres de mouton, 5 pièces de gibier ;

Aux écuyers du Commun, pour le déjeuner, 4 livres de mouton ;

Aux quatre offices, un mouton de 40 livres ;

Aux garçons de la chambre, 8 livres de veau, 4 livres de mouton, 4 livres de bœuf, 3 gibiers ;

Au garde des archives et au contrôleur ordinaire de la cuisine bouche, chacun 2 gibiers ;

Recevaient encore des livrées en nature, le garçon de vaisselle du gobelet, le conducteur de la haquenée royale, le premier garçon d'échansonnerie bouche, les trois premiers garçons de la paneterie bouche, les pâtissiers, porte-malle, chirurgien ordinaire, boulanger, marchand de vin, entrepreneur de charrois, etc., etc.

Ces livrées en nature représentaient par jour : 69 gibiers, 62 livres de bœuf, 80 livres de veau, 134 livres de mouton, 5 chapons, 9 poulets ou gélinottes, 3 lapins, 7 livres de graisse de bœuf, 13 livres de lard, 100 œufs.

En définitive, il fallait compter par jour :

En gras, pour la bouche, c'est-à-dire pour le roi et les quinze officiers de bouche, 44 livres de bœuf, 48 livres de mouton, 92 livres de veau, 5 chapons vieux, 6 chapons paillés, 51 pigeons, 42 poulets, 36 perdrix, 6 hutodeaux, 1 faisan, 4 bécasses, 6 sarcelles, 14 tourtes, 2 dindons, 14 poulets gras, 2 chapons gras, 12 ris de vœu, 12 livres de crêtes, 50 œufs, 44 livres de lard.

En maigre, pour la bouche, 11 carpes de pied, 100 écrevisses, 2 tortues, 1 grand brochet, 6 truites de pied 4 doigts, 9 perches, 26 soles, 1 grand saumon, 9 carpes de pied 2 doigts, 14 vives, 1 brochet, 1 grande carpe, 2 macreuses, des moules, goujons et pèlerins, 200 huîtres, 1 chapon vieux, 4 livres de bœuf et autant de veau et de mouton.

En gras, pour les tables du *Petit Commun*, c'est-à-dire du grand-maître et du chambellan, 24 livres de bœuf, 74 livres de veau, 46 livres de mouton, 76 pigeons, 4 chapons gras, 6 chapons paillés, 6 hutodeaux, 45 poulets ou gélinottes, 5 lapins, 2 dindons, 12 perdrix...

En maigre, pour les mêmes tables, 7 carpes de pied, 200 écrevisses, 5 carpes de pied 2 doigts, 12 vives, 12 soles, 2 brochets de pied 4 doigts, 1 grand brochet, 1 demi-grand saumon, 1 perche, 2 queues de morue, 2 grandes carpes, 200 œufs...

En gras, pour les tables du *Grand Commun*, 112 livres de bœuf, 216 livres de veau, 244 livres de mouton, 100 pigeons, 20 chapons, 23 lapins, 117 poulets ou gélinottes, 3 dindons, 6 perdrix, 16 hutodeaux, 77 gibiers...

En maigre, pour lesdites tables, 80 carpes de pied, 116 carpes de pied 2 doigts, 5 brochets de pied et demi, 12 carpes et 10 brochets de pied 4 doigts, 3 raies, 66 vives, 4 soles, 600 œufs, 2 anguilles...

Le tout constituait par jour, pour l'ensemble de la maison du roi, une consommation :

En gras, de 180 livres de bœuf, 328 livres de mouton, 382 livres de vœu, 183 livres de lard, 43 ris de

veau, 1 jambon, 37 chapons, 28 hutodeaux, 7 dindons, 227 pigeons, 54 perdrix, 6 sarcelles, 4 bécasses, 1 faisan, 218 poulets ou gélinottes, 28 lapins, 76 gibiers non dénommés...

En maigre, de 20 perches, 243 carpes de diverses longueurs, 20 brochets, 3 raies, 92 vives, 42 soles, 4 morues, 2 anguilles, 300 écrevisses, 1 saumon et demi, 425 huîtres, 6 truites, 2 macreuses, 2 tortues, 850 œufs, des moules, goujons, pèlerins, etc...

Les tables et livrées n'étaient pas les seules dépenses en nature de la maison du roi. Pour avoir une idée suffisante de l'ensemble des frais, il faut en effet supputer en plus la nourriture des gardes du corps et des mousquetaires de service, la dépense de table du confesseur et du prédicateur, celle de la collation royale et la masse considérable des distributions en nature faites à dates ou époques fixes et que leur périodicité fait rentrer dans la dépense courante de maison.

Les gardes du corps en service étaient au nombre de 80 hommes et de 4 officiers, en plus des officiers qui étaient admis à la seconde table du grand-maître et à la table des maîtres d'hôtel. Il leur était donné, les jours gras, 80 livres de veau, autant de mouton et 10 livres de lard; les jours maigres, 30 carpes, 10 brochets, 10 livres de beurre. Ils avaient tous droit à un pain; les soldats à une pinte de vin; les officiers à une quarte ou deux pintes.

Les mousquetaires n'étaient que 60 en nombre. On leur fournissait, en gras : la même quantité de pain et de vin, plus 60 livres de veau, 60 livres de mouton,

12 livres de lard, 10 gibiers ; en maigre, 30 carpes, 10 brochets et 10 livres de beurre. Les officiers recevaient, à part : 1 brochet de pied 4 doigts, 1 sole et 1 livre de beurre.

Le confesseur et le prédicateur ne mangeaient au Palais qu'accidentellement, quand leurs fonctions les y appelaient.

Il était fourni :

Au premier, pour chacun de ses repas, 12 pains et 3 quartes de vin ; puis à dîner, 3 potages, 1 entrée, 4 rôtis ; à souper, 2 entrées, 4 rôtis.

Au second, 2 quartes de vin à chaque repas ; puis à dîner, 8 pains, 1 potage, 1 entrée, 3 rôtis ; à souper, 6 pains, 1 entrée, 3 rôtis.

Il était toujours réservé au roi un en-cas de jour et de nuit.

Quand il partait à la chasse ou pour une longue promenade, une haquenée le suivait, portant pour la collation royale : 6 pains, 6 petites bouteilles de vin, 20 grands biscuits, 6 douzaines de petits choux, 6 paquets de confitures sèches, 6 paquets de pastilles, 6 oranges de Portugal. Les jours maigres, le pâtissier ajoutait : 1 pâté de poires de bon-chrétien, 1 pâté d'œufs brouillés, 2 grandes tourtes de fromage à la crème, 2 grands gâteaux à la crème, 24 brioches, 24 talmouzes.

Des chevaux de bât emportaient de plus pour la suite du roi : 6 douzaines de pains et 6 douzaines de bouteilles de vin.

Ces jours là, on réservait au coureur de vin : 2 pains et 1 quarte de vin.

Les jours de chasse à courre, on délivrait à l'équipage : 3 douzaines de pains et 4 septiers de vin commun.

Quand les comédiens venaient donner une représentation à la Cour, le menu ne leur réservait que 8 pains et 1 septier de vin. Il faut supposer qu'ils étaient chargés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture sur le cachet qui leur était remis.

Enfin, au commencement de chaque trimestre, l'usage s'était établi de faire, à titre d'indemnité, aux officiers du serdeau, du gobelet, de la fruiterie, de la fourrière, de la cuisine bouche et commun, de la paneterie et échansonnerie du commun, aux pâtissiers, huissiers, sommiers, lavandiers, porte-table, porte-chaises d'affaires..., etc., qui venaient de terminer leur quartier, des remises représentant en bloc : 186 douzaines de pains, 166 septiers de vin de table, 131 septiers de vin commun, 132 livres de bœuf, 504 livres de mouton et 2,364 livres de veau.

A ces dépenses qu'on peut, dans une certaine mesure, considérer comme rémunératoires, on ne doit pas manquer d'ajouter la liste assez longue des cadeaux également en nature qu'il était de tradition constante de faire à l'occasion de divers anniversaires, de fêtes ou de cérémonies et dont le retour périodique constituait une lourde charge pour le budget royal. Ainsi l'on donnait :

1° A chaque premier de l'an et 1er mai, aux trompettes, cornemuses, hautbois, musettes, violons de chambre, aux tambours et fifres suisses, 9 douzaines

de pains, 12 septiers de vin, 48 livres de veau, 38 livres de mouton, 5 chapons, 5 lapins, 13 gibiers, 2 dindons, 19 livres de lard.

2° Le jeudi saint, aux pauvres, 6 douzaines et demi de pains, 6 septiers de vin, 26 carpes, 13 brochets, 13 anguilles, 13 aloses, 2 saumons, 78 harengs, 300 écrevisses, 39 livres de beurre, 13 plats de pruneaux, 13 plats de mendiants.

3° La veille des rois et du carême prenant : au premier maître d'hôtel, 1 faisan, 1 dindon, 4 chapons, 2 perdrix, 1 agneau, 8 livres de lard ; au maître d'hôtel ordinaire, aux trois maîtres d'hôtel de quartier, au maître de la chambre aux deniers, au contrôleur général, une même distribution réduite de 2 chapons, 1 perdrix, un demi-agneau ; aux contrôleurs d'offices, une distribution encore un peu moindre de même qu'au contrôleur ordinaire de la bouche et aux commis de la chambre aux deniers et du contrôle général ; enfin aux officiers de la cuisine bouche, de la cuisine de la paneterie et échansonnerie commun, de la fruiterie, aux aumôniers, huissiers, garçons de chambre..., etc., 57 pièces de gibier.

4° Les jours de Pâques, de la Pentecôte, de Noël et de la Toussaint, aux chantres de la chapelle, garçons et trompettes de la chambre, cornemuses, hautbois, musettes, violons, aux compagnies de service des gardes et des suisses du corps, aux tambours et fifres suisses, archers de la porte, fourriers, grands et petits valets de pied, officiers de robe longue de la prévôté de l'hôtel ; en tout, 36 douzaines de pains, 39 septiers de

vin de table, 2 septiers et demi de vin commun, 360 livres de veau, 354 livres de mouton, 61 chapons, 21 dindons, 3 agneaux gras, 1 agneau commun, 39 lapins, 85 pièces de gibier, 114 livres de lard.

5° Aux fêtes de Saint-Louis et de Saint-Martin, aux mêmes officiers qui ont touché une gratification la veille des rois, puis aux tambours et trompettes de la chambre, gardes du corps, cent-suisses, pages de la petite écurie, grands et petits valets de pied, cochers, postillons, apothicaires..., etc., 17 douzaines de pains et 26 septiers et demi de vin.

6° La veille des rois se faisait encore aux principaux dignitaires, fonctionnaires et officiers de la maison une distribution de 44 gâteaux et de 29 septiers de vin, dit excellent; le roi se réservait personnellement un gâteau. Cette distribution de vin était renouvelée le jour de carême prenant. Les deux mêmes jours, 101 bouteilles d'hyprocras (1) étaient réparties entre les principaux officiers ou fonctionnaires. Madame de Vantadour, gouvernante de Mesdames de France, participait à cette répartition pour 6 bouteilles.

Enfin, quand le roi touchait les écrouelles (2), il était abandonné aux médecins et chirurgiens du roi, probablement à titre d'indemnité, 2 douzaines de pains, 3 septiers de vin de table, 12 pièces de gibier et 6 livres de lard.

(1) Liqueur très recherchée à cette époque et faite d'un mélange de vin, de sucre et de cannelle. Elle était préparée par les soins de la fruiterie.

(2) Il était de tradition que les rois de France guérissaient les écrouelles en les touchant.

Voici l'ensemble des victuailles préparées ou livrées par an pour la maison du roi. Combien tout cela représentait-il en argent? Il est impossible de le dire avec quelque certitude, car les poissons sont l'objet d'achats directs faits au jour le jour, sur l'estimation d'experts jurés et les évaluations qu'on en trouve dans l'état ne sont qu'approximatives. Quant à la viande de boucherie, au lard et aux volailles, le prix en est fixé, pour l'année, par des marchés renouvelables. On sait seulement, par une note, qu'en 1735 le bœuf, le mouton et le veau avaient été livrés à 10 sous la livre, le lard et le beurre à 20 sous, les pigeons à 12 sous 6 deniers, les chapons paillés et les perdreaux à 50 sous, les chapons gras et les dindons à 3 livres 15 sous, les poulardes et les lapins à 50 sous..., mais une deuxième note fait connaître « que sur les marchés postérieurs les choses ont été mises au rabais ». De fait, en rapprochant sur l'état de 1744 les prix prévus avec les fournitures livrées, on se rend compte qu'à cette époque la viande de boucherie était payée 8 sous, les pigeons 11 sous, les chapons paillés 2 livres 4 sous, les chapons gras et dindons 3 livres 12 sous, les poulets et gélinottes 14 sous 6 deniers, les hutodeaux 1 livre 10 sous, les poulardes 2 livres 8 sous, le lard 18 sous, ce qui représente, pour la fourniture des viandes de boucherie et des volailles nécessaires à l'alimentation de la bouche, du petit et du grand commun, des gardes du corps et des mousquetaires, environ 1,100 livres par jour.

On n'a pas oublié que les menus personnels du roi étaient souvent modifiés sous Louis XV où l'inertie des

estomacs n'était réveillée que par ce qu'on appelait les *nouveautés*, dont l'état ne fixait pas le prix. Ces nouveautés étaient d'autant plus dispendieuses que l'état intéressait les officiers du bureau à les découvrir. On les leur payait : « Pour faire les honneurs de sa maison, S. M. veut bien permettre aux officiers du bureau de donner des billets dans lesquels ils marqueront le jour et la quantité des choses qu'ils auront fait fournir et la raison de cette fourniture. Et sera fait par le contrôleur général un mémoire de tous billets à la fin de chaque mois, auquel il ne pourra être rien ajouté dans la suite, pour en rendre compte à S. M. par le grand-maître ou, en son absence, par le premier maître d'hôtel ou par le premier officier du bureau, et recevoir les ordres sur le contenu audit mémoire avant de l'arrêter (art. 13) ». Tout s'arrangeait entre intéressés. Avec des prescriptions aussi élastiques, les bénéfices des officiers s'accrurent si rapidement qu'on chercha à les limiter. Un chapitre spécial de l'état de 1744 spécifie, sous la rubrique *fournitures des officiers*, ce qui sera payé :

1° Aux écuyers bouche, pour leurs fournitures à la table du roi, compris 2 grands plats d'entremets, 2 petits et 4 entremets hors-d'œuvre à chaque repas, à la charge qu'ils fourniront des truffes, morilles, champignons, mousserons, concombres, artichauts, oranges, citrons et autres choses à l'exception des premières nouveautés ;

2° Aux écuyers du petit commun, pour leurs fournitures à la table du grand-maître, pour 2 grands et 2 petits plats d'entremets, et, à la table du chambellan,

pour 2 grands et 2 petits plats d'entremets à dîner et 2 assiettes d'entremets à souper.

3° Aux écuyers du grand commun, pour toutes leurs fournitures aux tables qu'ils servent, en tout 8 moyens plats et 18 assiettes.

Puis au verdurier, aux pâtissiers bouche et commun, aux officiers de la paneterie, de la fruiterie..., etc.

Chaque service eut son bénéfice sur les fournitures, tarifé pour les jours gras, pour les jours maigres et pour les jours de jeûne. L'usage en était si bien reçu que l'état de 1744 prévoit les indemnités à verser aux intéressés quand le roi ne mange pas et que les officiers sont ainsi privés des avantages résultant de leurs fournitures usuelles.

Les aliments n'ont été considérés jusqu'ici qu'au sortir des mains du vendeur ; ils ne sont pas encore préparés pour les présenter sur table, il faut les faire cuire; aux repas, on leur donne, comme accompagnement nécessaire, le pain et, comme adjuvant, le vin et l'eau ; il fallait aussi s'éclairer. Restent donc à étudier les chapitres spéciaux de la fourrière, de la paneterie, de l'échansonnerie et de la fruiterie.

La *fourrière* pourvoyait à la fourniture et à la délivrance du bois et du charbon de cuisson et de chauffage pour toute la maison.

Les officiers de la fourrière avaient le privilège d'entrer les premiers dans la chambre du roi et d'accéder à toute heure dans les appartements pour allumer et entretenir le feu des cheminées. Ils préparaient les bains, présentaient au roi son fauteuil quand il se met-

tait à table et le lui retiraient à la fin du repas. Détail plus intime, ils avaient à deux d'entre eux portant le titre de *porte-chaise d'affaires* la charge d'assurer le service de la chaise percée de Sa Majesté très chrétienne (1).

La *fourrière* comprenait 20 chefs, 15 aides, 1 délivreur, 1 porteur, 3 garçons d'offices, 4 porte-tables, 1 menuisier..., etc. Elle avait à pourvoir à l'administration d'un service considérable minutieusement réglé suivant les saisons et la destination qu'on donnait aux choses.

On se fait difficilement une idée de ce que représentait par jour la quantité de combustible délivré et brûlé, au moins en ce qui concerne le bois, car on le trouve compté par bûches et par fagots et le règlement n'explique pas ce qu'il faut entendre par ces mots qui ne sont évidemment pas pris dans le sens actuel. On sait seulement que la bûche valait 6 sous, le fagot 3 sous, le charbon 15 sous le boisseau, et que du 1er avril à fin octobre, il était délivré par jour, à la cuisine de la bouche : 37 bûches, 26 fagots et 5 boisseaux et demi de charbon ; aux cuisines du petit et du grand commun : 76 bûches, 59 fagots et 9 boisseaux de charbon; puis aux lavandiers de la bouche, du commun et de la paneterie : 12 bûches et 8 fagots.

A la même époque, les appartements du roi et tous les services de la maison brûlaient ensemble, par jour : 240 bûches, 200 fagots, 15 boisseaux de charbon.

(1) Les porte-chaise d'affaires portaient l'habit de velours et l'épée au côté. Ils vendaient leur charge jusqu'à 20,000 livres.

En hiver, la dépense était fixée, par jour, à 507 bûches, 320 fagots, 15 boisseaux de charbon et 20 livres de paille pour allumage.

Le service de la *paneterie* n'était pas moins important. Il se divisait (1) en *paneterie-bouche* qui préparait le couvert du roi et comprenait 1 chef ordinaire, 12 chefs par quartier, 4 aides, 1 garde-vaisselle, 1 sommier, 1 lavandier et divers garçons, et en *paneterie-commun* qui pourvoyait au service des autres tables et qui comptait 13 chefs, 12 aides, 2 lavandiers et 3 garçons. Leur premier devoir à tous était de veiller à la répartition du pain.

Le tableau des fournitures quotidiennes de pain, attribue au roi, sans qu'on sache le poids ni le prix d'un pain, 4 douzaines de pains et 4 pains, soit :

Pour la cantine.....		2 pains.
Pour le déjeuner.....		2 —
Pour le dîner.....	1 douzaine et	9 —
Pour la collation de jour.....		2 —
Pour le souper	1 douzaine et	9 —
Pour la collation de nuit.....		2 —
Et pour l'essai du premier médecin.....		2 —

Auxquels il fallait ajouter, à la bouche, pour trancher et fraiser, potages compris, 4 douzaines et 11 pains.

On pourrait s'étonner de la quantité considérable de pain réservée pour les deux repas principaux du roi, surtout pour le dîner qu'il mangeait toujours seul, si

(1) A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois; la Cuisine*, p. 187.

l'on ne se souvenait que les gentilshommes du serdeau étaient nourris avec la desserte de sa table.

On gardait pour la table du grand-maître *où il mangeait quelquefois*, dit le règlement, 42 pains, pour celle du chambellan 40 pains, puis 30 pains pour trancher. La seconde table du grand-maître et la table des maîtres d'hôtel avaient droit chacune à 52 pains par jour. Aux valets de chambre étaient délivrés 71 pains et aux aumôniers 32. On prévoyait en plus pour trancher et fraiser aux tables du grand commun 3 douzaines de pains.

Enfin, il était délivré tous les jours au bureau 15 douzaines et 3 pains, au contrôleur ordinaire de la bouche 2 pains, aux officiers du gobelet (1) 28 pains, aux 15 officiers de la cuisine-bouche 32 pains, à leurs enfants 24 pains, aux premiers garçons de cuisine 10 pains, aux 29 officiers de la cuisine du commun 58 pains, aux 8 officiers de la fruiterie 18 pains, aux 9 officiers de la fourrière 18 pains, au pâtissier, au porte-table, au porte-malle..., etc. Le porte-chaise d'affaires (on sait en quoi consistait sa fonction) recevait 2 pains, ce n'était que justice, car, avec les perpétuelles médecines du roi, il était fort occupé.

En résumé, la bouche et le commun usaient 94 douzaines de pains et 3 pains par jour. Ne sont pas compris dans ce chiffre les pains destinés à la nourriture des 80 gardes du corps et des 60 mousquetaires. C'est encore 14 douzaines et 8 pains à ajouter.

L'*échansonnerie-bouche* se composait d'un chef ordi-

(1) Services réunis de la paneterie et de l'échansonnerie.

naire, de 18 chefs par quartier, 5 aides, 4 sommiers, 4 coureurs, 2 conducteurs de haquenée ; l'*échansonnerie-commun*, de 20 chefs, 12 aides, 1 maître des caves, 4 sommiers de bouteilles, 2 sommiers de vaisselle et des garçons.

Les officiers de l'échansonnerie étaient chargés de pourvoir les tables de vin et d'eau, car s'il était bu du cidre aux tables du roi, c'était tout à fait exceptionnellement. Une note intercalée dans l'état de 1744 fournit l'indication d'une commande d'un demi-muid de cidre à Montigny, près Canteleu. Ce cidre fut envoyé par bateau sous double fût comme une rareté.

Le vin était de deux sortes, le vin de table et le vin commun. On ne sait le prix ni de l'un ni de l'autre. On sait seulement qu'il provenait des environs de Paris et était acheté au jour le jour. Le vin personnel du roi, d'un cru de Bourgogne, puis de Champagne, et aussi le vin fin, dont on faisait certaines distributions, étaient l'objet d'achats spéciaux consentis dans les conditions déterminées par les règlements.

Le vin de table et le vin commun sont comptés par pinte (93 centilitres), par quarte (2 litres), par velte ou septier (8 pintes).

La table du roi, les tables du petit et du grand commun étaient fournies de vin de table. Elles recevaient par jour : la table du roi et celle du grand-maître 3 septiers chacune ; la table du chambellan 2 septiers 2 quartes ; les tables des valets de chambre et des maîtres d'hôtel 5 septiers 2 quartes, des gentilshommes servants 4 septiers, des aumôniers 3 septiers 1 quarte, la seconde du grand-maître 5 septiers 2 quartes.

Puis il était livré au bureau 15 septiers 6 quartes, aux 14 officiers du gobelet 2 septiers 2 quartes 1 pinte, aux 15 officiers de la cuisine-bouche 2 septiers 1 quarte de vin de table, 1 septier 2 quartes de vin commun aux officiers de la paneterie, de l'échansonnerie et de la cuisine du commun, aux garçons de vaisselle du gobelet, de la bouche, de la chambre..., etc..., etc. Ensemble il était délivré par jour 73 septiers de vin de table et 28 septiers de vin commun. Dans ces chiffres ne sont pas compris les 21 septiers de vin de table donnés aux gardes du corps et aux mousquetaires ni les 7 septiers 2 quartes de *vin de poisson* servis à la table du roi et sur les tables du petit et du grand commun les jours maigres, la fourniture étant d'ailleurs réduite à 5 septiers quand le roi *faisait blanc* (1).

(1) Nous ne sommes pas exactement renseigné sur le sens qu'il faut donner à ces expressions : *vin de poisson*, *faire blanc*. Il est cependant permis de penser qu'on donnait le nom de vin de poisson à un vin réservé pour les repas maigres composés, on le sait, exclusivement de poisson. L'état indique formellement en effet qu'il n'était servi de vin de poisson qu'aux repas maigres, et ce vin était certainement une boisson car on le compte par septiers, quartes ou pintes comme le vin de table. — Quant à l'expression *faire blanc*, il est bon, pour la définir, de noter que le mot *blanc* était, à cette époque, employé dans le sens de crème ou de laitage. Dès lors ne peut-on pas croire que le roi *faisait blanc* quand il était, comme ses médecins l'y obligeaient de temps à autre à raison de sa diathèse herpétique ou de ses troubles d'estomac, soumis au régime exclusivement lacté. Cette interprétation très acceptable est d'ailleurs confirmée par les indications de l'état de 1744. On n'a pas oublié que la table des gentilshommes servants était alimentée par la desserte du roi. Or, les jours où le roi *fait blanc*, l'état prévoit un menu en gras ou en maigre pour le dîner et le souper du serdeau. C'est la meilleure preuve que ces jours-là il n'était servi ni viande ni poisson sur la table du roi. Il *faisait blanc* et mangeait du laitage.

A la *fruiterie* incombait la fourniture des fruits et de tout ce qui concernait l'éclairage.

On est très peu renseigné sur le prix et le mode d'achat des fruits. L'état ne s'en préoccupe guère parce que le plus souvent ils n'étaient pas achetés. On les voit presque toujours servis sur les fournitures des officiers. C'était un des profits qui leur étaient réservés.

Le service de l'*éclairage* mérite d'être signalé à un double point de vue.

D'abord à raison des abus auxquels il donnait lieu : tout un luminaire nouveau était délivré chaque jour, été comme hiver, pour les appartements, en remplacement de celui de la veille, que ce dernier eût été ou non utilisé. La cire remplacée et abandonnée constituait un profit important qui a été en augmentant à mesure que l'éclairage s'est accru. On a vu plus haut les bénéfices que les femmes de chambre de Marie-Antoinette faisaient sur les bougies de ses appartements. On ne dit pas qui bénéficiait de la cire sous Louis XV.

Ce service est intéressant à un autre point de vue : c'est par lui, c'est par le mode primitif d'éclairage alors usité qu'on juge mieux ce que devait être une maison royale sous l'ancien régime, et combien y était triste et sombre tout ce qui n'était pas destiné exclusivement à la personne du roi.

La cire blanche étant réservée à la chambre, à l'antichambre, au cabinet et à la garde-robe du roi, ainsi qu'aux salles du grand-maître et du chambellan, on en brûlait par jour environ trente-cinq livres, com-

pris quatre flambeaux de poing pour le service des pages et deux autres pour la conduite de la viande du roi.

Les salons, grandes croisées, les guets et antichambres étaient éclairés à la cire jaune, de même que les tables du grand-maître et du chambellan. Les autres services n'avaient droit qu'à la chandelle dont il était délivré 4 livres à la bouche, 3 au grand commun, 3 aux garde-vaisselle, 2 aux officiers de fruiterie, 1 aux officiers de fourrière, 3 à la garde française, 3 à la garde suisse, 4 aux tables du grand commun... etc., en tout 54 livres qui, en été, se trouvaient réduites à 33 livres.

Ces fournitures étaient celles du château du Versailles.

On ne prévoyait rien pour les Tuileries où la cour séjournait rarement.

A Fontainebleau, le service d'éclairage des appartements du roi n'était pas sensiblement modifié. On prévoyait seulement quelques livres de cire jaune pour les petits escaliers ou couloirs conduisant chez la reine, chez le dauphin et chez M^lle^ de Charolais, puis 6 terrines, moitié cire et moitié suif, à la porte de l'antichambre du roi, sur le perron de l'appartement du dauphin, dans l'escalier de la duchesse de Bourbon et à la galerie de Diane. — Quant au reste du château, il était éclairé avec des chandelles, des lanternes et des falots.

Lanternes dans l'escalier conduisant de la galerie de la reine à l'appartement du dauphin, dans le corridor

des attiques, aux pavillons de M. le Prince et de M^lle^ de Condé, à la porte de la princesse de Condé, de M^lle^ de Clermont, dans les escaliers, les corridors, les cours... etc., en tout, 152 chandelles ou lanternes.

Falots aux cuisines, aux communs, au serdeau, aux aumôniers, valets de chambre, aux degrés, passages, portes, petits escaliers, en tout 63 falots.

Voici clos le chapitre du menu proprement dit.

On ne se rendait que très imparfaitement compte des frais de la maison du roi, si l'on ne savait ce qu'il y avait à verser au personnel en argent comptant pour assurer ses traitements, ses profits, ses indemnités et ses pensions.

Dans le principe, les services de la cour avaient été regardés comme honorifiques. On ne dédaignait assurément pas les avantages matériels attachés à la fonction, mais on recherchait surtout l'honneur d'approcher du roi, de faire partie de sa maison, d'être considéré, dans une mesure si petite qu'elle fût, comme un de ses familiers. Aussi la rétribution des services avait-elle plutôt gardé un caractère de gratification que de payement. Au moyen âge les rois de France donnaient la veille de Noël aux officiers de leur maison de grands vêtements ou livrées. Avec le temps la remise du vêtement disparut, la gratification subsista, mais, bien que transformée en argent, elle garda le nom de *livrée*.

Les principaux fonctionnaires avaient leurs *grandes livrées* qui leur étaient versées le 31 décembre. Ils touchaient :

Le grand écuyer	6.000 liv.
Le premier aumônier.....	6.000 —
L''abbé de Vauréal, chef de la chapelle de musique.....	3.000 —
L'abbé d'Oppède, maître de l'oratoire.....	3.600 —
L'intendant des médailles antiques.....	1.800 —
Le confesseur du roi.....	2.654 —
Le même, pour l'entretien de son carrosse	3.000 —
Le chapelain ordinaire.....	1.098 —
Le comte de Maurepas, secrétaire d'état et de la maison du roi.....	6.000 —
Le sieur Mesnard, son premier commis.....	1.200 —
M. de la Rochefoucault, grand-maître de la garde-robe, au lieu de pain, vin, bois et bougies	2.380 —
Les maîtres de la garde-robe, compris collation	13.400 —
Les 2 lecteurs de la chambre du roi	2.000 —
L'empeseur	600 —
M. de Courtenvaux, capitaine des cent Suisses	6.000 —
M. de Cany, grand maréchal des logis	4.000 —

Le capitaine de la porte	4.000 liv.	
Le trésorier de la maison du roi.....	1.800 —	
L'intendant et contrôleur des meubles de la couronne.....	2.000 —	
Le garde des dits meubles...	1.000 —	
Le premier médecin.....	2.000 —	
Le même, pour son entretènement.....	16.000 —	
Le même, pour son carrosse	3.000 —	
Le médecin ordinaire.....	1.500 —	
Le duc de Charost, gouverneur du roi.....	48 000 —	
Le chirurgien ordinaire....	600 —	
Le premier chirurgien.....	1.277 —	
Les 4 aides-apothicaires....	1.066 —	13 s. 4 d.
Les 4 sommiers d'apothicaires	458 —	4 s.
Le lieutenant du grand prévôt.....	3.000 —	
L'huissier des ballets.....	400 —	
Le surintendant des postes..	1.200 —	
Le maître de mathématiques.	4.500 —	
Le maître de dessin	1.200 —	
Le maître de musique.....	1.200 —	
Le maître d'armes du dauphin.....	1.800 —	
En tout.....	159.933 liv.	17 s. 4 d.

Les appointements de certains autres fonctionnaires sont évalués *par jour*, avec ou sans remise sur leurs fournitures, sous le nom de *parties* (1) *à employer dans la journée*. Il est ainsi payé :

Aux 3 maîtres d'hôtel	10 liv.	
Aux 4 contrôleurs	6 —	
Au lavandier de panneterie-bouche.	3 —	
Au porteur-bouche.....	1 —	
Au falotier pour 6 falots.....	3 —	
Au lavandier-bouche et commun...	3 —	8 s.
Au lavandier de panneterie commun	3 —	3 s.
Au lavandier du corps.....	1 —	5 s.
Au clerc ordinaire de la chapelle et oratoire pour son ordinaire	4 —	
A l'exempt des cent Suisses faisant fonctions de major, pour lui tenir lieu de nourriture	3 —	
Aux 2 médecins servants	6 —	
Au concierge.....	3 —	
Aux marchands de linge pour leurs fournitures, compris le blanchissage du linge au grand-maître et au chambellan et au petit commun, ainsi que les grandes serviettes	17 —	
A l'entrepreneur de charrois pour solde et entretien de 50 chevaux ordinaires à 40 sous chacun	100 —	

(1) Originairement on entendait par partie un mode de comptabilité simple où l'ou inscrivait ses dettes. Plus tard le mot partie a représenté la dette elle-même.

Plus pour augmentation de 10 sous par cheval.....	25	liv.	
Le même, pour fourniture et entretien de 12 chariots à raison de 10 sous par chariot.....	6	—	
2 balayeurs.....	1	—	4 s.
Le sieur Jean Antoine, pour la nourriture de 16 petits chiens du roi.	3	—	4
Le concierge du grand commun ...	3	—	
Le délivreur de la glace pour la subsistance.....	1	—	10 s.
11 pauvres.....	5	—	12

Sous la qualification de *parties par quartier*, la maison faisait à divers, *tous les trois mois*, des versements qui constituaient, pour les uns, des traitements véritables, pour quelques-uns des gratifications dont le retour périodique formait un supplément de gages, pour d'autres des payements de fourniture à forfait, pour beaucoup des indemnités de nourriture.

En première ligne des *parties par quartier* figurent pour une somme totale de 8,882 livres « les jetons du roi, de la reine, de monseigneur le dauphin, de mesdames de France, de monseigneur le grand-maître et autres du bureau ».

Cette mention, au registre, demande une explication.

A la fin de chaque année, la cour faisait frapper un certain nombre de jetons en argent et en laiton représentant, avec le coin de frappe, 8,882 livres.

Un certain nombre de ces jetons étaient réservés et offerts, dans des bourses, au roi, à la reine, au dau-

phin, à chacune de mesdames de France, au grand-maître le duc de Bourbon, et au comte de Charolais, son fils, que le roi lui avait associé. Les jetons avec la bourse qui les contenait étaient estimés à 203 livres par personne.

D'autres jetons d'une valeur de 193 livres étaient répartis entre la duchesse de Vantadour, le duc de Charost, le duc de Châtillon, le chancelier, le marquis de Livry, premier maître d'hôtel ; le comte de Maurepas, secrétaire d'Etat; le contrôleur général des finances, le garde du trésor royal... etc. L'ensemble de cette première série de jetons formait une somme totale de 6,286 livres.

Les 2,596 livres de surplus étaient distribués, en jetons d'argent et de laiton, au maître d'hôtel ordinaire, aux 12 maîtres d'hôtel, aux maîtres de la chambre aux deniers, contrôleurs généraux et leurs commis et aux 16 contrôleurs d'office.

Le chapitre des parties par quartier se poursuit ainsi et attribue :

A M. le comte de Charolais, désigné pour faire les fonctions de la charge de grand-maître.....	10.500	liv.
Au même, pour ses collations	300	—
Au premier maître d'hôtel..	1.992	—
Au maître d'hôtel ordinaire.	355	—
Au maître de la chambre aux deniers, compris garde-robe..	1.325	—
Au contrôleur général.....	677	— 10 s.
Au même, pour anciens gages	177	— 10 s.

Aux 4 contrôleurs d'office..	400 —	
Au contrôleur ordinaire de la bouche.....	500 —	
Au commis de la chambre aux deniers.....	300 —	
Au premier commis du contrôle général.....	600 —	
Au secrétaire du grand-maître.....	450 —	
Hors quartier du bureau	390 —	
Jambon du bureau.....	390 —	
Aux gardes des archives de la maison.....	150 —	
Au maître de la chambre aux deniers en exercice pour espèces, frais et reddition de compte à 3,750 livres 14 sous 8 deniers l'an.....	812 —	13 s. 8 d.
Au même, pour gages	1.333 —	6 s. 8 d.
Au même, pour taxation fixe	1.500 —	
Au même, pour droits d'exercice.....	25 —	
Aux 4 premiers valets de chambre.....	1.750 —	
Aux 4 premiers valets de garde-robe	1.750 —	
Aux contrôleurs anciens et alternatifs de l'argenterie	600 —	
Aux clers des cinq guets pour ordinaire.....	200 —	

Aux clercs des quatre guets du corps pour augmentation.. 240 liv.

A Clinchant, concierge des tentes..... 150 —

Au maître d'hôtel du grand-maître..... 250 —

A celui du chambellan..... 150 —

Aux écuyers du petit commun..... 50 —

Puis aux garçons et aides d'échansonnerie-commun, au sommelier de la table du grand-maître, au sommelier et au bouteiller du chambellan..., etc..., etc..., etc....

Inutile d'insister sur cette première série de parties par quartier : il s'agit de gages.

Une seconde série sollicite davantage l'attention.

Il était payé par trimestre :

Aux garçons du gobelet, pour *fournitures* ordinaires..... 120 liv.

Au porteur-bouche pour *fournitures* et entretènement de batteries..... 150 —

Aux hatteurs-bouche, pour *fourniture* et entretien de gros et petits couteaux..... 15 —

Au potager bouche pour fourniture de chausses à gelée. 12 —

Aux enfants de cuisine-bouche pour fourniture de fil, ficelle, brochettes et lardoires. 18 —

Au serdeau pour fourniture de verres et carafes.....	18 liv.	
Au porteur du petit commun pour cordes, seaux et balais...	27 —	7 s. 6 d.
Au bouteiller du chambellan pour fourniture d'eau	1.200 —	
Au sommelier du chambellan pour fourniture de carafe, verres et autres	87 —	10 s.
Aux sommeliers d'échansonnerie commun pour leurs fournitures ordinaires.....	125 —	
Aux verduriers pour récompense à cause de leurs sommiers (1) ordinaires	150 —	
Au servant de table des aumôniers pour fourniture de sel, poivre, verres, carafes et seaux	60 —	
Au servant de table des valets de chambre pour pareille fourniture.....	108 —	
Aux 39 garçons d'office pour habit et entretien	487 —	10 s.
Aux 4 mions de la bouche chacun pour habit.....	30 —	
Aux 4 tourne-broche du grand commun pour habit....	30 —	
Au garde des ornements de la chapelle pour son ordinaire.	273 —	15 s.

(1) Chevaux de charge.

Puis aux huissiers, porte-table, garçons de salle, etc..., etc...

Cette seconde série de partie par quartier comprend un solde de fournitures à forfait. Les officiers étaient chargés de pourvoir au renouvellement et à l'entretien des objets nécessaires à l'exploitation de leur service et ils étaient indemnisés de leurs dépenses éventuelles au moyen d'une somme fixe, déterminée à l'avance et imposée comme condition de leur engagement.

Dans d'autres circonstances, l'administration de la maison signait avec ses officiers ou avec des commerçants de véritables conventions à forfait, débattues entre les parties et portées sous le nom de *marchés* dans l'état de 1744.

Il était ainsi payé par trimestre : à Martin, poëlier, pour fourniture et entretien de batteries au gobelet, au grand-maître, au chambellan, aux cuisines du petit et du grand commun, aux pâtissiers, à la fruiterie..... etc., tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire à 4,200 livres par an..... 1.050 liv.

A Boileau, potier d'étain, pour fourniture et entretien de flacons et autres batteries d'étain dans les offices..... 525 —

Aux officiers de paneterie-bouche pour fourniture de toutes sortes de porcelaines ordinaires et extraordinaires pour la table du roi ..... 75 —

Aux 4 apothicaires pour le sucre qu'ils fournissent à la bouche à raison de 20 sous par jour maigre..... 51 —

Aux mêmes pour leur ordinaire .... 1.070 —

Au faiseur d'eau du grand-maître, pour sa fourniture ordinaire ..... 150 —

Enfin, pour beaucoup d'officiers, les parties par quartier étaient des indemnités de nourriture. Le roi leur avait primitivement accordé la table ou la livrée en nature. Pour des raisons diverses, on leur avait supprimé ces avantages. On leur en tenait compte en argent.

En définitive, sous le nom de *parties* et aux titres divers qui viennent d'être indiqués, il était payé, au quartier de janvier, 56,132 livres ; au quartier d'avril, 56,288 livres ; au quartier de juillet, 56,094 livres, et au quartier d'octobre, 55,737 livres, soit en tout, pour l'année, 224,254 livres.

A cette somme, on peut ajouter environ 2,000 livres par an pour gages extraordinaires, gratifications et pensions servis à d'anciens serviteurs.

L'état et menu général de la maison du roi pour 1744 se trouverait entièrement résumé si l'on n'y avait incorporé certains frais exposés dans l'intérêt de mesdames de France, et pour lesquels on n'avait pas cru devoir dresser de compte spécial.

C'est ainsi qu'il était payé, *par quartier*, c'est-à-dire tous les trois mois, pour livrées et nourriture :

A Mme la duchesse de Vantadour, gouvernante, et à Mme la duchesse de Tallard, en survivance..... 6.000 liv.

A Mme de La Lande, sous-gouvernante ..... 900 —

A Mme de Vilfort, sous-gouvernante..... 900 liv.

A Mme de Muy, sous-gouvernante..... 900 —

A Mme de Beaujeu d'Aymont, remueuse..... 273 — 15 s.

Chambre de Madame Anne-Henriette de France.

A chacune des 9 femmes de chambre..... 273 liv. 15 s.

A la blanchisseuse..... 300 —

Au valet et garçon de chambre chacun..... 182 — 10 s.

Au porte-faix..... 91 — 5 s.

Chambre de Madame Marie-Adélaïde de France.

A chacune des 8 femmes de chambre..... 273 liv. 15 s.

Puis, mêmes appointements que ci-dessus à la blanchisseuse, au valet et garçon de chambre et au porte-faix.

Chambres de nos dames 4e, 5e, 6e *et Louise-Marie.*

A chacune des 25 femmes de chambre..... 273 — 15 s.

A chacune des 4 blanchisseuses 300 —

A chacun des 4 valets et 3 garçons de chambre..... 182 — 10 s.

Aux 4 porte-faix..... 91 — 15 s.

Aux 2 gouvernantes des nourrices..... 182 — 10 s.

Aux maîtresses de clavecin et de dessin..... 250 liv.
Pour éclairage et chauffage... 2.880 —
Pour entretien et habillement de chacune des princesses, toujours par quartier..... 6.000 —

D'autre part, comme le service de mesdames occasionnait à certains officiers de la maison du roi, un surcroît de travail, il était accordé aux officiers d'échansonnerie-bouche, au chapelain et au clerc de service, aux marchands de linge, lavandiers de paneterie, huissiers de la chambre, à l'apothicaire et à son aide, des remises en nature et en argent équivalant à 43 livres 8 sous par jour.

Enfin, il ne faut pas oublier que la veille des rois et au jour de Carême-prenant, il était fait aux dames de service une distribution de 90 bouteilles d'hypocras. Elle recevaient aussi aux Rois, 44 gâteaux.

Il est difficile, sinon impossible de chiffrer avec certitude, avec l'état et le menu général de 1744, l'ensemble de la dépense de la maison du roi : nombre de fournitures n'y sont pas évaluées, beaucoup d'autres ne sont qu'éventuelles. On peut cependant estimer que tous frais et traitements compris, la dépense devait représenter plus de 5,000 livres par jour, non compris bien entendu les traitements des hauts dignitaires comme le grand aumônier, le grand écuyer, le grand veneur, le grand-maître des cérémonies, qui ne dépendaient plus exclusivement de la maison du roi, et sous la réserve déjà faite que les données officielles de l'état sont de simples prévisions.

On connaît en effet les modifications profondes que subissait depuis un quart de siècle le service de la table. La grosse cuisine de Louis XIV avec ses pièces de résistance, ses mélanges de viandes disparates, ses mets en pyramides, avait à peu près disparu depuis le régent. La cuisine nouvelle était devenue un art et l'officier qui la dirigeait un personnage important qu'on choyait, qu'on ménageait et devant qui le reste du personnel comptait pour peu de chose. Seul il avait carte blanche. Voltaire proclamait (1)

Qu'un cuisinier est un mortel divin.

La plupart des grands seigneurs mettaient leur amour-propre à posséder un chef réputé et auraient considéré comme une offense impardonnable de se le voir enlever. La table était le plaisir charmant, la préoccupation générale, même des beaux esprits. Philosophes, poètes et littérateurs étaient tous de fins gourmets et de solides buveurs. Le bel air était de les avoir comme convives. Partout ils trouvaient une table ouverte où l'on se grisait autant de bons mots que de champagne. La vie se passait à recevoir et à être reçu ; on ne parlait que de repas et bonne chère. Les livres de cuisine pullulaient et étaient remplis de recettes et inventions de toutes sortes. La poésie même se vouait à la cuisine. Le R. P. Ducerceau, jésuite, chantait la *Ravigote* dans le *Mercure de France* (2),

(1) Le *Mondain*, épitre, 1736.

(2) Juillet 1720.

et Le Bas publiait sa *Cuisine en musique*, idée première de la *Cuisinière poétique* de Monselet.

Mais avant tout l'originalité et la nouveauté : après avoir servi des repas faits d'une seule viande à laquelle on donnait des formes et des saveurs diverses (1), on imagina de faire cuire et de présenter sur table de gros animaux en leur entier. Mercier déclare avoir vu servir un sanglier à la crapaudine et donne la recette de ce mets encombrant et de difficile usage : « Un sanglier à la crapaudine, s'écrie-t-on. Oui, je l'ai vu de mes yeux sur le gril : celui de saint Laurent n'était pas d'une plus belle taille. On l'environne d'un brasier ardent ; on le larde de foies gras ; on le flambe avec des graisses fines ; on l'inonde avec les vins les plus savoureux ; il est servi tout entier avec sa hure. On attaque tantôt la hure, tantôt les côtés et l'on disserte savamment sur la partie la plus fine et la plus délicate ».

Ces festins pantagruéliques n'étaient évidemment que de simple fantaisie et d'exception : ce que les gourmets du XVIII^e^ siècle recherchaient, c'était moins l'abondance que la surprise et l'attrait de l'inédit. Tiphaigne de la Roche, dans sa *Giphantie* (2), se fait fort de réaliser le beau rêve de donner à des aliments insipides des saveurs variées en les saupoudrant de sels imprégnés de l'essence des choses : « avec le secret des cristallisa-

(1) Dans le *Manuel des soupers de la cour ou l'art d'accommoder toutes sortes d'aliments*, on trouve des menus de repas servis tout en bœuf, tout en veau, tout en cochon, tout en œufs, etc. . .

(2) 1760.

tions savoureuses, dit-il, j'aurais de quoi satisfaire les palais les plus délicats et les bouches les plus curieuses de la variété. De tant de fruits qui se perdent, de tant de plantes de nul usage, de l'herbe même des champs, en un mot, d'un corps quelconque, j'extrais toutes les parties savoureuses qu'il contient ; j'analyse ces parties, je les réduis à leurs parcelles primitives et, les réunissant ensuite dans toutes les proportions imaginables, je forme des poudres salines qui présentent tel goût que l'on souhaite. Je puis renfermer dans la plus petite tabatière de quoi dresser à l'instant un repas complet : entrées, hors-d'œuvre, rôti, entremets, vins, café, liqueurs, et cela en telle quantité que bon semblera. D'un seul et unique morceau, fût-il insipide, je tire à volonté une aile de perdreau, une cuisse de bécasse, une langue de carpe. D'une carafe d'eau, je fais couler le pommard, l'aï, le muscat, le malvoisie de Candie, le vin grec de Chio et mille autres ».

La chimie culinaire de Tiphaine de la Roche eût été trop dispendieuse pour être utilisée en pratique courante. Elle n'eut quelque succès que dans les cuisines royales : « Dans la semaine sainte, dit Mercier, il y a un repas chez le roi, où l'on imite avec des légumes tous les poissons de l'océan. On donne à ces légumes le goût des poissons qu'on imite ».

Dans les petits soupers où la faim était émoussée, le suprême bon ton était d'éviter à ses convives de mâcher, de leur faire absorber les aliments sans effort et presque sans qu'ils s'en aperçussent : « On a trouvé depuis peu qu'il était ignoble de mâcher comme le vulgaire. En

conséquence on met tout en bouillies et en consommés. Une duchesse vous avale un aloyau réduit en gelée, et ne veut pas travailler, comme une harengère, après un morceau de viande. Il ne lui faut que des jus qui descendent promptement dans son estomac sans l'effort ni la gêne de la mastication. La viande de boucherie n'était déjà bonne que pour le peuple ; la volaille commence à devenir roturière ; il faut des plats qui n'aient ni le nom, ni l'apparence de ce qu'on mange, et si l'œil n'est pas surpris d'abord, l'appétit n'est plus suffisamment excité. Nos cuisiniers s'occupent donc à faire changer de figure à tout ce qu'ils apprêtent ».

Pour cette cuisine nouvelle, il fallait un idiome tout neuf avec une pratique audacieuse et violemment convaincue. On a déjà vu le régent mettre la main à la poêle. Louis XV ne dédaignait pas non plus de travailler aux fourneaux. Il avait quelque prétention à faire le chocolat, à passer le café, à cuire des œufs en chemise et à les apprêter à la *fanatique* sur la poêle rouge. On a souvent cité un certain souper de Saint-Hubert dont tous les mets avaient été préparés par les ducs de Gontaut, d'Ayen, de Coigny, de la Vallière et par le prince de Beauffremont. Le roi s'était chargé d'accommoder les poulets au basilic.

Pour de tels cuisiniers, les batteries en argent étaient tout juste suffisantes. On servait les mets dans l'or et l'argent. On estimait à 537,000 livres la vaisselle d'argent de M^me^ de Pompadour, et à 150,000 livres sa vaisselle d'or et ses bijoux. Le cardinal Dubois évaluait sa vaisselle d'argent à 120,000 livres, et M^mè^ Du Barry

en possédait une du poids de 1,449 marcs. Sa vaisselle d'or pesait 89 marcs. Le personnel servant était à l'avenant. Le pis est que ces goûts ruineux qui avaient envahi la noblesse et la finance finirent par gagner la bourgeoisie et à s'étendre jusqu'en province. Le maréchal de Richelieu les intronisa à Bordeaux. Il fit d'ailleurs la fortune de son pays de gouvernement en dévoilant et recommandant à la cour les trésors du Médoc. Quand Louis XV eut goûté du Bordeaux, il l'apprécia et en fit usage. La cour et la ville suivirent naturellement son exemple. Chacun voulut boire de la *tisane du maréchal.*

De pareils raffinements pour les seules joies de la table exigeaient des budgets énormes. Beaucoup de nobles fortunes s'amoindrirent, d'autres sombrèrent.

La dépense de la maison du roi augmenta dans des proportions inquiétantes. Elle s'accrut encore des frais toujours plus considérables de ses chasses et de ses déplacements.

La charge en était devenue si lourde en 1742 qu'on avait été obligé de les suspendre. On reprit bientôt ces coûteuses habitudes. Les déplacements devinrent plus fréquents que jamais. On arriva à en faire dix en quinze jours.

« Pendant ce temps, dit Barbier, on jouait à la cour un jeu d'enfer. Les petits soupers que le roi donnait à M^me^ de Pompadour et à ses favoris devenaient quotidiens et la dissipation des finances augmentait sans cesse. La maison des mesdames dépensait prodigieusement. M^me^ de Tallard, leur gouvernante, jetait à la tête

les présents. On lui donnait tout ce qu'elle demandait, et elle s'enrichissait de tout. Il en était d'ailleurs de même de toutes les parties, car la favorite était premier ministre. Personne n'osait y reprendre. Chacun tirait à soi et tout dépérissait (1).

Mme de Pompadour régnait en effet en maîtresse absolue, pillant les finances et disposant des faveurs avec la plus cynique impudence. Elle avait fait décorer son chef de cuisine de la croix de Saint-Louis, elle fit attribuer à Migeon, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, une pension de 1,000 écus rien que pour lui avoir construit une belle chaise percée (2).

On était alors en 1749 : cette même année, elle dépensait son sixième million pour orner sa petite maison de Meudon. Trois ans après, elle prélevait tous les revenus de deux élections pour embellir sa terre de Crécy (3) dont elle venait de faire l'acquisition. On préparait déjà une machine pour monter l'eau comme à Marly (4).

La situation financière était devenue telle, en mai 1751, que la cour crut devoir imposer de nouvelles charges. Deux édits furent envoyés à l'enregistrement du Parlement, pour faire deux emprunts, l'un de trente millions remboursables tous les ans par voie de tirage sur la recette des postes ; l'autre à constitution de rentes viagères à concurrence de deux millions d'arrérages

(1) Tome V, p. 9.
(2) Mémoires du marquis d'Argenson, 16 mai 1749.
(3) Eod., 1749, VI, p. 23.
(4) Eod, 1753, VIII, p. 84.

annuels, le tout destiné, disait-on, à couvrir les frais de la dernière guerre.

Le Parlement résista : il ne s'expliquait pas qu'après un premier emprunt contracté deux ans auparavant, et avec les bénéfices d'un impôt tout récemment autorisé, on en fût réduit, après trois ans de paix, à confesser ce grave et nouveau déficit. Il se montrait justement effrayé des dépenses croissantes de la cour. Il présenta des remontrances qui furent même réitérées. Elles restèrent sans effet et n'aboutirent qu'à un enregistrement forcé par exprès commandement. Les caisses de l'Etat se trouvèrent encore une fois remplies. On apprit bientôt que malgré cette affluence de capitaux, malgré la création de bons nombreux tirés à vue sur la Compagnie des Indes, les revenus de l'année suivante étaient gravement engagés. Dans le désordre du ministère chacun tirait à soi : « On me dépeint la cour et le ministère, écrit d'Argenson en 1754, comme plongés dans un vain luxe et dans une dépense qui tient du pillage d'une ville incendiée ou prise d'assaut (1) ».

Le gouvernement, à bout d'expédients, crut trouver dans l'exagération même du luxe abusif dont il avait imprudemment provoqué le déploiement, un moyen de parer aux nécessités financières les plus urgentes : en 1759, le roi demanda à tous les possesseurs de vaisselle plate d'en faire le sacrifice et de l'envoyer à la monnaie pour la fondre au profit de l'Etat. Sa voix fut entendue : princes, ministres, financiers, fonctionnaires de tous ordres, prélats, abbés, prêtres, religieux, commerçants,

(1) Tome VIII, p. 35.

acteurs, danseuses, rôtisseurs, épiciers, boulangers, serruriers, marchands de vin, toutes les classes de la société répondirent à son appel. Le roi de Pologne avait déposé 1,875 marcs, le duc d'Orléans 2,690, Choiseul 1,550, le concierge du palais royal versa 113 marcs. Les dons furent supérieurs à 360,000 marcs représentant environ vingt millions.

Ces ressources provisoires furent vite dilapidées : la disparition momentanée de l'argenterie eut un seul résultat heureux. Elle provoqua le goût de la céramique qui prit depuis cette époque un développement considérable.

Cette étude doit se clore avec les années qui ont suivi la publication de l'état et menu général de la maison du roi pour 1744. On a pu juger de l'intérêt qui s'attache pour l'histoire à ce curieux document de la cour de France.

RÉFLEXIONS

SUR

DIVERS GROUPEMENTS SOCIAUX

Par M. DESCHAMPS.

MESSIEURS,

Le sujet dont je vais vous entretenir sort du cadre habituel de vos études et il a peut-être l'inconvénient d'une trop grande actualité : j'ai pensé cependant qu'une question ne perd pas de son intérêt à vos yeux parce qu'elle est actuelle, et que vous consentirez volontiers à ce qu'elle soit traitée devant vous pourvu qu'elle le soit conformément à votre règlement, c'est-à-dire en dehors de toutes considérations politiques et religieuses.

Aussi bien, la sociologie, qui est la forme la plus élevée de la politique et en même temps la plus complexe, n'a rien à voir avec la politique telle que l'entendent les politiciens, exploitation plus ou moins commerciale du pays, dont ils vivent, et, pour la plupart, peu honorablement.

La sociologie, par les problèmes de morale qu'elle évoque, relève indirectement de la métaphysique religieuse; ce n'est pas non plus sous cet aspect que je

désire l'envisager, mais seulement dans l'étude des faits et, en particulier, dans les trois principaux Congrès sociaux qui se sont tenus l'année dernière, à savoir : la Semaine sociale de France, à Marseille, dans la semaine du 26 juillet 1908 ; puis le Congrès confédéral, tenu également à Marseille du 5 au 10 octobre, et, enfin, le Congrès des socialistes unifiés, réuni à Toulouse du 15 au 17 octobre de la même année (1).

Avant d'entrer dans l'examen des idées émises et des réformes proposées dans chacun de ces Congrès, une remarque s'impose : nombre de personnes attribuent l'instabilité de notre état social à notre Constitution politique et au parlementarisme qui se révèle de plus en plus incapable de rien fonder, de rien restaurer, de rien réformer, étant lui-même une sorte de laboratoire de corruption et de démoralisation. A mon sens, il y a là une erreur, le parlementarisme est un résultat, un effet et non pas une cause.

Depuis soixante ans environ, et qu'est-ce que soixante ans? à peine la vie d'un homme ! deux transformations immenses se sont produites au sein de la société française : dans l'ordre politique, l'établissement du suffrage universel, et, dans l'ordre économique, l'introduction du machinisme, la création de la grande industrie. De ces deux faits est né le problème de la lutte entre le capital et le travail, et ce problème

(1) Ce que l'auteur pouvait encore appeler de l'actualité dans les premières semaines de 1909 n'est plus maintenant que de l'histoire ancienne ; le lecteur est prié de vouloir bien, dans sa critique de cette étude, tenir compte de sa date.

est né parce que ni le suffrage universel n'a été rationnellement organisé, ni le nouvel ordre économique n'a été, lui non plus, équitablement organisé.

Je n'ai pas la prétention de faire ici, Messieurs, la critique de ce qui est, ni de vous démontrer ce qui devrait être, ni comment et par quels procédés l'on pourrait faire mieux. Je me borne à constater que, ni politiquement, ni économiquement, notre société n'est organisée, et que c'est à son état de désorganisation, ou mieux, d'inorganisation, qu'elle doit les crises de fièvre révolutionnaire qui la menacent, et qui la détruiront ou la transformeront.

Le suffrage universel, à ne le considérer qu'au point de vue psychologique, a eu pour effet de faire entrer dans l'esprit du peuple la notion du Nombre, le droit du Nombre, le pouvoir du Nombre, notion dont le bien-fondé est des plus discutables, mais qui est maintenant ancrée dans la mentalité populaire à ce point que le peuple poursuit de son hostilité ou de son mépris quiconque, désireux d'exercer une influence politique, ne s'incline pas d'abord devant la toute-puissance du Nombre, source de toute légitimité et de tout droit.

Le suffrage universel est donc resté dans son état natif et élémentaire, et, par conséquent, inorganisé, proclamant une égalité absolue entre tous les citoyens, sans aucune distinction de valeurs particulières, mettant sur le même rang le savant et l'illettré, l'indigent que sa paresse et sa débauche ont mis à la charge de la commune et celui qui y paie les plus lourds impôts, le célibataire jouisseur et égoïste et le père de famille qui

a donné à son pays cette richesse inestimable : des hommes.

Il est encore inorganisé en ce qu'il méprise les aspirations, les droits et les intérêts de la minorité. Mille et un hommes peuvent légalement, et par conséquent, tranquillement, opprimer mille hommes, les traiter en parias, leur rendre leur propre patrie inhabitable.

Or, je le répète, par le spectacle continu de cette injustice sociale, le peuple français s'est accoutumé à cette idée que le Nombre était effectivement la source du pouvoir, l'origine de toute justice, et, tandis que le suffrage universel restait inorganisé, lui, le Nombre, s'est organisé, et nous assistons aujourd'hui à ses dernières et définitives formations de concentration.

M. Ch. Benoist a fait observer avec raison que la concentration du peuple ou, pour parler plus exactement, de la classe ouvrière qui représente le peuple, s'est opérée de trois façons.

Il y a d'abord la concentration géographique. Le noyau principal est Paris, avec ses ramifications vers les cités industrielles du Nord et du Nord-Ouest. Là sont des populations ouvrières très denses, dont les membres sont en contact continu, ruches bourdonnantes qu'agitent les mêmes aspirations et les mêmes espérances. Au Sud-Est est le groupe de Lyon et les régions minières qui l'enserrent. Puis, plus au Sud, Marseille, le Gard et ces départements viticoles où nous avons pu craindre de voir surgir la grève agricole, la Jacquerie la plus sauvage.

Il y a ensuite la concentration par industries, et les

mêmes industries se trouvant, en général, localisées dans les mêmes régions, la concentration se trouve ainsi doublée. Les industries minières sont situées surtout dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de Meurthe-et-Moselle, de Saône-et-Loire, de la Loire, du Doubs, de l'Isère et de l'Aveyron. Les industries textiles occupent les départements du Nord, des Vosges, de la Marne, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure et de l'Eure, de l'Aube, du Rhône et du Gard.

Non seulement la population ouvrière se trouve condensée ainsi par régions et par industries, mais, dans chaque industrie, les gros établissements absorbent peu à peu les petits et les ateliers familiaux ont finalement disparu. Les ateliers occupant de 1 à 10 ouvriers diminuent chaque année ; dans les ateliers moyens occupant jusqu'à 100 ouvriers il y a eu en cinq ans, de 1896 à 1901, une diminution de 190,000 ouvriers ; par contre, le nombre des ouvriers travaillant dans les grands établissements qui emploient jusqu'à 1,000 ouvriers a augmenté, pendant la même période, de 453,000, et, enfin, dans les établissements occupant plus de 1,000 ouvriers, l'augmentation a été de 128,000. M. Ch. Benoist compare ces concentrations à des points de congestion se formant à la surface du corps social (1).

Il y a là, en tout cas, un fait qui explique la promptitude avec laquelle s'est établie dans la population ouvrière une cohésion, une solidarité et une facilité

(1) Ch. Benoist, *La Crise de l'Etat moderne. — L'organisation du travail*. (*Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1908.)

d'organisation dont nous aurons à tenir compte si nous voulons comprendre la transformation presque foudroyante des mouvements économiques et sociaux.

Il est, enfin, un troisième mode de concentration qui, en ce moment même, frappe davantage nos yeux, c'est la formation de combat de la classe ouvrière en Syndicats, et l'union encore inachevée, mais bientôt complète, de ces Syndicats sous la direction suprême de la Confédération générale du travail.

Il semblerait qu'en face de ces puissantes organisations l'on doive mettre en regard les Syndicats patronaux, mais on peut les compter à peu près pour zéro ; d'abord pour cette raison que les Syndicats patronaux sont exclusivement professionnels, ne s'occupent guère que des intérêts commerciaux de la profession et ne s'aventurent pas sur le terrain économique ; puis, parce qu'ils ne représentent jamais qu'une fraction, et souvent peu importante, des patrons. Leurs défiances réciproques, leurs jalousies, leur égoïsme font qu'ils préfèrent périr tous un à un plutôt que de se lier entre eux pour se défendre.

Enfin ils ne représentent ni les intérêts supérieurs du pays, ni l'impartialité dans l'autorité, ni même la justice ; leur conception étroite de leur rôle ne leur permettant pas de sortir du cadre de leurs intérêts matériels, leur politique se résume le plus souvent à résister à toute demande de modification des conditions du travail même juste.

« N'accordez jamais rien que contraint et forcé », me disait à moi-même un industriel. Pour cette raison

qu'elles constituent une aggravation du prix de revient, les lois d'amélioration sociale ont été plus ou moins ouvertement combattues par eux, malgré l'avis de quelques chefs d'industrie qui, mieux inspirés, auraient voulu voir adopter une autre attitude que celle d'une politique constamment négative.

Voyons maintenant comment et sur quelles bases s'est effectuée la concentration du prolétariat. Le peuple ouvrier, ai-je dit, représente le nombre, non pas peut-être numériquement, mais à coup sûr effectivement. Il est le Quart-Etat au sujet duquel l'on pourrait rééditer la boutade : « Qu'est-il ? Rien. Que veut-il être ? Tout. » Et qu'il soit en passe de devenir tout, comment en douterions-nous quand nous voyons l'importance qu'ont en eux-mêmes et que prennent dans l'opinion publique les Congrès ouvriers ? Et quand, de la France, étendant nos regards sur les autres pays, nous constatons que partout le monde du travail manuel s'est trouvé, en raison des circonstances géographiques et économiques, amené à se concentrer en des Associations qui gravitent toutes vers le même but, bien qu'avec des moyens différents.

La grande armée syndicale a, en effet, son aile droite et son aile gauche. A l'extrême droite sont les Jaunes, dont l'origine et l'attitude sont telles qu'on les prendrait volontiers pour un organisme de défense patronale ; puis viennent les Syndicats mixtes, les chrétiens et les libéraux. Ces divers groupements répudient les doctrines socialistes et se contenteraient de réformes pro-

gressives obtenues par des modifications exclusivement légales. Ils ne forment qu'une minorité, même en Allemagne et en Autriche-Hongrie où ils sont le plus répandus. Leur influence est très faible en Angleterre et presque nulle en France.

Au centre de l'armée sont les socialistes qui, par la nationalisation de tous les instruments de production, entendent confier à l'Etat la direction omnipotente et exclusive de la vie politique, économique et sociale. Des institutions actuelles ils entendent ne rien conserver, encore bien que l'institution de l'assiette au beurre ne paraisse pas devoir être sacrifiée par les chefs. Ils pensent pouvoir effectuer cette évolution par les procédés pacifiques, par la réforme continue de la législation et de la jurisprudence; mais ils ne s'interdisent en aucune façon les procédés violents de l'action révolutionnaire. Nombreux, mais fortement maintenus par le pouvoir, les groupements socialistes s'étendent surtout en Allemagne, en Angleterre, en Italie. Ils sont en France hardis jusqu'à l'audace et tellement disposés à abandonner la méthode pacifique pour la révolutionnaire que la plupart de nos Syndicats ouvriers peuvent être considérés comme faisant partie de l'aile gauche du syndicalisme. Ne sont-ils pas presque tous affiliés à la C. G. T. ?

C'est cet organisme puissant qui, renforcé des groupes anarchistes, constitue l'aile gauche de l'armée syndicale. Il y a peu de groupements analogues à l'étranger, sauf en Russie et quelques-uns en Espagne. Là le but et la méthode sont nettement révolution-

naires ; non seulement l'on ne compte point sur les réformes législatives, mais l'on affiche le mépris le plus complet des parlementaires dont les promesses électorales, jamais tenues, ont trop longtemps leurré le prolétariat maintenant désabusé.

Dans ce milieu l'on n'entend qu'un perpétuel cri de haine et de destruction de la société ; toutes les réunions de grèves n'en sont qu'un écho encore amplifié, et, comme si ce n'était pas encore suffisant pour exprimer adéquatement les aspirations des bas fonds populaires, nous voyons l'éclosion, qui date de quelques jours seulement, de la Fédération révolutionnaire. Le programme de ce groupe nouveau nous indique comme son but final l'avènement d'une société exempte de toute autorité et sa réalisation par les procédés de l'action directe, à savoir : les grèves, le boycottage, l'antimilitarisme, l'antipatriotisme, le sabotage ; l'on n'ose pas ajouter, mais nous pouvons compléter la pensée, le vol, l'incendie et le meurtre.

Je serais incomplet si je ne mentionnais pas ici un événement de la plus haute importance : la constitution des Syndicats de fonctionnaires et leur accession à la C. G. T.

La récente grève des postiers, la menace d'une grève des chemins de fer sont bien faites pour effrayer la bourgeoisie, et cependant ces phénomènes ont des causes si évidentes que, si l'on a le droit de s'en effrayer, l'on n'a tout au moins pas le droit de s'en étonner.

Nos services publics sont-ils rationnellement organisés ? En apparence, oui. Chacun sait que les agents

administratifs étaient autrefois les fonctionnaires du roi ; ils sont censés être maintenant les fonctionnaires de la nation ; mais ils sont de plus en plus réduits à n'être plus que les représentants du pouvoir et les agents électoraux du député. Aussi ne trouvent-ils plus dans l'exercice de leurs fonctions la sécurité, l'indépendance et l'autorité auxquelles ils ont droit. Le recrutement se fait au hasard des besoins électoraux ; l'avancement est entravé à chaque instant par l'habitude prise de pourvoir des meilleures places les amis rejetés par le suffrage universel.

L'abus des rapports, des enquêtes et des paperasses paralyse tous les efforts ; les règlements succèdent aux règlements, et l'intrusion du député en fausse constamment l'application ; la loi elle-même devient impuissante, étant ou inexécutée, ou partialement appliquée.

Les chefs, au moins, montrent-ils une compétence, une valeur intellectuelle et morale, supérieure à celle de leurs subordonnés ? Loin de là. Ceux-ci ont au contraire le sentiment que l'incapacité de la plupart des grands chefs compromet fréquemment le fonctionnement des services dont ils ont, eux, dans le détail, la responsabilité. Ils sont chaque jour les témoins de l'inutilité de la grande machine administrative qui tourne à vide et ne produit rien.

Cette incohérence dont on a eu l'imprudence de se vanter, l'instabilité et le malaise qui en résultent, portent les fonctionnaires à se révolter, non pas contre la nation ni contre l'autorité de leurs chefs, mais contre

l'arbitraire duquel rien ne peut plus les délivrer qu'une révolte collective, un acte révolutionnaire. Ils ne veulent plus dépendre d'appréciations politiques, toujours intéressées, incertaines et vaines, alors que les services publics dont ils relèvent sont désintéressés, permanents et nécessaires ; ils prétendent en assurer une organisation plus utile et plus efficace que ne le peuvent faire les vagues politiciens mis à leur tête par des intrigues de couloirs et d'antichambre.

En résumé, les fonctionnaires ne sont pas obligés, parce qu'ils sont fonctionnaires, de renoncer au droit et à la justice, et, lorsque le pouvoir devient à ce point anarchique qu'il entend ne pas tenir compte des droits essentiels de ses propres serviteurs, alors ceux-ci prennent très légitimement la responsabilité personnelle et immédiate de leur propre défense.

Il est possible que cette façon d'envisager les événements sociaux déconcerte les esprits figés dans des traditions respectables mais périmées ; ils auront à s'adapter à des conditions nouvelles de l'existence et à se répéter à eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils le comprennent, le vers du poète :

Novus rerum nascitur ordo.

Puis l'on peut encore dire à la décharge des fonctionnaires que lorsqu'ils réclament contre le droit divin des ministres et des députés, lorsqu'ils se refusent à être plus longtemps agents électoraux à la merci du moindre des élus, lorsqu'ils exigent des garanties pour la sécurité, la dignité et l'indépendance de leur situa-

tion, c'est pour eux-mêmes sans doute qu'ils plaident, mais ils plaident aussi pour les services publics dont ils ont la gestion et pour la nation. Nous raisonnons souvent comme si leurs revendications avaient pour but la destruction des services qui leur sont confiés ; rien n'est moins exact ; parfois, il est vrai, elles peuvent être formulées en des termes inacceptables, mais nous devons tenir compte de l'éducation première et aussi des injustices criantes dont beaucoup d'entre eux ont souffert.

Et d'une façon générale, lorsqu'on étudie les manifestations populaires, il faut savoir ne point s'attarder aux brutalités de langage, aux grossièretés d'expression et d'attitude, tantôt naturelles et tantôt voulues, d'orateurs qui ont à s'imposer à un auditoire spécial qu'un langage correct et châtié glacerait et détournerait de l'action à laquelle on veut les entraîner.

Ce qu'il importe de connaître, ce sont les raisons qui font agir ces hommes. C'est la conception qu'ils se font et de leurs droits et de la société ; c'est leur mentalité, en un mot, telle qu'elle s'affirme dans les Congrès dont je vous ai parlé au commencement et dans leurs réunions suivantes. Le plus typique et le plus dramatiquement intéressant, si je puis m'exprimer ainsi, est le Congrès confédéral, tenu à Marseille les 5-10 octobre, sous les auspices de la C. G. T. Mon intention avait été d'abord de vous en retracer l'historique et les conséquences ; puis, j'ai pensé qu'il y avait avantage à étudier d'abord les bases de la doc-

trine qui a préparé et inspiré les meneurs de ce Congrès, la doctrine anarchiste. Et dans ce but j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'analyser très sommairement les ouvrages de deux auteurs qui ont mis l'un et l'autre au service de l'anarchie une intelligence et une science également remarquables : l'un est Sébastien Faure et l'autre Georges Sorel.

La douleur universelle, dit Sébastien Faure, a des causes nombreuses ; les plus puissantes et les plus fécondes sont les institutions économiques, politiques et sociales.

En premier lieu, l'iniquité économique peut se formuler ainsi : tout appartient à quelques-uns. En effet, l'appropriation individuelle du sol et du sous-sol est le point de départ de toutes les spoliations. Voyez la tranquille assurance d'un propriétaire qui n'a jamais fait œuvre de ses dix doigts et qui va requérir l'huissier contre son locataire lequel, chargé de famille ou de maladies, est en retard de quelques semaines dans le paiement de son loyer. Le propriétaire est le maître du sol, et celui qui ne possède pas le sol n'a réellement pas une pierre où poser sa tête. Voyez encore le maître du sous-sol, et, à côté de l'enrichissement continu et scandaleux des actionnaires de mines, la vie pénible et les risques si graves de l'ouvrier mineur. L'appropriation individuelle des moyens de production dans l'industrie et le commerce produit des iniquités analogues. Déjà, grâce à la concentration des capitaux dans un nombre de mains de plus en plus restreint, les plus riches s'enrichissent chaque jour davantage et le nombre

des non-possédants augmente en proportion ; les petites industries disparaissent, la misère envahit les petites boutiques ; la classe prolétarienne s'accroît par la faillite et la ruine de la petite bourgeoisie d'abord, puis bientôt de la bourgeoisie moyenne.

Au-dessus de ces désastres plane la haute finance internationale, provoquant par la spéculation et l'agiotage la hausse ou la baisse sur les objets les plus nécessaires à la vie et mettant par ces coups de bourse des centaines de millions dans ses coffres. Les scandales financiers sont impunis et partout le peuple voit les grandes iniquités triomphantes et honorées.

De ce désordre économique nous avons en ce moment même, soit dit en passant, la preuve sous les yeux avec le Consortium de Chicago, que dirige M. Patten, détenant 23 millions de boisseaux de blé, c'est-à-dire 85 millions d'hectolitres. Ces abominables spéculateurs créent ainsi une disette artificielle du produit le plus nécessaire à la vie et qu'ils ne rendront à la spéculation qu'après avoir prélevé un bénéfice de plusieurs millions de dollars. Et pour qu'ils puissent s'assurer ces bénéfices, des millions de pauvres gens auront à payer 10 et 15 0/0 plus cher leur pain de chaque jour, et il en est qui mourront de faim.

Aujourd'hui le blé ; il y a quelques mois c'était la viande ; c'est aussi le vêtement avec les spéculations sur le coton et sur la laine ; puis les sucres, puis les métaux, en un mot tout ce qui est indispensable à la vie.

Quelle est la moralité d'une société dans laquelle la

multitude des faibles, des malheureux, des pauvres, est condamnée à une telle exploitation de la part de quelques centaines de millionnaires ?

Parlerons-nous de l'iniquité politique ? du mensonge qu'est le droit contemporain dont toutes les lois sont faites par la classe privilégiée et à son profit ? Mensonge encore le principe de l'égalité devant la loi, dont les rigueurs sont pour les pauvres diables sans défense et que violent effrontément les partis au pouvoir. Mensonge le régime représentatif et la souveraineté du peuple ; mensonges les mœurs électorales : que devient, après l'élection, la compétence, la probité, la conscience des élus ? Mensonge la mission des armées, levées, dit-on, pour défendre la frontière et qui ne servent qu'à maintenir au pouvoir les syndicats de politiciens qui, tour à tour, exploitent le pays. Mensonge, enfin, la patrie et son corollaire logique : la haine de l'étranger.

L'iniquité morale dans la société contemporaine n'est pas moindre. La morale religieuse et la morale métaphysique ne reposent que sur des abstractions, sur des concepts invérifiables ; elles ne parlent que de devoirs ; elles prêchent la soumission à toutes les injustices d'ici-bas sous le prétexte qu'il existe une justice supérieure dont nous connaîtrons les arrêts après notre mort dans le plus hypothétique des mondes. Combien cette morale est fausse et stérile ; nous le voyons par la vie même de ceux qui la professent. Depuis que le Christ a formulé ce beau précepte : « Aimez-vous les uns les autres », les guerres n'ont pas cessé de

sévir dans le monde chrétien, et c'est le nom du Dieu de paix qui a attisé parmi ses propres partisans les haines les plus violentes.

Autrement féconde est la morale utilitaire, parce qu'elle prend pour base le seul être réellement vivant : le moi humain ; elle ne parle pas de devoirs, mais du droit que chaque homme a au bonheur dans la liberté et l'épanouissement illimité de ses facultés et de ses besoins. Oui, tout homme a droit au bonheur, et tout obstacle qu'il trouve dressé contre lui est criminel. Il n'est pas de plus grand obstacle que celui qui résulte du principe d'autorité ; que ce soit l'autorité du maître parlant aux mercenaires qu'il emploie, ou que ce soit l'autorité de la loi, toujours partiale et au service de ceux qui se sont chargés de l'appliquer. L'autorité, c'est la servitude totale, absolue, permanente, qui saisit l'être tout entier, qui prend l'homme au berceau pour le cataloguer dans un état-civil, le reprend enfant pour lui inculquer des vérités d'Etat, la morale officielle d'Etat et lui faire une conscience d'esclave, puis en fait un soldat, puis un contribuable, et toute sa vie un exploité.

Fourier avait dit : « L'homme est ce qu'il est ; ses passions sont aussi éternelles que légitimes ; il ne s'agit que de savoir les employer à son propre bien-être et au bien-être général. » Rien n'est plus vrai. Les passions font la vie vraie, joyeuse, mouvementée et féconde, et voilà que toutes les institutions sociales n'ont d'autre but que de comprimer et réprimer la passion humaine pour faire de l'homme un être purement artificiel,

pusillanime, servile, incapable de spontanéité et de générosité. Les crimes et les monstruosités que les tribunaux punissent si durement ne sont pas autre chose que la revanche des passions opprimées et dangereusement perverties par la morale officielle et les préjugés sociaux.

Comment remédier à un tel mal? Par la suppression radicale de toutes les institutions qui font obstacle à la liberté et au bonheur de l'homme ; par l'extirpation de toute religion et de toute morale, de la magistrature, de l'armée, de la patrie, de l'Etat lui-même ; par l'anéantissement du principe même d'autorité.

Et maintenant que nous connaissons le remède, comment l'appliquerons-nous? Les révoltes individuelles sont impuissantes, vouées d'avance à l'échec ; il nous faudra organiser la révolte collective et user de la violence, seul procédé efficace aux mains des minorités.

La violence, dit M. G. Sorel, a une valeur éducative incomparable ; elle est un procédé, et le meilleur, de moralisation sociale. Pourquoi ? Parce que la lutte violente trempe les caractères, et aussi parce qu'elle est le seul moyen pour nous de sortir de l'égoïsme, de la veulerie, de l'impuissance dans lesquelles nous nous enlisons depuis un siècle. Nous en sommes arrivés à ce degré de lâcheté et, si poltrons sont devenus les pouvoirs publics eux-mêmes, que l'une des choses qui étonnent le plus les travailleurs est de voir la timidité de la force en présence de l'émeute. Ce qu'ils ne comprennent pas, tout en en profitant merveilleusement,

c'est le spectacle d'agents de l'autorité qui n'osent pas se servir de leur pouvoir pour faire marcher la troupe et étouffer dans leur germe les ferments de guerre civile; c'est la vue d'officiers qui acceptent d'être insultés et frappés, sans bouger, avec une patience qu'on ne leur connaissait pas jadis.

Puisque les mâles vertus sont à ce point disparues des hautes couches sociales, il faut de deux choses l'une, ou bien que, devant l'imminence de sa ruine, la bourgeoisie se trouve rappelée au sentiment de sa classe, qu'elle se défende et se montre ainsi digne de son rôle social; ou bien que le prolétariat syndicaliste anéantisse la bourgeoisie et, après avoir développé en lui les énergies fécondes que suscite toute guerre, qu'il s'organise avec son idéologie propre et sa morale propre dans une société rénovée par lui, refondue dans un moule nouveau.

Donc, que la bourgeoisie triomphe ou que ce soit le prolétariat, peu importe; dans l'un comme dans l'autre cas, la violence aura contraint les éléments sociaux actuels à sortir de leur fange, de leur déliquescence.

Telle est la théorie du métaphysicien de l'anarchie. Elle n'a, en somme, rien de nouveau par elle-même. Nous savons depuis longtemps que la force prime le droit, que la force est l'accoucheuse des sociétés..... Joseph de Maistre nous parlait, au commencement du siècle dernier, au grand scandale de nos pacifistes, du rôle providentiel de la guerre. Plus près de nous, Gladstone, et je l'ai cité dans mes *Principes de morale sociale*, répondant à lord Salisbury qui lui reprochait

d'exciter le peuple à la violence, disait : « Si, aux époques de crises politiques, on n'avait jamais conseillé au peuple que d'aimer l'ordre, de détester la violence et de se montrer patient, les libertés nationales n'auraient jamais été obtenues. »

C'est, en effet, une loi de l'histoire que le progrès ne s'acquiert pas, mais se conquiert ; et, s'il est conquis à notre détriment, si notre situation sociale, nos privilèges, nos jouissances nous sont violemment enlevés, c'est sans doute parce que nous n'aurons point su en faire profiter ceux qui y avaient quelques droits. Au moins devons-nous savoir gré à nos adversaires de nous expliquer aussi clairement et aussi loyalement les raisons pour lesquelles nous devons disparaître de la scène active du monde, et les procédés de « belle et héroïque violence » par lesquels on reconstituera une société purifiée de toute iniquité.

Que sera cette société future ? Quelles y seront les relations des hommes entre eux ? Sur quelle morale nouvelle baseront-ils leur conduite ? L'apologiste de la violence ne peut nous le dire. Il pense que, la liberté complète régnant partout, la crainte de l'autorité fera place au sentiment personnel du devoir. Quelle candeur ! et combien nous sommes peu disposés à nous associer à ce beau rêve de rénovation morale, nous qui en voyons de trop près les artisans, avec leur mentalité et leur ignorance de primitifs, avec leur inintelligence profonde et leur incapacité de se conduire eux-mêmes, avec leurs tares physiques et morales. Sans doute ils ne sont que les instruments, mais puisque les chefs

nous sont si peu connus, de quel droit exigeraient-ils que nous ayions confiance en eux? Est-ce Pataud, est-ce Griffuehles, ou Lévy, ou Morheim? Si ce sont là les noms des futurs chefs de la société française, comme ils sonnent étrangement à nos oreilles!

Le Congrès confédéral de 1908 offrait un intérêt exceptionnel. 159 Bourses du travail y étaient représentées et un ensemble de Fédérations comprenant 294,398 cotisants; il avait à décider qui aurait la direction du mouvement syndicaliste, des réformistes ou des révolutionnaires. Les réformistes, dirigés par des hommes de talent tels que Keufer, du livre, et Renard, des textiles, blâmèrent courageusement la politique des grèves à outrance menées par la C. G. T.; mais, au scrutin, 947 voix contre 109 assurèrent le triomphe des révolutionnaires.

Une majorité moins forte vota la motion antimilitariste habituelle. 21 discours furent, non pas prononcés, mais vociférés, et pas une seule voix ne s'éleva pour défendre le patriotisme. Notons à ce sujet qu'un certain nombre de syndiqués se défendent d'être antimilitaristes et antipatriotes à la façon grossière des hervéistes. Ces syndiqués considèrent, comme je l'ai déjà dit, que les armées permanentes servent moins à la défense du territoire qu'à la défense du capital et du gouvernement; à leurs yeux, l'armée n'aura plus de raison d'être le jour où les organisations ouvrières, s'unissant par-dessus les frontières, seront le plus sûr et le plus puissant gage de paix. Ce jour-là une décla-

ration de guerre entre peuples sera vaine et inefficace, la grève générale aura vite mis les gouvernants dans l'impossibilité de procéder aux hostilités rêvées par eux.

Quant au patriotisme et à l'antipatriotisme, ce sont des questions de métaphysique qui relèvent de la conscience de chacun. Les travailleurs ne sont pas antipatriotes ; ils ne sont d'aucune patrie et, en fait de frontières, ils ne connaissent que les frontières économiques qui séparent les deux classes ennemies, les capitalistes et les ouvriers. Les capitalistes ne sont-ils pas internationaux, eux qui alimentent tous les emprunts étrangers, eux qui envoient leurs capitaux à Londres, à Bruxelles, à Berne, à Saint-Pétersbourg et même à Berlin, et subventionnent ainsi les adversaires commerciaux et les concurrents industriels de leur propre patrie. Pourquoi l'ouvrier ne serait-il pas internationaliste pour la défense de ses intérêts de classe comme le capitaliste l'est dans l'intérêt de ses revenus ?

Pour le reste, je me bornerai à exprimer sinon ma surprise, du moins mon regret d'avoir à constater combien les questions économiques ouvrières tiennent peu de place dans les Congrès ouvriers, et cependant ce sont les questions vitales pour le monde du travail. Soit dans les Trade-Unions anglaises, soit dans les Gewerkshaften allemands, les réunions sont toutes consacrées au développement des intérêts corporatifs ; en France, ce ne sont que discussions confuses, parlottes interminables et violentes sur des sujets révolutionnaires.

Et ce qui prouve combien peu de cas les chefs de la Confédération font d'une action méthodique et sûre, c'est le mauvais état de leurs finances. Le budget de la C. G. T. est de 45,000 francs environ ; la caisse des grèves est de 24,000 francs environ ; les deux caisses de la propagande et de la grève générale ne dépassent pas 5,000 francs chacune. De même les Syndicats sont pauvres, et pauvres également sont les Fédérations et les Bourses du travail. Pauvreté voulue, car ceux qui dirigent le mouvement savent que le jour où les Syndicats possèderont si peu que ce soit qui les intéresse à la fortune publique, ils cesseront d'être révolutionnaires. Pour que la classe ouvrière se révolte, il faut à tout prix qu'elle reste pauvre, malheureuse, affamée même, afin que de cette masse de misérables on puisse plus facilement faire des insurgés.

Quelques jours après le Congrès confédéral, celui de socialistes unifiés se réunissait à Toulouse. L'obligation heureuse dans laquelle je suis de laisser de côté les questions de politique pure me rend plus difficile de rendre compte du Congrès de ce parti qui, dans toutes ses réunions, nous offre invariablement le même spectacle de gens chez lesquels les considérations de personnes et de groupes ont une importance capitale, et les considérations de doctrines une importance secondaire. Toujours, un temps considérable est perdu autour de telles ou telles personnalités, et toujours le morceau de résistance consiste dans la discussion sur l'attitude électorale du parti ; pure question de boutique.

L'on comprend qu'il en soit ainsi en songeant que ce Congrès est, à proprement parler, un Congrès de parlementaires ; les rivalités y ont beau jeu, ainsi que les combinaisons plus ou moins machiavéliques, pour mettre tel ou tel groupe en échec, jusqu'à ce qu'à la fin la situation devenant inextricable entre blanquistes, guesdites, possibilistes, syndicalistes, hervéistes, anarchisants, le grand orateur socialiste apparaît comme le *Deus ex machina* pour résoudre les difficultés et assurer un semblant d'entente par l'une de ces motions, très affirmatives et très vagues tout à la fois, dans la rédaction desquelles il est passé maître, qui ne donnent tort à personne, réservent l'avenir, ménagent toutes les aspirations et toutes les espérances, concilient toutes les théories et toutes les tactiques en unissant les contraires ; chefs-d'œuvre d'ambiguïté et d'équivoque.

Il y a donc à première vue, entre les révolutionnaires et les socialistes, une différence qui saute aux yeux, c'est la franchise des premiers, la netteté de leur idéal, leur désintéressement personnel ; c'est chez les autres la diversité et même l'opposition de leurs aspirations, l'incohérence de leurs programmes et aussi l'arrière-pensée que, si leurs principes venaient à être appliqués, il y aurait de beaux jours pour le fonctionnarisme, pour la bureaucratie, pour les avantages matériels ou d'influence de toutes sortes. Dans l'Etat, seul propriétaire et seul patron, que de bonnes places à se partager. Je me garderais bien de dire que ce soit là le seul mobile qui détermine l'idéal socialiste, mais j'ai le droit de penser qu'il y a des socialistes parlementaires fort peu désintéressés.

Non, certes, ce n'est pas le seul mobile, et nous devons bien penser que si le socialisme a, depuis un quart de siècle surtout, acquis tant d'influence et remporté tant de succès, il le doit à autre chose qu'aux périodes oratoires de ses tribuns et à la tactique parlementaire de ses politiciens. A côté de ceux pour lesquels il est une carrière profitable, qui ont tiré de lui plus de services qu'ils ne lui en ont rendu, il y a une catégorie nombreuse de socialistes sincères.

Il y a d'abord ceux qui pensent que la poursuite du progrès social est inséparable des opinions les plus avancées ; ceux-là ne savent pas comprendre que le progrès est constitué par une évolution dans laquelle les éléments du passé remplissent la meilleure part, et, comme ils n'ont en vue que la réforme immédiate du présent et le souci de l'avenir, ils se croient obligés de prendre en haine tout ce qui a fait autrefois la grandeur et la force de la France. Dans leur sectarisme étroit et dans la crainte vraiment niaise de passer pour réactionnaires, ils entendent ignorer la monarchie française et ils datent l'histoire de France de 1789 ou même de 1793. Ils ne leur vient même pas à l'esprit qu'ils rapetissent leur propre parti au niveau d'une petite secte en le reconnaissant incapable de reprendre à son compte les traditions nationales. Le fanatisme, de quelque couleur qu'il se pare, rouge ou noir, et quelle que soit son absolue sincérité, est toujours méprisable.

A côté de ceux-là qui sont les doctrinaires, viennent se ranger les vaincus de la vie, des hommes générale-

ment pleins de rancœur et d'amertume contre une société où ils n'ont point trouvé la place qu'ils convoitaient, des envieux aussi de la fortune d'autrui, malchanceux ou maladroits, toujours prêts à se révolter contre les favorisés. Eux aussi sont sincères, et ils deviennent malheureusement de plus en plus nombreux ; de même que ceux, et ils sont légion, qui n'essaieront même pas de sortir de leur situation, de s'élever d'un ou deux échelons sur l'échelle sociale. Ils ne se sentent ni le tempérament, ni les aptitudes pour lutter et contre les circonstances et contre la concurrence d'arrivistes moins scrupuleux qu'eux; ne pouvant espérer quelque amélioration que d'un bouleversement social, ils se croient en droit d'y prêter la main quelles qu'en soient les conséquences.

Et cela ne suffit cependant pas pour expliquer la facilité et la rapidité avec lesquelles se sont propagées les doctrines socialistes ; la cause de leur succès est ailleurs.

En premier lieu, les revendications sont basées sur l'idée de justice sociale ; elles sont une protestation contre les iniquités sociales et en particulier contre les excès du capitalisme. Pour nous qui, les uns d'un peu plus près, les autres d'un peu plus loin, touchons au capitalisme, nous trouvons exagérées les plaintes formulées si vivement contre le régime. Un examen sommaire des conditions de la vie nous les fera mieux comprendre.

Le capitalisme a toujours existé, et, n'en déplaise aux architectes de la cité future, il existera toujours ;

il y a toujours eu, et il y aura toujours, des hommes trop riches en face d'hommes trop pauvres; mais le contraste était moins saisissant autrefois, parce que la richesse demeurait le plus souvent dans les mêmes familles que l'on était accoutumé à voir de père en fils occuper la même situation sociale, alors que, maintenant, l'on voit chaque jour des individus, inconnus la veille, arriver tout d'un coup, en peu d'années, et même en peu de mois, à posséder une fortune considérable, édifiée sur des spéculations hardies et des coups de Bourse heureux. Là où l'origine du capital est douteuse, comment respecterait-on le capitaliste ?

J'ajouterai même : là où le capital n'est pas bienfaisant, pourquoi demanderait-il l'estime et la considération ?

Nous sommes dans une ville où l'industrie et le commerce ont assuré à un certain nombre de familles les fortunes les plus enviables ; un nombre très considérable de millions ont été pour celles-là la récompense légitime d'une intelligence active et d'un travail acharné ; mais quand je cherche quelle part a été faite dans ces millions aux ouvriers qui ont aidé à les gagner, je ne vois rien. Ni l'industrie cotonnière, ni les industries mécaniques, ni celle des transports, ni les industries diverses, ni le commerce général n'ont créé, en faveur de leurs ouvriers et employés, la moindre institution permanente, la moindre caisse de maladie, ou de prêts, ou de chômage. Tout ce qui a été fait pour les ouvriers a été fait par la loi ; le Travail ne doit rien, ou presque rien, à l'initiative généreuse du Capital.

De plus, autrefois les hommes les plus riches avaient en même temps à faire face aux charges sociales ; ils remplissaient, les uns bien, les autres mal, mais ils remplissaient des fonctions pour lesquelles une grande fortune était nécessaire. Cet état de choses a disparu avec l'ancien régime. Sous le régime moderne, les places et les fonctions ont été dévolues, théoriquement du moins, aux plus habiles et aux plus compétents. Il n'a plus été nécessaire d'être riche pour être préfet, ministre, député ou sénateur ; la richesse a donc perdu sa raison d'être au point de vue des fonctions sociales ; elle a cherché un autre emploi, et elle l'a trouvé, grâce à l'avènement du machinisme, dans la grande industrie. Là s'est créée une nouvelle féodalité qui ne s'est pas montrée moins oppressive que l'autre, et dont l'oppression, en même temps que le développement excessif, motivent précisément les clameurs révolutionnaires.

Je sais bien que, depuis une vingtaine d'années surtout, et cela est l'honneur de la troisième République, il a été promulgué, et j'en donnerai tout à l'heure l'énumération, un nombre important de lois pour défendre les intérêts physiques et moraux des travailleurs. Mais le fait que l'Etat a dû intervenir et légiférer pour mettre un arrêt aux abus de l'exploitation industrielle ne prouve-t-il pas, mieux que toutes les argumentations, que les travailleurs étaient réellement exploités, et leur existence mise en danger par la rapacité des employeurs ; et n'est-il pas permis de penser que c'est faute d'avoir rempli à temps et convenablement leur

devoir vis-à-vis des ouvriers que les patrons ont été assujettis à ces lois? Il les ont combattues à cause des charges qui en résultent pour l'industrie, mais ces lois sont justes, sages et modérées. J'ajouterai qu'elles ne sont pas encore complètement appliquées, et que leur inexécution, vivement sentie par les travailleurs, justifie la vivacité de leurs revendications, leur méfiance de l'intervention gouvernementale et leur résolution de régler eux-mêmes leurs propres affaires par le moyen de leurs syndicats. Le syndicalisme est donc né des excès du capitalisme, de son égoïsme, de son refus de rendre justice au travail et aussi de son influence sur les Pouvoirs publics en vue de paralyser l'action des lois sociales.

Si le succès croissant du socialisme vient en premier lieu de ce qu'il s'appuie sur l'idée de justice, l'on peut dire qu'il vient en second lieu de la puissance d'idéalisme qu'il a développée dans l'élite de ses partisans.

C'est le caractère quasi-religieux du socialisme que l'un de ses meilleurs écrivains, M. Lagardelle, mettait en relief dans sa revue, *le Mouvement socialiste*, quelques jours après le Congrès de Bourges, en 1906 :

« Il faut, disait-il, une rare énergie morale, une puissance d'idéalisme surprenante, une conscience prolétarienne parvenue à un degré supérieur de développement, pour que des travailleurs à la vie précaire et instable adhèrent à la conception révolutionnaire du syndicalisme. Grouper les producteurs non seulement pour conclure des contrats collectifs avantageux et créer de fructueuses mutualités, mais pour organiser

la révolte de tous les exploités..... pousser le sentiment de solidarité jusqu'à accepter joyeusement tous les sacrifices que comporte la lutte ; ne concevoir de trève et d'arrêt avant le renversement de l'Etat et du patronat, quelle force intérieure cette conduite ne suppose-t-elle pas au cœur du prolétariat révolutionnaire? »

Or, qu'est ce sentiment de solidarité, de dévouement, j'oserais même dire de dévotion au progrès social, qu'est cette aspiration vers une vie plus digne si ce n'est, et on l'a maintes fois remarqué, un sentiment de foi, une manifestation d'esprit religieux de la part de gens qui, sentant profondément les injustices de cette vie, font appel à une justice supérieure qui rétablisse dans les relations humaines l'harmonie et la paix ?

Cette foule d'hommes qui se posent en réformateurs, et dont on ne saurait nier la sincérité et la bonne volonté, sont des hommes qui cherchent la Voie, la Vérité, la Vie. Par suite d'équivoques, de malentendus systématiquement entretenus, ils ignorent les traditions profondes du christianisme ; ils le confondent avec des systèmes politiques auxquels la religion a été trop longtemps inféodée, et ils cherchent ce qu'un de leurs philosophes a appelé l'irréligion de l'avenir, qui n'est pas du tout de l'irréligion, mais une conception laïque du devoir et de la vertu. Souhaitons-leur de trouver plus et mieux qu'ils ne cherchent.

Après avoir rendu cet hommage aux sentiments justes et élevés qui animent un certain nombre de socia-

listes, nous examinerons leurs doctrines et leurs programmes comme nous l'avons fait pour l'anarchisme. Mais la conclusion de l'examen sera moins aisée. Le programme de l'anarchiste est simple et des plus faciles à comprendre : détruire pour détruire, sans souci de ce qui se produira à la suite, saboter le travail, casser les outils, piller les ateliers et les maisons, ruiner les patrons, se battre et s'entre-tuer ; le reste importe peu. L'avenir s'arrangera de lui-même et la reconstitution d'une société nouvelle se fera spontanément sur les bases d'une liberté illimitée.

Les socialistes ne raisonnent pas tout à fait ainsi et leur programme d'action offre quelques variantes. Ils ne parlent pas de détruire pour détruire, mais ils parlent néanmoins de détruire, et si on leur demande ce qu'ils construiront à la place, ils ne sont plus d'accord les uns avec les autres ; ceux-ci rêvent le socialisme d'Etat, ceux-là le communisme complet dans une collectivité presqu'inorganisée. Ils ne parlent pas non plus de saboter et de piller, mais tandis que les anarchistes proclament la légitimité de l'émeute et du pillage, eux déclarent que ces procédés sont fâcheux mais inévitables. S'il y a émeute, c'est parce qu'il y aura eu provocation de la part du gouvernement ou des troupes ; s'il y a pillage d'usines et de maisons privées, c'est parce qu'il y aura eu provocation patronale. Avec eux, c'est toujours le lapin qui a commencé. Cette casuistique ne mérite pas les honneurs de la discussion, et, dans cette guerre odieuse mais sans doute inévitable, je préfère la franchise anarchiste à l'hypocrisie radicale.

La distance est bien faible des doctrines socialistes aux doctrines anarchistes. Le socialisme, en effet, repose sur les mêmes dogmes fondamentaux qui sont : la lutte des classes, le communisme et l'internationalisme.

Le principe de la lutte des classes nous vient de l'Allemand Karl Marx qui, le premier, l'a systématisée en partant de cette observation qu'il y a dans le monde deux catégories d'êtres, les possédants et les non-possédants, les propriétaires voleurs et les prolétaires volés. En raison du sentiment de justice inné en tout homme, c'est un devoir moral pour le prolétaire volé de reprendre son propre bien au propriétaire voleur, et comme celui-ci n'est pas disposé à jouer le rôle du guillotiné par persuasion, il faudra lui arracher par la force le produit de son vol. Il est donc fatal que les deux classes en viennent aux mains, et dans cette nouvelle guerre sainte tous les moyens seront bons, la fin justifiant les moyens. Lorsque la législation est insuffisante, lorsque l'habileté et la ruse restent impuissantes, la lutte ouverte s'impose et la guerre civile devient le premier des devoirs. L'avenir est aux plus forts.

« C'est ainsi, écrit M. Sorel, que la violence vient naturellement prendre place dans notre système ; d'un côté un progrès rapide du collectivisme conduit par un capitalisme déchaîné, et de l'autre une organisation croissante du prolétariat qui acquiert des qualités de puissance dans les luttes violentes que les grèves entraînent, voilà les deux conditions du syndicalisme

révolutionnaire..... Le lien que j'avais signalé entre le socialisme et la violence prolétarienne nous apparaît maintenant dans toute sa force. C'est à la violence que le socialisme doit les hautes valeurs morales par lesquelles il apporte le salut au monde moderne dans la lutte des classes. »

C'est avec un sentiment de soulagement que je vois cette théorie de la lutte des classes venir d'Allemagne et non de France, et je m'étonne qu'elle ait pu trouver en France tant d'adeptes, car elle est contraire à toutes nos traditions nationales. Que nous soyions toujours et profondément divisés entre nous, l'histoire, hélas ! le montre à chaque page ; que nous ayions été, tout le long des siècles, la nation guerrière entre toutes, et que l'amour de la lutte soit en quelque sorte dans notre sang, l'histoire encore le montre ; mais ce qu'elle montre aussi, et cela à notre gloire, c'est que nous avons toujours combattu pour les idées et non pour les jouissances matérielles. Là où une injustice était commise, là où un peuple était opprimé, là où un principe d'ordre supérieur était invoqué, où il y avait des coups à recevoir mais de la gloire à gagner, nous avions vite fait de mettre flamberge au vent ; nous nous battions pour les idées universelles. En cela, bien plus encore qu'au point de vue religieux, la France était la nation catholique par excellence, c'est-à-dire la nation universelle, la seconde patrie de toutes les autres patries, la race dévouée à toutes les autres races et désintéressée entre toutes.

Avec la lutte des classes et son but si grossièrement matérialiste, quelle chute morale !

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

De plus, rien n'est plus faux, n'est plus contraire aux faits que cette division de l'humanité en castes, suivant que les hommes possèdent ou ne possèdent pas. Sans doute, il y a de nombreuses familles qui ne possèdent pour tout bien qu'un triste et insuffisant mobilier, il y en a même qui ne possèdent absolument rien, tandis qu'en face se dressent les hôtels sompteux des riches. La répartition des richesses se fait sur des bases de plus en plus inégales et que nous devons réformer ; l'iniquité sociale sur ce point particulier explique les soulèvements de haine et de colère, mais où a-t-on vu que l'anéantissement de la bourgeoisie capitaliste par le prolétariat révolutionnaire résoudra le problème de la répartition des richesses ?

Les grands ancêtres, que j'appellerais volontiers les grands tueurs de 1793, s'étaient imaginé qu'en coupant toutes les têtes d'aristocrates ils supprimeraient l'aristocratie, et voilà que dans la société nouvelle, refaite par eux, une autre aristocratie a pris naissance, tout aussi arrogante et violente que l'ancienne ; c'est l'aristocratie des coffres-forts.

Aujourd'hui, pour détruire cette nouvelle et peu intéressante noblesse, l'on institue la lutte des classes ; les coffres-forts seront troués et vidés, les ateliers, les usines, les propriétés privées, tout ce qui constitue la force de production, le crédit et la richesse du pays

sera ou confisqué ou saccagé, mais dans ce désert chaotique duquel aura disparu le capital exécré, que restera-t-il pour assurer au travail les jouissances paradisiaques promises aux travailleurs?

Quand une fois le prolétariat, ivre de sa victoire, se sera bien fatigué à danser sur le cadavre de la bourgeoisie la danse du scalpel, il lui faudra constituer la société future; est-il bien sûr que dans cette société future il n'y aura que des possédants et des possédants tous égaux entre eux? Est-il bien sûr qu'il n'y aura plus de classes, plus de chefs, plus de maîtres, et qu'il n'y aura non plus ni improductifs, ni oisifs, ni parasites? Est-il bien sûr que le prolétariat réglant lui-même ses propres destinées assurera à ses membres un état social meilleur, et que la vie sera plus douce sous la dictature du travail manuel?

Il est fort à craindre, au contraire, que le prolétariat ouvrier, faute d'éducation morale et faute des vertus nécessaires, se montre incapable de réaliser cet ordre supérieur de vie auquel il aspire, et alors ce sera de nouveau la dictature et, avec la dictature, de nouveau une aristocratie de possédants, conduisant et opprimant les non-possédants.

La nature humaine n'est-elle pas là toujours la même, et s'imagine-t-on qu'on l'aura transformée parce qu'on aura supprimé violemment quelques millions de gens riches? Et alors même qu'on les supprimerait en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, qui donc se chargera d'aller les supprimer en Asie et sur toute la surface du globe?

Que les fanatiques le sachent donc, alors même que sur une partie même étendue du globe ils réussiraient à faire table rase et à établir une parfaite égalité dans la médiocrité, dès le lendemain de ce jour heureux la lutte recommencerait entre eux-mêmes ; l'égoïsme, l'ambition, la cupidité, l'amour des jouissances suscitant des rivalités et des inégalités qu'accentueront l'impuissance des faibles, l'inintelligence, le vice et la paresse. La lutte des classes est un épisode de la grande lutte pour la vie, elle est éternelle comme l'humanité ; ce qui est nouveau, c'est l'atrocité avec laquelle on la propose au peuple comme un but désirable ; c'est la fausseté avec laquelle on la représente comme devant aboutir à l'extermination de l'une des classes, alors qu'elle ne doit procéder que par voie d'évolution, en vue du progrès continu de chaque classe en moralité et en mieux-être.

Le second dogme fondamental du socialisme est le communisme, c'est-à-dire la mise en commun des biens. Vous n'ignorez pas qu'en France où l'on trouve facilement des esprits disposés à pousser la logique jusqu'à l'absurde, il en est qui réclament la mise en commun de tous les biens et même des femmes. L'on y met quelques formes ; ainsi l'on réclame le divorce par consentement mutuel ; or, qu'est-ce qu'un tel divorce, sinon la forme légale de l'union libre, qui n'a pas d'autre but que de faire des femmes ce que l'on appelle en mécanique des pièces interchangeables ; ces honteuses théories nous abaissent au-dessous de la polygamie turque ou mormonne.

Quant aux enfants, ils appartiennent également à la communauté, et ne nous récrions pas trop que ces insanités ne sauraient se réaliser, car nous voyons en ce moment même la législation en préparer l'application en restreignant l'autorité du père de famille au profit de l'autorité de l'instituteur, déclaré irresponsable comme représentant l'Etat. Si l'on n'y prend garde, la socialisation de la famille par l'union libre et l'éducation d'Etat sera un fait accompli, et le fait le plus grave de tous dans la voie du communisme, sans que nous ayons eu le courage d'opposer les résistances nécessaires.

Notre paresse voudrait nous persuader qu'il n'y a point de danger réel tant que les socialistes ne sont pas personnellement au pouvoir ; nous voulons croire que le danger réel commencera pour la société le jour où il y aura un ministère Guesde ou Vaillant, ou même un ministère Hervé ; mais que l'on veuille donc bien ouvrir les yeux et considérer les défaites morales subies chaque année par les partis qui prétendent défendre l'ordre social. Que l'on veuille bien dire quelles sont les limites nettes, précises, infranchissables, qui séparent le radical du radical-socialiste, et celui-ci du socialiste, et ce dernier, enfin, de l'anarchiste.

Il n'y a entre eux que des nuances et une simple différence de tour de main dans l'application des mêmes doctrines antisociales. Que nous importe que le travail de dislocation de la famille demande, grâce à une manière moins brutale dans la forme, quelques années de plus et quelques lois de plus. Le jour où par l'union

libre et la suppression de l'autorité paternelle dans l'éducation de l'enfant la famille aura été détruite, nous n'en serons pas moins, par la manière douce ou par la manière forte, revenus à la barbarie.

De même, que nous importent les assurances de nombreux socialistes qui ne réclament que le socialisme d'Etat et qui repoussent énergiquement les doctrines extrêmes du communisme, nous ne pouvons que signaler leur illogisme et les avertir qu'ils iront, bon gré mal gré, jusqu'au bout des conséquences de leur erreur. Que la propriété privée soit confisquée au profit de l'Etat, ou, l'Etat étant disparu, au profit d'une collectivité vague et amorphe, le principe communiste de la suppression de la propriété privée n'en sera pas moins réalisé. Les Pouvoirs publics travaillent déjà indirectement à cette réalisation. Nous avons vu M. Sorel exprimer la surprise qu'éprouvent les ouvriers devant la non-répression de l'émeute. Les grèves accompagnées de pillage sont une terrible leçon de démoralisation, car elles enseignent aux masses populaires combien peu de cas elles peuvent faire du bien d'autrui. Là où il n'y a plus de sécurité, la propriété devient si précaire qu'elle n'existe pour ainsi dire plus et qu'elle est mûre pour la confiscation.

La troisième théorie fondamentale du socialisme est l'internationalisme. Le socialisme est nécessairement international parce qu'il prétend être la loi de l'humanité, et non pas seulement d'un peuple ; parce que lui seul, dit-on, peut comprendre et développer pleinement le principe de la solidarité humaine. Toute frontière

pour un socialiste est un prétexte de guerre et, par conséquent, d'exploitation par des dirigeants, maîtres par le sabre ou maîtres par l'argent. La suppression des frontières c'est la suppression de la servitude militaire et de l'hégémonie de la force.

Il est encore une autre raison pour le socialisme d'être international, c'est qu'un pays socialisé devient par là même si faible, tellement hors d'état de se défendre, que s'il n'est pas entouré d'autres Etats socialisés comme lui, et par conséquent faibles comme lui; s'il a pour voisin quelque peuple hiérarchisé et conduit par un chef, il est fatalement la proie de ses voisins. Les rhéteurs du parti, et il n'en manque pas, prétendent qu'en effet dans l'Etat socialisé il n'y a pas d'armée, mais que la levée en masse des citoyens suffirait pour défendre le pays contre l'invasion étrangère. Mais, dans un pays où il n'y a pas d'armée, il n'y a pas non plus d'armement, et l'on conçoit mal une horde de citoyens, avec leurs fusils de chasse et leurs revolvers de poche, sans équipement et sans la moindre instruction militaire, allant livrer bataille à une armée étrangère disciplinée. Ce sont pures niaiseries qui ne se discutent pas.

Pour absurdes que soient les conséquences de l'antimilitarisme, il n'en convient pas moins d'étudier ce phénomène dans son origine, et de voir comment il est le résultat naturel du capitalisme et des tendances matérialistes de la société.

Les charges de la guerre incombaient autrefois aux possesseurs du sol, et il était juste qu'étant aux hon-

neurs la noblesse fût au péril chaque fois que la patrie était attaquée. On ne peut point lui reprocher d'avoir manqué à cette fonction. Après la Révolution, la noblesse se trouva dépossédée du sol ; ce futla bourgeoisie qui s'en empara, mais elle négligea la fonction de défense autrefois remplie par la noblesse ; elle a même multiplié les ruses pour échapper à la servitude militaire : exemptions, achat d'hommes pour le remplacement, volontariat, mises à la réforme. Enfin, le pacifisme vient d'être inventé qui, en soi et théoriquement, ne saurait être blâmé, mais qui, chez plus d'un de ses partisans, n'est rien autre chose qu'une manifestation de lâcheté.

Eviter la guerre, même juste et nécessaire, l'éviter à tout prix, tel est le but d'une société qui a mis son idéal dans la tranquille jouissance du bien-être.

Il serait vraiment bien étonnant que lorsque ceux qui possèdent et qui ont tout à défendre sont antimilitaristes, dans leur attitude, dans leurs lois, dans leurs aspirations et dans le secret de leur cœur, ceux qui, ne possédant rien, n'ont rien à défendre, se déclarent militaristes et prêts à verser leur sang pour la défense de biens dont ils ne jouissent pas.

Heureusement le peuple, dans lequel se recrute l'armée, sait par instinct que le soldat veille sur autre chose que sur de vulgaires intérêts matériels, et que la garde du patrimoine moral de la France lui est aussi confiée.

Quant aux antimilitaristes, ils font montre de sentiments si bas et si vils, de procédés si grossiers, qu'il

suffit de les contempler pour être dégoûté de leurs théories et de leur compagnie.

L'internationalisme en lui-même, restreint aux races d'une même origine ou d'un même continent, ne soulève pas d'objections de principe ; l'erreur de beaucoup de socialistes est de s'imaginer que pour être international, il faut être antipatriote. Ils ont la prétention naïve de voir disparaître les caractères spécifiques des différents groupements humains ; dans la grandiose unité d'aspirations et d'institutions que créera le socialisme, le Français ne sera plus un Français, le Teuton et le Slave n'auront plus la mentalité teutonne ou slave, l'harmonie d'intérêts et d'idées qui relie si fortement les habitants de la même contrée, d'un même pays, n'aura plus de raison d'être. Quelle étrange et fausse conception de la nature !

Pour prendre un exemple à notre porte, nous savons tous combien les Normands sont peu ouverts, peu hospitaliers, peu disposés aux épanchements, et cependant si deux Rouennais qui, à Rouen, ne tiennent aucunement à se connaître viennent à se rencontrer soit dans les mers de Chine, soit sur quelque grande route d'Afrique, soit dans quelque localité éloignée des deux Amériques, aussitôt les voilà pressés de se saluer, de faire connaissance, de se lier d'une amitié, éphémère probablement, mais peut-être aussi assez intime. Pourquoi ? Parce que la sympathie qui résulte de l'affinité de race et de la similitude de sentiments ne demandait qu'une occasion de s'éveiller, et, l'occasion venue, elle s'est effectivement produite.

Une patrie c'est donc plus qu'un ensemble de liens historiques et d'intérêts actuels, plus qu'une communauté de langue et d'habitudes; c'est une mentalité particulière, distincte de celles d'autres patries, et les socialistes devraient bien s'en apercevoir, eux qui reçoivent parfois de leurs camarades d'Allemagne ou d'Angleterre de si vertes leçons de patriotisme.

Ce qui étonne, c'est de voir la facilité avec laquelle le détachement du sens patriotique, ou si l'on veut l'apatriotisme, a fait des adeptes dans des milieux où on ne le soupçonnerait guère, tels que certains groupements catholiques. Parce que l'idée de patrie n'a pas toujours existé dans sa forme actuelle et a évolué sensiblement au cours des siècles, ces jeunes gens en déduisent qu'elle évoluera encore et qu'elle se fondra dans la notion plus large d'Humanité. Ils pensent marcher dans le sens du progrès en minimisant leur patriotisme en faveur de l'humanitarisme. Un peu plus de réflexion et de connaissance de l'histoire leur apprendrait que le culte de la patrie est nécessaire au progrès de l'humanité. M. Lavisse a écrit de belles pages sur ce sujet, desquelles l'on peut conclure qu'il y a toujours eu, et qu'il y aura toujours, fatalement, des patries, quel que soit le régime sous lequel les hommes vivront, que ce soit le régime de la propriété privée ou le régime collectiviste.

Je me résume. Les nations modernes glissent rapidement vers un socialisme non pas immédiat, mais graduel, et de plus en plus étendu. En France, nous glissons sur la pente plus vite que les autres nations, parce

que chez nous les freins traditionnels sont rompus. La caractéristique du XIX^e^ siècle avait été la force, l'élan, le succès des entreprises privées, individuelles ou associées, un magnifique épanouissement économique et social dans l'ordre matériel, mais, parce qu'elle avait des tendances presque exclusivement matérielles, cette civilisation devait disparaître presqu'aussitôt que formée pour faire place à une autre conception sociale. Que sera la société future? Nul ne le sait, pas même ceux qui la préparent.

Et maintenant, après avoir constaté les attaques que dirige contre la société l'anarchie, de quelque nom qu'elle se couvre, socialisme, collectivisme, syndicalisme, voyons si les principes qui servent de base à notre statut social sont défendus, et comment ils le sont.

L'école sociologique catholique tient chaque année ses assises dans l'une ou l'autre de nos grandes villes ; en 1908, c'est à Marseille qu'elle s'est réunie dans la semaine du 26 juillet, et de ses conférences et discours, si je les ai bien compris, voici la substance :

L'anarchie morale et sociale dont nous souffrons n'est pas le produit d'une poussée subite et spontanée d'aspirations et de besoins, d'impulsions et d'appétits, elle est due à un nouvel état mental du peuple ; elle est le résultat spécifique des doctrines radicalement fausses dont l'économie politique officielle s'est faite la propagatrice depuis trois quarts de siècle ; elle est le produit des principes erronés dont elle a imprégné notre législation et nos mœurs.

L'erreur capitale de cette école a été de ne considérer dans les problèmes économiques et sociaux que les produits matériels, sans tenir compte des facteurs ; elle n'a eu guère en vue, et c'est ce qui lui a fait mériter son qualificatif d'école capitaliste, que la science des richesses, abstraction faite des hommes qui produisent cette richesse, qui la distribuent et l'utilisent, et en dehors desquels elle n'a aucune signification. Ces hommes producteurs de richesses, elle les considère comme des rouages, des machines, elle ignore, et veut ignorer, la valeur morale de leur travail et lui applique la loi brutale de l'offre et de la demande. Or, dénier au travail humain une valeur différente de celle du travail de la bête ou de la machine, faire rentrer systématiquement les phénomènes de l'activité humaine dans la classe des phénomènes matériels, c'est proclamer la finalité matérialiste de la vie.

Les partisans de cette économie politique peuvent être individuellement des spiritualistes convaincus, et beaucoup le sont, leur système économique n'en rejoint pas moins celui des déterministes et des fatalistes. L'Etat qui, dans l'élaboration des lois, s'est inspiré de leurs théories, a très logiquement parachevé leur œuvre en faisant enseigner par ses professeurs les doctrines matérialistes, puis l'athéisme. Quoi d'étonnant, alors, à ce que le peuple averti que la mort est la fin de tout, et qu'il n'a pas à compter sur d'autres jouissances que celles de cette vie, ne veuille plus supporter aucun frein et se rue à l'assaut des richesses qui procurent les plaisirs et du pouvoir qui permet toutes les licences et

assure l'impunité? Quoi d'étonnant à ce que, voyant son travail traité comme une marchandise, sa santé, son bien-être, son développement intellectuel et moral cyniquement négligés par ceux qui l'emploient et qui s'enrichissent de son labeur, il se révolte et s'efforce de renverser une société dans laquelle il ne sent qu'iniquité et hostilité contre lui.

En face du système économique officiel, les catholiques sociaux dressent le leur qui n'est pas basé sur une conception scientifique, mais sur leur conception religieuse de la vie.

Les hommes, disent-ils, sont issus de la Paternité divine; ils sont donc frères, et donc égaux. Ils ont été rachetés par le même sang, et ce fait indique la valeur infinie qu'il convient d'attribuer à l'âme humaine, à son activité, à son développement. De ce que les hommes sont tous égaux devant le Père commun, il résulte qu'aucun d'eux n'a, par lui-même, le droit de commander à un autre homme. Si, pour le bien social, il y a des hommes investis du pouvoir d'organiser et d'administrer, ils ne l'ont qu'à titre précaire, ils ne sont que les délégués du Père commun ; leur autorité ne leur est point donnée pour qu'ils en tirent un profit personnel et seulement pour le bénéfice de ceux qui leur sont soumis. Que les anarchistes rectifient donc leur théorie qui voit dans le principe d'autorité la cause de toutes les misères sociales, elle ne vient point du principe mais de la manière dont l'autorité est exercée par ceux qui, du pouvoir, font un métier lucratif, une exploitation éhontée de la faiblesse, de l'ignorance ou des vices du peuple.

L'homme a été ainsi de tous temps exploité par l'homme, *homo homini lupus;* il l'a été, et il l'est encore, dans son travail, dans sa liberté, dans ses droits sociaux ; il a donc mille fois raison de réclamer toujours plus de justice, de bien-être et de liberté.

Il a, en effet, le devoir, et donc le droit, de maintenir intactes les prérogatives de sa personnalité, le devoir et le droit de mener une existence humaine, de gagner par son travail assez pour vivre en homme complet, c'est-à-dire en chef de famille subvenant aux nécessités inéluctables de soi-même et de sa famille immédiate. Il a droit à ce que M. de Mun a appelé le salaire vital.

En ce qui concerne spécialement le travail, puisque la présente étude porte surtout sur ce point, il est inutile d'alléguer contre l'ouvrier les conventions passées entre lui et le patron comme les liant également tous les deux, parce que dans ces sortes de conventions la lutte n'est pas égale pour les deux parties ; puis, parce qu'il y a une justice naturelle, antérieure à toutes les conventions, indépendante des contingences sociales et des catégories économiques. Au-dessus de la volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice plus ancienne et plus élevée qui régit souverainement leurs relations réciproques.

C'est pourquoi est légitime l'intervention de l'Etat améliorant le sort des travailleurs, quelquefois malgré eux, par des lois de justice sociale. Légitime également est l'action des travailleurs se groupant en associations et en syndicats pour défendre leurs intérêts et con-

traindre, même par la grève, soit les patrons, soit les Pouvoirs publics, à leur octroyer les conditions néces-saires à leur évolution vers un état social de plus en plus conforme à la nature humaine, à sa dignité et à ses fins finales.

Messieurs, si nous voulons savoir exactement jusqu'où va la pensée des sociologues catholiques, c'est dans le détail qu'il faut les suivre, c'est dans les conseils qu'ils donnent relativement à la participation des citoyens aux lois sociales.

Le premier principe posé est que, sauf les cas où la conscience religieuse est engagée, tout citoyen doit une obéissance personnelle et complète à la loi. Quiconque tourne, élude, ou transgresse la loi fait œuvre anarchique; et, sous ce rapport, il est des hommes considérés comme respectables qui se déclarent partisans de l'ordre et de la conservation sociale, et que néanmoins leur égoïsme ou leur cupidité entraînent à agir en anarchistes. La désobéissance à une loi de progrès et d'amélioration est une faute sociale, une faute civique.

Le second principe est que nous devons une adhésion du cœur et de l'esprit et notre assistance réelle, effective, à toutes les mesures sollicitées par le prolétariat dans ce qu'elles ont de conforme à la raison et à la justice. Nos frères pauvres ne peuvent pas s'élever à une situation de vie meilleure si à leurs revendications nous opposons des refus ou la force d'inertie. Nous considérons avoir, en ce qui nous concerne, le droit d'améliorer notre propre situation, comment ne leur reconnaîtrions-nous pas le même droit et comment pour-

raient-ils exercer ce droit s'ils se heurtent à notre refus de coopération ?

Il est des sociologues catholiques qui vont plus loin ; il est vrai de dire qu'ils ne sont pas très suivis ; ce sont les jeunes, ardents, enthousiastes, naïfs peut-être, mais à coup sûr généreux membres de l'Association catholique et du Sillon. Ces derniers, plus hardis encore que les autres groupements, prêchent l'acceptation totale et sans réserve de l'idéal démocratique et le développement dans un esprit chrétien des formes sociales adoptées par le prolétariat révolutionnaire, et notamment du syndicalisme. Cette attitude leur est vivement reprochée par leurs coreligionnaires de droite, et elle a cependant sa raison d'être, car c'est au sein même des groupements corporatifs qu'il importe d'acquérir l'influence nécessaire pour leur transformation en organismes normaux de justice et de paix sociales.

Ces jeunes ont pensé que, pour eux, il convenait moins d'entrer dans les anciens milieux conservateurs pour leur infuser une vie démocratique — ce en quoi ils auraient effectivement perdu leur temps — que de constituer une élite indépendante, ayant sa vie propre, sa neutralité propre et son but propre, qui est de pénétrer dans le milieu prolétarien et démocratique pour y développer les forces éternelles de la morale chrétienne. L'originalité et l'indépendance du mouvement sillonniste froissent quelques intérêts et portent ombrage à des autorités soupçonneuses ; pour moi, je me garderais bien de les blâmer, car je suis d'une génération

qui ne sut pas comprendre le devoir social et dont le passage fut infécond, et j'estime qu'elle ne mérite que des encouragements cette jeunesse d'aujourd'hui qui assume la lourde responsabilité des formations sociales d'où sortira la cité future.

Je m'abstiens, Messieurs, par respect pour votre règlement, de faire l'étude et la critique détaillées des théories sociales chrétiennes. Qu'il me soit seulement permis de dire que ce sont les doctrines les plus nobles, les plus élevées et les plus généreuses que l'on puisse imaginer. Comment se fait-il donc qu'elles soient comme des doctrines mortes, qu'elles aient si peu de partisans, et que ces partisans aient si peu d'influence sur les masses ?

N'est-ce pas parce que leur mise en pratique constitue une discipline de l'esprit et de la volonté qui exige plus de vertu que n'en ont la plupart des hommes ?

Puis et surtout, toute discipline sociale qui s'appuie sur une conception religieuse de la vie suscite chez beaucoup de gens une antipathie et une aversion extraordinaires. Il est deux objections surtout que mettent en avant les adversaires de la sociologie catholique.

En premier lieu, ils se refusent à voir dans le catholicisme un agent actif et indépendant de progrès social, parce que l'un des préceptes religieux est l'obéissance aux pouvoirs établis, même mauvais. Formuler ce précepte, disent-ils, c'est déclarer que nous devons subir patiemment toutes les injustices et accepter lâchement

toutes les vilenies sans jamais recourir à une résistance effective ; l'on s'explique l'inertie des catholiques devant les soi-disant iniquités légales qui les atteignent ; ils suivent le conseil évangélique qui leur dit que s'ils sont frappés sur la joue droite ils doivent tendre la joue gauche. L'on continuera donc à les traiter comme ils acceptent d'être traités, et eux-mêmes continueront de donner au monde l'exemple de souffre-douleurs gémissants, incapables de lutter contre l'injustice. Cet exemple de la non-résistance au mal est en lui-même immoral. L'apologie de la souffrance, la doctrine de la résignation sont déprimantes et exclusives de tout progrès social.

En second lieu, on se refuse à reconnaître la sincérité des sociologues catholiques dans la sollicitude qu'ils montrent pour les besoins du peuple et ses aspirations démocratiques. Il y a incompatibilité, dit-on, entre la démocratie qui cherche à façonner suivant son idéal un monde nouveau et les exigences des théologiens traditionalistes. Leurs chefs ont été, pendant de longs siècles, pour le droit divin des rois contre le droit des peuples ; ne pouvant plus s'appuyer aujourd'hui sur les trônes qui partout chancellent, ils se décident à octroyer au peuple le bénéfice de la loi d'amour et d'assistance promulguée par l'Evangile. Il est trop tard ; le peuple ne voit là qu'une tentative de recouvrer l'influence perdue avec l'arrière-pensée de façonner la société à venir à l'image du temps passé. L'Eglise elle-même, communautaire à son origine, tend de plus en plus vers un absolutisme de droit divin ; son influence doit donc être résolument écartée.

Il y a là entre les masses populaires et l'école catholique des malentendus profonds que je ne suis pas qualifié pour discuter ; je dois me tenir sur le terrain des faits et constater le malentendu. Si j'avais à poursuivre cette étude, je constaterais aussi des points de contact assez nombreux pour qu'on puisse souhaiter et espérer même un rapprochement qui est non seulement désirable mais indispensable au progrès de la société humaine.

Mais il faut terminer. L'antagonisme du capital et du travail remonte au premier âge de l'humanité, et nous, nous sommes appelés peut-être à assister à l'un des épisodes les plus violents de ce conflit douloureux. « C'est dans la question du travail, disait un jour Lacordaire, que toute servitude a ses racines ; c'est la question du travail qui a fait les maîtres et les serviteurs, les peuples conquérants et les peuples conquis, les oppresseurs de tout genre et les opprimés de tout nom. Le travail n'étant pas autre chose que l'activité humaine tout s'y rapporte nécessairement, et selon qu'il est bien ou mal distribué, la société est bien ou mal ordonnée, heureuse ou malheureuse, morale ou immorale ».

Cette conception profonde de l'influence sociale du travail est toujours vraie, bien que les conditions du travail se soient singulièrement modifiées depuis l'époque où parlait le grand orateur.

La première de ces modifications est le développement de la grande industrie qui met l'ouvrier isolé, impuissant, nu, en face non plus d'un patron mais d'un

administrateur, d'un homme, qui peut parfois être bon et humain, mais qui, par fonction, est insensible et ne doit avoir qu'un souci, celui du dividende à distribuer à ses actionnaires. L'ouvrier, s'il reste isolé, n'est ni plus ni moins qu'un grain de sable, un fêtu emporté par le vent que fait en tournant l'immense engrenage industriel. C'est parce qu'il le sent qu'il se syndique.

La seconde modification est le développement des moyens de communication et de transport grâce auxquels les influences économiques ont franchi les frontières des nations et se sont universalisées. Tout changement dans la production d'un pays a aussitôt sa répercussion dans le monde entier ; nous en avons fait la désagréable expérience avec la crise monétaire américaine ; la naissance de l'industrie japonaise viendra attester de nouveau l'extrême sensibilité du corps social aux influences économiques.

Et ce n'est pas tout. Voici que le travail, que les économistes libéraux considéraient comme une marchandise exposée à tous les aléas de l'offre et de la demande, le travail se révèle avoir une valeur morale, et, du coup, son importance dépasse celle du capital, dont la valeur est purement matérielle et passe au second plan.

Le problème ainsi posé prend tout à coup un aspect formidable. Quelle en sera la solution ? C'est le secret de l'avenir. Il semble que les relations entre le capital et le travail, entre maîtres et ouvriers, entre possédants et non-possédants, devront changer de nature ; c'est une transformation des relations des hommes

entre eux ; c'est une civilisation nouvelle qui se prépare, basée, du moins tous l'espèrent, sur plus de justice, plus de liberté et plus d'égalité. Dieu veuille qu'elle soit également basée sur plus de fraternité et de charité.

UNE VISITE AU MONT-CASSIN

(13 Avril 1909)

Par M. DE LA BUNODIÈRE.

Dans le temps où nous vivons les déplacements sont faciles et les voyages rapides. Une excursion en Italie n'est donc plus le thème d'une narration impatiemment attendue, mais si beaucoup d'entre vous ont visité Rome et même poussé jusqu'à Naples, quelques-uns seulement peut-être se sont arrêtés au Mont-Cassin.

Pour ceux-là le sujet de ma causerie ne sera pas absolument nouveau, ils voudront bien m'en excuser, mais j'ai pensé dans tous les cas qu'un rapide exposé des richesses artistiques de l'abbaye et de la célèbre bibliothèque bénédictine n'était pas déplacé dans votre Compagnie.

Le 13 avril dernier, je partais de Rome par la ligne de Naples. Je ne décrirai point le paysage bien connu de cette sortie de la ville, avec les vestiges si imposants des aqueducs *Acqua Felice, Aqua Claudia* et *Aqua Marcia*, ce dernier, vieux aujourd'hui de plus de vingt siècles, et qui, après avoir été restauré en 1869, apporte encore dans la Ville Eternelle une eau considérée comme excellente.

Après l'eau, le vin : on traverse en effet les vignes qui s'étagent sur les petits côteaux de Frascati, Albano, Genzano. Plus loin, sur la gauche, se dresse la pittoresque et pauvre ville de Valmontone, dont le nom dit assez la situation — une montagne au milieu de la vallée — le train roule toujours et ce n'est qu'après 150 kilomètres qu'on arrive enfin à l'ancienne gare de San-Germano qui a pris maintenant le nom de Cassino. Il ne reste plus rien de l'antique cité de Casinum illustrée par le voisinage de la splendide villa qu'y fit construire Varron, et dont il a fait lui-même une description détaillée. C'est à un kilomètre de là que fut construit le village de San Germano, appelé maintenant Cassino, mais ce n'est point là qu'est l'abbaye, elle se dresse sur une haute montagne dont l'altitude est de 525 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'ascension en fut pendant longtemps des plus pénibles par une route pierreuse aux pentes glissantes, et on est confondu à la pensée que les matériaux les plus lourds, bois, pierres, marbres, aux proportions considérables, ont dû être hissés au sommet par ces sentiers abruptes (qu'on voit encore) pour édifier cette immense construction longue de 177 mètres et cette somptueuse église. En 1887, le gouvernement italien fit faire à coups de mine une route aux courbes savantes, et c'est par cette voie qu'une vieille calèche de l'abbaye, envoyée au-devant de nous, nous amena, le R^me^ Dom Pothier et moi, en une heure, au trot de deux petits chevaux, jusqu'à la porte du monastère.

Par un étrange compromis, qu'on ne rencontre guère

qu'en Italie sous le nom de *combinazione*, nous arrivons sur le domaine de l'Etat qui s'est approprié par une loi de circonstances les biens monastiques, mais les religieux continuent à y vivre en paix, ils étudient, ils prient, ils travaillent même matériellement, et avec quel luxe, à l'abbaye dans laquelle ils sont demeurés. En effet, sous la direction des moines venus de Bavière et qui ont formé ce que l'on appelle l'école de Beuron, des restaurations d'un puissant intérêt ont été entreprises. Le R^me^ Père Krug, actuellement abbé du Mont-Cassin, est l'inspirateur de ces importants travaux. Il s'appliqua d'abord à restaurer la Torretta. Dans la partie inférieure de cette antique tour se trouvait autrefois la chambre de saint Benoît. C'est là, d'après une tradition constante, que saint Benoît habita depuis son arrivée au Mont-Cassin jusqu'à sa mort (de 529 à 543), c'est là qu'il écrivit sa fameuse Règle, regardée dans tous les temps comme un modèle de sagesse, c'est de là qu'il vit s'envoler au ciel l'âme de sa sœur, sainte Scholastique, sous la forme d'une colombe(1).

Cette chambre vénérable et celles qui lui servent d'accès sont actuellement entièrement revêtues de peintures à fresques qui représentent les divers épisodes de la vie du patriarche saint Benoît. L'école de Beuron est un peu faite pour surprendre les familiers de nos salons

(1) La sœur du R^me^ P. Krug, également moniale Bénédictine, après avoir été longtemps à Chicago, revint, il y a quelques années, au monastère de Sainte-Scholastique dont elle fut nommée abbesse. De sorte que, le frère et la sœur, à quatorze siècles d'intervalle, renouvelaient dans le parloir de l'Abbaye des Bénédictines de Cassino le touchant tableau des entrevues de saint Benoît et sainte Scholastique.

de peinture moderne, mais à la bien considérer elle élève graduellement la pensée vers les scènes religieuses qu'elle traduit sévèrement sans chercher à captiver nos sens par des formes enveloppantes, c'est en un mot l'antipode de l'école Bouguereau ; si elle séduit moins dans une contemplation hâtive, elle grave davantage les faits dans l'ambiance cherchée du souvenir reconstitué.

La chambre de saint Benoît, convertie en chapelle, est d'une simplicité voulue où tout converge vers l'autel une table de pierre soutenue par trois colonnettes, avec les mots *Ora Labora*. Mais ce qui est destiné à retenir l'attention, c'est surtout le retable. Saint Benoît, assis, pose la main gauche sur le livre ouvert de la Règle, tandis que de la droite il ébauche une bénédiction ; à ses côtés, deux anges debout, dont les tuniqnes tombent en plis droits, tiennent la croix et la crosse de saint Benoît; le tout est en bronze et d'une rigidité d'attitude extrême. Dans l'ensemble, c'est quelque chose comme le mausolée d'un Pharaon chrétien.

Remontons à la sacristie. On y voit un fragment de pavage en mosaïque du VI^e^ siècle où le porphyre, le jaune antique, le serpentin donnent une idée de la magnifique basilique qu'avait fait élever l'abbé Didier. Malheureusement, de tous les souvenirs vraiment contemporains de saint Benoît, on ne peut plus montrer aujourd'hui que le poids du pain servant à régler l'alimentation quotidienne des moines. Encore vaut-il la peine d'être décrit. Il est en bronze, de forme ronde, un peu écrasé, avec cette inscription circulaire en lettres ca-

pitales romaines qu'on ne lit plus que très difficilement: *Pondus libre panis Beati Benedicti*. Il pèse actuellement 1,052 grammes, mais, avant l'usure du frottement que l'usage de quatorze siècles a produit, il devait être un peu plus considérable. J'ajouterai même, d'après les réflexions de quelques religieux, qu'on n'est pas absolument fixé sur le poids du pain accordé chaque jour aux moines du temps jadis, car s'il était adapté aux balances que nous connaissons sous le nom de *romaines*, et qui étaient seules en usage à l'époque, il devient un multiple dans la pesée effectuée. Etait-ce alors le poids d'une forte miche nécessaire aux estomacs robustes de nos ancêtres, ou était-ce le total des pitances réunies de plusieurs moines, on ne sait. Mais, par comparaison, nous pouvons rappeler que la ration de pain du fantassin dans l'armée française est actuellement de 750 grammes par jour.

Disons un mot des cloîtres extérieurs.

Une longue suite de portiques se prolongent majestueusement sur une étendue d'environ 88 mètres. Les arcades d'ordre dorique sont au nombre de 79 et forment un grand parallélogramme que deux autres portiques à jours divisent perpendiculairement en trois cours distinctes. L'ensemble a un caractère imposant. La cour centrale est terminée par un escalier royal que couronne un atrium à quatre arcades d'un bel effet, elle a une largeur de 20 mètres et une longueur de 46 mètres, y compris l'escalier. Le portique qui l'entoure sur trois côtés et qui soutient la loggia du Paradis fut construit en 1515 sur les dessins de Bramante.

Au centre de la cour, pavée de grosses dalles, se trouve une vaste citerne dont l'orifice est d'un effet très pittoresque. C'est une grande coupe octogonale reposant sur deux gradins à la base et placée entre deux belles colonnes corinthiennes. Les colonnes supportent une architrave du milieu de laquelle, entre deux lions en pierre et deux cornes d'abondance, s'élève un écusson aux armes de l'abbaye. Le tout est dominé par une croix. C'est près de là qu'on conserve encore deux corbeaux en souvenir de ceux qui auraient accompagné saint Benoît de Subiaco au Mont-Cassin. Au bas du grand escalier se trouvent deux statues colossales de saint Benoît et sainte Scholastique ; elles datent de 1736.

Si nous gravissons l'escalier, on arrive au cloître des Statues ou des Bienfaiteurs. Ces statues, de grandeur plus que naturelle, sont au nombre de 18 et quelques-unes sont fort remarquables. Elles ont été sculptées à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle et sont dans un état parfait de conservation, grâce aux voûtes qui les protègent.

Ce sont : Anicius Probus et Abondance, le père et la mère de saint Benoît. Anicius Tertullus, père de saint Placide, le premier disciple de saint Benoît. Les papes Grégoire II, saint Zacharie, Victor III, Urbain V, Clément XI, Benoît XIII et Benoît XIV, Grégoire le Grand, Gisulphe II, duc de Bénévent, Lothaire III, Charles III de Bourbon, roi des deux Siciles, et plus tard roi d'Espagne, Ferdinand IV, fils du précédent, Charlemagne et saint Henri II, empereur d'Allemagne. Enfin, je termine cette énumération par la statue d'un

Normand, Robert Guiscard, fils de Tancrède de Hauteville, père de Bohémond, tant chanté par le Tasse, l'ami du célèbre abbé Didier, et l'un des plus généreux bienfaiteurs du Mont-Cassin. Sa seconde femme, Sigelgaïte, non moins généreuse bienfaitrice, fut enterrée au Mont-Cassin en 1090.

Nous arrivons par ce cloître orné de statues à la porte de l'église. Les vantaux en sont surtout dignes d'observation. Ils sont recouverts de lames de bronze qui contiennent la nomenclature de toutes les possessions du Mont-Cassin au XI^e^ siècle; dans le vantail de gauche toutes les lettres sont incrustées d'argent. Ce n'est plus maintenant qu'un souvenir historique, car l'abbaye a été dépossédée petit à petit de tous ses biens jusqu'au jour récent où le gouvernement italien a mis la main sur le reste. Cette dualité assez bizarre entre l'Etat propriétaire et les moines occupants a donné lieu dans les derniers temps à un épisode qui mérite d'être raconté.

L'empereur d'Allemagne, Guillaume II, qui entretient avec le Père abbé le R^me^ Krug, son compatriote, les relations les plus cordiales, jugea à propos, dans sa visite au Mont-Cassin, en 1903, de se faire accompagner par son jeune allié le roi d'Italie, Victor-Emmanuel III. Grand émoi dans le monde ecclésiastique, la chose était-elle possible à la suite des événements de 1870 ? Après de longues négociations, on décida que le Mont-Cassin n'étant pas sur le territoire des Etats pontificaux, n'avait pas été soustrait au Souverain Pontife, et que le *modus vivendi* adopté avec les ordres religieux ne

constituait pas un *veto* absolu à la visite projetée. Elle eut donc lieu. L'empereur allemand était accompagné d'une suite nombreuse et brillante dans laquelle on remarquait ses deux fils aînés et le roi d'Italie qui semblait effacé. Le R^me^ Krug reçut ces hôtes illustres avec la simplicité du moine, mais aussi avec la noblesse du grand seigneur qu'il savait être à l'occasion, et ce fut un contraste étrange de voir le puissant empereur converser à son aise avec les moines et circuler la tête haute dans l'abbaye, pendant que son jeune allié suivait silencieusement, absorbé dans un visible embarras (1).

Mais, revenons à l'église. C'est une merveille de richesses ; les murailles et les pavages sont revêtus des marbres les plus rares et les voûtes décorées de peintures de grands maîtres. La description en serait longue et périlleuse pour mon inexpérience. En voici les dimensions : longueur 64 mètres, hauteur de la voûte 17 m. 50, largeur 19 mètres, sans compter les chapelles. Ces dernières, au nombre de huit, ont 5 m. 10 sur 5 m. 70.

Le sanctuaire s'élève à 1 m. 35 au-dessus du pavé de l'église, on y monte par huit marches en mosaïque d'un travail remarquable ; c'est le commencement du transept. L'autel est au milieu et dans sa partie postérieure se trouvent les tombeaux de saint Benoît et de sainte Scholastique entourés d'une grille en cuivre supportant treize lampes qui brûlent jour et nuit. C'est la

(1) Rapprochement curieux. Le 20 mai 1909, fête de l'Ascension, le roi et la reine d'Italie venaient dans le plus strict incognito visiter l'abbé et assister à la grand'messe.

partie la plus riche du sanctuaire, on y a prodigué les mosaïques ou brillent le vert antique, le lapislazuli, la nacre, la brocatelle d'Espagne.

Le chœur, qui fait suite au sanctuaire, renferme deux rangs de stalles, 48 hautes et 34 basses, c'est un monde de statuettes, de portraits, d'animaux, de fruits, de fleurs qui ne sont pas toujours d'un dessin irréprochable, mais d'une finesse de détails inouïe. Dans le fond du chœur l'orgue brille dans une profusion de dorures, mais les sons que j'en entendis ne me semblent pas répondre à sa vieille réputation.

Si nous descendons maintenant dans l'église souterraine, ou *soccorpo*, qui est aussi grande que le sanctuaire et le chœur réunis, nous nous trouvons en face de restaurations somptueuses. Cette crypte, creusée en entier dans le roc en 1544, avait été couverte de fresques, mais elles étaient irrémédiablement abîmées par l'humidité, la sottise des gens qui croient léguer leur nom à l'admiration de la postérité en le gravant au couteau sur les murailles et surtout par une restauration maladroite exécutée en 1831. Une réfection complète s'imposait. Elle a été commencée en 1900, grâce à la munificence du pape Léon XIII et de nombreux souverains et grandes familles amis du Mont-Cassin. Le R^me^ P. Krug qui est l'inspirateur de cette œuvre, pour laquelle il n'hésita pas à aller quêter jusqu'en Amérique, espère la voir achevée dans deux ans (1).

(1) Le R. P. Krug, qui me formulait cet espoir le 13 avril 1909, a été rappelé à Dieu le 4 juillet suivant, sans qu'il ait pu voir ici-bas la fin de cette entreprise qui était le couronnement de sa vie de moine

Les moines de Beuron font tous les croquis, dessins, modèles et maquettes que des ouvriers exécutent sous leur direction. Ces ouvriers ont été choisis intentionnellement en dehors de toute école préconçue, ce sont à proprement parler des manœuvres intelligents, qui n'ayant pas travaillé sous d'autres maîtres, exécutent fidèlement les modèles qui leur sont imposés, sous la direction exclusive des moines. S'ils acquièrent à la longue une réelle habileté de main, c'est toujours en se conformant aux principes qui leur sont donnés et sans chercher à s'écarter des prototypes qu'on leur fait exécuter.

Cette école artistique de Beuron a défrayé souvent la critique des Beaux-Arts, et je l'ai déjà dit, elle surprend parfois notre œil accoutumé au dessin relâché et aux formes molles. Tout y est rigide et hiératique, mais tout cependant concourt à un effet saisissant qui nous ramène à la glorification des saints et à la pensée de Dieu. Les anges agenouillés jouant de la harpe s'ils n'avaient des ailes, pourraient figurer sur des monuments égyptiens : les patriarches, les saints, et les monarques dont le cortège se déroule dans une longue théorie de bas-reliefs sur les parois de marbre de la crypte s'inspirent des mêmes principes d'une rigidité voulue. Dans la voûte, les mosaïques aux ors rutilants

et d'artiste. L'empereur Guillaume II s'est fait représenter à ses obsèques et avait envoyé une splendide couronne cravatée d'un large ruban aux armes d'Allemagne. La sévère consigne ne toléra que deux couronnes : celle du puissant souverain et celle de la Société ouvrière de la ville de Cassino.

et aux pierres multicolores renvoient la lumière avare qui entre par de petites fenêtres où l'on appliquera des vitraux sobres, dont on cherche actuellement les tons neutres. Le marbre, le bronze, la mosaïque, le bois de cèdre, tout concourt à la richesse de ce sanctuaire qui sera unique dans son genre, et on ne saurait trop admirer la persévérance de ces bénédictins qui, au milieu de tánt de vicissitudes, poursuivent une œuvre si grandiose aux points de vue artistique et religieux. C'est peut-être le plus beau poème qui existe pour chanter la gloire de saint Benoît.

Mais vous ne me pardonneriez pas d'abréger la description de la bibliothèque et des archives.

La bibliothèque, comme l'abbaye elle-même, est devenue propriété d'Etat, mais les acquisitions et les dons qui suivirent cette main-mise du gouvernement sont classés à part avec une étiquette spéciale « bibliotheca privata ».

L'ancien fonds des ouvrages imprimés compte environ 20,000 volumes, une précieuse collection d'incunables et beaucoup d'éditions princeps.

Les seuls ouvrages du premier siècle de l'imprimerie s'élèvent au nombre de 500, dont 150 éditions du XV^e^ siècle.

Parmi les curiosités typographiques, on peut voir :

Le *Rationale divinorum officiorum*, de Durand de Mende, in-folio d'écriture gothique, imprimé sur parchemin, par Jean Furts, de Mayence, l'un des associés de Gutenberg. On y lit la date : 6 octobre 1459. C'est, dit-on, le second livre imprimé.

Les œuvres de Lactance imprimées à Subiaco par Conrad Sweynhem et Arnold Pannartz, typographes allemands qui, les premiers, introduisirent en Italie l'art de l'imprimerie. C'est le second ouvrage imprimé en Italie. Commencé en 1463, il fut terminé le 29 octobre 1465. Il est extrêmement rare, on n'en connaît que très peu d'exemplaires : celui de Subiaco, celui du Mont-Cassin, celui du Vatican, celui de Berlin.

Un grand et beau missel monastique selon le rite de la Congrégration cassinienne imprimé en 1506.

Les questions symboliques de Bocchius, de Bologne. Les nombreuses figures de ce livre, dessinées et gravées par le célèbre Jules Bonasone, qui s'inspira souvent de Michel-Ange et d'Albert Durer, de Parmigiano et de Prosper Fontana, son maître, ont été retouchées, dans cette seconde édition très rare, par Augustin Carrache. Imprimé à Bologne en 1574.

L'Histoire romaine, de Tite-Live, imprimée à Rome, en 1472, par les mêmes typographes.

Expositiones Librorum Novi Testamenti, de Nicolas de Lyre. Ouvrage précieux imprimé à Rome, en 1472, toujours par les mêmes typographes. Dans la lettre adressée au pape Sixte IV, qui sert de préface, les éditeurs font l'éloge de « l'art admirable de l'imprimerie qui a tant apporté d'utilité aux lettres », ils énumèrent le nombre d'ouvrages publiés par eux jusqu'alors et la quantité d'exemplaires de chaque ouvrage : en tout 12,475 volumes. Puis ils implorent les secours du Pontife en ajoutant que, pour ce vingt-

huitième et dernier travail, ils ont « dépensé tout ce qu'ils possédaient et qu'il ne leur reste plus rien pour vivre ».

On remarque encore dans cette bibliothèque, pauvre en ouvrages modernes, de belles éditions du temps de Louis XIV.

Ici j'ouvre une parenthèse pour vous dire, Messieurs, que la bibliothèque municipale de Rouen n'est pas dépourvue d'ouvrages des premiers temps de l'imprimerie, elle en compte 241 entre les années 1468 et 1500.

L'ouvrage le plus ancien est *Sancti Hieronymi opus Epistolarum*, il a été imprimé à Rome, en 1468, par les mêmes typographes, Conrad Sweynhem et Arnold Pamartz, dont je vous ai parlé. Cet exemplaire, en deux volumes richement reliés, vient de l'abbaye de Saint-Ouen, l'impression en est d'une netteté parfaite ; des miniatures très bien conservées ornent quelques lettres initiales, des marges, des hauts et des bas de page. Il n'y a pas de pagination, chaque volume contient environ 300 feuillets.

A l'étage inférieur se trouvent les archives. On peut dire que c'est là la partie la plus intéressante du Mont-Cassin, et c'est aussi celle dont le monastère est le plus fier.

Leur fondation remonte à saint Benoît, leur existence compte donc maintenant plus de quatorze siècles. Trois salles longues de 10 m. 80 et larges de 5 m. 50 sont garnies d'armoires en noyer, revêtues à l'intérienr de cyprès, afin de protéger les manuscrits contre les vers.

Dans la première salle, les papiers, à partir du XIV^e^ siècle jusqu'à nos jours, se rapportent au diocèse du Mont-Cassin. Pour donner une idée de l'importance des domaines de l'abbaye à l'époque de sa splendeur, il est intéressant de savoir qu'elle comptait au nombre de ses possessions 2 principautés, 20 comtés, 406 villes, bourgs ou villages, 250 châteaux, 336 manoirs, 23 ports de mer, 1.662 églises. Aujourd'hui, le diocèse du Mont-Cassin, sur lequel Mgr Krug exerce sa juridiction, est encore un des plus vastes de l'Italie, il compte près de 150,000 âmes. Du reste, l'archi abbé du Mont-Cassin jouit de deux privilèges fort rares, il est nommé au canon de la messe et il assiste, en donnant son vote, au consistoire semi-public qui précède la canonisation des saints.

Dans la seconde salle se trouvent les manuscrits. Il y a d'abord 9 palimpsestes, et il m'a été donné d'en contempler un, dans lequel un paléographe exercé peut encore lire les deux textes superposés. Les autres manuscrits peuvent se diviser de la façon suivante, sous le rapport de l'antiquité :

1	du	V^e^	siècle.	146	du	XIII^e^	siècle.
1	du	VI^e^	—	120	du	XIV^e^	—
2	du	VII^e^	—	84	du	XV^e^	—
5	du	VIII^e^	—	26	du	XVI^e^	—
41	du	IX^e^	—	53	du	XVII^e^	—
37	du	X^e^	—	241	du	XVIII^e^	—
210	du	XI^e^	—	120	du	XIX^e^	—
83	du	XII^e^	—				

ce qui fait un total de 1.380.

Au point de vue artistique, 200 environ ont des enluminures très intéressantes pour l'histoire du costume et des différentes industries de l'orfèvrerie, de la céramique, des tissus, des broderies, etc., et l'abbaye publie actuellement des documents pour servir à l'histoire de la miniature.

Sous le rapport de la langue, la majorité est en latin, une partie importante en italien, quelques-uns sont orientaux, grecs, provençaux et espagnols. L'écriture des manuscrits est presque toujours lombarde ou gothique. Ceux en écriture onciale, latine et anglo-saxonne sont en petit nombre, mais ce sont les plus anciens et les plus précieux. Je n'en citerai que quelques-uns :

Le Commentaire d'Origène sur les Epitres de saint Paul traduit par Rufin, on croit qu'il est du commencement du Ve siècle.

Le beau *Missel* et la *Bible*, de l'abbé Didier, du XIe siècle, dont les enluminures sont très remarquables.

La *Divina Comedia* du Dante, presque contemporaine du grand poète ou du moins écrite peu après sa mort, c'est-à-dire vers le milieu du XIVe siècle.

De origine rerum, de Raban Maur, grand in-folio, qui est une espèce d'encyclopédie où sont réunies toutes les connaissances du IXe siècle. Il fut écrit et illustré vers l'an 1000. C'est une mine inépuisable pour l'étude des us et coutumes de l'époque.

Un manuscrit du XIIe siècle a retenu un instant mon attention, il est intitulé modestement :

De musica antiqua et nova ; il contient le microloge

de Gui d'Arezzo où se trouve le tonarium ou gamme de l'abbé Oddon, ut, ré, mi, fa, sol, la, si. Ce manuscrit a été l'objet d'une étude toute particulière du R^me^ Dom Pothier qui s'occupe actuellement des nouvelles éditions de chant liturgique pour en fixer les modulations d'après les traditions les plus respectables.

Passons maintenant au XIV^e^ siècle. Un manuscrit hébreu-rabinique qui contient des éléments divers, parmi lesquels des calculs d'Abraham d'Antioche, hérésiarque du IX^e^ siècle qui niait la divinité de Jésus-Christ, a été annoté par Renan, et on y trouve cette mention assez curieuse : « In monasterio Casinensi dulcissime conversatus mense januarii anni 1850 ». A cette époque, Renan fit un séjour de huit mois en Italie, il avait alors vingt-sept ans, et ce ne fut qu'en 1863 que parut la *Vie de Jésus*, qui fut le point de départ d'une suite d'études sur les origines du Christianisme.

Quant aux chartes, on serait volontiers tenté de dire, il y en a trop. Dans cet immense trésor de 90,000 pièces sur papier ou parchemin, où se voient encore les signatures et les sceaux des rois, des empereurs, des papes, des évêques, des abbés, j'ai contemplé quelque temps un parchemin de l'année 1060 qui se termine par la signature du célèbre abbé Didier en caractères lombards, curieux par le prolongement démesuré des lettres à jambages.

« † Ego Desiderius Dî. grâ. Abb. SS. » On peut dire sans exagération que Didier fut le plus grand des abbés du Mont-Cassin et le Léon X du XI^e^ siècle. Après avoir guerroyé à l'époque, et en particulier contre les Nor-

mands conduits par Robert Guiscard, il se dégoûta du monde et se fit moine. Aussi, n'est-ce pas un curieux rapprochement que de voir les statues de ces deux adversaires, côte à côte, dans le même cloître, ainsi que je vous l'ai dit au début de cette étude. L'abbé Didier ayant été pape sous le nom de Victor III, c'est avec ses attributs qu'il est représenté. Mais il est bon de dire que la paix s'étant faite, Guiscard, pour se faire pardonner ses incursions à main armée et ses pillages, devint un des plus insignes bienfaiteurs du Mont-Cassin auquel il offrait de nombreux dons après chacune de ses conquêtes.

Pour en revenir à Didier, deux ans après sa profession monastique, il fut élu à l'unanimité abbé du Mont-Cassin. Pendant trente années, il donna un essort remarquable à son monastère qu'il peupla d'artistes et de moines pieux et savants. Une de ses gloires fut la fondation d'une école spéciale de copistes. Malheureusement, parmi ces religieux patients et ignorés qui passaient leur vie à transcrire un ouvrage, c'est à peine si l'on peut citer un nom, celui de Léon d'Amalfi ; nous ne connaissons des autres que leurs œuvres. Ce sont eux cependant qui, après des prodiges de patience, copièrent ces superbes manuscrits dont les miniatures et la belle écriture lombarde, qu'on a appelé ensuite écriture cassinienne, excitent maintenant notre admiration. Il semble qu'en face de ces merveilles il faudrait pardonner au moyen âge quelques-uns des griefs dont on l'accuse.

Aussi comprenons-nous la recommandation qu'on lit

au dernier folio d'un manuscrit de luxe, *Gregori moralia*, le copiste Etienne recommande au lecteur d'avoir les mains propres « sit illi lota manus ».

J'ai fini avec vous, Messieurs, cette visite au Mont-Cassin. Que n'aviez-vous pour vous guider les religieux qui tour à tour m'ont piloté dans cette abbaye, soit le père hôtelier qui joint à la connaissance de plusieurs langues la distinction d'un parfait gentleman, soit le directeur des travaux qui est un moine artiste, soit l'archiviste dont mon ignorance ne rebutait pas la complaisance, soit enfin le R^me^ Père Krug qui, malgré ses occupations très absorbantes, a bien voulu m'entretenir quelques instants en compagnie de Dom Pothier, devant lequel toutes les portes s'ouvraient.

Que faut-il couclure de cette étude trop hâtive et si incomplète ?

Les passions humaines sont les mêmes sous toutes les latitudes et il semble qu'en s'affinant dans une civilisation toujours plus complète l'homme de notre XX^e^ siècle ne peut échapper à cet atavisme des barbares qui s'acharnaient à détruire les trésors accumulés par leurs devanciers.

Le Mont-Cassin a supporté les assauts des Sarrazins, des Normands, des Républicains de 1798. Maintenant les mœurs se sont modifiées ; on ne voit plus d'attaques à main armée, de pillages, de massacres, d'incendies, mais si la manière d'opérer est changée, l'esprit destructeur subsiste toujours, et c'est à coups de décrets et de lois qu'on dépossède et qu'on détruit. Le mot de Montesquieu est toujours tristement vrai : « il n'est de

pire tyrannie que celle qui s'exerce sous le couvert des lois ».

Souhaitons cependant, et malgré tout, que la paix apparente dont jouit l'abbaye du Mont-Cassin soit durable pour les moines qui y demeurent en travaillant et en priant, de même que pour les visiteurs et les savants qui passent en admirant et en s'instruisant.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1910, 1911 ET 1912.

1910

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1911

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude des procédés industriels propres à détruire ou à absorber les gaz, vapeurs et poussières nuisibles à la santé des ouvriers dans les ateliers et à la santé publique lorsqu'ils se répandent dans l'atmosphère, en dehors des usines. »

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière; les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1912

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude sur Nicolas Mesnager, négociant et diplomate. »

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 fr. à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*, *Boulet-Lemoine*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1er juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheét, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. Gascard, pour la Classe des Sciences, ou M. Ernest Layer, pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1908-1909

Blanquart (abbé). — *Notice sur les vitraux de Gisors.* 1re partie. *Les peintres-verriers.* 1884. — *L'imagier Pierre des Aubeaux et les deux groupes du Trépassement de Notre-Dame, à Gisors et à Fécamp.* 1891. — *Les métamorphoses d'un bas-relief* (Gisors). — *Documents et bulles d'indulgences relatifs aux travaux exécutés, du XIIIe au XVIe siècle, à la cathédrale d'Evreux.* 1893. — *Le saint Bruno de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon.* 1894. — *La chapelle de Gaillon et les fresques d'Andrea Solario.* 1899. — *Un sanctuaire de Terre-Sainte en Normandie. Le Bethléem de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, à Aubevoie.* 1904. — *La clôture du chœur de Notre-Dame d'Andely et le tombeau des Picart de Radeval.* 1905. — *Comptes de dépenses pour la construction du pavillon d'entrée du doyenné d'Evreux* (1507-1511) ; (1527-1531). — *Epitaphes et inscriptions du XIIIe au XVIIIe siècle, recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne.* 1909.

Boulanger (Marcel). *V.* Delabarre.

Bourgeois (Armand). — *Les derniers jours de Charlotte Corday.* 1910.

Chadourne (André). — *Jeanne d'Arc.* Poème. Conférence. 1909.

Chambre de commerce. — *Bi-centenaire de la fondation de la Chambre de commerce de Rouen.* — *Aperçu historique* (*1703-1903*). 1908.

Coutil (Léon). — *Epoque gauloise en Normandie.* 2e partie. *Sépultures et mobilier funéraire.* (*Calvados, Eure et Manche*). — *Inventaire des monnaies gauloises de la Seine-Inférieure.* 1908. — *Géode en silex, ayant servi de tirelire pour les monnaies gauloises, découverte à Belleville-sur-Mer, Seine-Inférieure.* 1908.

Delabarre (Edouard). — *Notes sur les fouilles exécutées à l'emplacement du château de Philippe-Auguste, à Rouen.* 1907. — *La tour de la Pucelle.* 1908. — *L'abbaye de Saint-Amand de Rouen.* 1907. (1908). — *Rouen disparu.* — *Rouen d'autrefois.*

Delabarre (Edouard) et Marcel Boulanger. — *Vieux hôtels de Rouen des XVIIe et XVIIIe siècles.*

Delisle (Léopold). — *Notice sur Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.* 1909.

Dubosc (Georges) et Henri Paulme. — *IIIe Centenaire de Pierre Corneille.* (1606-1906). 1909.

Engelhard (Ch.). — *Les ruines.* Poésie. — *Pierre Cauchon : Son prétendu repentir.*

Gadeau de Kerville (Henri). — *Miscellanées zoologiques.* 2e fascicule. 1908. — *Voyage zoologique en Khroumirie (Tunisie).* 1908.

Guéry (abbé). — *Me Jacques du Lorens, poète, jurisconsulte et collectionneur.* (1580-1655). 1909. — *Une fleur des champs. Marie-Jeanne Langlois.* (1771-1794). 1909.

Houdard (Georges). — *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye.* (1124-1789). T. I, fascicules 1 à 13. 1909.

Instruction publique (Ministère de l'). — *Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1907 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques.* 1908.

Joret (Charles). — *Correspondance inédite de l'helléniste d'Ansse de Villoison, avec la duchesse douairière Anne-Amélie de Saxe-Weimar.* 1909.

Lechalas (Georges). — *Etude sur l'espace et le temps.* 2e édition. 1910. — *Etudes sur les ponts en maçonnerie, remar-*

*quables par leur décoration, antérieurs au XIX*e *siècle.* Vol. IV. *Ponts français du XVIII*e *siècle. Bourgogne*, par de Dartein. (Extrait de la *Revue des questions scientifiques.* Juillet 1909). — *Le canal de Suez*, par Voisin bey. Dº.

Legris (abbé). - *L'excidium Augi.* 1908. — *Les établissements de charité d'Eu*, 1909.

Levé. — *Jules Finot, archiviste du Nord.* Eloge nécrologique. (Juin 1908).

Loth (Mgr Julien). — *Charles de Beaurepaire, président de la Société de l'histoire de Normandie.* 1909.

Oursel (Mme N.). — *Une Havraise oubliée. Marie Le Masson Le Golft.* (1749-1826). 1908.

Panel (docteur). — *Démographie et statistique médicale de Rouen en 1908.* (1909).

Paulme (Henri), *V.* Dubosc.

Pennetier (docteur Georges). — *Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen.* Fascicule XII. 1909.

Pisani (abbé). — *L'Eglise de Paris et la Révolution.* T. II. (1792-1796). 1909.

Régnier (Louis). — *Dons faits par Charles VII, Louis XI et Charles VIII, pour la reconstruction des églises de Notre-Dame de Pontoise, Notre-Dame de Montfort et Notre-Dame de Cléry.* 1909. — *L'église Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre et les châteaux de Douville et de Logenpré.* 1909.

Sion (Jules). — *Les paysans de la Normandie orientale. Etude géographique.* 1909.

Spalikowski (Ed.). — *Impressions de Corse.* 1909.

Thévenot (Arsène). — *La dépopulation de la France. Ses causes, ses effets et ses remèdes.*

Thomas (Philippe). *Essai d'une description géologique de la Tunisie.* 2e partie. *Stratigraphie des terrains paléozoïques et mésozoïques.* 1909.

Vesly (Léon de). — *Les Fana, ou petits temples gallo-romains de la région normande.* 1909.

LISTE DES ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PAR LEURS AUTEURS

PENDANT L'ANNÉE 1908-1909

Bénet (Eugène). — Six photographies d'après les œuvres du sculpteur.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1909-1910

OFFICIERS EN EXERCICE

M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Président.*
M. MONTIER (Edward), *Vice-Président.*
M. GASCARD (A.) I ❦, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. LAYER (Ernest), *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*
M. DELABOST (le docteur Merry) ✻, I ❦, *Trésorier.*
M. COUTAN (le docteur), *Archiviste.*

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DÉCÉDÉ

ANNÉE de réception.

1889. CANONVILLE-DESLYS I ❦, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur honoraire au Lycée Corneille et à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, rue Thiers, 28.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1909. HOMAIS (Robert), avocat, place Bouvreuil, 2.
1909. BORDEAUX (Gaston) ✻, I ❦, chef de division honoraire à la Préfecture, rue Alsace-Lorraine, 20.
1909. DELABARRE (Edouard) A ❦, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture, rue aux Juifs, 23.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1909. BENET (Eugène), sculpteur, 115, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

1909. ENGELHARD (capitaine) ✻, à la Haye, par Bourg-Achard (Eure).
1910. BLANQUART (abbé), curé de La Saussaye (Eure), par Elbeuf (Seine-Inférieure).
1910. GOURAUD (docteur X.), 6, avenue de Tourville, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 1909..... v

DISCOURS ET RAPPORTS

Discours de réception de M. Delabarre ix
Réponse au discours de M. Delabarre, par M. Deschamps, vice-président xxix
Rapport sur le prix Bouctot (*Beaux-Arts*), par M. Henri Paulme. xlvij
Rapport sur les prix Dumanoir et Rouland, par M. Robert Homais ..... lxxvij

CLASSE DES SCIENCES

Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Gascard, secrétaire 3
Les travaux de la Société d'anthropologie pendant le premier trimestre 1908, par M. le docteur Giraud (séance du 15 janvier). 3
Histoire de la simulation de la folie, par M. le docteur Giraud (séance du 12 février)..... 5
Procédés de production du froid et leurs applications à la conservation des denrées alimentaires, par M. Lecaplain (séance du 22 janvier). 6
La constitution du soleil, par M. Lecaplain..... 9
La laiterie coopérative de Crosville-sur-Scie. Observations de MM. Gascard, S. Frère et Le Verdier (séances des 27 janvier et 5 février)..... 10
Ouvrages offerts à l'Académie, par M. Lechalas, de la classe des Sciences..... 12

MÉMOIRE IMPRIMÉ

Conférence sur le soleil, par M. Lecaplain..... 15

Pages

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire 65
Membres résidants nouveaux 66
L'aître Saint-Maclou, par Mgr Loth 68
Geoffroy Therage, bourreau de Jeanne d'Arc, par M. Sarrazin.. 68
Anneau du XVe siècle, trouvé en Ecosse, par M. le docteur Boucher 69
L'histoire de Jeanne d'Arc par M. Lang. Traduction de M. le docteur Boucher (séances du 19 mars et du 4 juin) 69
Mémorial destiné à perpétuer le nom de Jean de Saint-Avit (séance du 2 juillet) 69
La dépense de la maison du roi sous Louis XV, par M. Chanoine Davranches 70
Réflexions sur divers groupements sociaux, par M. L. Deschamps. 70
Visite au Mont-Cassin, par M. de la Bunodière 71
Promenades archéologiques à Lambèse, Timgad, Edjem, etc., par M. Layer (séances du 19 février et du 5 mars) 71
L'apostolat par l'éducation au Japon, conférence de M. l'abbé Lebon (séance du 25 juin) 72
Pourquoi le libre-échange n'est pas populaire, par M. Billia, correspondant étranger (séance du 26 novembre) 73
Rapport de M. Paulme sur l'œuvre de M. Eugène Benet (séance du 2 avril) 74
Rapport de M. Sarrazin sur les ouvrages de M. le capitaine Engelhard (séance du 23 juillet) 74
Rapport de M. Ruel sur les travaux de M. Edouard Delabarre (séance du 30 juillet) 74
Membres correspondants nouveaux 74
Prix Bouctot (Beaux-Arts), décerné à M. Cauchois 74
Médaille d'or, décernée à M. Delattre 74
Prix Gossier, rapport de M. Haelling 74
Service annuel 74
Canot automobile de M. Belleville 74
Le Puy des Palinods, chez « les Philippins » 75
Exposition de M. Zacharie 75

Pages

MÉMOIRES IMPRIMÉS

Rapport sur le prix Gossier, par M. Haelling..... 77
*L'évolution de l'estampe française au XIX*e *siècle*, discours de réception de M. Robert Homais..... 79
Le Carpentier, E.-H. Langlois, Brévière et G. Morin, graveurs, réponse au discours de M. Homais, par M. le docteur Giraud, président..... 137
Discours de réception de M. Bordeaux 159
Réponse au discours de M. Bordeaux, par M. Deschamps, vice-président. 199
L'aître de Saint-Maclou, par Mgr Loth..... 209
Le bourreau de Jeanne d'Arc, par M. Albert Sarrazin..... 233
*Sur un anneau du XV*e *siècle dit « anneau de Jeanne d'Arc »*, par M. le docteur Boucher 289
La dépense de la maison du roi sous Louis XV, par M. Chanoine Davranches..... 293
Réflexion sur divers groupements sociaux, par M. Deschamps.. 387
Une visite au Mont-Cassin, par M. de la Bunodière 439
Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1910, 1911 et 1912..... 459
Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1908-1909 463
Tableau de l'Académie pour l'année 1909-1910 467

TRIA LIMINA PANDIT
SCIENT. LITT. ET ART.
ACAD. REGIA ROTHOM.
1744